EX LIBRIS Dr PAUL BOURCY.

MÉMOIRES

DE B. BARÈRE,

Ancien rapporteur du Comité de Salut public.

III.

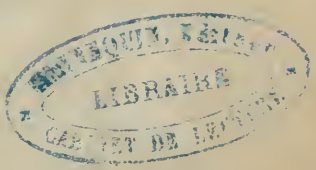

A LYON, chez A. Gourdon, 4, rue Lafont.
A TOULOUSE, chez H. Lebon, rue Saint-Rome.
A LONDRES, chez Barthes et Lowel.

CORBEIL, — IMPRIMERIE DE CRETÉ.

MÉMOIRES

DE

B. BARÈRE,

MEMBRE DE LA CONSTITUANTE,
DE LA CONVENTION, DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,
ET DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

PUBLIÉS PAR

MM. HIPPOLYTE CARNOT,
Membre de la Chambre des Députés,

ET DAVID (D'ANGERS),
Membre de l'Institut ;

PRÉCÉDÉS

d'une Notice historique, par H. Carnot.

TOME TROISIÈME.

PARIS.
JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI VOLTAIRE, 3.
1843.

LIBRAIRE
BIBLIOTECA

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresdebbar03bar

MÉMOIRES

DE B. BARÈRE.

12 germinal 1795. — Déportation sans jugement, et après déni de justice, des quatre membres des Comités.

Le 12 germinal, j'étais tranquille dans ma chambre où deux gendarmes me gardaient à vue. Entièrement occupé depuis plusieurs jours à écrire ma défense, j'avais travaillé toute la journée, ignorant ce qui se passait dans Paris. Je croyais que le lendemain je serais encore entendu pour ma justification, lorsqu'à dix heures du soir, au moment où je venais de me coucher, trois hommes, dont deux armés, un juge de paix et deux gardes nationaux sans costume entrent avec violence dans ma chambre.

Le premier de ces sbires me dit qu'il vient poser les scellés sur mes effets et papiers, un décret de la Convention nationale venant de me condam-

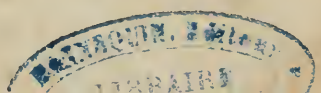

ner à la *déportation* à Cayenne. Je me lève; je demande la lecture et la remise d'un pareil décret : le juge de paix me le signifie. Je ne pouvais revenir de mon étonnement. Les scellés sont mis sur mes papiers, sur mes effets; mais je ne voulus pas permettre qu'ils fussent apposés sur une petite bibliothèque très-précieuse, qui ne contenait d'ailleurs rien contre la sûreté de l'état. Le juge de paix insiste, disant que les livres sont aussi des papiers compris dans l'ordre du Comité de sûreté générale; je persiste aussi, lui répétant en vain que les livres, quoique formés avec du papier, ne sont pas des *papiers*. Il prend enfin le parti de retourner au Comité de sûreté générale qui lui défend de mettre les scellés sur ma bibliothèque. C'est à cette défense que je dois de l'avoir conservée; car je ne peux en dire autant des divers effets plus ou moins précieux qui étaient sous les scellés, et dont une partie m'a été enlevée dans les bureaux du ministère de l'intérieur, où ils furent déposés, me dit-on longtemps après la levée de mes scellés.

Je passai la nuit dans le calme que donne l'innocence, et dans cette indignation concentrée que produit toujours l'injustice.

Le lendemain, dès huit heures, un poste nombreux d'hommes armés fut placé dans l'allée de la maison Savalette, dans le grand escalier et jusqu'à la porte de ma chambre à coucher. M. de Savalette, qui avait appris dès le matin le décret de déportation rendu pendant la nuit, vint m'embrasser et

prendre part à mon infortune ; les amis du malheur sont rares à Paris. M. Dominique de Merville, chef de division au Comité de salut public, à qui j'étais fort attaché, vint me remettre, au moment où j'allais monter en voiture, *quatre assignats de cinq cents francs*. Je n'avais pas de quoi payer la première couchée ; car le Comité de sûreté générale ne me laissa le temps de rien emporter, ni de consulter mes amis sur l'état de leurs ressources et de mes besoins.

La preuve que le Comité de sûreté générale espérait me faire assassiner plutôt que de me déporter, c'est l'envoi à ma porte d'une magnifique voiture de cour ornée de dorures et de glaces, pour mieux me désigner à une populace ameutée et à des sicaires soldés. La preuve que tel était le but de cette expédition, c'est que le lendemain, quand on vit que la Convention ne voulait pas changer son décret du 12 germinal, le Comité sut bien faire trouver à la barrière de Montrouge une bonne et véritable voiture de voyage. Comme j'ai, grâce au ciel, toujours conservé un grand sang-froid dans les événements où il ne s'agit que d'un instant pour mourir, je raconterai tout ce qui s'est passé autour de ma voiture comme s'il ne se fût pas agi de moi.

A midi, *une grande voiture de cour* et non de voyage vint me prendre à l'hôtel de Savalette, rue Saint-Honoré. La rue était encombrée de curieux ; on y remarquait, près de la porte de l'hôtel, un

groupe d'hommes moins curieux, mais très-occupés de se concerter et d'agir contre moi, en excitant la multitude par leurs cris, espérant trouver dans le tumulte une occasion ou un prétexte d'attenter à ma sûreté et même à ma vie, comme je le prouverai bientôt par les faits les plus avérés, faits que tout Paris a pu voir comme moi-même.

La voiture allait très-lentement au milieu d'une foule immense qui se grossissait encore à chaque pas; plusieurs personnes furieuses *à froid* et insultant *à juste prix* me suivaient avec des vociférations violentes. Quand la voiture fut arrivée devant l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, elle s'arrêta, je ne sais dans quel dessein. Il y avait là un grand corps de garde désert; je n'y vis qu'une sentinelle et Barras en redingote bleue et avec un sabre en baudrier; il me regardait froidement et en silence sans me donner aucun secours contre les nombreux assaillants qui arrêtaient la marche des chevaux. — Je ne pus, dans cette station forcée, m'empêcher de dire d'une voix très-haute à mon ci-devant collègue Barras : « *Est-ce que tu es « donc chargé de me faire assassiner, ou de donner « du moins l'impunité à mes assassins? Tu entends « leurs cris...*» Cette interpellation faite d'une voix indignée (car l'indignation de l'innocence est une puissance aussi) sembla redonner le mouvement à la voiture et imposa silence aux vociférateurs. Mais le tumulte et les cris recommencèrent avec bien plus de violence quand je fus arrivé vis-à-vis

du perron de l'église Saint-Roch. La foule était plus considérable et débouchait encore de tous côtés. Le perron de l'église Saint-Roch était comme un vaste amphithéâtre rempli de femmes et de curieux, silencieux pourtant. Les cris et le mouvement étaient dans la rue autour de ma voiture. Trois hommes, qui paraissaient chargés du principal rôle, se jetèrent aux portières et les ouvrirent avec force en même temps; ils m'insultaient de tous les mots injurieux dont la réaction avait enrichi déjà le vocabulaire français. « *Êtes-* « *vous des Français*, leur dis-je, *vous qui voulez* « *attenter à ma vie? Non, les Français ne sont pas* « *des assassins!* » Le calme de mon visage et la force de ma voix paralysèrent ces misérables stipendiés du comité des réactions. Je demandai à l'officier de gendarmerie qui s'était placé à côté de moi dans la voiture, quel était son dessein. — De vous mener hors de Paris, me répondit-il. — Mais, repris-je, c'est impossible avec cette voiture tout ouverte, et surtout avec ce cortége; me voilà près de l'hôtel du Comité de sûreté générale, je vous somme de m'y faire arriver. — Les cris poussés autour de la voiture ne lui permettaient presque pas de m'entendre; mais la masse des habitants de Paris qui étaient sur les gradins de Saint-Roch fit taire ces vociférateurs : tant l'opinion juste du peuple est toujours un obstacle aux crimes des méchants! La voiture s'achemina très-lentement vers la rue de l'Échelle, et j'arrivai au

Comité de sûreté générale. — Ce ne fut que trois heures après qu'une autre voiture amena Billaud contre lequel on avait élevé les mêmes obstacles dans le faubourg Saint-Germain pour l'empêcher de sortir des barrières. Cela me prouva qu'il y avait un projet bien arrêté de nous faire périr dans une émeute ou par un nouveau décret à la suite de ces troubles.

Quant à Collot, il avait obtenu de l'officier qui alla le chercher de partir sur-le-champ. Dès neuf heures du matin il était sorti de Paris, avant que les agents du Comité de sûreté générale fussent réunis pour exécuter le complot tramé contre nous. Nous ne le rencontrâmes que le lendemain au soir, 14 germinal, dans une auberge où il nous attendait avec ses gardiens.

Il est connu, ce machiavélisme des proscripteurs, et cet art employé par les fripons politiques, de commencer par signaler leurs victimes dans des lois où ils invoquent la justice et l'humanité, et ensuite de faire naître des émeutes homicides chargées du soin affreux de leur vengeance. Ils viennent ensuite déplorer hypocritement les malheurs et les excès causés par la fureur du peuple. C'est un semblable projet qui fut déjoué dans cette journée du 13 germinal. Les membres du Comité s'occupèrent de substituer un autre plan à celui qui venait d'échouer. Le voici : On nous avait déposés, Billaud et moi, dans un cabinet du Comité de sûreté générale dont la croisée donnait sur une des

entrées latérales de la salle de la Convention. J'eus le temps, depuis une heure après-midi jusqu'à la nuit, d'observer les passants ; je me plaçai derrière les vitres de ce cabinet, et je vis passer à plusieurs reprises Fréron, Barras, Tallien, Clauzel, André Dumont et Pémartin; ils se parlaient, ils se concertaient, ils paraissaient embarrassés et mécontents. Le poète Chénier parlait seul et allait sans cesse de l'Assemblée au Comité, et du Comité à l'Assemblée. Ces messieurs crurent qu'il était peu convenable au succès de leur second projet contre nous de le proposer pendant le jour. Les méchants aiment les ténèbres. Ils laissèrent donc finir la séance du matin (la Convention était en permanence).

[Je n'appris qu'à l'île d'Oléron, en lisant les journaux du mois de germinal, ce qui s'était passé, le 13, à la séance du soir, pendant que j'étais encore retenu dans le cabinet du Comité de sûreté générale. Aucun doute ne me fut alors possible sur le projet médité entre les membres du Comité et quelques membres de la Convention. Vers onze heures du soir, dans le moment le plus orageux de l'assemblée, Tallien prit la parole pour exposer que le peuple furieux n'avait pas voulu permettre que les déportés sortissent des barrières; que le peuple, demandant une justice plus sévère, les avait ramenés tumultueusement au Comité de sûreté générale où il attendait la nouvelle décision de l'Assemblée. Tallien proposait

que les déportés fussent condamnés à mort et exécutés sur-le-champ. — J'ai su depuis mon retour à Paris, qu'en entendant cette motion atrocement barbare faite par Tallien, la Convention tout entière y avait répondu par un silence profond, et qu'après quelques minutes d'étonnement, plusieurs voix avaient crié : *A l'ordre du jour! — l'exécution du décret de déportation! à l'ordre du jour!* Tel est pourtant l'ascendant de ce sentiment de justice naturelle que l'homme porte au fond de son cœur, qu'il cria cette fois plus haut que le crime, et que cet *ordre du jour* réclamé en réponse à la *motion homicide* prévalut avec une honorable unanimité. La Convention recula d'effroi devant le crime froidement prémédité par quelques hommes vindicatifs.

Si ces mémoires tombent par hasard entre les mains de ce qu'on appelle la *société*, les *gens du bon ton*, ce que Montesquieu appelait les *honnêtes gens*, tous ces détails leur paraîtront sans doute fort ennuyeux et peu intéressants. Mais qu'ils ne me lisent pas; ce n'est pas pour eux que j'écris, ce n'est pas leur noble suffrage que j'ambitionne; je connais de quel genre de justice et d'intérêt ces gens-là sont capables. Mais j'écris ces lignes si douloureuses pour moi à retracer aujourd'hui, je les écris pour ma famille qui jouit depuis trois cents ans de l'estime publique dans les Pyrénées; j'écris pour les amis courageux et fidèles de ma famille et de mes malheurs; j'écris pour mes com-

mettants, honorables habitants des Hautes-Pyrénées.]

Je demandai à dîner, et après le repas je mendormis profondément jusqu'à minuit, heure où l'on vint brusquement m'éveiller et me conduire dans une autre salle.

Pendant ce sommeil profond on demandait ma *condamnation à mort*, dans cette même Assemblée qui avait tant de fois applaudi à mes travaux, à mes rapports. On sollicitait, le 13 germinal pendant la nuit, le dernier supplice pour l'homme que, dans la nuit précédente, on avait injustement frappé de déportation. Ah! malheur aux hommes que l'iniquité et le crime puissants poursuivent : les premières attaques provoquent les dernières injustices! Mais la Providence veillait pour moi; elle seule a enchaîné toutes les volontés et étouffé toutes les voix dans cette nuit du 13 germinal! Si j'avais eu le malheur de ne pas croire à la Providence et à ses bienfaits, comme à sa protection en faveur de l'innocence, certes, les événements de la Révolution française m'auraient souvent inspiré cette ferme croyance; car j'ai été persécuté, proscrit par tous les gouvernements, et je ne leur ai échappé que par cette puissance suprême, invisible et inévitable qui préside aux affaires humaines, et qui fait échouer les crimes des méchants.

Minuit sonne; deux officiers d'état-major viennent me prendre par le bras et avec une sorte d'in-

térêt dont je ne pouvais pénétrer la cause (ils savaient ce qui venait de se passer à la séance de la Convention); je suis conduit, ainsi que Billaud, dans la grande salle des délibérations du Comité de sûreté générale. Il y avait là plusieurs membres du Comité qui évitèrent mes regards. Plus loin, vers le milieu de la salle, étaient le général Pichegru et un grand nombre d'officiers de son état-major. — J'en fus étonné d'abord; mais, m'approchant de Pichegru : *Eh bien, général*, lui dis-je, *qui aurait cru que, vous, élevé par nous au commandement des armées de la République, vous viendriez prêter votre appui à la proscription de ceux qui vous ont fait général et qui ont défendu leur patrie?* Le taciturne et nébuleux Pichegru se renferma dans sa redingote bleue et me dit à demi-voix : *Mon métier est d'obéir.* Il avait bien raison : l'art de la guerre n'était pour lui qu'un métier, et la gloire militaire une simple spéculation. Les deux officiers généraux qui me prirent sous leur protection spéciale, me dirent : « Soyez tranquille, nous sommes patriotes comme vous, nous répondons de votre sûreté. Venez, nous allons vous placer dans le centre d'une patrouille de deux cents hommes et, malgré quelques mauvais sujets, nous sortirons en paix de Paris; venez. » — Ces deux officiers, auxquels je craignis de demander leurs noms, me parlèrent pendant tout le trajet des diverses batailles où ils avaient assisté, et je vis bien qu'ils n'avaient dirigé leur conversation sur cet objet que pour me con-

soler un peu en me rappelant mes *rapports militaires*.

Comme nous arrivions à l'extrémité du pont Royal, une forte patrouille venant de la rue du Bac s'arrêta pour demander le mot d'ordre. Nous stationnâmes un instant, et pendant ce temps nous vîmes venir le général Pichegru avec ses deux aides de camp. Il nous accompagna, marchant très-lentement et en silence à côté de la patrouille.

Nous en rencontrâmes trois autres dans le faubourg Saint-Germain et auprès des Invalides. Je crois que tout Paris était en mouvement et en armes pour faire partir *deux individus* pour lesquels il eût suffi d'un seul gendarme ou de leur parole d'honneur. Nous parcourûmes les boulevards neufs jusqu'au chemin qui mène à Montrouge sur l'embranchement de la route de Paris à Orléans. Là nous trouvâmes deux voitures de voyage. Billaud se plaça dans la première avec deux officiers; deux autres officiers m'accompagnèrent à la seconde voiture qui m'était destinée et y montèrent avec moi.

Mais avant que de me séparer de cette nombreuse patrouille qui m'avait sauvé des mauvaises passions de quelques *aventuriers de révolution,* je crus devoir la remercier de son zèle. Les soldats s'étaient rangés devant les deux voitures; je leur adressai quelques paroles de reconnaissance, et je finis en protestant de mon dévouement à la France et à la liberté, malgré l'injustice de ma déportation.

— Puis je les saluai en criant : *vive la patrie, vive la république.*

Pas un seul cri, pas un seul mouvement ne me répondit dans cette troupe de deux cents hommes : on eût dit que je parlais à des Chinois. — J'appris ensuite par un des officiers de *la garde conventionnelle*, qui était dans ma voiture, que je m'étais adressé à des hommes enchantés de ma déportation et que leur silence ne devait pas m'étonner : *c'était la section armée de la butte des Moulins*, commandée par le fameux Rafet, qui ne nous pardonnait pas les événements du 31 mai dont il avait manqué d'être une des victimes.

Nous arrivâmes le premier jour, 14 germinal, à six lieues d'Orléans, après avoir marché depuis deux heures après minuit jusqu'au soir, nous étant seulement arrêtés pour dîner. Nous rencontrâmes Collot à la couchée.

Dès le matin du 15, des émissaires envoyés sans doute de la ville d'Orléans, qui avait tant souffert de la révolution et de ses suites, vinrent dire à nos conducteurs que nous étions impatiemment attendus dans cette ville et que nous y courrions des dangers. Collot, entendant cet avis donné à l'officier, conçut de telles craintes qu'il supplia son conducteur de le faire passer par l'embranchement qui conduit à Chartres, afin d'éviter le passage d'Orléans. Billaud était également d'avis de passer par Chartres, ce qui changeait l'*itinéraire* tracé tout exprès au nom du Comité de sûreté générale.

Impatienté de toutes ces craintes qu'inspiraient des émissaires répandus dans l'auberge, je déclarai que j'étais prêt à partir par Orléans, que je n'en redoutais les habitants pour aucun motif et que je ne craignais point de m'exposer à leur animadversion et même à leurs coups. Je dis à Billaud et à Collot : « Ne venez à Orléans que quand vous saurez comment on m'y a reçu. Si vous apprenez que les Orléanais ont attenté à ma vie, allez-vous-en par Chartres et Vendôme. »

Ils ne se refusèrent point à l'essai que je proposais ; je partis avec un gendarme et l'officier de la garde de la Convention. J'arrivai à Orléans vers les neuf heures du matin. A la porte de la ville se trouvait un corps de garde de canonniers. En me voyant arriver, ils suivirent sans doute leur consigne ; ils parlèrent à mes deux conducteurs à voix basse et dirent ensuite tout haut au postillon : *Menez-les à la maison commune.* Deux de ces canonniers montèrent derrière ma voiture et nous accompagnèrent ainsi ; à chaque pas la foule augmentait autour de nous, et je commençai à croire aux rapports que les émissaires nous avaient faits.

Il n'y avait d'ailleurs que de simples curieux ; pas un cri, pas une injure, rien qui ressemblât aux procédés des Parisiens de la rue Saint-Roch et du Carrousel. Je descendis à l'hôtel de ville. Les magistrats vinrent me voir ; quelques personnes notables se pressèrent autour de moi, avec des

signes d'un intérêt modéré, mais sans aucune fâcheuse démonstration.

Je trouvai à Orléans le prix de légers services que j'avais rendus à quelques-uns de ses habitants. M. Latour, médecin, à qui j'avais épargné quelques dangers dans le cours de la révolution, disposait les esprits en ma faveur. M. Aignan, jeune homme qui cultivait les lettres et qui était l'agent national de la Commune, vint à moi en me disant devant la foule de ses concitoyens rassemblés qu'il ne pouvait pas oublier que moi seul j'avais eu la justice courageuse de le défendre au Comité de salut public, lorsqu'il avait été mandé et fortement attaqué par Saint-Just. Un autre habitant d'Orléans, propriétaire de raffinerie, je crois, et que j'avais vu en 1791 à Paris chez M. Bagueneau et chez madame d'Etelone vint aussi m'offrir ses services. Le seul que je vous demande, leur dis-je, c'est de me faire partir d'Orléans le plus tôt possible. — Ils me dirent qu'on attendait mes deux autres collègues, afin de nous faire partir tous trois ensemble.

15 germinal an III (février 1795).

Il était midi, j'étais encore seul, j'entendis beaucoup de bruit dans la salle voisine ; c'était *la jeunesse dorée, la jeunesse de Fréron*, qui, singeant celle de Paris, venait, armée de toutes pièces, essayer de m'intimider. J'allai au-devant

de ces jeunes hommes, et leur demandai quel genre d'intérêt j'avais obtenu d'eux, moi qu'ils n'avaient jamais vu. Quelques-uns me dirent que j'avais été l'auteur d'une émeute populaire à Paris, le 12 germinal; que le peuple, excité par moi, avait pénétré dans la salle de la Convention et m'avait appelé *à la tribune,* en me provoquant de me mettre à sa tête. — Ce sont des fables qu'on vous a racontées. Comment aurais-je pu me mettre à la tête du peuple de Paris, tandis que depuis un mois j'étais en arrestation dans ma chambre, où me gardaient à vue deux gendarmes couchés la nuit près de moi? D'ailleurs j'ai plusieurs fois dissipé ou calmé des attroupements de sections de Paris qui se portaient au sein même de la Convention; et je ne suis jamais allé à la tribune que pour apaiser les troubles et faire cesser les dissensions. — Alors un de ces jeunes *orateurs du peuple* tira de sa poche et lut un imprimé dont on venait d'afficher dans les rues d'Orléans un grand nombre d'exemplaires; c'était une lettre écrite par M. *Garran de Coulon*, un des députés du Loiret, qui, dans la frayeur du mouvement excité le 12 germinal, avait mal vu les objets et raconté des faits controuvés à ses commettants.

Je leur répondis que M. Garran-Coulon, leur député, était un imposteur ou un aveugle; que tous les faits de sa lettre étaient faux. Mon assurance, en donnant ce démenti, imposa à ces

jeunes gens qui se retirèrent avec les mensonges de Garran-Coulon et avec leurs fusils.

J'étais exténué de fatigue de toutes ces attaques importunes et par ce concours insupportable de curieux. Je demandai un bouillon et du vin. Les magistrats me firent servir aussitôt. Vers une ou deux heures de l'après-midi, mes deux associés de malheur furent amenés par une populace ivre de leur sang. Elle les avait arrachés de leurs voitures à l'entrée de la ville et accompagnés d'imprécations, d'injures et de cris de mort, jusqu'à la place du Martroy ; c'est là que la masse du peuple, devenue plus grande et plus furieuse, voulut les mettre en pièces. Déjà les *doloires,* ces instruments de tonneliers, étaient levées sur leurs têtes, et mon sort dans l'hôtel de ville eût été sans doute le même. Heureusement, les officiers municipaux et principalement le commandant de la garde nationale (dont je regrette de ne pouvoir écrire ici le nom, parce que c'est celui d'un homme de cœur) apaisèrent ces fureurs homicides, et je vis entrer dans la salle où j'étais Billaud et Collot, le visage pâle et les yeux éteints. Ils avaient couru les plus grands dangers, à ce que me dirent les officiers municipaux en leur présence.

Il fallut toutes les précautions prises par le sage commandant de la garde nationale, pour paralyser l'effet qu'avait produit la lettre mensongère écrite par Garran-Coulon à ses commettants, et qui était arrivée à Orléans deux heures

avant nous. Ce commandant rassembla toute la garde nationale, et entoura nos trois voitures d'une manière si prompte, et dans un ordre de marche si serré, que nous pûmes sortir d'Orléans en quelques minutes, quoique la populace courût encore après nous jusqu'aux dernières maisons du faubourg sur la route de Blois. — Il était environ huit heures du soir lorsque nous sortîmes de cet *enfer des vivants ;* car c'est ainsi que l'on peut appeler une émeute populaire, en quelque pays que ce soit.

Nous fûmes tranquilles jusqu'à Amboise, où nous arrivâmes le lendemain pour dîner. Nous allions partir pour Tours lorsque des voyageurs qui venaient d'y passer, nous voyant à l'auberge d'Amboise, accompagnés par des officiers et des gendarmes, nous demandèrent si nous étions les députés qu'on attendait de Paris et qui allaient à l'île d'Oléron. « Dans ce cas, je vous engage, nous dit un de ces honnêtes voyageurs, à retarder encore votre passage à Tours ; il y a déjà sur le pont un attroupement considérable et très-animé. Le projet hautement exprimé est de vous jeter dans la Loire. »

Nos conducteurs décidèrent que nous nous reposerions jusqu'au soir, de manière à n'arriver qu'à deux heures après minuit à Tours, vu qu'à cette heure les habitants seraient retirés dans leurs maisons. Cet avis fut suivi. Nous partîmes à l'entrée de la nuit ; nous arrivâmes à Tours à deux

heures et demie après minuit. Tout était tranquille; nous nous arrêtâmes sur le quai avant l'entrée du pont. Mais alors il s'éleva de nouveaux obstacles à notre départ : *la maîtresse de poste,* qui était sans doute de la même opinion que les Tourangeaux insurgés contre nous, demanda aux officiers qui étaient descendus de la voiture pour faire préparer des chevaux, si c'étaient là les *députés de Paris.*—Que vous importe? donnez-nous promptement des chevaux, répondit l'officier de la garde de la Convention, *des chevaux sur-le-champ!* — Cette femme prétexta la fatigue des chevaux, le sommeil des postillons, et envoya un homme dans la ville, sans doute pour avertir les mécontents, pendant qu'elle retarderait le relais. Enfin l'officier conducteur prend un ton plus impératif, va à l'écurie et fait venir en peu de temps les chevaux et les postillons.—Nous partons vers trois heures après minuit au galop. Il n'y avait personne sur le pont; quelques lumières aperçues dans les maisons à l'extrémité de la rue de Tours nous prouvèrent qu'on nous attendait encore. On sortit dans la rue avec des cris que nous entendions à peine à cause du bruit des voitures. Nous voilà en repos jusqu'à Niort.

Nous avions remarqué devant nous, depuis Orléans, un petit homme brun, figure sévère et décidée, qui allait à franc étrier, et qui ne nous précédait jamais que d'une poste. Il était remarquable par son costume : redingote grisâtre et bon-

net de poil. Il s'arrêtait pour parler à tous les maîtres de poste et aux habitants qu'il rencontrait. Nous nous étonnâmes d'abord de trouver dans chaque ville ou gros bourg une espèce d'attroupement tout organisé pour notre réception. Ces attroupements étaient tantôt bruyants de curiosité seulement, et tantôt injurieux contre nous nominativement. Nous soupçonnâmes que ce coureur à franc étrier était le propagateur de ces émeutes sur notre route.

L'officier conducteur, en approchant de Poitiers, demanda à un maître de poste ce que lui avait dit le coureur à franc étrier. — Il nous a dit que les représentants déportés à Cayenne arrivaient, qu'ils avaient manqué d'être assassinés à Paris, à Orléans et à Tours, et *qu'ils emportaient beaucoup d'argent pris au trésor public*. — C'était bien le moyen d'exciter les mauvaises passions d'un peuple malheureux et sortant d'un hiver terrible et prolongé, sans travail et sans pain. Ce coureur nous précéda jusqu'à la Rochelle ; digne messager de l'aristocratie réactionnaire.

En arrivant à chaque relais, nous trouvions des attroupements plus ou moins grands, plus ou moins malveillants, selon l'esprit qui régnait dans la localité ; c'était l'ouvrage du coureur qui, heureusement pour nous, n'entra point dans la ville de Poitiers, parce que la poste relaye sur la route au bas de la ville. Messieurs les Poitevins, avertis

trop tard sans doute de notre passage, descendaient des hauteurs de leur cité, quand nous partions. Tout ce voisinage de la Vendée ne pouvait pas nous être bien favorable. Nous voilà donc sur la route de Niort. Arrivés le soir dans une méchante petite ville qui est à deux ou trois lieues de Niort, nous y fûmes assez bien accueillis. Un commissaire des guerres, dont je regrette d'avoir oublié le nom, était dans la même auberge. Il vint nous embrasser, prendre part à nos malheurs, et nous offrir tous les services qui pouvaient dépendre de lui. Il demanda à souper avec nous, ce que nos conducteurs virent avec plaisir, car ils s'intéressaient vraiment à nous; ils se conduisaient plutôt en compagnons de voyage qu'en gardiens.

Nous voilà à table : c'était, depuis notre *départ obligé* de Paris, le premier repas que nous prenions un peu gaiement, et cela grâce au commissaire des guerres, excellent patriote, qui nous disait toujours : « *cette réaction ne peut pas durer. Il y a en France trop de principes de liberté publique, un trop grand besoin de régularisations politiques pour que nous puissions vivre longtemps dans une anarchie aussi déplorable et aussi passionnée.*»

Il se trompait sur le caractère national : il n'y a pas de situation, pas de forme politique qui ne dure en France, tant qu'elle a la force de son institution. Les abus mêmes y sont toujours en pleine vigueur, ils y sont célébrés, loués comme utiles et honorables, jusqu'à ce que, devenant excessifs,

ils tombent. Ainsi, ce n'est point par l'effet des lumières, ce n'est point par la vertu publique, que les abus ou les excès sont renversés ou détruits ; mais bien par leurs propres vices, ou par la lassitude qu'ils font éprouver. En France, le mauvais ne tombe pas parce qu'il est *mauvais*, mais bien parce qu'il est *usé*.

Notre repas fut terminé par ce toast : *Vive la France, vive la liberté.* Après le souper, le commissaire des guerres, qui venait de Niort, nous apprit qu'un assez grand nombre de malveillants nous attendaient au passage, et qu'il était essentiel d'éviter de relayer à la poste de cette ville, pour ne pas leur donner le temps de nous insulter. — Mais comment donc l'éviter ? demandâmes-nous. — « J'ai organisé, nous dit-il, les moyens. Les voici : « j'ai ici plusieurs équipages bien montés ; comme « commissaire des guerres, je vais avertir les hom- « mes du train d'artillerie ; nous aurons de bons « chevaux pour les trois voitures. Ils partiront d'ici « en doublant la poste, je me charge du choix des « conducteurs. Veuillez vous en reposer entière- « ment sur moi. »

Nous nous séparâmes jusqu'au lendemain six heures du matin, après l'avoir bien remercié. En effet, de très-bonne heure nos voitures furent attelées, et en peu de temps nous tournâmes la ville de Niort, aux cris répétés de messieurs les Niortains : *Arrête! arrête!* Les postillons avaient le mot d'ordre. Ils allèrent plus vite et nous ne fûmes que

poursuivis à toutes jambes par des forcenés qui auraient été bien mieux placés dans les rangs des Vendéens.

Avant d'arriver à la Rochelle, nous fûmes forcés d'attendre le retour des chevaux de la poste; les voitures stationnèrent devant l'église de je ne sais quel bourg. On sortait de vêpres, c'était pendant les fêtes de Pâques, la multitude s'attroupa autour de nous, en voyant des gendarmes conduisant des *prisonniers d'état* à l'île d'Oléron; c'est ainsi qu'un des habitants nous annonça. Cependant cet attroupement n'avait d'autre caractère qu'une impétuosité curieuse, rien de malveillant, rien d'injurieux. Au bout d'un gros quart d'heure, je vois venir un homme d'un certain âge et un jeune homme qui traversaient cette foule, et qui venaient vers les voitures stationnées, en disant avec un empressement dont nous ne connaissions pas encore les motifs : *Où est Barère? Quel est celui qu'on nomme Barère parmi ces députés?* En m'entendant nommer, je me crus désigné *personnellement* aux outrages qui, jusque-là, avaient été *collectifs*. Combien je me trompais! ce bon père de famille, accompagné de son fils, me voyant à la portière de la voiture, d'où je lui criais d'un air sérieux et ferme : *Que lui voulez-vous? c'est moi!* me prend la main et veut monter sur le marchepied de la voiture pour m'embrasser. — Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, lui dis-je. — Je suis Legendre, non pas celui de Paris, mais un des grands proprié-

taires de cette ville. Je n'ai qu'un fils, le voilà à mes côtés, il vous doit la vie. —Vous vous trompez, citoyen, je n'ai jamais eu l'honneur de vous voir. — « Sans doute, me répond-il, je ne vous avais ja- « mais vu ; mais c'est vous qui avez empêché, lors « *du décret de la réquisition des jeunes gens*, qu'on ne « la fît remonter à l'âge de seize ans, comme le vou- « laient Danton et plusieurs autres députés. Vous « avez ainsi sauvé mon fils que voilà, et qui, grâce « à Dieu, m'est conservé comme le *bâton de ma* « *vieillesse*. Il n'avait alors que seize ans, il était le « seul de cet âge dans cette commune ; aussi vous « ne voyez dans cette foule immense que des fem- « mes et des vieillards, tous les jeunes gens ont « péri dans cette malheureuse guerre de la Ven- « dée. » — Mes collègues et nos conducteurs demeuraient étonnés de cette espèce de harangue inopinée. Aussitôt que le vieillard et son jeune fils m'eurent ainsi salué et touché plusieurs fois la main, en signe d'amitié et de reconnaissance, toute cette foule devint bienveillante.

C'est sous cet heureux auspice que nous partîmes pour la Rochelle, et, cette fois, nous fûmes du moins accompagnés par les vœux favorables d'une bonne population.

Nous nous y reposâmes deux jours pendant lesquels nous fûmes si tranquilles que nous aurions pu nous croire entièrement ignorés.

L'administration s'était occupée, d'après la demande de nos conducteurs, de mettre en réquisi-

tion un bateau léger, pour nous transporter à l'île d'Oléron qui est située à trente-six kilomètres de distance. On prit une mauvaise barque de pêcheur, dans laquelle nous fûmes pour ainsi dire entassés et assis sur de mauvaises planches en travers du bateau. Nous partîmes à cinq heures du matin. Il n'y eut cette fois ni spectateurs ni curieux qui assistassent à notre embarquement.

Deux matelots suffisaient pour ramer et conduire le gouvernail de cette misérable et étroite barque. Je ne crois pas que les administrateurs de la Rochelle se fussent beaucoup occupés de notre salut ou de notre heureuse navigation ; mais le temps était si beau, la mer si tranquille, que nous en fûmes quittes pour être extrêmement ballottés et couverts très-souvent par des lames d'eau. Je me rappelle que je lus, pendant cette traversée de huit heures consécutives, un volume de la traduction des *Nuits d'Young,* par Letourneur, et que mon livre et moi fûmes souvent inondés par des vagues qui se brisaient en l'air et quelquefois au-dessus de nos têtes.

Nous arrivâmes en vue de l'île d'Aix, principal lieu de réunion des forces maritimes de Rochefort. Nos deux mariniers nous indiquèrent au loin l'île de Rhé, à droite ; la tour élevée de Marennes et le clocher de Brouage, à gauche, sur ce qu'ils appelaient la grande terre ou continent français. Quelque temps après, nos matelots nous montrèrent *le château de l'île d'Oléron* qui domine ce côté de

la mer au sud et à l'ouest. *Voilà donc cette heureuse terre d'exil ;* car c'est quelque chose que de ne plus respirer dans un pays couvert des fureurs aveugles et des passions hideuses des réactions politiques !

A peine à terre, trois canonniers, craignant peut-être quelque surprise, voulurent nous empêcher de passer, et ils ne nous le permirent qu'après avoir vu le décret de la Convention et les ordres du Comité de sûreté générale adressés à M. Walch, commandant du château de l'île d'Oléron. Après ces préliminaires, nous marchâmes pendant trois heures à travers des sables, des marais salins et des vignobles ; nous arrivâmes à la fin du jour chez M. le commandant du château. M. le commandant Walch nous fit servir à souper, ensuite ce fut lui qui nous conduisit, vers les dix heures du soir, à la citadelle où il nous assigna trois chambres, une pour chacun, avec une sentinelle *à notre porte.*

La fatigue me procura un sommeil profond.

M. le commandant Walch vint nous visiter le lendemain. Il nous dit qu'il n'avait aucun ordre relativement à notre subsistance; que nous nous adresserions, comme les soldats et les officiers de la garnison, à la cantinière qui était à la porte près du pont-levis; *qu'elle nous fournirait, à nos propres frais,* tout ce dont nous aurions besoin; que, quant à lui, il avait ordre de nous *donner la ration du soldat.*

Ce fut de cette ration que nous vécûmes depuis le 20 germinal an III jusqu'au 15 prairial, même année. Nos heureux collègues du Comité de sûreté générale qui, comme chacun sait, vivaient alors dans une grande abondance et qui étaient fêtés tous les jours chez les nobles et chez les grandes dames sorties de prison, présumaient que des républicains pourraient bien vivre avec de l'eau et un pain de munition, pain alors si grossier que nous y trouvions des fèves presque entières mêlées avec de la paille et de la mauvaise farine de légumes et non de blé.

Qu'on juge dans quelle pénurie j'étais, puisque mes deux malles remplies d'habits et de linge, déposées par M. Dominique de Merville au Comité de sûreté générale depuis le 15 germinal, y restèrent constamment sans être envoyées à mon adresse dans l'île d'Oléron. Dans le système des membres du Comité de sûreté générale, nous étions censés n'avoir besoin de rien, pas même de la *vie;* et en prudents *héritiers*, ils gardaient, eux ou leurs employés, tout notre mobilier.

Ce n'est qu'à force d'importunités, à force de lettres écrites à M. de Merville et au Comité de sûreté générale, que j'obtins une seule de ces malles qui me fut envoyée au mois de messidor dans les prisons de Saintes, où j'avais été traduit en vertu d'un nouveau décret sollicité par mes persécuteurs.

Il ne me restait dans l'île d'Oléron, que les vê-

tements et le linge que j'avais sur le corps. Je dus me pourvoir de ce dont j'avais le plus urgent besoin. Ces Messieurs de Paris, ou leurs honnêtes agents, qui dans la journée du 13 germinal m'avaient accompagné en hurlant autour de ma voiture, avaient jugé convenable de la piller; et à peine l'avais-je quittée pour entrer dans le vestibule de l'hôtel, qu'il n'y restait plus rien de ce qu'elle renfermait. Mon nécessaire, un peu d'argenterie, ma montre, tout ce que j'avais de livres précieux et de linge, ou vêtements pour la route, tout fut pillé en un instant. On dirait que les proscrits et ce qu'ils possèdent appartiennent de droit aux premiers occupants. Et tout cela s'est passé dans le meilleur des mondes possibles, chez le peuple le plus civilisé de la terre, dans la ville la plus aimable et sous les yeux de la société la plus polie qu'il y ait en Europe. Je me consolais de tous ces événements malheureux, en lisant tantôt *Young*, et tantôt *Voltaire;* si l'un m'attristait et me consolait par la peinture des tombeaux, et par la morale de la religion, l'autre m'étourdissait sur les maux de la vie, avec sa philosophie gaie et avec ses maximes spirituelles, dont une surtout m'a beaucoup servi. La voici : *Il faut badiner avec la vie, elle n'est guère bonne qu'à cela.*

Il y avait dans la ville un garde-magasin fort patriote et fort instruit; il avait une petite bibliothèque bien choisie. Il me fit proposer par un jeune sous-officier très-bien élevé, appelé

Collin, de me prêter quelques volumes d'*Young*.

Le principal objet de mes méditations n'était point la perte du pouvoir, l'absence de la tribune, le déni de justice politique, et l'ingratitude de mes collègues et des Français. Je trouvais tout cela dans l'histoire ancienne et moderne, elle n'est et ne sera jamais qu'une suite de révolutions, de passions et d'injustices ; mais je pensais profondément à ce caractère national, léger, inattentif, égoïste, insensible, *indépendant avec une pente naturelle à la servitude*, et *esclave par civilisation, avec un fond d'instinct de liberté*.

Je pensais surtout aux dangers que courront toujours, chez les Français, *les hommes de bien, les bons patriotes, les ministres vertueux* et *les représentants éclairés* qui oseront vouloir le bien de la France et réformer ses abus.

Avec le peuple français, il ne faut que *calomnier* les hommes utiles pour les perdre sans retour. Ces Français de Paris surtout sont d'un tel *acabit*, d'une telle insouciance, d'un tel égoïsme, qu'avec des pamphlets et des journaux ils se perdraient et proscriraient dans six mois *tous les grands hommes de Plutarque*, si la nature était assez barbare et assez prodigue pour leur en faire présent.

A Paris, me disais-je, on ne voit l'individu que pour lui nuire ; c'est *la tactique des passions*. Mais, quand il s'agit de justice, quand il est question de sauver des hommes, on ne les aperçoit pas. C'est un pays où l'on vit en poste et où l'on n'a pas le

temps d'être juste, d'être humain, d'être probe, d'être Français.

Les uns, qui se croient des génies, voient tout en masse, et proscrivent en détail ceux qu'ils *n'aiment pas* ou dont ils redoutent les exemples et les vertus.

Les autres effleurent tout, calomnient à dire d'experts, sans soupçonner qu'ils assassinent moralement, ce qui est plus dangereux que l'assassinat physique contre lequel on peut se prémunir ou se défendre.

De là ces jugements si légèrement prononcés sur des mots ou sur des actions qu'on examine à peine et qu'on dénonce toujours, parce qu'on les a dénoncés une fois.

De là ces aperçus si légers, si inconséquents, si funestes sur les principes et sur la conduite d'hommes sages et de bons citoyens, à qui il n'a manqué qu'un protecteur, ou un corrupteur, ou un intrigant, ou une femme du grand monde, pour les défendre au milieu de cette foule entassée dans ce qu'on nomme une capitale. Malheur à celui qui a besoin de se justifier! On y accuse, on n'y juge pas; on y calomnie, on n'y justifie jamais. Les écrivains et les journalistes sont pour les Parisiens ce qu'étaient les gladiateurs chez les Romains; ils occupent, ils amusent la malignité et l'oisiveté des contemporains. Les hommes célèbres, les hommes de génie, les ministres vertueux, les écrivains illustres, les orateurs patriotes sont, à Paris, comme

ces malheureux condamnés, à Rome, *au supplice des bêtes féroces* (damnatos ad belluas). C'est ainsi qu'on voit tous ces pamphlétaires à gages, ces orateurs en espalier, ces journalistes soldés, ces chansonniers, ces poètes vendus former une ligue terrible et puissante qui gouverne la pensée publique, qui corrompt l'opinion générale, qui dirige à son gré les passions et les suffrages, et qui étouffe les talents, la probité, le patriotisme et la vertu, sans mesure comme sans pitié.

D'après cet aperçu des mœurs et des usages de Paris, comment, me disais-je tous les jours dans la prison, puis-je espérer que je serai jamais connu par la masse des Français, dans mes sentiments, dans ma conduite, dans mes principes, dans mes travaux pour cette patrie ingrate et qui n'a répondu à mon dévouement pour elle que par une affreuse proscription?

Me voilà donc au milieu de l'Océan, confiné dans une île, ayant perdu tous les droits de l'état social pour l'avoir trop bien défendu. Me voilà, traînant dans un château fort les restes d'une existence consacrée à la patrie, usée dans les travaux de sa défense et de sa législation, flétrie dans les angoisses d'une accusation capitale et calomnieuse, et à qui il ne reste pas même l'espérance d'une réparation solennellement obtenue de mon vivant.

Est-ce donc à la calomnie qu'il appartient de prononcer sur la conduite des hommes *condamnés*

à gouverner ou à représenter la nation? est-ce au hasard et à l'avenir qu'il appartient seul de les venger? . . . . . .

Ces tristes réflexions m'ont occupé longtemps dans la prison d'état de l'île d'Oléron. Le lecteur de ces *Mémoires* trouvera peut-être ces pensées importunes et ces espérances chimériques; mais qu'il pense du moins qu'en les écrivant j'ai soulagé mon cœur d'un grand poids, et qu'en songeant à l'impartiale et consolante justice de la postérité, j'ai oublié mes calomniateurs et n'ai pas senti le mal que mes ennemis ont voulu me faire.

Mars 1795. — Prison d'état à Oléron. — Prison à Saintes.

Renfermé depuis le mois de mars dans le château de l'île d'Oléron, il ne m'était permis ni de communiquer avec les officiers et soldats qui étaient en garnison, ni avec les externes et habitants de la ville.

J'obtins, ainsi que mes deux collègues, la permission du commandant de me promener sur les remparts. Je voyais la mer, ses navigateurs, ses orages; j'apercevais les vaisseaux français de l'île d'Aix, et je découvrais de loin les deux fameux pertuis ou passages de Mannuisson et d'Antioche, où croisaient de temps en temps des frégates anglaises, menaçant ou effrayant les habitants de l'île d'Oléron.

Je ne jouis pas longtemps de ces avantages :

deux jeunes officiers du génie, que j'aurais bien reconnus pour des réacteurs à la réception presque insultante qu'ils nous firent un jour sur les remparts, adressèrent des remontrances au commandant Walch, sur les dangers de laisser ainsi les trois conventionnels se promener le long des batteries du château et en observer à leur aise les fortifications. Le commandant vint bientôt après, craignant, nous dit-il, les dénonciations de ces messieurs du génie, nous engager à nous abstenir de la promenade ordinaire sur les remparts et à nous contenter de la promenade à une heure après-midi, sur la place où se faisait l'exercice de la troupe. Il fallut bien s'en contenter. Je sortais presque toujours seul pour jouir de la promenade. Deux officiers venaient ordinairement m'apporter alors le *Moniteur* et les autres journaux qui nous diffamaient à la journée. Ces braves officiers paraissaient indignés du traitement qu'on nous infligeait; mais nous leur apprîmes que c'était l'usage établi à Paris d'opprimer les malheureux et de diffamer les proscrits.

Bientôt les événements violents du 1^er^ prairial parvinrent jusqu'à nous par les journaux et eurent pour nous les effets les plus sinistres. Nous fûmes plus étroitement renfermés dans nos chambres; et il n'y eut plus pour moi ni repos ni promenade, parce que les journaux de Paris exaspéraient les esprits dans notre petite ville.

Au milieu de ces contrariétés, la Providence

sembla venir à mon secours d'une manière singulière. Il y avait dans la ville un vieux batelier natif d'Auch, et qui avait été pour cause de maladie aux eaux de Barèges plusieurs fois. Il avait souvent entendu parler de moi et de ma famille. En entendant prononcer mon nom par les habitants de la ville, et me sachant prisonnier au château, il demanda à M. le commandant Valch la permission de me voir comme étant mon compatriote. Heureusement le bon batelier était le messager maritime de la ville et du commandant. Il portait les effets et la correspondance à la Rochelle chaque semaine, et rapportait les lettres de la poste et les approvisionnements.

Quel fut mon étonnement de voir arriver dans ma petite chambre, avec un soldat de faction, ce bon vieillard! Le soldat alla prendre son poste à la porte de la chambre, et j'entamai conversation avec ce bon batelier à qui je demandai les motifs de sa visite. Voici sa réponse naïve et pleine de dévouement.

« Je suis natif du département du Gers, j'ai longtemps habité Auch, ma patrie. Ensuite, étant devenu marin, je me suis marié dans l'île d'Oléron, où je me suis établi, dans la ville du château, batelier public ou messager maritime des habitants. Je vais faire un voyage à la Rochelle chaque semaine. Si vous avez besoin de quelque chose de cette ville, je vous offre mes services.

Mais, lui dis-je, à quoi puis-je devoir vos offres

obligeantes et l'intérêt que vous paraissez prendre à un malheureux? — Vous êtes malheureux et mon compatriote : cela me suffit. D'ailleurs, dans l'île on dit du bien de vous, et vous avez parmi les habitants de la ville plus d'amis que vous ne pouvez l'imaginer. J'ai appris par la femme qui reste à la porte de la citadelle, votre cantinière, que vous êtes fort maltraités et que vous manquez du nécessaire. — Il est vrai, lui répondis-je, que les Comités de la Convention ont donné l'ordre *généreux* de ne nous fournir que la ration des simples soldats, c'est-à-dire un pain de munition où il y a des fèves et de la paille. Avec cela on nous donne de l'eau à discrétion. De temps en temps je demande à la cantinière de son pain de ménage que nous lui payons, ainsi que quelques douzaines d'huîtres avec une tasse de lait; cela me soutient et ne m'empoisonne pas.

« Je savais tout cela, me dit le bon marinier d'Auch, et j'ai prévu vos besoins; comme je suis l'agent maritime de la garnison et du commandant, on ne m'a point fouillé; je vous apporte sous cette grosse redingote un pain de trois livres fait de fleur de froment par notre ménagère. Ma femme a voulu aussi que je vous apporte une petite provision de ce bon biscuit de mer, dont j'ai rempli mes poches. Tenez, mettez-les en lieu sûr, je reviendrai deux fois par semaine rafraîchir votre petit approvisionnement. Si vous voulez écrire à la

grande terre (c'est ainsi qu'à Oléron on appelle le continent français), je me chargerai de vos lettres que je jetterai à la poste à la Rochelle. — Je me hâtai d'écrire une lettre à mon frère que j'aime tant, et qui devait avoir bien de l'inquiétude sur mon sort. J'écrivis également une autre lettre à un de mes cousins du même nom, qui était lieutenant de vaisseau à Rochefort. Je remerciai bien cordialement le vieux messager, et je rêvai son retour avant même qu'il fût sorti de ma chambre, tant son bon cœur et son dévouement avaient porté de consolation et d'espérance à mon cœur.

Mais les choses avaient étrangement changé autour de moi en un instant. Des ordres secrets et pressants étaient arrivés à Rochefort pour préparer un bâtiment qui devait conduire mes deux collègues à la Guiane. Ces ordres furent exécutés avec une promptitude qui me laissa à peine le temps de serrer la main à mes collègues, très-étonnés de ce qu'on me laissait seul à l'île d'Oléron, sans être déporté comme eux. « Je crois bien, me dit Collot d'Herbois, que tu as des amis à la Convention et que cette mesure ne te regarde point. » Je ne pouvais croire à la prétendue amitié de ces Conventionnels, tellement réacteurs, que le farouche gouvernement des trois inquisiteurs de Venise eût passé auprès d'eux pour un gouvernement angélique.

Resté seul dans cette prison du château d'Oléron; livré à la plus triste solitude, je lisais et j'in-

voquais la Providence, seul appui des infortunés et des innocents persécutés.

Ce jeune sous-officier du nom de Collin, dont j'ai parlé déjà, ne se démentit pas; il passait avec moi de tristes soirées. Il m'apportait des livres, du pain ; il m'offrit même ses économies. Je le remerciai et le priai seulement de m'apporter un paquet d'opium, car je ne pouvais dormir. Il me promit de revenir bientôt ; mais il passa trois jours sans paraître. Je ne savais à quel motif attribuer cette absence, bien longue pour un prisonnier. Lorsqu'il revint, il allégua des travaux de son service et me dit qu'il n'avait pu aller en ville chez le pharmacien... J'insistai ; il m'avoua alors qu'il ne pouvait pas sortir du château. Un nouvel incident termina ses visites et mes demandes. M. le commandant Walch vint dans les premiers jours de prairial m'annoncer qu'un huissier de Saintes et quatre gendarmes venaient d'arriver de Marennes pour me transférer, par ordre de la Convention et du tribunal criminel de Saintes, dans les prisons de cette ville. En effet, une heure après la visite du commandant, l'huissier et les quatre gendarmes vinrent me chercher pour me conduire dans les prisons criminelles de Saintes. On me fit passer par des souterrains du château obscurs et infects, qui menaient par une petite porte aux bords de la mer. J'entrai avec mes conducteurs armés dans une barque, et, à travers une mer très-houleuse, nous arrivâmes à la *grande terre* après

une heure de navigation pénible. Mais mon cœur était calme, et mes gardiens ne purent s'empêcher de me témoigner quelque intérêt.

Arrivés à l'autre bord, je fus obligé de faire une ou deux lieues à pied au milieu des gendarmes jusqu'à la ville de Marennes, dont on aperçoit de loin la haute tour carrée, bâtie, dit-on, par les Anglais. Entré dans Marennes avec ce cortége de force armée et un huissier, je vis aussitôt les habitants se rassembler, se grouper autour de moi, mais sans témoigner aucune mauvaise intention, ni proférer aucune parole offensante.

Je soupai avec mes tristes acolytes; il me tardait d'être au lendemain pour retrouver le repos des prisons, que je préférais à cette activité et à cette agitation de la curiosité publique qui environne les accusés ou les prisonniers. Pendant que je me couchais, l'huissier cherchait une mauvaise voiture comme on en trouve dans une petite ville, afin de me transporter plus vite à Saintes; il m'était impossible de continuer à marcher.

Dès cinq heures du matin, les curieux de Marennes entourèrent l'auberge, cernèrent la voiture, et je partis accompagné de l'huissier du tribunal criminel et de quatre gendarmes. J'arrivai le soir à Saintes, où je fus de nouveau l'objet de la curiosité publique; enfin j'entrai sous le vestibule obscur de l'ancienne abbaye située dans le faubourg de Saintes, et qui avait été changée en prison. Je fus conduit dans la chambre du geôlier, appelé M. Fédy,

homme excellent, plein d'intérêt pour les malheureux, et qui me plaça sous sa garde personnelle dans une grande chambre à trois lits, où habitaient sa femme et trois enfants en bas âge. Je prenais mes repas avec lui, et j'avais plus de sécurité pour ma vie comme pour ma nourriture. Je ne saurais donner assez d'éloges à la conduite honnête, modérée et pleine d'intérêt de ce bon concierge, qui me donnait tous les adoucissements que son devoir lui permettait d'apporter à mon état d'isolement et de captivité. Je lui remis en dépôt le peu d'effets que j'avais, ma montre, un peu d'argenterie, une boîte d'or, du linge et des habits. Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi jusqu'au 5 brumaire an III, époque de ma sortie, dont je parlerai plus loin.

Dans les premiers jours de ma captivité à Saintes, les royalistes essayèrent de me tourmenter en faisant arriver jusqu'à moi les bruits les plus sinistres et les diffamations les plus atroces. Puis ils m'envoyèrent les journaux de Perlet, qui était alors l'organe le plus violent de la réaction et qui ne rêvait que supplices et vengeances. Je les lisais et je les renvoyais froidement : cela parut désappointer ces messieurs. Ils placèrent alors à la porte de ma chambre le fils d'un huissier de Saintes, âgé de dix-neuf ans, qui avait une très-jolie voix, mais qui l'employait à me chanter pendant une heure tous les matins le *Réveil du peuple*, déclamé plutôt que chanté avec une violence et une fureur en-

thousiastes. Il se lassa de chanter son *Réveil*, et je commençais à jouir d'un peu de calme, lorsque les officiers municipaux vinrent me signifier que, répondant de moi, ils ne pouvaient plus me permettre de me promener ni dans le jardin de la prison, ni dans un long dortoir de cet ancien couvent dont l'extrémité donnait sur les belles campagnes de la Saintonge. Ma promenade fut supprimée comme elle l'avait été au château de l'île d'Oléron.

Cependant je ne pouvais me passer de mouvement et j'avais un besoin extrême de faire diversion à ce chant lugubre et profond des prisonniers, et au bruit des fers, des verrous et des plaintes de tant de malheureux qui encombraient la prison de Saintes, à cause du passage fréquent des condamnés aux galères de Rochefort. Je priai donc le concierge, M. Fédy, de parler en ma faveur aux officiers municipaux les plus capables de concilier mon désir avec leur responsabilité. Il en trouva deux extrêmement honnêtes et qui consentirent à quitter leurs travaux et leur commerce pour venir m'accompagner eux-mêmes pendant mes courtes promenades dans le dortoir de la prison. Puissent-ils un jour trouver ici les expressions de ma sincère reconnaissance! Leur obligeance constante me fit oublier pendant quelques mois ma fâcheuse position, et ma santé, déjà si fort altérée par le régime de l'île d'Oléron, se rétablit un peu.

Vers cette époque, j'éprouvai un grand bon-

heur, celui de revoir et d'embrasser mon frère, que j'ai toujours tant aimé et qui me rappelle si fort les traits chéris de mon père. Jean-Pierre était venu à travers les violentes et atroces réactions de Bordeaux. Il y avait été protégé par le courage du général Darnaud, de Bagnères, qui y commandait alors. Deux frères qui se revoient, deux amis qui se retrouvent après de longs malheurs et une longue absence, éprouvent un tel bonheur que les prisons les plus affreuses se changent subitement en palais somptueux. En embrassant Jean-Pierre, mon cœur tressaillit de joie; nos larmes se confondirent au milieu de nos embrassements, et j'oubliai un instant que j'étais la victime du despotisme réactionnaire de cette Convention à laquelle j'avais prodigué ma vie, mes veilles, mes travaux.

Pendant que j'étais en prison, M. Prunier, représentant envoyé dans le département de la Charente, vint y sonder l'opinion publique. Comme il y avait un très-grand nombre de patriotes à Saintes, il fut convaincu que les réacteurs de la Convention ne parviendraient pas facilement à y trouver de vils et barbares instruments de leur injustice et de leurs vengeances.

Mais, ce qui était bien plus dangereux que les représentants en mission, c'étaient les agents secrets de l'Angleterre, qui soldait la réaction à Paris et organisait en même temps les mouvements populaires dirigés contre la Convention. Elle avait

envoyé des émissaires dans les divers départements de la France où il fallait des victimes pour le *gouvernement anglais*. Deux de ces agents étaient venus à Saintes, afin d'y exciter la diffamation et la plainte publique contre moi et de disposer les esprits à une émeute dans la prison ou à un jugement inique devant le tribunal criminel.

Voici comment cette trame anglicane se découvrit. Mon frère était logé dans la ville à la grande auberge, où il y avait une table d'hôte très-nombreuse. Un jour, les deux commissaires anglais se présentent et se mêlent aux convives ; ils ne connaissaient pas mon frère, et ils ignoraient qu'il y eût à cette table quelqu'un qui pût prendre mon parti. Les deux Anglais, dont l'un était professeur de sa langue à l'école de marine de Rochefort, amenèrent la conversation sur moi. Ils s'étonnaient de ce que je n'étais pas jugé et condamné depuis longtemps; ils répétaient ce que les journaux de Paris avaient publié de mensonges et de calomnies depuis trois mois. Enfin, ces deux délateurs, avec leur jargon anglais, finirent par indigner les convives. On connaît l'espèce d'acharnement barbare et d'opiniâtreté cruelle qui caractérise les espions et les agents britanniques lancés dans tous les pays. Mon frère fut le premier à les attaquer en leur disant que, pour des étrangers, ils prenaient un intérêt bien vif aux affaires qui n'intéressaient que les Français, et qu'ils paraissaient n'être que les échos des factions ou les agents de leur gou-

vernement. Cela commença à les troubler un peu dans leur projet d'influencer l'opinion publique à Saintes. Ils se rassurèrent néanmoins en voyant qu'un seul des convives me défendait, et ils se retranchèrent dans des généralités et dans les bruits répandus par les journaux. Aussitôt un brave homme, connu par ses lumières, sa probité et son patriotisme sage et pur, le procureur général du département, qui dînait là habituellement, interpella hautement les deux Anglais sur leur qualité et le genre d'intérêt qu'ils pouvaient prendre au jugement d'un accusé par la Convention; accusé qui n'avait rien de commun ni avec eux, ni avec leur gouvernement. Il leur dit, qu'en qualité de premier magistrat du département, il les engageait à se taire, à ne pas venir porter la diffamation et aigrir les accusations dans un pays tranquille; qu'il écrirait à Rochefort aux administrateurs et aux chefs de la marine pour s'informer des principes et de la conduite du professeur anglais et de l'agent qui l'accompagnait.

Ils ne tardèrent pas à quitter Saintes tous les deux, et ce départ subit éclaira une foule de citoyens qui restèrent convaincus des intrigues que les réacteurs de Paris et les agents de Londres fomentaient pour perdre en France les meilleurs citoyens.

Il y avait aussi dans l'administration du district un excellent homme, nommé EutropeVanderkand, descendant d'une famille hollandaise réfugiée et

depuis longtemps établie dans un bourg près de Saintes. Cette famille des Vanderkand était toute patriote ; l'un des frères, l'aîné de la famille, était un ancien professeur de belles-lettres très-instruit et digne, par ses lumières comme par son courage patriotique, d'être un citoyen d'Athènes ou de Rome. Les deux frères demandèrent à me visiter ; l'aîné demeurait dans les dépendances de l'abbaye convertie en prison. Je reçus d'eux toutes les consolations dont un patriote malheureux peut avoir besoin ; ils m'offrirent de l'argent, des vêtements, des secours de tout genre. Ils me prêtèrent une collection du *Moniteur* qui me servit à écrire *un compte rendu à mes commettants de ma conduite politique et civile dans l'Assemblée constituante et à la Convention nationale...*

J'ai remis à mon frère les travaux que j'ai faits à ce sujet dans ma prison ; le temps m'a manqué pour les rendre complets.

Il y avait longtemps que j'avais demandé aux Comités de la Convention d'envoyer au tribunal criminel de Saintes mon acte d'accusation, plus facile à établir dans des journaux calomniateurs et salariés que devant un tribunal juste et impartial. Jamais les Comités ne répondirent. Je m'adressai au président du tribunal criminel qui avait été mon collègue à l'Assemblée constituante (M. Le Mercier), afin qu'il écrivît, lui aussi, aux deux Comités du gouvernement. Il fut froid, indifférent

à ma situation; il ne me fit rien répondre, et je languis jusqu'à la fin de la Convention nationale, sans accusation, sans réponse, sans intérêt, sans justice.

Mon frère fut obligé de partir, et il me semblait que je ne devais plus revoir ce frère si chéri et si courageux. Je l'embrassai avec des larmes, et je me vouai de nouveau au seul soutien des infortunés, *la Providence*.

Ma confiance en elle était juste : un jour que j'étais livré aux plus tristes pensées sur l'iniquité des hommes et l'impuissance des innocents, je vois entrer dans la prison plusieurs officiers, et à leur suite, des soldats qui portaient un drapeau presque en loques. Le concierge m'apprend subitement que *c'est le bataillon des Hautes-Pyrénées qui, en passant de l'armée des Pyrénées occidentales dans la Vendée, a voulu me rendre hommage, quoique je fusse proscrit, et me saluer avec le même drapeau que je lui avais donné à Tarbes, en* 1792, et qu'il avait religieusement conservé au milieu des combats les plus opiniâtres contre les Espagnols.

Le chef de bataillon était un ami du capitaine, M. *Marausin, de Lourdes,* qui depuis a acquis par sa brillante bravoure le grade d'officier général.

Je répondis avec enthousiasme à ces braves.

Les officiers m'offrirent de me délivrer et de m'emmener avec eux, mais je refusai leurs propositions.

Après cette visite des braves Pyrénéens, on m'écrivit de Paris que j'allais être rappelé à la Convention, et dans cet espoir inattendu, je rédigeai la note que voici :

[Un décret rendu au milieu des orages politiques m'a déporté le 12 germinal an III (1795); — un autre décret rendu le 5 prairial suivant, m'a décrété d'accusation.

Je suis transféré d'une citadelle dans des prisons ; j'étais au milieu d'une garnison militaire, je suis au milieu des hommes condamnés pour des crimes ou accusés de vol.

On ne me met pas en jugement : on dit que je serai rappelé au sein de la plus belle assemblée de l'univers.

On me fait espérer un rappel prochain. Ah ! je sens dans mon cœur que je pourrais encore servir ma patrie; et, sans avoir l'orgueil de me comparer aux hommes célèbres de l'antiquité, ne pourrais-je citer l'exemple des Grecs et des Romains? Aristide était frappé d'ostracisme, et les Athéniens ne craignirent pas de le rappeler et d'expier leur injustice.

Camille fut exilé ; Camille fut aussi rappelé pour sauver Rome des Gaulois, et il sauva Rome.

Cicéron exilé est rappelé à Rome, et une médaille le présente à ses concitoyens comme le père de la patrie. Je ne suis, moi, qu'un enfant de la France; mais j'ai aussi une patrie à aimer, à servir et à défendre. Que ne puis-je dans ce moment, où les per-

fides Anglais menacent d'exécuter sur nos côtes de Bretagne une forte descente, revenir encore à cette tribune d'où je dénonçais au monde entier les crimes du gouvernement britannique ! Furieux de voir la République française près de recevoir et d'accepter une constitution sage avec les bienfaits de la paix, avec les richesses d'une moisson abondante et avec des plans régénérateurs de ses finances, ils veulent tenter de donner à la France de nouvelles secousses ; au peuple, des troubles et la famine ; à la liberté, des convulsions ; à l'égalité, des ennemis nombreux ; et aux rebelles de la Vendée, des auxiliaires, des munitions et des armes parricides.

Ah ! pourquoi ne puis-je, du haut de la tribune, exciter de nouveau les braves défenseurs de la patrie contre ces lâches royalistes de Londres? Serions-nous donc moins généreux, moins justes que les anciennes républiques, et faut-il flétrir et annuler dans des cachots un citoyen, un représentant qui pourrait être encore utile et qui fut toujours *fidèle à la France et à la liberté?**]

Dès que le 13 vendémiaire eut donné violemment une sorte de triomphe à quelques patriotes de la Convention, les intrigants et les réactionnaires s'empressèrent de me ravir les avantages que les patriotes incarcérés venaient de retirer de cette journée. M. de Fermon se hâta le lendemain de

* 18 messidor an 3. — Prison de Saintes.

proposer qu'au lieu de me faire juger, comme l'avait ordonné la Convention, par un décret des premiers jours de prairial, il fallait au contraire le rétracter et revenir au précédent décret de déportation du 12 germinal. Ce nouveau genre de justice, qui tantôt refuse le jugement légal, et tantôt rappelle une déportation arbitraire, trouva des partisans dans cette Convention qui depuis longtemps ne connaissait rien du juste ou de l'injuste. Les passions dures et sourdes de la réaction avaient fermé tous les cœurs et toutes les oreilles aux cris des malheureux et à l'invocation de la morale et de la justice.

Un nouveau décret ordonna donc ma déportation. J'en eus connaissance dans ma prison, et ce même jour je vis arriver à moi trois amis courageux partis de Bordeaux en apprenant ce nouvel acte d'oppression et de tyrannie, qui les indigna au point de prendre la résolution de venir m'arracher à cette atroce proscription.

Ce furent mon cousin Hector Barère, inspecteur de la marine à Bordeaux, un négociant et un jeune homme de vingt ans nommé F..., qui arrivèrent à marches forcées à Saintes. Le troisième laissa à ma disposition son cheval à l'auberge de Saintes; mon cousin et mon ami bien montés attendirent le moment où il me serait possible de tromper la vigilance des gardiens. Mon cousin, qui avait une âme de feu et un courage de lion, proposa d'abord de me faire sortir avec lui, soit de force, soit déguisé. Je résistai à toute idée d'évasion tant que je

serais censé être à mon poste ; malgré l'évidence de l'injustice qui me détenait en prison, j'exigeai de mes libérateurs qu'ils me laisseraient prisonnier jusqu'au 5 brumaire an III, époque de la dissolution de la Convention. Le jour où cette assemblée finissait sa session, je n'étais plus représentant, je rentrais dans le droit naturel et je reprenais ma liberté par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir.... Mes deux amis improuvaient cette résolution et craignaient que le moindre retard ne devînt funeste. Le lendemain (c'était dans les quatre premiers jours de brumaire an III) mon cousin Hector revint à la charge, m'apportant sous sa redingote une longue échelle de corde pour m'échapper par-dessus les murs du jardin, ou par l'extrémité du dortoir dont j'ai déjà parlé ; mais le jardin était éloigné et le dortoir était fermé. J'ajournai ma fuite à la nuit du 4, et les messieurs Vanderkand, ces amis fidèles, préparèrent avec autant d'habileté que de discrétion ma sortie par le cloître et par le jardin du couvent qui se trouvait devant leur habitation. M. Vanderkand l'aîné vint me prévenir, à huit heures du soir, de me tenir prêt à sortir à dix heures et demie, à un signal donné, pendant que la famille du concierge me croirait couché suivant l'habitude.

Pendant ce temps, M. Vanderkand cadet, administrateur du District, avait loué quelques-uns de ces bateaux pêcheurs qui sont sur la Charente

en face du village de Colcourré où habitait sa famille. L'aîné me fournissait à Saintes le moyen de sortir de l'enceinte de la prison; et le cadet m'attendait, déguisé en batelier avec deux de ses mais, pour me faire traverser la Charente; sur la rive opposée trois chevaux nous attendaient. Vers onze heures j'entendis le signal donné par un brave homme que je ne puis nommer, mais dont le nom est écrit dans mon cœur. Je le suivis, et j'arrivai dans le jardin, où M. Vanderkand l'aîné vint m'ouvrir une porte qui donnait sur la campagne. Mon cousin Hector et mon bon ami M. Vanderkand se trouvaient là; ils me prirent avec eux, et nous traversâmes rapidement la vaste prairie qui joint la ville à la Charente. M. Vanderkand cadet m'embrassa et me conduisit sur son bateau; son visage me parut plein de joie, je l'embrassai de nouveau et nous montâmes à cheval.

Nous traversâmes pendant toute la nuit cette partie de la Saintonge qui mène dans les défilés de Jonzac, et ensuite dans les bois et les landes qui avoisinent la ville de Montendre. Nous nous reposâmes une demi-heure dans une belle vallée avant d'arriver à Jonzac; là nous nous écartâmes à quelques pas de la route pour faire manger l'avoine à nos chevaux qui avaient couru toute la nuit. Placés derrière une longue haie, à cinq heures du matin, nous entendions de tous côtés les cris des laboureurs excitant leurs bœufs au travail. Au sor-

tir du calme profond d'une prison, j'étais comme effrayé de ces cris répétés dans toute la campagne. Nous remontâmes à cheval, et nous voilà marchant vers les bois et les landes de Montendre. Nous arrivâmes le soir, à travers champs, par une nuit nébuleuse, dans une auberge de village. Je me trouvai mal en descendant de cheval, et on me transporta sur un lit. Je crois que la fatigue de vingt-quatre heures d'une marche presque continue contribua à cet évanouissement, autant que le plaisir de trouver asile et repos après tant de captivité, de dangers et d'agitation.

Je n'ai de ma vie passé une nuit plus calme et plus heureuse : c'était la première fois depuis huit mois que je ne couchais plus en prison, et que je respirais librement; il me semblait que je recommençais la vie.

A cinq heures du matin, mes deux amis laissèrent leurs chevaux dans cette auberge et me conduisirent à une petite lieue, aux environs de la petite ville de Pont, placée sur les bords de la Dordogne, à l'entrée du bec d'Ambez. Mes deux amis me laissèrent seul sur la route. Je les vis bientôt revenir avec un habitant de Pont, qui était le cousin de M. Vanderkand, et qui me dit obligeamment : « Je vais vous conduire dans un château dont je suis le fermier, et où vous serez bien reçu par mon associé. »

Nous nous acheminâmes tous quatre vers une colline assez élevée au sud de la ville de Pont, et,

par des chemins de traverse, nous arrivâmes, à huit heures du matin, dans un vieux château situé au milieu d'un immense clos de vignobles. Nous fûmes accueillis très-cordialement.

C'est avec un profond regret que je vis partir mes deux amis, mes deux libérateurs. J'étais comme abandonné à ma destinée, et en butte aux recherches de la gendarmerie de la Charente-Inférieure et des districts voisins. Le bon fermier m'installa dans la grande salle du château, ornée de tapisseries de cuir doré et d'un lit immense couvert d'étoffes damassées qui dataient au moins de François Ier ou de Henri II. Un peu remis de ma fatigue par quelques heures de sommeil, j'allai dîner dans les bâtiments qu'habitait le fermier. Il avait une fille unique qui faisait sa cuisine, et des domestiques mâles pour soigner les vignes et la cave du château. Je donnai au fermier quelques assignats pour faire acheter la provision de viande et de vin dans la ville voisine. Son associé, le cousin de M. Vanderkand, veillait sur moi, épiait les mouvements de la gendarmerie de Pont, et m'envoyait les lettres que M. Vanderkand et Hector m'écrivaient de Bordeaux, pour m'apprendre l'état de l'esprit public et le degré de sûreté que je pourrais trouver dans cette ville, aussitôt que je serais forcé de sortir de mon asile.

J'avais dans ma poche quelques volumes de Voltaire et des moralistes anciens : les premiers servaient à me distraire ; les seconds, à me donner

cette fermeté d'âme et cette constance de caractère nécessaires pour supporter l'infortune et l'exil. Mais parfois j'étais fatigué de lire et de penser ; je me résolus à prendre un fusil du fermier avec son attirail de chasse et à parcourir ainsi, la moitié de la journée, les vignes et les bois. — Je ne rentrais que pour les repas et j'attendais la nuit pour me retirer au château. — Un soir que j'étais à lire, appuyé sur des pieds de vigne, j'entendis venir à moi quelqu'un qui parlait seul et d'une voix haute en proférant des injures et des menaces. Je prêtai l'oreille, et je vis à cinquante pas un homme de quarante-cinq ans, vêtu de noir, la tête chauve et découverte, un bâton à la main, marchant à pas précipités dans un petit chemin creux entre les vignobles. Il marchait comme un égaré et parlait comme un furieux. Je ne savais que penser de cette mauvaise rencontre. Je pris le parti de ne pas bouger de place, et, en effet, cet homme qui parlait et gesticulait tout seul passa à quelques pas de moi sans me voir ; je l'eus bientôt perdu de vue au milieu des vignobles touffus qui couvrent ce coteau. — Rentré le soir chez le fermier, mon premier empressement fut de lui parler de cet homme. — C'est un fou du village voisin, me dit-il froidement. Il se promène ainsi toute la journée d'un village à l'autre ; mais il ne fait de mal à personne. — Il a perdu la raison, me disais-je à moi-même, il est bien plus heureux que moi qui raisonne sur l'injustice des hommes, et qui sens

tout le mal qu'ils peuvent faire à leurs semblables.

Au bout de quinze jours la place n'était plus tenable pour moi, je m'y ennuyais profondément ; mais ce qui était encore plus décisif, c'est que la gendarmerie de Pont avait reçu de Saintes mon signalement et l'ordre de m'arrêter. L'associé du fermier, le cousin de mon ami Vanderkand et qui habitait Pont, l'avait appris ; il s'empressa de m'écrire que le lendemain, vers six heures du soir, il m'enverrait un matelot pour me conduire à bord d'un bateau qu'il avait frété pour cent écus (assignats).

En effet, le lendemain j'étais prêt à partir et à me hasarder à toute navigation qui pouvait me conduire dans le port de Bordeaux pendant la nuit. Je chargeai ce matelot du peu d'effets que j'avais réunis dans une petite valise, je pris congé à regret de mon excellent hôte. Avant de partir je lui demandai à qui appartenait ce château abandonné, et quel nom il portait : c'est, me dit-il, le château et le domaine de madame de Campistron de Maniban, dont le fils était président à mortier au parlement de Toulouse. « Ce nom m'est connu, lui dis-je, j'ai rendu service au maître de ce château. Un bienfait n'est donc jamais perdu.... » A ces mots, je sautai au cou de mon hôte, je lui remboursai ma dépense de quinze jours, et je promis de lui témoigner ma reconnaissance dès que je le pourrais.

Me voilà donc avec un matelot inconnu, parcourant les champs et arrivant à l'entrée de la nuit sur les bords de ce grand bassin appelé le bec d'Ambez. Le terrain y est très-élevé, la rivière était basse, et il fallut descendre à travers des rochers pour aller trouver l'embarcation. Là un autre matelot m'attendait; ils étaient tous les deux accoutumés à recevoir et à passer de malheureux émigrés. Ils me crurent de cette classe de proscrits, et me comblèrent d'égards; nous partîmes, la mer était calme, nous n'avancions pas malgré les efforts des deux rameurs. Je m'inquiétais d'avancer si peu, je demandais combien il fallait de temps pour arriver à Bordeaux. — Il faut patienter, me dit le pilote, nous arriverons à neuf ou dix heures, nous aurons dans une demi-heure la marée montante et le vent frais. Il ne se trompait pas; après avoir couru inutilement quelques bordées pour échapper au cours de la Dordogne et gagner l'autre côté du cours de la Garonne, nous fûmes poussés par les flots de la marée montante. La nuit devint très-obscure, le vent du nord fraîchit, et, la voile déployée, nous remontâmes la rivière avec une telle rapidité que je m'approchai du pilote pour lui demander s'il n'y avait pas de danger à remonter si vite. — Laissez-nous faire, cela nous regarde : voulez-vous en attendant que nous buvions à votre santé?—Ces deux hommes prenaient à moi un véritable intérêt. « Nous avons répondu de vous, me dirent-ils, et nous avons promis de vous remettre

ce soir à une adresse qui nous a été donnée. » Un moment nous fûmes engravés vers le milieu de la rivière ; il fallut des efforts d'une demi-heure pour se tirer de ce banc de sable, où notre embarcation s'était fort embarrassée. Heureusement, pendant ce temps, vint à passer un bâtiment américain qui nous donna quelques secours, et nous repartîmes cinglant vers Bordeaux.

Quel fut mon bonheur en voyant de loin les réverbères de Bacalan, et les bâtiments du beau quai des Chartrons! Enfin, nous débarquons auprès d'un corps de garde qu'un réverbère éclairait. J'en fus alarmé, et je demandai aux matelots s'ils ne pouvaient pas remonter plus loin. — N'ayez pas peur, me répondirent-ils.

Nous passâmes à dix pas de la sentinelle, il était dix heures du soir, elle ne nous dit rien, et j'arrivai à la deuxième rue chez M. Fad..., mon ami, qui m'attendait ainsi que M. F..... et sa femme, logés dans cette maison. Je soupai, je racontai une partie de mes tristes aventures, et j'allai me coucher, parce qu'à quatre heures du matin je devais quitter cette maison et aller chez une de mes cousines qui était logée sur le cours de Tourny. La nuit d'après, je devais aller me réfugier dans la maison d'un ami qui me consacrait un asile sûr et comme impénétrable à toutes les recherches des passions réactionnaires de ce temps-là.

En effet, dès quatre heures du matin, on vint

me réveiller, et j'allai passer la journée chez mon cousin Hector B. dont la femme m'attendait depuis minuit. Elle avait veillé jusqu'au jour. Je restai là toute la journée. A la nuit, j'allai au quartier de Sainte-Croix où un ami généreux m'attendait, ainsi que sa famille, avec un intérêt et un dévouement sans exemple.

Je ne crois pas qu'il puisse exister un homme aussi courageux, une famille aussi généreuse que celle de M. Jacques Fonade, négociant à Bordeaux, rue Sainte-Croix. Il a oublié ses propres dangers, il a compromis sa sûreté, le repos de ses nuits, son crédit de négociant, et il m'a accordé par amitié et par égard pour le malheur une hospitalité prudente, noble, gratuite et sans espérance d'avenir meilleur ni pour moi, ni pour lui, ni pour sa famille. Et cette hospitalité a été accompagnée d'un secret inviolable et unanime de ses parents, de ses commis et de ses domestiques pendant *cinq années : Ubi inveniemus parem !*

En entrant dans la belle maison de Jacques Fonade, négociant, je crus entrer au paradis. J'étais radieux d'espoir et de confiance, sentiments dont je ne connaissais rien depuis près d'une année. Je dormis profondément ; il me semblait que j'étais ignoré de l'univers entier et que l'injustice des hommes ne pourrait plus m'atteindre. J'y ai passé cinq années consécutives, quoique certains accidents fâcheux soient venus de temps en temps troubler le repos dont je jouissais. Je les raconterai

dans la suite. Mais à présent je ne pense qu'au bonheur que j'ai éprouvé dans cette retraite assurée ; bonheur de cinq années qui a été si vrai et si bien senti que, depuis cette époque, quoique rendu légalement à la liberté et ayant tous mes droits civils et politiques, j'ai néanmoins vivement regretté ce temps de calme et de retraite. Là, je ne sentais plus les maux que me faisaient sans cesse mes cruels ennemis ; j'étais loin des journalistes et des calomniateurs à gages qui m'avaient tant diffamé. Hélas oui ! je donne encore en ce moment de vifs regrets à cette époque où j'étais caché, et où l'amitié m'avait soustrait à l'injustice et à la calomnie. J'étais heureux parce que j'étais ignoré ; j'étais tranquille parce que j'étais innocent, et je sentais toute l'énergie et toute l'élévation de mon âme, parce que j'étais injustement persécuté pour avoir courageusement défendu les droits de l'homme et la liberté de mon pays. O mes concitoyens ! que mon exemple et mes malheurs vous servent de leçon ! Il n'y a en France que des dangers et des persécutions pour ceux qui défendent leur patrie.

Janvier 1796.

Je n'ai jamais tant fait de lectures et de réflexions que pendant les six années de ma proscription. Le malheur est toujours utile à l'âme, à l'esprit, à la pensée ; le malheur dispose à la réflexion et *laboure l'intelligence.* Les deux premiers ouvrages qui me tombèrent dans les mains furent

le *Voyage du jeune Anacharsis*, par l'abbé Barthélemy, et les *OEuvres complètes de Montesquieu*. J'étais réfugié dans la patrie de ce dernier écrivain philosophe et politique ; je crus devoir lui donner la préférence. J'en fis un extrait ; je cherchai à bien saisir l'esprit de son profond et énigmatique ouvrage *sur les lois ;* je relus plusieurs fois son *Dialogue de Sylla et d'Eucrates*, et plus souvent encore je revenais à la lecture *de la Grandeur et de la décadence des Romains*..... Il me vint dans la pensée de peindre Montesquieu par ses propres ouvrages, et de démêler le fil de ses conceptions politiques, fil qu'il avait été obligé de cacher et de déguiser de mille manières dans son *Esprit des Lois*, parce qu'il écrivait sous le pouvoir absolu de Louis XV, comme Tacite écrivait sous le despotisme de Domitien. Quand j'eus composé cet écrit, intitulé *Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, j'attendis qu'il se présentât une occasion favorable pour le publier. Le Directoire se livrait déjà, dans l'an IV (1796), à des actes douteux, violents, inconstitutionnels et arbitraires. Je prévoyais que les dissentiments qui se développaient dans les deux conseils amèneraient quelque crise politique qui me permettrait de faire imprimer mon opuscule sur Montesquieu. Ce ne fut qu'en l'an V (1797) que les orages s'agglomérèrent autour de ce Directoire impuissant, divisé et imprévoyant, à qui la *révolution* n'avait donné aucune expérience, et à qui les *réactions* avaient légué un héritage de vengean-

ces et de machiavélisme qui devait le faire succomber tôt ou tard.

Le Directoire exécutif. — 1796 et 1797.

Ce gouvernement des Cinq était trop faible, trop ignorant pour obtenir la confiance nationale. Il ne convenait même à aucun des partis de la révolution, ni de la contre-révolution. Ce *constitutionnalisme bâtard et ombrageux* produisit un gouvernement à bascule qui, un jour, frappait sur les républicains qu'il n'aimait pas, et le lendemain sur les royalistes qu'il redoutait. Nul politique n'osait envisager le présent et encore moins prévoir l'avenir. — Le Directoire travailla d'abord à tromper les républicains par de vaines promesses ; il séduisit les ambitieux et acheta les lâches par des places et des emplois lucratifs. Sa corruption s'étendit jusqu'aux royalistes ; mais ce qui l'occupa davantage, ce fut de mettre la désunion parmi les chefs des divers partis de la guerre civile de l'Ouest, afin de les désarmer en leur promettant repos et sûreté.

Bientôt éclatèrent ces rivalités qui ne tardèrent pas à porter leurs fruits, particulièrement parmi les hommes que la guerre avait formés et qui avaient acquis quelque réputation militaire. Les chefs et officiers des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse voyaient avec envie une plus belle part de gloire et de récompense accordée à l'armée

d'Italie, et les préférences données à son chef : toutes les ambitions étaient en mouvement, et après avoir fait un 18 fructidor, elles en méditaient un nouveau.

Dès le mois de janvier de l'an V (1797), j'avais esquissé quelques chapitres sur le gouvernement directorial et constitutionnel; je les montrai à M. Isaac Tarteyron, mon ami, dont les lumières et la sagesse pouvaient me diriger dans la publication de ces chapitres. Il me soumit quelques observations et fit même quelques corrections au manuscrit que j'avais intitulé : *Pensée du gouvernement républicain...*

L'époque des élections approchait. Le mois de mars pouvait changer ma triste position par l'effet de l'opinion publique, et engager ainsi le Directoire à cesser les persécutions dont j'étais l'objet. J'envoyai en Suisse et à Tarbes deux manuscrits de mon travail intitulé : *Pensée du gouvernement.* Il fut imprimé en deux éditions qui aussitôt circulèrent en France avec succès malgré le nom proscrit de l'auteur. — Quant au manuscrit de *Montesquieu peint d'après ses ouvrages,* je le fis passer à Toulouse, à un de mes amis, M. Veirieu, avocat très-renommé, alors procureur général de l'administration départementale de la Haute-Garonne. Il faut connaître le dévouement de la véritable amitié, pour s'imaginer le zèle et les soins que mon ami Veirieu mit à l'impression et à la publication de cet ouvrage. Il eut un tel succès à Toulouse que

peu de temps après les électeurs réunis voulaient me nommer membre du Conseil des Cinq-cents, lorsqu'on leur apprit que je devais être élu par mon département, celui des Hautes-Pyrénées. Je n'en fus pas moins flatté des suffrages que voulaient me donner mes anciens compagnons d'études et du barreau de Toulouse, ainsi que les énergiques habitants et électeurs de la Haute-Garonne dans les cantons de St-Martory et de St-Gaudens. Les habitants des montagnes sont toujours plus énergiques dans leurs volontés, plus libres et plus indépendants dans leurs opinions et dans leurs suffrages. — Je fus, en effet, nommé membre du Conseil des Cinq-cents. Je fus élu le premier par l'assemblée électorale tenue à Tarbes, malgré les intrigues de quelques soi-disant nobles et de plusieurs royalistes. Les agents exécutifs du Directoire furent aussi impuissants pour arrêter ma nomination, que l'avaient été les intrigues obscures d'un certain avocat, appelé Péré d'Arcibal, qui devait l'origine de son état à mon père et qui, par reconnaissance, n'a pas cessé de persécuter le fils. C'est ce même M. Péré qui depuis a été membre du conseil des anciens. Au 18 brumaire, il concourut à appeler au pouvoir Bonaparte, et depuis, comme sénateur, il recueillit pendant quinze ans le fruit de sa lâcheté en percevant 36,000 fr. d'appointements sénatoriaux, et en livrant au premier Consul comme à l'Empereur nos libertés, nos droits, nos conscriptions et nos finances. Plus tard,

il signa sa déchéance du trône pour être pair sous Louis XVIII.

Germinal an V (1797). — L'assemblée électorale proclame ma nomination au conseil des Cinq-cents, quoique j'eusse été déporté le 12 germinal an III.

Je devais entrer au Conseil des Cinq-cents et M. Péré au Conseil des Anciens. Mais il était dans ma destinée d'être diffamé, calomnié, persécuté, éloigné des fonctions publiques. J'étais encore caché dans la retraite de mon ami F... à Bordeaux, lorsqu'un autre ami de ma famille vint à franc étrier me porter la nouvelle de mon élection qu'il croyait être pour moi un acte libérateur. Il en eût été ainsi en Angleterre et aux Etats-Unis, où l'on a de justes idées de la souveraineté du peuple, de la puissance des électeurs et des droits de la représentation nationale.

Mais si ma joie fut extrême et portée jusqu'aux larmes à cause du noble et grand témoignage de confiance que je venais de recevoir de mes chers concitoyens des Pyrénées, je ne plaçai du moins aucune confiance dans le conseil des Cinq-cents, où je voyais siéger le général Pichegru qui avait présidé à ma déportation, Camille Jordan, Dumolard et plusieurs conventionnels pétris de fiel et de vengeance. Je crus donc plus sage de continuer à demeurer dans ma retraite, plus mystérieusement que jamais. J'attendis le résultat des pre-

mières séances des conseils, au mois de floréal an V. Mes pressentiments ne furent que trop justifiés : Pichegru, qui était à la tête de la faction royale, fut élu président. Ma nomination fut portée la première au jugement de ce tribunal vendéen, et je fus désigné comme la première victime immolée à son fanatisme. Ce fut alors que quelques anciens conventionnels se distinguèrent de nouveau par leur acharnement contre leur ancienne victime de germinal; mais ce qui m'étonna beaucoup, ce furent les diatribes et les calomnies des Fréron, des Tallien, et surtout la virulence d'un député nouveau à qui je devais être entièrement inconnu, mais qui crut sans doute se faire une réputation en attaquant un proscrit absent. Ce député est M. Dumolard, que j'ai vu depuis cette époque défendre la liberté publique avec talent et courage à la fin de l'année 1814, et avec qui j'ai eu le plaisir, malgré ses anciennes déclamations contre moi, de faire ample connaissance en 1815. J'étais alors son collègue à la chambre des représentants, et je pus acquérir la certitude qu'il avait changé d'opinion à mon égard, ou que le temps, qui use tout, avait usé aussi ses préventions ou ses passions politiques.

Quoi qu'il en soit, je fus sacrifié, au mois de floréal de l'an V, à l'intrigue royaliste qui dirigeait les deux conseils et qui n'attendait qu'un moment favorable pour éclater. Je fus donc écarté des fonctions législatives, auxquelles je ne tenais vrai-

ment que par une profonde et vive reconnaissance pour mes compatriotes. Ils m'avaient déjà auparavant honoré trois fois de leurs suffrages unanimes : en 1789, pour me députer aux états généraux (Assemblée constituante) ; en 1791, pour me placer au nombre des juges du tribunal de cassation, et en 1792 pour m'élire membre de la Convention nationale. Mes concitoyens m'avaient donné une terrible et funeste mission en 1792 ; aussi voulurent-ils, en 1797, me sauver des maux affreux qu'avait attirés sur moi le mandat que mon pays m'avait confié.

Dès que M. Isaac Tarteyron eut connu l'annulation de mon élection, il s'occupa secrètement de mon passage aux États-Unis d'Amérique. Il se procura, à mon insu, des passe-ports à la police de Bordeaux, sous le nom supposé d'un négociant qui allait à Baltimore. Muni de ces pièces et de la promesse écrite du capitaine du navire américain, M. Isaac Tarteyron vint me trouver dans ma retraite ; c'était celle où lui-même s'était caché onze mois, quand il avait été mis hors la loi par la Convention nationale. Après plusieurs observations très-discrètes, mais aussi très-amicales, sur les dangers que je courais en France où mes ennemis paraissaient acharnés à me perdre, il me conseilla d'aller aux États-Unis, où je serais plus heureux. « J'ai disposé, me dit-il, une pacotille de trente-six mille francs pour vous aider, en Amérique, dans les premières années. Je veillerai d'ici sur vos be-

soins ultérieurs ; vous m'écrirez. Le capitaine du navire aura soin de vous ; il n'y a pas de temps à perdre : il part dans quinze jours. » Ces soins touchants d'une amitié courageuse me firent venir les larmes aux yeux. J'embrassai ce généreux ami ; puis, reprenant mon courage, je lui dis : — Vos offres sont très-nobles et peut-être très-prévoyantes ; mais j'aime par-dessus tout la France : je me suis toujours sacrifié pour ma patrie, je ne la quitterai point. J'aime mieux mourir en France que vivre en Amérique. Le sol étranger me tuerait d'ennui et de regret. La France ou la mort, voilà mon dernier mot. — M. Tarteyron garda le silence.

Dès que les journaux m'apprirent l'annulation officielle de mon élection, j'écrivis une adresse à mes concitoyens pour les féliciter du courage qu'ils avaient eu de braver tant de passions atroces et réactionnaires pour me nommer ; je les remerciai de leurs honorables suffrages ; puis j'attendis en silence le retour de la justice et de la vérité qui arrivent toujours quoique à pas lents. — Ma retraite fut troublée plusieurs mois de suite par les dénonciations et les calomnies des journaux tels que le *Thé*, la *Quotidienne*, le *Miroir*, et autres nombreux ouvrages périodiques de ce temps-là ; il n'y eut pas jusqu'à Rœderer, mon ancien collègue à l'Assemblée constituante, qui crut devoir m'accabler. Je me condamnai à un profond silence, et je me contentai de me recommander par deux ou trois lettres à mon ancien collègue de la Convention

et du Comité de salut public, M. Carnot, qui était alors directeur, et à qui je supposais quelque influence dans le gouvernement directorial, quoiqu'il y fût associé à des hommes tels que Barras, Rewbell, Larévellière-Lépaux.

Je hasardai dans ces lettres qui lui furent remises par Mer..., quelques idées sur la politique de l'Europe et sur l'autorité du Directoire. Mais comme les hommes sont tout différents quand ils sont condamnés à exercer l'autorité ou à s'enivrer du pouvoir, l'intérêt que M. Carnot témoigna au porteur de mes lettres fut si insignifiant, et même si glacial, que Mer... en me répondant, m'engagea à ne plus écrire à ces dieux de la terre, qui ne se souvenaient ni des malheureux, ni de ceux qui avaient été leurs collègues. Dès lors toute correspondance avec le directeur Carnot cessa : il ne fit ou ne put rien faire pour moi, il m'oublia, et disparut lui-même bientôt après de ce Directoire divisé, mal assorti et sans talent pour gouverner.

Le 18 fructidor termina violemment la lutte, élevée depuis trois mois entre le parti royaliste et le républicanisme directorial. Cette révolution de palais brisa la liberté de la presse, empêcha les succès que se proposaient les royalistes, et précipita le Directoire dans les mesures arbitraires qui devaient finir par le renverser.

J'eus la simplicité de croire que ce triomphe du gouvernement serait favorable aux patriotes op-

primés. Les malheureux aiment à se faire des illusions.

Carnot et Barthélemy, directeurs en minorité, avaient disparu et s'étaient réfugiés en Suisse, tant ils comptaient sur la justice comme de MM. Barras, Rewbell et Larévellière-Lépaux. Je fus averti que je serais recherché et poursuivi avec un peu plus d'acharnement à cause des deux nouveaux directeurs Merlin et Treilhard, qui valaient bien autant que les trois autres réacteurs, leurs chers collègues. Force fut de me faire oublier encore une année. Je revins à mes chers livres, et le *Voyage du jeune Anacharsis* m'exila délicieusement dans les anciennes républiques de la Grèce, dont la plus mauvaise valait mieux que la république de France, et la liberté directoriale.

Élections de l'an V.

En l'an V, de nouvelles élections portèrent au conseil des Cinq-cents mon frère J. P. Barère. Je me félicitai de le voir prendre place parmi ces représentants qui m'avaient si indignement repoussé; mais il portait mon nom et, quoiqu'il n'eût jamais figuré dans la révolution, ni exercé aucun genre de fonctions, il fut compris dans la liste de proscription des nouveaux élus à la représentation nationale.—Le Directoire, qui avait imaginé un système perfide de division dans les assemblées électorales, ne voulut y admettre que ses

affidés. Il poussa le despotisme jusqu'à envoyer un message aux deux conseils, pour signaler les proscrits (ce qu'on appela alors *florécaliser*); et Merlin, qui rédigea ce message, le remplit de calomnies, de faits inexacts et de suppositions si ridicules, que l'on fit passer en proverbe : *mentir comme un message du Directoire.*

Un fait singulier, aussi faux que tous les autres, me concernait dans ce message. On y disait que *Barère présidait à Bordeaux le Club appelé de la Grande-Quille, et disposait des élections de la Gironde....*

Jamais semblable imposture n'aurait pu être imaginée même par les réacteurs de Bordeaux; il fallait avoir la riche et impudente imagination des écrivains du Directoire, pour accuser ainsi un proscrit qui se cachait à tous les regards, dont on ignorait à Bordeaux l'existence, et dont l'asile ne fut jamais connu que d'un très-petit nombre d'amis fidèles. On rit à Bordeaux de l'imposture du message directorial; mais le coup qu'on voulait frapper sur l'opinion publique à Paris et sur les deux conseils n'en fut pas moins porté. On ne cherche point *la vérité* à Paris, on n'y cherche que *l'effet;* et d'ailleurs, les gouvernements y ont toujours montré une grande aversion pour la justice, et un profond éloignement pour la vérité.

Aussi, après que les élections eurent été régularisées despotiquement en vertu du *message-Merlin*, des ordres sévères furent donnés pour ma

recherche, soit à Bordeaux, soit dans la forêt de Boisse, appartenant à la famille du duc de la Rochefoucauld, partout enfin où l'on supposait que je m'étais réfugié. Mon signalement fut vu à la Boisse; il était écrit de la main d'un des directeurs, et un de mes amis, V...., qui connaissait l'écriture, s'en assura par la lecture deux fois répétée de l'ordre.

La Providence me préserva encore de cette nouvelle attaque de mes ennemis. Je croyais m'être rapproché d'eux en publiant quelque temps auparavant trois volumes in-8° intitulés : *la liberté des mers ou le gouvernement anglais dévoilé*. Il n'en résulta qu'une plus forte irritation gouvernementale contre l'auteur, qu'on eût dit poursuivi par le cabinet de Saint-James avec le bras du Directoire français. J'avais eu la simplicité de vendre une petite métairie à Janouilles près Tarbes, au prix de dix mille francs, pour payer les frais de cette édition tirée à trois mille exemplaires. Je m'efforçai de faire naître cet esprit public qui nous était nécessaire pour préserver la France des invasions et des vengeances du gouvernement britannique. Mais le résultat fut désastreux pour ma fortune; il me fut impossible de surveiller l'emploi de mes fonds, la distribution de mon ouvrage. Ces trois volumes ne servirent qu'à me ruiner davantage, et à me faire un grand nombre d'ennemis parmi les partisans du gouvernement anglais, et les adversaires du Directoire. C'est ainsi que l'amour de la patrie

a toujours été pour moi seul une passion malheureuse.

Par une fatalité inconcevable, tous mes travaux pour la patrie étaient frappés, non-seulement de stérilité, mais d'une sorte d'anathème, qui me laissait en proie à la malveillance du gouvernement et à la calomnie des journalistes.

C'était l'époque où le Directoire faisait des préparatifs maritimes pour la descente en Irlande confiée au général Hoche et au général Humbert. On disposait par de violentes proclamations l'esprit national à seconder cette expédition, qu'on présentait comme tendant à accélérer la paix générale et à entraîner l'Angleterre dans des négociations décisives.

Je croyais que le Directoire exécutif aurait enfin adouci mon sort en me voyant appuyer par mes écrits le mouvement qu'il cherchait à imprimer à l'opinion publique. Combien je m'abusais! mes trois volumes de la liberté des mers furent bien distribués aux directeurs par M. Mer..., qui s'était chargé à Paris du soin de mes intérêts et de ma liberté; mais ils ne produisirent auprès de l'autorité d'autre effet que de rappeler sur moi l'attention de la police générale; et pour toute récompense le Directoire donna des ordres sévères pour me faire rechercher avec plus de constance et plus d'opiniâtreté que jamais.

Voici du reste quelques rapprochements assez

curieux qui mettront en évidence l'*anglicisme* du Directoire exécutif et de ses agents.

Pendant qu'on publiait des proclamations contre l'Angleterre, c'étaient les subsides anglais qui faisaient échouer tous les projets de descente en Irlande.

Quand je publiai mon ouvrage sur la liberté des mers, le Directoire, ainsi que je viens de le dire, me fit rechercher plus sévèrement, afin de me déporter à la Guiane.

Quand le journal de Rouen fit l'éloge des deux premiers volumes de cet écrit, le commissaire du Directoire à Rouen eut ordre de faire défendre à ce journaliste d'en parler davantage. Le journaliste se tut.

Et plus tard, en l'an VIII, lorsque j'en envoyai à Bonaparte un bel exemplaire, il me donna la liberté huit jours après.

Quand Nion de Rochefort, ex-conventionnel, était commissaire des prisonniers en Angleterre, il eut occasion de dîner avec les ministres anglais. M. Pitt lui dit après le dîner dans la chaleur de la conversation : « Vos Français ne sont ni bien difficiles ni bien chers; j'ai eu pour cinq cents guinées la copie des arrêtés du Directoire pour la descente en Irlande. »

Quand Sidney Smith était enfermé au Temple, on sait qui reçut le prix de l'évasion de cet irréconciliable ennemi de la France.

Quand le docteur Mackniven, Irlandais, était à

Hambourg, avant le projet de la descente des Français en Irlande, il donna au ministre Reinhard un plan sur les moyens de descente, afin que ce plan fût envoyé au Directoire exécutif. Reinhard refusa un passe-port pour la France à ce docteur ; arrêté depuis lors par ordre du gouvernement anglais, il fut enfermé au fort Saint-Georges en Écosse. Là, interrogé s'il avait donné un plan de descente en Irlande au gouvernement français, il s'en défendit, quoique le magistrat qui l'interrogeait (le président de la Chambre des Pairs) mît sa grâce au prix de cet aveu. Il persista dans sa dénégation. Le secrétaire tira alors d'une armoire la pièce originale du plan de descente écrite de la main du docteur Mackniven qui ne put plus le contester. — Il fallait donc que cette pièce eût été achetée en France par le gouvernement anglais, pour qu'elle fût en sa possession.

Vers l'époque du 9 thermidor, des jeunes gens de Bordeaux menaçaient hautement les patriotes du retour des réactions qui avaient déjà éclaté à la même époque en l'an III (1795), et en l'an V (1797). Un ami du négociant chez qui j'avais trouvé depuis trois ans un refuge assuré, vint le prévenir que les réacteurs forcenés de la ville savaient que j'étais dans sa maison, et qu'ils viendraient ce jour 9 thermidor me rechercher vivement.

Je ne perdis point courage ; je demandai à Jos Lan, attaché au service particulier du maître de la maison, de s'occuper de mon déguisement. Il alla

sur le port de construction, dans le quartier voisin, et me procura un chapeau couvert de toile cirée, une veste usée et un vieux pantalon semblable à ceux des charpentiers occupés au travail des constructions, ainsi qu'un gros paquet de copeaux lié avec des cordes, pour avoir l'air d'un manouvrier qui se retire du travail. Je me déguisai de cette manière, et j'attendis l'heure où les ouvriers abandonnent le port et cessent leurs travaux. A sept heures et demie, je sors sous le costume de *carpentaire*, selon l'idiôme du pays : et me voilà traversant la rue Sainte-Croix et les autres rues adjacentes qui mènent à la grande porte Saint-Julien, au sud de la ville. J'étais avec mon fidèle guide Jos Lan ; nous parlions patois très-haut tout en cheminant, de manière à faire croire aux femmes assises sur leurs portes que nous étions de pauvres ouvriers revenant du port, avec un faix de copeaux sous le bras.

Ce déguisement nous réussit bien ; nous arrivâmes dans les campagnes de Bègle, habitées par des ouvriers et des portefaix. C'est chez un brave et honnête portefaix, compatriote de Jos Lan, que je me réfugiai ; il l'en avait prévenu dans la matinée de ce jour même ; et j'entrai dans sa pauvre baraque. Mon hôte était un beau montagnard des Pyrénées, père de famille, qui, à mon air embarrassé et triste, fit succéder une grande assurance, quand il me dit d'une voix forte : « Soyez tranquille, monsieur, il suffit que vous soyez mal-

heureux pour que je vous offre sûreté dans ma cabane tant que vous la trouverez convenable. J'irai tous les jours à la ville comme de coutume; ma femme et mes enfants vous garderont, et il suffit aussi de savoir que vous êtes de mon pays pour que je vous donne avec plaisir l'hospitalité. »

Jos Lan lui avait dit que j'étais un officier de marine de Rochefort, obligé de chercher une retraite à la suite d'un duel avec un de ses supérieurs.

Il était nuit, je mangeai un peu de mauvais pain noir avant d'aller me coucher; car cette agitation de toute la journée m'avait beaucoup fatigué. Mon hôte m'indiqua au grenier un mauvais matelas qu'il avait arrangé sur des tréteaux ; c'est à peine si je pouvais respirer dans ce pauvre réduit dont je touchais le toit de la main, et où la chaleur était étouffante. J'aperçus un soupirail sur le toit; je l'ouvris et m'endormis bientôt après sans songer à tant de peines, qui certes ne valent pas qu'on défende si fort sa vie. Le portefaix vint me réveiller à six heures du matin en m'annonçant que la veille au soir, vers cinq heures, huit jeunes gens de Bordeaux avaient attendu le courrier de Bordeaux à Toulouse sur la grande route à demi-lieue de notre maison; et qu'ayant arrêté le courrier, ils avaient fait descendre le maire de Toulouse qui se rendait de Paris dans sa commune par la route de Bordeaux et lui avaient brûlé la cervelle, sous prétexte que c'était un terroriste. Le juge de paix

de notre canton de Bègle avait été appelé pour en dresser procès-verbal.

Je me gardai bien de dire à mon hôte que j'avais aussi été signalé de ce nom de terroriste ; je le laissai dans la croyance que j'étais un officier de marine, comme j'avais été un émigré rentré aux yeux des matelots du bec d'Ambez.

Je passai quatre jours sous le toit brûlant de la cabane du portefaix, et croyant que les esprits étaient plus calmes, je fis dire par mon hôte au fidèle Jos Lan de venir me chercher à onze heures du soir. Il fut exact ; nous voilà tous deux, un sabre sous le bras, parcourant les vignobles de Bègle, et cherchant à rentrer par le haut du quartier de construction. Comme nous approchions de la petite porte Sainte-Croix qui donne sur le port, nous aperçûmes vers le quai une patrouille qui marchait vers nous ; nous pressâmes notre marche, et nous arrivâmes très-vite à la porte, de manière à avoir quarante pas sur la patrouille : il nous fallait cet avantage de marche pour atteindre la maison de mon ami située fort près de la porte Sainte-Croix. La porte de la rue avait été laissée entr'ouverte à dessein ; nous la fermâmes doucement, et nous entendîmes, quelques minutes après, la patrouille passer dans la rue.

Depuis cette époque jusqu'à l'année suivante, an VII (1798), les agents de la police et du Directoire me laissèrent assez tranquille. Je passai mon temps à extraire les pensées de l'abbé Bar-

thélemy dans le *Voyage d'Anacharsis*, attendant en paix que les inepties, les injustices et les actes arbitraires du Directoire le renversassent. Je ne savais trop comment cet événement nécessaire pourrait arriver ; mais tous les vœux portaient l'orage sur ce gouvernement à cinq têtes qui avait tous les vices de l'oligarchie, tout l'orgueil de l'aristocratie, toutes les violences de la démocratie, et pas un seul avantage de la *monarchie constitutionnelle*, la seule qui soit supportable et compatible avec les lumières du siècle et le caractère de la nation française.

Vers les mois d'avril et de mai, des recherches furent faites à Bordeaux contre moi ; on ne savait pas précisément le lieu où j'étais. La gendarmerie se porta un jour à quatre heures du matin dans le logement qu'habitait mon cousin Hector Barère, inspecteur de la marine à Bordeaux, et qui y était connu depuis longtemps par sa modération, ses lumières et de bons services rendus à la ville et au commerce. C'est en vain que mon cousin Hector articula qu'il n'était pas le conventionnel, qu'il n'avait jamais été membre d'aucune assemblée nationale, et qu'il était depuis plusieurs années constamment attaché au service de la marine. Les gendarmes l'arrêtèrent. Leur erreur fut bientôt reconnue par les témoignages des administrateurs et des inspecteurs de la marine.

A peine relâché des mains de la gendarmerie, il envoya sa femme dans ma retraite pour me pré-

venir de ces recherches. Il fallut encore courir les champs; j'allai me réfugier dans les bois qui environnent Bordeaux, chez un paysan connu de mon fidèle compagnon d'émigration Jos Lan ; cela dura peu de temps. Je revins dans le même quartier, chez la femme de Jos Lan, qui était établie près l'abbaye Sainte-Croix.

Pendant ce temps un bataillon qui était en garnison à Bordeaux fut requis dans la nuit de donner main-forte à la police pour m'arrêter dans l'hôtel d'un ancien président du parlement , où l'on disait que j'étais caché. L'hôtel fut en effet investi de toutes parts une nuit entière et une partie de la journée suivante. On n'y trouva personne.

Toutes ces recherches me firent faire des réflexions sérieuses sur l'opiniâtre barbarie de mes ennemis. J'écrivis sur-le-champ à M. Mer... pour lui apprendre cette nouvelle suite de persécutions et de recherches et savoir de lui si la pensée du Directoire était vraiment de me vexer de nouveau après cinq ans de malheurs.

Mer... m'écrivit qu'il fallait quitter Bordeaux et me réfugier à Paris même, ou du moins aux environs, jusqu'à ce que les événements politiques qui semblaient provoqués par le gouvernement lui-même eussent donné une nouvelle direction aux esprits. Il m'écrivit par le courrier suivant qu'il serait à Bordeaux avant la Saint-Jean, qu'il aurait tout disposé dans une maison de campagne près Paris, pour que j'y fusse inconnu et tranquille, et

qu'il arriverait avec un courrier qui se chargerait de me transporter en sûreté à Paris.

Cette nouvelle me calma beaucoup. Si l'idée de quitter le refuge que l'amitié la plus courageuse m'avait généreusement offert pendant cinq années, était affligeante pour mon cœur, du moins j'étais heureux de soulager mon ami de cette surveillance pénible et de la responsabilité dangereuse qu'il avait encourue en me donnant asile dans une ville si connue par son royalisme et par ses violentes réactions.

Vers la mi-juin, le courageux Mer... vint à Bordeaux ; il dut y attendre le départ du même courrier qui devait y rester six jours. Tout fut disposé pour mon départ. Le jour de la Saint-Jean, je prends congé de mes parents, de mes amis, et mes larmes baignent les mains de ces généreux hôtes qui m'avaient prodigué les soins les plus touchants pendant le cours de cinq années d'orages politiques.

Hélas ! ni l'un ni l'autre de ces hôtes admirables n'est plus sur la terre des vivants. Ombres chéries ! recevez ici le tribut sincère de ma reconnaissance pour les soins que vous me donnâtes dans les jours du malheur et de la proscription. Je me plais à me rappeler combien le bon Jacques Fonade et son épouse s'indignaient au souvenir de mes persécutions et de mes infortunes!— Le lendemain de la Saint-Jean, à quatre heures du matin, un batelier affidé, et le brave portefaix

qui m'avait donné asile en l'an V et en l'an VI dans sa chaumière à Bègle, m'attendaient avec un bateau pour me faire traverser le fleuve, de manière à pouvoir attendre l'heure du départ du courrier de Bordeaux à Paris. Nous étions cinq, nous entrâmes dans une auberge située sur l'autre rive de la Garonne ; après y avoir pris un léger repas et un peu de repos, nous allâmes voir la belle situation d'une maison de campagne appartenant à un constructeur de navire ; cette campagne s'appelle *Soubiros*. C'est le point de vue le plus étendu et le site le plus pittoresque qu'il y ait en France. Nous y demeurâmes jusqu'à midi ; alors nous descendîmes à travers de petits sentiers dans un vallon assez agréable qui aboutit à la grande route de Paris, après *le village* de la Bastide ; nous nous assîmes derrière une large haie qui nous dérobait aux regards des curieux et aux feux du jour, et nous attendîmes jusqu'à trois heures après midi le passage du courrier.

En ce moment trois gendarmes inspectaient la route jusqu'à la rivière ; ils passèrent sans nous apercevoir. J'étais aussi mal vêtu que mes compagnons ; mais si par hasard les gendarmes nous eussent vus, ils auraient pu, nous suspectant, demander nos papiers et nos passe-ports ; je n'en avais pas, et j'aurais été arrêté comme leur étant suspect et étranger au pays. Le Ciel en décida autrement.

Le courrier parut enfin. Je reconnus le fidèle

Mer... qui me cherchait dans la campagne ou dans les environs de la grande route, j'embrassai ceux qui m'avaient accompagné et je montai en voiture.

Je me sentais soulagé d'un grand poids, en songeant que je quittais un pays devenu inhospitalier et dangereux. Je descendis de la voiture au bac de la Dordogne; à peine la barque eut-elle touché le bord de Cubzac, que nous vîmes de nouveau arriver vers la rivière trois gendarmes; ils s'arrêtèrent, ils descendirent de cheval, tout auprès de la voiture du courrier, nous regardèrent, et, quelques minutes après, ils tournèrent bride et allèrent placer leurs chevaux dans les écuries qui sont au côté droit de Cubzac. J'étais un peu agité, je redoutais les questions, n'ayant ni papiers ni passe-ports; mais bientôt la sécurité revint, nous repartîmes. Le courrier me rassurait, et nous cheminions nuit et jour. A mon gré les chevaux n'allaient pas assez vite, nous passons Angoulême et Poitiers sans malencontre; arrivés aux portes de Tours, une pluie abondante nous saisit et nous accompagne jusqu'à l'auberge située au delà du pont de la Loire. — La route fut heureuse jusqu'à Orléans, où je crus encore être prédestiné à trouver la gendarmerie, elle était en station dans la cour de l'hôtel où descend le courrier. Les gendarmes se bornèrent à nous regarder sans nous questionner, je demandai un lit et un dîner. Trois heures se passèrent ainsi, et bientôt après nous repartîmes

pour Paris. Mon cœur se dilata de joie ; j'approchais d'un lieu où je croyais être moins malheureux, et je sortais d'une ville où six années auparavant la populace, égarée par les calomnies de l'aristocratie orléanaise, voulait me déchirer. — J'arrivai à Paris à cinq heures du matin, le courrier nous fit descendre dès que nous eûmes atteint l'extrémité de la rue de l'Odéon. C'était le point du jour, il n'y avait que les garçons de café et les commis occupés à ouvrir leurs boutiques. Le moment était favorable pour un malheureux proscrit qui n'avait aucun moyen de sûreté. Mer... et moi prîmes sous le bras nos sacs de nuit, et nous allâmes les déposer dans un fiacre que nous prîmes à l'heure dans la rue de Seine. « A la barrière Clichy, » lui dis-je ; le cocher jure, nous partons, il passe sur le quai Malaquais devant l'hôtel de la police générale occupé alors par M. Sottin, il y avait deux sentinelles. Je traverse sans être reconnu le pont Royal, le Carrousel, la rue Neuve Saint-Roch, la rue du Mont Blanc et la rue de Clichy. A la barrière point de visite ni d'inspection, nous touchons à la maison Blanche, sur la route Saint-Denis ; j'allais me réfugier à Saint-Ouen. Mer... me laissa dans l'avenue du château de M. le duc de Nivernais, et me voilà en route vers le village. J'avais une clef qui m'avait été remise pour entrer par une petite porte du jardin de la maison où l'on voulait généreusement me recevoir ; j'ouvre, mais en ap-

prochant de l'habitation je vois deux jardiniers qui arrosaient et qui m'observent ; je m'assieds dans un cabinet de verdure auprès de la maison, et j'attends que les volets de la chambre de madame de G... s'ouvrent pour être enfin reçu dans la maison et n'avoir pas l'air d'un voleur qui s'est introduit la nuit dans le jardin. J'attends une demi-heure avec une impatience sans égale, j'appelle madame de G... à voix basse ; enfin sa femme de chambre, cousine de Mer..., arrive et me fait entrer dans la maison. J'étais tout effaré, mais madame de G... calma mon imagination, en me faisant observer que j'étais inconnu à ses jardiniers, sur qui d'ailleurs elle pouvait compter. — Je demandai à manger et à me reposer, j'avais été trop agité dans cette route de cinq jours pour goûter quelque repos pendant ce pénible trajet. Je dormis toute la journée jusqu'au lendemain, je commençais enfin à respirer. Dès ce moment je n'ai plus senti mes peines, jusqu'à l'époque où le Directoire exécutif ordonna des visites domiciliaires contre les émigrés dans toute la France.

Elles eurent lieu dans le village de Saint-Ouen dès les premiers jours de vendémiaire. Un jour que je dormais profondément, je fus éveillé par madame de G... Elle m'apprit que ce matin même elle avait été réveillée à cinq heures par le maire du lieu qui venait avec quatre fusiliers faire des visites domiciliaires. « Je lui ai répondu, me dit-elle, de la fenêtre de ma chambre, que

j'étais seule, que ma femme de chambre était depuis hier soir à Paris, et qu'il devait me donner le temps de m'habiller pour aller lui ouvrir moi-même la porte de la grille et celle de la maison. » Le maire, qui est un bon homme, et qui d'ailleurs connaissait les principes de madame de G..., lui dit que c'était inutile, que sans doute elle n'avait chez elle aucun émigré, ni personne de suspect au Directoire, et qu'ainsi il la tenait quitte de toute recherche. Le maire et les fusiliers s'étant retirés, madame de G... venait me rassurer sur le danger que j'avais couru et que la Providence avait écarté. — Je me tins un peu plus sur mes gardes, et dès lors je sortis moins souvent pour me promener dans le jardin, où le maire pouvait facilement m'apercevoir du haut de son belvéder qui dominait tous les jardins à l'est de Saint-Ouen.

1797 (an VIII).

M. Tarteyron, membre du conseil des Anciens, qui m'avait donné tant de consolations à Bordeaux, ne manquait pas de venir tous les trois jours me donner des nouvelles politiques et me parler de l'état où se trouvait le Directoire. Ce fut lui qui se hâta de m'apprendre l'arrivée du général Bonaparte de l'Égypte à Fréjus où il venait de débarquer. Il espérait que le général aiderait les conseils à sortir de cet état léthargique dans le-

quel le Directoire les avait placés. Je n'avais pas la même espérance que lui, parce que je n'ai jamais aimé le gouvernement militaire et le régime des Mameluks.

Tout semblait annoncer une nouvelle révolution. Les deux conseils étaient divisés. Celui des Cinq-cents proposait des mesures violentes, telles que la loi des otages et celle des emprunts forcés, genres de vexations qui ont toujours révolté Paris, patrie des capitaux, de l'avarice et de l'égoïsme. Le conseil des Anciens cherchait un homme audacieux ou un général entreprenant qui pût le débarrasser de ces mesures illégales et antinationales, ainsi que du despotisme directorial qui n'avait su faire que la banqueroute des deux tiers, les déportations de Cayenne et les scissions électorales. L'opinion avait abandonné visiblement le Directoire, et plus encore les cinq directeurs qui étaient faibles, corrompus, incapables et haïs.

J'étais à une lieue de Paris, voyant souvent des membres du conseil, et suivant attentivement dans les journaux la marche de l'intrigue puissante qui préparait un grand changement dans la forme et le personnel du gouvernement. Enfin le 18 brumaire éclata ; un homme que tous les événements de la révolution indiquent comme agent souterrain et intéressé de tous ces mouvements politiques, avait essayé, au mois de fructidor, de renverser le gouvernement directorial dont il était cependant ministre. Il avait

projeté de le faire par les mains d'un général victorieux ; et le général sur lequel on avait placé cette nouvelle espérance s'appelait Joubert. Cette intrigue fut cause du mariage du général avec mademoiselle de Montholon, belle-fille de M. de Sémonville. Il demeura trois jours avec sa jeune femme, puis alla dans les champs de l'Italie chercher la gloire, et le moyen de venir ensuite renverser le Directoire. La fortune contraria ce plan. Joubert ne trouva que la mort à Novi. Dès lors, les meneurs de cette intrigue politique furent obligés de choisir entre Moreau, dont le caractère indécis et concentré ne leur donnait pas assez de garantie, Masséna, qui était éloigné et occupé à empêcher les Russes de pénétrer à Zurich, et Bonaparte qui avait déserté l'armée d'Égypte pour accourir en France à la sollicitation de quelques hommes amoureux de nouveautés et ambitieux de pouvoir.

J'appris dans ma retraite que pendant un repas solennel qui fut donné à ces généraux dans la salle de l'Odéon, repas auquel assistaient la plus grande partie des députés des deux conseils, tous les vœux et les toasts furent adressés à Bonaparte qui, plus célèbre dans les combats, plus audacieux dans les entreprises, et surtout plus aventureux en faits politiques, était plus propre à ce coup de main ou à cette usurpation. Il faut dans de pareilles circonstances ce qu'on appelle un *perire volens*. Bonaparte pouvait être pendu s'il ne

réussissait pas, et il n'y avait que lui qui pût jouer ainsi son *va-tout*.

Du 18 brumaire 1797 au 31 mars 1814.

Les cinq directeurs n'étaient que les ineptes héritiers de la monarchie thermidorienne. Ils avaient perdu la fortune publique et commencé ce fatal et ridicule *gouvernement à bascule* qui ne sut que violer la Constitution et faire des *coups d'état*, abandonner l'Italie, spolier la France, étouffer la liberté et anéantir l'armée. Il ne fallut plus qu'un soldat audacieux et indigné pour chasser ces cinq rois fainéants, incapables de diriger l'État.

En apprenant à Saint-Ouen les événements du 18 brumaire, je me réjouis de la chute du Directoire exécutif; mais je fus profondément attristé de voir un aussi illustre général s'ériger en *maître* après avoir chassé avec ses baïonnettes les légitimes représentants de la nation. Je conviens qu'ayant toujours été l'adversaire du despotisme militaire, je ne pus cacher à M. Talleyron, enthousiasmé de cette odieuse journée, tout ce que j'en augurais de funeste pour mon pays et pour la liberté. J'écrivis sur mon mémorial ces mots : 18 *brumaire..... Caïus et Brutus non aderant.* S'il y avait eu des représentants dignes de ce nom, le général ambitieux qui venait d'outrager les droits du peuple et la Représentation nationale aurait été arrêté sur l'instant même par

ordre du conseil des Cinq-cents. Au lieu de procéder à un appel nominal trop long, il fallait décréter sur-le-champ que Bonaparte avait attenté à la souveraineté nationale et que le conseil des Anciens était dissous pour avoir, *sans droit ni mandat*, délégué le pouvoir *civil*, *politique* et *militaire*. Le conseil des Cinq-cents devait se former en assemblée nationale, organiser provisoirement un pouvoir exécutif à la place du Directoire qui avait toléré par sa lâcheté et son imprévoyance un tel renversement de tous les droits, et convoquer sur-le-champ de nouvelles assemblées électorales.

Je donnai ces idées à M. Tarteyron, qui, quoique membre du conseil des Anciens, n'aimait pas le général Bonaparte, par crainte des effets de l'esprit militaire, mais espérait quelque bien public de cette révolution de Saint-Cloud. Nous n'étions pas d'accord sur ce point; et je blâmais la conduite du général Bonaparte *avec son patriotisme au pas de charge* comme j'avais haï le maréchal de Broglie en 1789 quand il voulait détruire l'Assemblée constituante à coups de canon les 12 et 13 juillet. Le pouvoir absolu est toujours le même; il est toujours aussi odieux et aussi exécrable, soit qu'il porte une épée de général ou un sceptre de roi.

On me pressait d'aller à Paris et de voir le général vainqueur qui recevait, disait-on, les proscrits de la Convention et du Directoire avec beaucoup

d'intérêt. Je ne m'y fiai point et je persistai à demeurer caché jusqu'après le 5 frimaire (les fêtes de Noël 1799), époque à laquelle le conseil constitutionnel me rendit à la liberté. Un mot ici sur cette *constitution brumairienne* dont, quelques jours auparavant, les journaux avaient publié divers articles. Cette constitution fut la suite du despotisme directorial et de la faiblesse des conseils législatifs. Elle fit disparaître la liberté de la presse, grand nombre de journaux et la publicité des débats législatifs. C'est ainsi que fut fondée une nouvelle dictature militaire. Bonaparte adopta sans doute facilement un pouvoir excentrique; c'était l'esprit de l'armée et la tendance naturelle de ce général audacieux. Mais il faut accuser de cette fausse théorie constitutionnelle ces mêmes hommes qui se reproduisent partout avec une doctrine inévitable, ces hommes de la convention réactionnaire qui avaient été consultés et influents dans la rédaction de l'acte constitutionnel de l'an III (1795) et qui le furent encore pour la rédaction de l'acte constitutionnel de l'an VIII. — Ces hommes, sortis des ruines de la Convention et des vengeances du 13 vendémiaire, proclamèrent que la publicité des débats législatifs pendant le Directoire, n'avait servi qu'à irriter le gouvernement sans changer sa marche et ses vues, à mettre en mouvement les passions et l'esprit de parti, à placer en évidence quelques parvenus ambitieux, qui avaient forcé le Directoire à les dé-

porter le 18 fructidor pour leur imposer silence et à les éliminer des élections nationales pour les empêcher d'avoir raison contre le gouvernement suprême. — Bonaparte, consul, présidait à ces discussions constitutionnelles et souriait aux débats de ces doctrinaires politiques, quand ils développaient les inconvénients du précédent régime. Ces faiseurs de constitutions étaient sans caractère et sans logique et, encore plus, sans nationalité. Bonaparte, homme de commandement, se garda bien de contrarier des logiciens obscurs et versatiles ; naturellement impatient de tout obstacle et de tout contrôle, il se pressa d'adopter les vues de Sièyes et de cette lâche commission des Anciens qui lui avaient livré tous les pouvoirs le 18 brumaire.

J'avais préparé une critique de ces lois constitutionnelles, où j'attaquais principalement la fausse et dangereuse institution du Tribunat. Comment, disais-je, la France sortant d'une grande et profonde révolution, supportera-t-elle sans danger et sans convulsions nouvelles, *cent tribuns*, tandis que la puissante et vertueuse Rome eut bien de la peine à en supporter deux ou trois ? Ne se souvient-on plus de la vertu terrible des Gracques et de l'insolente autorité de Licinius et des vils sénateurs ?

Je rédigeai, en forme de lettre au premier consul, mes observations sur la nouvelle constitution. J'y attaquai le sénat, le tribunat, la préfecture et plusieurs autres mauvaises institutions. Ma lettre

fit quelque effet sur l'esprit du premier consul, puisque, après en avoir tronqué et défiguré quelques phrases et quelques principes, il en fit imprimer un long extrait dans le *Moniteur*, et la fit insérer presque tout entière dans la *Minerva* d'Archenholz, imprimée en Allemagne, et qui y exerçait une grande influence sur l'opinion des hommes éclairés.

Ce fut le 5 frimaire an VIII que je lus dans le *Moniteur* ma mise en liberté, ainsi que celle de Carnot, de Mailhe, de Boissy d'Anglas et de vingt autres proscrits de la Convention et du Directoire qui étaient renfermés dans l'île d'Oléron.

Mon premier mouvement fut d'aller remercier Bonaparte de cet acte de justice que n'auraient jamais exercé ni les directeurs ni les conventionnels, espèce d'hommes trop lâches et trop vindicatifs pour être justes.

J'oubliai, en reprenant mes droits de cité, que Bonaparte avait attaqué les droits de ma patrie, et je n'écoutai plus que le sentiment de la reconnaissance.

J'arrive à Paris le 1^er^ janvier ; je vais remercier Cambacérès, alors deuxième consul, et je le prie de témoigner au premier consul tous les sentiments de reconnaissance que m'inspire la restitution de ma liberté et de mes droits de citoyen. — Deux jours après, Cambacérès me dit que le premier consul me recevrait ce jour-là même à une heure, au Petit Luxembourg ; il m'offrit de m'y conduire dans

sa voiture. Cambacérès était encore logé à l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme. J'attendis l'heure prescrite dans une voiture escortée de quatre cavaliers ; je traversai avec le cortége du pouvoir consulaire ce même Carrousel que, six ans auparavant, j'avais traversé tristement accompagné de plusieurs mille hommes de troupes et de gardes nationaux de Paris appelant sur moi la proscription. C'est qu'à Paris on est toujours en majorité contre les faibles, les malheureux, les accusés.

J'arrive au Petit Luxembourg; Cambacérès m'introduit dans un grand salon qui précédait le cabinet du premier consul : il n'y avait que des militaires. Quelques généraux entrent dans ce cabinet, et dix minutes après Cambacérès m'annonce le premier consul qui le suit. En effet, le premier consul vient, s'arrête avec un général et, pendant qu'il lui parlait, il m'examine cinq ou six minutes; puis s'adressant à Cambacérès : — N'est-ce pas le citoyen Barère? — Oui, premier consul, c'est moi qui viens vous remercier de m'avoir rendu justice; c'est à vous que je dois d'être rendu à mes droits et à ma liberté, que je n'aurais jamais dû perdre. — C'est l'effet inévitable des révolutions, me répondit-il froidement.

Quel âge avez-vous? ajouta-t-il. — Quarante-deux ans ; ces proscripteurs m'ont ôté les sept plus belles années de ma vie. — Vous pouvez encore longtemps être utile à la France et à son gouver-

nement. Mais vous qui avez dû bien connaître le caractère national, dites-moi franchement, que croyez-vous qui puisse lui convenir pour le gouverner? — Je réfléchis un instant; il n'y avait que nous trois, le premier consul, Cambacérès et moi; nous étions au milieu du salon, les autres militaires, répandus le long des croisées, ne pouvaient nous entendre. Je répondis : Général, il n'y a que deux moyens pour conduire la nation, ce sont *la justice et le caractère ;* nous avons eu dans la Révolution beaucoup trop de caractère, mais pas assez de justice, et la liberté a failli périr. — Sans doute; mais ces deux moyens ne suffisent pas ; les choses sont allées trop loin, comment rétrograder et s'affermir? — La question me parut difficile à résoudre; je me rejetai alors sur la nécessité de se rattacher aux idées libérales, aux droits, aux principes voulus et établis par la Constitution de 1791, la seule qui ait été délibérée sagement par des hommes éclairés et dans un temps de paix. C'est là le vœu national recueilli par la plus belle assemblée qu'aura jamais la France; c'est aux idées et aux principes de 1789 et de 1791 qu'il faut ramener la nation pour la gouverner facilement et sûrement. — Mais les Français sont si légers; n'aiment-ils pas les changements de gouvernement et de gouverneur? — Non; quant aux principes et aux droits, ils sont obstinés et constants pour les conserver. C'est une grande erreur des gouvernants de croire les Français légers, si ce n'est dans leurs mœurs, leurs

usages, leurs modes, leurs goûts; mais dans le cours de la Révolution, je les ai toujours vus *Gaulois*, c'est-à-dire graves dans leurs idées politiques, âpres pour leurs droits, et opiniâtres dans les objets de leurs révolutions. Ils furent de même lors de la Ligue.... Le premier consul m'interrompit en me disant qu'il me reverrait avec plaisir; et je crus devoir me retirer en m'apercevant qu'il n'aimait pas trop les vérités que je lui disais sur le caractère et les droits de la nation. J'écrivis ma conversation en sortant du Luxembourg, croyant bien que les premières impressions et les traits inattendus doivent être conservés quand il s'agit d'un homme aussi célèbre.

Je ne revins à son audience que huit jours après; je crus devoir me montrer reconnaissant. J'avais reçu du premier consul le plus grand bienfait qu'un homme puisse recevoir de son semblable, la jouissance de sa liberté et celle de ses droits sociaux. En sortant pour aller au Conseil d'État, le premier consul m'aperçoit, me reconnaît, s'approche de moi, et me dit : Vous êtes le citoyen Barère? je suis bien aise de vous voir ; *j'ai dit au ministre de faire cesser votre surveillance.* Ces paroles m'étonnèrent, parce que je m'étais cru entièrement libre, en vertu du décret du consul, et j'étais cependant encore en surveillance. J'allai voir mon ancien collègue Fouché, ministre de la police générale, qui m'avait toujours accueilli avec amitié et franchise. Je lui parlai de la levée de ma

surveillance, et je fus autorisé à rester à Paris.

Le ministre m'invita à dîner ; je m'y trouvai avec Lamarque, député, qui avait eu le courage et la noble constance de réclamer ma mise en liberté en l'an VII, au mois de messidor, dans l'une des séances du conseil des Cinq-cents, et l'avait obtenue par son éloquence et par l'influence de sa probité. Carnot revenait de la Suisse où il était allé se réfugier après sa proscription au 18 fructidor an V.

Ici se présente une anecdote assez étrange. Après le dîner, Lamarque me dit qu'il désirait se rapprocher de Carnot. Je crus que les circonstances étaient favorables pour la réconciliation des vrais patriotes ; le malheur doit rapprocher toutes les nuances d'opinion. Je vais à Carnot et je lui présente Lamarque, mon ami, qui m'avait défendu pendant ma proscription à la tribune des Cinq-cents.—Sans doute, répond ironiquement Carnot ; mais il était président de ce conseil quand j'ai été déporté comme directeur. Je m'aperçus un peu trop tard qu'il y a des hommes qui ont beaucoup trop de mémoire ; et nous nous séparâmes un peu mystifiés de cet insuccès.

Dans le courant du mois de janvier, je fus invité à dîner chez le second consul ; après le repas, il me dit : Voilà la traduction d'un discours véhément de lord Granville, ministre des affaires étrangères; il est entièrement dirigé contre le premier consul, qui m'a chargé de vous prier d'y faire une réponse

énergique et telle que vous trouverez convenable. — Je me retirai pour lire ce beau discours du ministre anglais. Il était plein de violence contre le premier consul, qui aurait dû y voir des vérités et des conseils utiles. Mon rôle était de réfuter cet écrit. Je ne pouvais m'y refuser, par égard pour celui qui était mon bienfaiteur. Il m'avait délivré des conventionnels et des directoriaux; je devais moi-même le défendre contre les ministres anglicans. C'était défendre la Révolution en même temps, car la Révolution française est la lutte ouverte entre les *idées libérales* ou les idées publiques et individuelles et les vieilles aristocraties de l'Europe, corps compact de domination féodale et d'oppression politique, qui tient dans ses mains les armées du continent, possède tous les ministères, dirige tous les cabinets, et les monarques eux-mêmes. Le gouvernement anglais est la clef de cette voûte aristocratique qui couvre et oppresse l'Europe. C'est le cabinet de Saint-James qui solde tous les troubles publics, qui sème les divisions intestines, qui crée et alimente les factions, qui subside les rois et paye le mouvement de leurs armées. Le *torisme anglais* est le type de toutes les aristocraties européennes qui forment un réseau de fer autour des peuples. L'aristocratie, qui est vieille, a l'habitude et un système complet et habile de domination. La démocratie, qui est toute jeune au contraire, commence à peine son éducation politique; elle est tourmentée, calomniée par toutes les

aristocraties, en butte à toutes les factions et aux divisions intestines. Il faut un siècle de liberté de la presse, d'expériences électorales, de science législative et politique perfectionnée pour que la démocratie épurée et équitable gouverne les nations.

Au bout de six jours, je reportai à Cambacérès le manuscrit de ma *réponse à lord Granville*. Cet écrit eut beaucoup de succès, puisque Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, eut ordre d'en faire imprimer quatorze mille exemplaires.

J'ai défendu l'homme que, malgré les violences militaires du 18 brumaire, la nation avait reconnu comme consul et chef de la République. Mais j'invoquerai toujours cette défense comme étant un monument de mon amour pour la liberté et de mon dévouement à ma patrie. J'y ai défendu nos droits politiques ; j'y ai tracé les abus à craindre de la part du gouvernement absolu ; j'y ai fait sentir l'incompatibilité du gouvernement militaire avec le caractère libre et civil de la nation ; enfin, j'y ai donné d'utiles leçons au chef de l'État, et j'y ai malheureusement prévu que la nation ne supporterait jamais le gouvernant qui l'accablerait sous le poids de ses victoires et de sa gloire.

Dans le mois d'avril, Cambacérès me dit un jour que le premier consul voulait me donner *une préfecture à mon choix*. — Je refusai de me livrer à l'administration publique, et je repoussai toutes ces offres qui ne pouvaient convenir à

un homme que les calomniateurs salariés de Paris avaient cherché à diffamer de mille manières depuis sept ans. Cambacérès insista en disant que ce n'était là qu'un passage à des fonctions plus élevées et que dans trois mois je serais conseiller d'État. Je persistai dans mes refus; Cambacérès me blâma beaucoup, et je restai parfaitement oublié du gouvernement nouveau.

Un jour, chez M. Tarteyron, président du conseil des Anciens, on m'apporta une lettre des Tuileries; elle portait que le premier consul me recevrait ce jour-là à deux heures après-midi. — Je me présente aux Tuileries, je suis introduit dans un grand salon où M. Maret, secrétaire des consuls, me dit : Le premier consul va venir dans l'instant. M. Maret était alors modeste; en voyant que j'étais appelé par le premier consul, il crut devoir me parler avec une certaine affection, qu'il a été bien loin de conserver pour moi dans la suite à mesure que son influence a augmenté auprès de Bonaparte.

Le premier consul sort de son cabinet et vient à moi : *J'ai à vous parler; mais avant tout je vous remercie de la réponse à Granville. C'est bien. Aujourd'hui il faut que vous me fassiez un journal pour l'armée. Vous y êtes aimé; on se souvient de vos rapports et de la manière dont vous avez célébré ses victoires : il faut encore électriser l'armée. J'ai jeté les yeux sur vous.* « Général, lui répondis-je, mes écrits ne produiront plus le même effet; je sors de

la proscription, je ne suis plus à la tribune, je ne suis pas revêtu de fonctions publiques aussi importantes que le sont celles de représentant du peuple. Ma voix retentira dans le désert. » — « Vous voyez mal, me dit-il, il faut que vous rédigiez ce journal; je vous en donnerai les matériaux, votre rédaction me suffit, et vous ferez à votre gré sans contrôle aucun. » Pressé de la sorte, je réponds qu'il me répugne de me placer au rang des journalistes qui depuis quelques années ont déshonoré leur plume et avili cette belle magistrature de l'opinion. « Mais, reprend vivement le premier consul, n'avez-vous pas fait un journal à l'Assemblée constituante? quand on a fait le *Point du Jour* trois ans, on peut bien entreprendre un semblable journal pour l'armée qui vous aime... » — « Général, quand j'ai fait le journal de l'Assemblée constituante j'étais membre de cette assemblée, et c'était d'abord une sorte de compte rendu à mes commettants. Aujourd'hui, simple journaliste de votre cabinet ou de l'armée, je serai sans mission, sans autorité. » — « Prenez garde : cela vous donnera occasion de me voir tous les matins, et vous n'y perdrez rien. » — J'insistai, malgré cet insigne honneur, pour ne pas me charger du journal. Quelque grave que fût dans mon cœur le sentiment de ma reconnaissance envers le premier consul, je ne pus m'abaisser au point de ne servir dans son gouvernement qu'à faire des journaux, tandis que tant d'hommes insignifiants, vulgaires et serviles, tels que les Treilhard, les Rœderer, les

Lebrun, les Maret, les Defermont, les François de Nantes, les Begouin, les Barbé-Marbois, et tant d'autres qu'il est superflu de nommer, exerçaient les premières places dans ce *gouvernement de parvenus*. Nous en étions à ce point de la conversation lorsque le ministre de la guerre, Carnot, arrive avec son portefeuille pour travailler avec le premier consul. Je dois le dire à la louange de Carnot: il eut l'air très-satisfait de me voir en conversation intime avec Bonaparte; il crut en nous voyant promener ainsi tête à tête dans son salon, que j'allais être nommé à quelque fonction importante. Après quelques instants, il dit au premier consul: « Général, n'allez-vous pas faire un utile emploi des talents du citoyen Barère? le premier consul, qui sûrement n'en avait aucune envie et qui ne m'avait fait qu'une misérable proposition de *journal*, garda le silence, soit qu'il n'aimât pas à répondre ainsi à une interrogation faite par un de ses ministres, soit qu'il n'eût rien de favorable à dire. Je vis son embarras, et je répondis à Carnot: « Le premier consul voudrait faire de moi un barde pour célébrer les guerriers; mais nous ne sommes plus au siècle d'Ossian. »

Cette réponse parut lui déplaire, et je pris congé du premier consul, fort heureux d'échapper à sa réquisition comme journaliste.

Ceux qui liront ces détails dans mes mémoires seront bien étonnés d'avoir ajouté foi aux imposteurs qui m'avaient représenté comme *censeur*

Universitas BIBLIOTHECA

des journaux ; tandis que j'ai refusé même de rédiger un journal pour les armées. Sous tous les ministres de la police générale il y a eu des bureaux consacrés à la censure et à l'examen des journaux. C'est M. Esmenard qui a été placé à la tête de cette censure, et plus tard M. Étienne a succédé à M. Esmenard; de même que dans la suite, il y a eu un bureau de police littéraire, des censeurs pour les journaux tels que M. Desmarets, et des censeurs pour les livres et ouvrages dramatiques tels que M. Lacretelle, le jeune Lemontey et d'Avrigni...

Les événements militaires de l'Italie ayant appelé le premier consul à Marengo, tout sembla suspendu en France jusqu'à ce que la victoire eût prononcé entre l'Autriche et la France. Bonaparte, après avoir perdu la bataille jusqu'à six heures du soir, immola l'armée de réserve à son salut, et la mort du brave Desaix consacra une victoire inattendue. Le premier consul sut en tirer le plus énorme avantage par un traité de paix qui lui donna toutes les places fortes, en même temps qu'il débloqua Gênes. Le premier consul revint à Paris, où, malgré sa dernière victoire, il avait mérité la haine de tous ceux qui aimaient leur patrie et la liberté. Le général vainqueur ne fit pas oublier le consul oppresseur; on vit en lui un égoïsme orgueilleux, incompatible avec le dévouement à la patrie, et l'on sentit bientôt qu'il détruirait avec ses succès toutes les institutions républicaines.

Il avait commencé par affecter des airs de roi en allant s'établir pompeusement au palais des Tuileries, le Luxembourg lui semblant trop étroit pour sa gloire et pour son pouvoir.—Peu de temps après, il avait fait enlever les caractères de bronze doré qui étaient placés sur la porte principale du palais des Tuileries. Quand on vit que ces mots : *République française*, importunaient la vue du premier consul, on ne douta plus de la perte de la République et de l'ambition plus que royale du Corse.

Je voyais l'opinion publique, qui avait été si fort en sa faveur pendant les six premiers mois, décliner tellement, que je voulus en chercher les motifs. Les voici : « Bonaparte avait promis à la France les institutions de 1791 et de la ramener à ce qu'elle avait voulu en 1789 ; il avait promis la paix générale dans toutes ses proclamations depuis le 18 brumaire. Et l'on ne voyait qu'une mauvaise Constitution consulaire, sénatoriale, tribunitienne, législative et préfectorale, sans aucun lien politique, sans aucune garantie nationale. On n'était en paix qu'avec l'Autriche ; l'Angleterre ne désarmait pas ses escadres. On se voyait d'un côté sous la tyrannie des baïonnettes de Bonaparte, et de l'autre sous la tyrannie des subsides du gouvernement anglais. »

Bonaparte avait un instinct très-subtil pour reconnaître l'aversion qu'on avait pour lui comme *Corse*, et la crainte qu'avaient justement conçue de ses principes despotiques et aristocratiques, tous

les hommes qui avaient combattu depuis 1789 pour les droits et pour la liberté de la nation. Il est certain qu'à cette époque, étant informé par sa police des causes de la haine et du mécontentement des patriotes, il les éloigna de toutes les fonctions, même les plus subalternes. Il organisa avec les suppôts de la police une prétendue conspiration au moyen de laquelle, sans rien risquer, il trouvait le prétexte d'exterminer, de déporter et de bannir tous ceux qui appartenaient à l'opinion patriotique, opinion qu'il détestait cordialement avant le 18 brumaire, mais bien plus fortement encore depuis son attentat à la souveraineté et à la représentation nationale.

Ces craintes de complots factices étaient répandues partout; mais on n'en voyait ni les moyens, ni les instruments, ni le terme. Tout se tramait au palais des Tuileries sans la participation du ministère ni du préfet de police. C'étaient MM. Bourienne et Talleyrand, provocateurs du complot, qui dirigeaient tout cela, et qui en présentaient les résultats à Bonaparte.

Vers les premiers jours de vendémiaire an VIII, je reçus une lettre du premier consul, qui m'appelait aux Tuileries, je m'y rendis. J'y trouvai M. Ramel, l'ancien ministre des finances, qui avait, comme moi, un rendez-vous dont il ignorait l'objet. Nous attendîmes ensemble. Il fut reçu le premier, sa conférence ne fut pas longue, et je fus introduit ensuite. En me voyant, le premier consul

me dit : *Vous devez être content des succès de Marengo.* — Je suis peu flatteur de mon naturel et je n'aime guère les despotes victorieux. Je lui répondis donc froidement : *Général, il ne vous manque plus que la gloire de Scipion l'Africain.* — Je vis à son air concentré que ma réponse lui avait déplu, puis se rassérénant avec effort, il me répondit d'un ton pensif et prophétique : *Si l'Angleterre n'est point sage, elle tombera.*—Qui aurait cru que le grand général tirait ainsi lui-même son horoscope!... Après ces premiers traits de conversation, le premier consul me dit : Vous connaissez bien l'esprit qui dirige le gouvernement anglais : ses écrivains ne cessent de m'attaquer et de me traduire devant l'opinion de l'Europe. Ils sont payés par les ministres de Londres ; voici un écrit de sir Francis d'Yvernois qu'on m'a envoyé, et que je n'ai pas le temps de lire ; parcourez-le, veuillez m'en rendre compte et me dire s'il faut y répondre. » — Je reçus cette brochure de plus de 200 pages, et je promis de venir lui en rendre compte dans huit jours.— « C'est trop long, dit-il, trois jours suffisent, lisez la brochure, et je vous attends pour la juger. » — Je détestais ce genre de lecture sur les finances, sur la conduite du Directoire, sur celle du premier consul ; répondre sur toutes ces choses qui m'intéressaient si peu et passer ma vie à faire des écrits polémiques pour des gouvernements aussi ingrats que mal intentionnés, était pour moi un travail pénible et peu conforme à mes goûts. Mais le premier consul

m'avait rendu à la liberté ; il m'avait délivré des injustes persécutions de la Convention et du Directoire. Il fallait bien par *reconnaissance* se résigner à cette insipide et stérile lecture. — J'allai trois jours après lui porter l'analyse de cette brochure que je lui fis en très-peu de mots. — En m'abordant, il me dit familièrement! « Eh bien, que ferons-nous de ces pamphlétaires anglais? avez-vous bien lu cette brochure diffamatoire ; car c'est ainsi qu'on me l'a présentée? » — « Général, l'ouvrage de sir Francis d'Yvernois se partage en deux parties : dans la première il n'est question que du Directoire ; vous l'avez renversé et il m'a opprimé, je n'ai rien à dire pour sa défense ; il appartient à l'histoire inexorable. Quant à la deuxième partie, elle vous est entièrement consacrée ; on vous accuse d'avoir usurpé le pouvoir du Directoire, d'avoir désorganisé les finances, d'avoir éloigné la paix générale et de ressembler entièrement à Cromwell. » — Le premier consul écouta paisiblement jusque-là ; mais à ce mot de Cromwell, il se fâcha violemment, et me dit en frappant du pied : « *Mais je ne suis pas un Cromwell ;* revoyez les traits qu'il a dans l'histoire anglaise et faites un parallèle entre sa conduite et la mienne. » — « J'espère, lui dis-je, que la France n'aura jamais de Cromwell, et j'écrirai ce parallèle pour qu'il ne soit jamais redouté de mes concitoyens. » — Il parut se calmer et me quitta en me recommandant ce travail.

— J'étais peu accoutumé aux boutades du général consul, et je ne désirai plus de le revoir ; ce qui arriva en effet ; car depuis les premiers jours de vendémiaire an IX, je n'ai plus recherché l'occasion de me trouver en sa présence.

Quand on verra dans mes pièces et documents historiques combien d'écrits et de travaux politiques j'ai composés à la demande de Napoléon, on devra se rappeler l'éminent service qu'il m'avait rendu en révoquant l'infâme décret de la Convention contre-révolutionnaire qui, sans m'entendre ni me juger, m'avait condamné à la déportation. Il m'avait délivré des persécutions éprouvées pendant cinq ans de cette *poussière puissante qui fut le Directoire* exécutif. La reconnaissance pour ce grand bienfait de ma liberté reconquise ne pouvait s'acquitter qu'en défendant mon bienfaiteur contre ses ennemis. C'est donc à la *mémoire du cœur* qu'il faut attribuer tous mes écrits pour l'Empereur. Quoiqu'il ait fait des fautes et commis de grandes erreurs, je suis si reconnaissant de son arrêté du 5 frimaire (25 décembre 1799), que je recommencerais si je me trouvais dans les mêmes circonstances.

Je travaillais lentement et sans goût à cette réfutation de sir Francis d'Yvernois ; le mois de vendémiaire était presque fini que je n'avais pas écrit les trois premières pages de cet écrit. Je fus bien plus interrompu dans ce travail quand j'appris par les recherches de la police que l'on s'efforçait au

nom du premier consul de me compromettre dans un événement arrivé à la salle de l'Opéra, un jour que Bonaparte avait manqué, disait-on, d'être assassiné par des patriotes conjurés contre lui. C'était la malheureuse affaire dans laquelle furent impliqués MM. Aréna, commissaire des guerres, Corse et ami de Lucien Bonaparte, Céracchi, célèbre sculpteur romain, Demerville, qui était de la même ville que moi, qui m'était dévoué, qui avait été chef de bureau au Comité de salut public, et un peintre provençal nommé Topino Lebrun.

J'habitais à cette époque la campagne, et je venais rarement en ville. Vers la fin de vendémiaire ayant appris que Demerville avait été empoisonné en mangeant un pâté, et qu'il était extrêmement malade, j'étais venu chez lui le soir qui précéda cette malheureuse affaire. Je lui avais dit que j'irais le lendemain vendredi à l'Opéra, et il voulut m'en dissuader, vu qu'il y avait beaucoup d'exaltation dans les esprits. Je ne fis point attention à ce propos, et j'allai à l'Opéra, où l'affaire de Céracchi et d'Aréna fit si peu de sensation que je n'appris cette prétendue conspiration que le lendemain par les journaux. Demerville n'était pas sorti de son lit, et c'était chez lui, disait-on, qu'un M. Harel, à qui il avait autrefois rendu service, avait porté les instruments de la conspiration, *comme provocateur secret de la police.*

Tout ce que j'entendais dire dans les rues et dans

les journaux à ce sujet me paraissait si incroyable que je cherchai Demerville dans les diverses maisons où il était connu. J'étais harcelé, je ne sais pourquoi, par la police et par ses agents qui avaient plus l'air de s'occuper de moi que des Corses, Italiens et Provençaux désignés dans cette conspiration, lorsque Demerville vint chez moi. « Menez-moi vous-même, me dit-il, chez le ministre de la police ; je lui dirai ce que je sais de cette étrange affaire et, sans doute, il en découvrira le fil qui, à ce qu'il me paraît, a été tramé aux Tuileries par vos ennemis personnels plus que par les miens. Mais je dirai la vérité, et l'on verra que tout ceci nous est parfaitement étranger ; car moi-même, malade et alité, j'ai été trompé, égaré par le misérable Harel qui me parlait contre Bourienne et Talleyrand. J'aurais bien dû me défier de sa colère factice contre ces gens-là. »

J'étais stupéfait de tout ce que j'entendais; je ne fis point de réflexions, et je partis dans un fiacre avec Demerville pour me rendre chez le ministre de la police ; il était encore dans sa chambre à coucher. Il nous reçoit, écoute avec calme les déclarations franches de Demerville. Survient alors ce M. Harel qui était un agent de la police, et qui se concertait au château des Tuileries avec Bourienne pour la marche de la conspiration, machine atroce avec laquelle on voulait atteindre, comme je dirai plus bas, d'autres personnes que celles qui étaient accusées immédiatement.

M. Harel ne fit pas attention aux personnes qui étaient avec le ministre, et il se mit à causer avec deux individus placés près de la cheminée. Leur conversation roula sur cette affaire, et l'un des deux lui dit : — « Connaissez-vous Barère? » — « Non. » — A ces mots, je m'approche de M. Harel, et lui demande avec fermeté s'il connaît ce M. Barère dont on parle et s'il l'a jamais vu. — Il répond qu'il ne le connaît pas, qu'il ne l'a jamais vu venir chez Demerville. — « Eh bien, Monsieur, c'est moi, lui dis-je, et souvenez-vous bien de votre déclaration que vous ne m'avez jamais vu aller ni venir chez M. Demerville. » — « C'est la vérité, » dit-il.

Au bout de quelques instants, le ministre nous dit d'aller à la préfecture de police, que cela suffisait.

Nous nous rendons à la préfecture ; on retient Demerville dans le bureau d'un M. Bertrand qui me parut fort dur et fort monté contre les accusés. Il me dit d'aller parler au préfet M. Dubois. Je m'y rendis : celui-ci me parla sur un ton qu'on prend sans doute dans ce lieu avec les prévenus, mais qui ne me convenait pas. Je le fis bien connaître à M. Dubois en m'exprimant avec énergie sur ma manière de me conduire et d'exister à Paris, depuis mon retour à la liberté. Il faut ajouter que M. Dubois, pénétré de ce que je lui faisais observer, me dit que je pouvais me retirer chez moi en sûreté. Je lui répondis que je saurais bien me défendre de toutes les embûches des agents de la police, et que

l'on savait si j'étais capable de quelque énergie pour soutenir mes droits. — M. Dubois me réitéra l'invitation de me retirer chez moi. Je désirais revoir le pauvre Demerville qui s'était livré à ces méchants faiseurs de conspirations. Mais cela me fut impossible.

Rentré dans ma maison, et réfléchissant avec indignation sur l'astuce avec laquelle on avait cherché à m'atteindre dans une affaire à laquelle j'étais tout à fait étranger, je conçus l'idée de m'adresser au premier consul lui-même : je lui écrivis la lettre suivante :

« Général Premier Consul.

« C'est avec un profond étonnement et avec une « juste indignation que je vois mon nom compromis « dans la liste que des agents de police ont faite à « leur gré des personnes qu'ils accusent d'avoir « coopéré à l'action imputée à MM. Aréna, Céracchi « et consorts.

« Certes, si l'on venait dire au Premier Consul « que Barère est *à la tête d'une assemblée du peu-* « *ple pour réclamer l'exercice de ses droits*, cette « action de ma part pourrait être croyable; mais « moi, ancien représentant, me mêler à des cons- « pirations de police et de cabaret, m'occuper de « ces vils attentats, cela ne peut ni me ressembler, « ni m'être jamais imputé.

« J'espère que le Premier Consul, à qui je dois « ma liberté, ne flétrira pas ma reconnaissance par

« le plus léger soupçon ; ce sont mes ennemis per-
« sonnels qui veulent se servir de votre autorité et
« de vos frayeurs pour me perdre, n'ayant pu y
« parvenir par les crimes de la réaction dont votre
« pouvoir m'a délivré. »

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Général Premier Consul,

Votre, etc.

B. B.

M. François de Nantes, conseiller d'état, chargé de présenter au premier consul l'analyse ou l'extrait des diverses adresses et pétitions, fut frappé de ma lettre ; il l'avait mise dans le dossier du jour. — Cette lettre dut frapper aussi le premier consul, car je fus effacé de la liste des accusés ou des proscrits que MM. Bourienne et Talleyrand placèrent jusqu'à six fois sur son bureau. Il effaça également un autre conventionnel corse, nommé M. Mottedo, que des mains ennemies avaient placé dans le cadre de la proscription. C'est ainsi qu'à chaque mouvement politique on a vu les hommes les plus vils et les plus tarés faire écrire sur les listes de proscription les noms de leurs ennemis ou des personnes que la vénalité désignait à leur lâche vengeance...

Octobre 1800.

Je me croyais à l'abri de leurs coups, lorsque je

reçus, le 27 vendémiaire an IX, une lettre qui m'invitait à passer à la préfecture de police pour affaires personnelles. Tout était sinistre à cette époque, surtout ce qui venait de pareille source : je m'empresse pourtant de m'y rendre; je vois M. Piis, secrétaire général, qui me dit que cela regarde M. le préfet de police Dubois. Les prévenances de M. Piis adoucirent un peu tout ce qu'avait de repoussant le lieu où je me trouvais appelé. Je vais trouver M. Dubois, qui m'annonce des ordres que M. le secrétaire général me communiquera, et il envoie son secrétaire à M. Piis.

Me voilà renvoyé de Ponce à Pilate. M. Piis me dit : « Voilà un ordre du premier consul, expédié par la police générale, qui vous *exile à vingt lieues de Paris, jusqu'à nouvel ordre.* » — « Mais, quel est le motif d'une pareille vexation ? Ai-je mérité d'être l'objet d'un acte arbitraire, moi à qui le premier consul a donné la liberté il y a un an, en m'autorisant à rester indéfiniment à Paris ? C'est une surprise, c'est une injustice. » — M. Piis me répondit froidement : « Voilà les ordres, je vous les communique, choisissez le lieu où vous voulez vous rendre. » — « Monsieur, lui répondis-je, je n'obéirai point à un ordre arbitraire qui me relègue à vingt lieues de Paris. Je choisis, pour m'y retirer volontiers, mon pays natal, ma maison et ma famille à Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées. » — « Vous en êtes le maître. » — « J'accepte et je veux profiter du délai d'une décade que vous me donnez

pour disposer mon retour volontaire dans mes foyers. Mais, avant que de sortir et de prendre mon passe-port, j'exige que vous me donniez un extrait légal et authentique de cet ordre d'exil, parce qu'on le nierait un jour; et, de plus, je désire que vous y écriviez ma réponse expresse que j'entends me retirer dans ma famille, dans le département des Hautes-Pyrénées. » — Cela me fut accordé de la meilleure grâce par M. Piis, homme trop éclairé pour ne pas sentir l'injustice de cet acte arbitraire. Il me fit expédier sur-le-champ copie de cette *lettre de cachet* que j'ai gardée précieusement, et dont on aura un jour de la peine à croire les dispositions.

Voici cette copie : je porte toujours l'original avec moi.

Paris, le 28 vendémiaire an IX de la République.

Liberté. — Égalité.

Le Préfet de police.

« A. . . . . .

« Nous, préfet de police, en conséquence d'un ordre du ministre de la police générale du 27 vendémiaire, avons écrit au citoyen Barère de se rendre à la préfecture pour affaires qui le concernent.

« Ledit citoyen Barère s'étant sur-le-champ rendu à notre invitation, nous lui avons signifié ledit ordre portant « qu'il ait à *s'éloigner à vingt lieues*

« *de Paris* dans une décade, et lui avons annoncé « que s'il n'obéissait pas audit ordre, ou que si « après avoir obéi, il revenait à Paris sans notre « autorisation, nous ne pourrons nous dispenser « de le faire arrêter. »

« Sur quoi ledit citoyen Barère nous a déclaré que son intention était de se retirer dans sa famille résidente à Tarbes, lieu de sa naissance, dans le département des Hautes-Pyrénées, distant de Paris d'environ deux cents lieues de poste, et vouloir profiter de dix jours de délai pour vaquer à ses affaires et préparer son départ. En foi de quoi, il a signé avec nous pour servir à ce que de raison, après nous avoir demandé qu'il lui en fût expédié une copie dûment certifiée.

Pour copie conforme
Le secrétaire général de la préfecture
Signé Pius. »

Muni de cette expédition de l'ordre d'exil, je cours chez M. Fouché, ministre de la police générale, et je me plains à lui hautement de cet acte oppressif et injuste. « *Cela m'est venu du cabinet de l'Empereur,* me répondit-il, *j'ai dû l'envoyer à la préfecture.* Mais, je vais à la Malmaison demain et j'en parlerai au premier consul; c'est un ordre qui lui a été surpris. » — Sur ces entrefaites, M. Garat, sénateur, vint chez le ministre et il m'entendit me plaindre d'être ainsi maltraité comme suspect par le gouvernement même qui

m'avait rendu la liberté. M. Garat dit au ministre qu'il se trouverait aussi à la Malmaison et qu'il parlerait au premier consul pour faire révoquer un pareil ordre.

Plusieurs jours se passèrent sans résultat. Enfin, la veille de l'expiration du délai des dix jours donnés par le préfet, je revins à la police générale ; et Fouché m'apprit en me revoyant que je pouvais rester à Paris. J'étais loin de soupçonner que ce séjour pouvait encore me devenir plus funeste, parce qu'en politique les ennemis qu'on a à Paris ne changent jamais de but, d'immoralité, de haine et de vengeance.

La prétendue conspiration de Céracchi, Aréna, Topino Lebrun et Demerville excitait des doutes et trouvait des incrédules dans l'opinion publique. *C'était une conspiration de fabrique ;* elle avait été brassée par MM. Bourienne et Talleyrand au château et exécutée par des agents de police qui n'en référaient qu'à eux.

Bourienne, ancien noble émigré, devenu le secrétaire intime du cabinet du premier consul, était très-lié avec M. de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères ; ils ne s'occupèrent d'abord que des moyens à employer pour *séparer le premier consul des républicains* en les lui montrant comme ses mortels ennemis, et pour éloigner du conseil d'État quelques hommes de la révolution avec laquelle, selon Bourienne et Talleyrand, le gouvernement consulaire devait faire un éternel divorce.

C'est dans ce système que Bourienne et Talleyrand, à l'insu du ministre de la police, Fouché, provoquèrent par *les agents de la police du préfet*, la prétendue conspiration d'Aréna et de Céracchi, dont les paroles et le mécontentement furent transformés en complot contre le chef de l'État.

Le président du tribunal criminel, M. Aymard, dévoué au gouvernement consulaire, faisait les procédures préparatoires, interrogeait, torturait les consciences et les accusés. Il les mettait à la question, pour ainsi dire, afin de diriger les accusations et les soupçons sur les personnes que désignaient *les chefs de cette trame qui n'a jamais été bien connue du public, mais que les circonstances du procès m'ont mis à même de bien connaître*, parce qu'il plut à M. Aymard de m'y faire figurer au nombre des témoins, ne pouvant pas m'y placer comme accusé ou comme complice.

Le directeur de cette procédure à la police fut M. Bertrand, chef de division, très-expert dans ce genre d'affaires et très-subtil pour surprendre les accusés et faire parler les témoins. C'est ce Bertrand qui dressa tous les premiers actes, c'est-à-dire les lignes de la direction accusatrice que devait prendre cette monstrueuse procédure, dans laquelle on impliqua des *hommes exaltés et exaspérés.*

Dans le cours préparatoire de la procédure, je fus appelé deux fois comme témoin au Palais de

Justice ; et je vis rôder autour de moi un chef de police militaire, nommé Laborde, qui tâchait de lier avec tous les témoins des conversations adroites et cauteleuses. Il était accompagné d'un Corse nommé Ornano, parent de Bonaparte. Cet homme d'un caractère vil et odieux servait lui-même de témoin contre son compatriote Aréna, qui, ainsi qu'on le verra plus loin, n'était impliqué dans cette affaire que comme un agent secret de Lucien Bonaparte. Cette affaire était vraiment épouvantable dans ses ressorts, autant que dans ses instruments et dans son but.

On dit qu'il n'y avait pas de preuves, qu'il n'y avait pas de moyens suffisants pour condamner des accusés pour *un fait qui n'avait pas même reçu un commencement* d'exécution. En réalité, il n'y avait pas autre chose que des propos, des jactances, des menaces, des imprécations contre le premier consul ; mais de complots, de moyens d'exécution, il n'en existait pas d'autres que ceux que les agents de police des Tuileries avaient eux-mêmes fournis pour faire surgir un plan de conspiration propre à compromettre tous les patriotes de Paris, et qui justifiât leur expulsion ou leur déportation.

Ce fut alors que l'on vit languir cette procédure, jusqu'au moment où la machine infernale du 3 nivôse vint exciter un nouvel intérêt en faveur du premier consul, qu'on présentait comme ayant couru les plus grands dangers.

Ce soir-là j'étais à l'Opéra pour entendre l'oratorio de Haydn chanté par Garat et autres célèbres artistes. La salle était pleine ; je n'avais pu trouver de place que dans la loge du directeur de l'Opéra, M. Bonnet de Treiche, mon ancien collègue. Cette loge était en face aux deuxièmes ; il y avait M. Esmenard et sa femme, ainsi que le directeur, avec qui je restai toute la soirée depuis six heures et demie. —Vers les huit heures on apprend dans la salle que le premier consul a manqué de périr par l'explosion d'une machine infernale. Chacun s'indigne de cet événement. Je m'écrie que cela ressemble beaucoup aux farces et aux trames anglaises : chacun exprimait ses soupçons et ses idées à ce sujet. — Le lendemain M. Esmenard (c'est de lui et de Bonnet à qui il le répéta que je tiens le fait) se trouve, selon son usage, à dîner chez M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. La machine infernale était le sujet général des conversations. On ne parla que de cet événement à la table du ministre. « *Je voudrais bien savoir,* s'écria froidement M. de Talleyrand, *où était en ce moment Barère.* » — «Oh ! pour celui-là, il était à mes côtés, répond vivement M. Esmenard, pressé par la vérité qui veut étouffer les soupçons injustes. » —« *Vous ne me le persuaderez jamais,* » reprit ironiquement le ministre. — «Monseigneur, ma femme, moi et M. Bonnet, directeur, pouvons attester ce fait ; et ce que j'avance ne peut être révoqué en doute. Il était avec moi depuis le commencement du spec-

tacle, et il a témoigné son indignation de cet événement comme tout homme honnête. Cette réponse opiniâtre de M. Esmenard imposa silence; mais sa franchise avait fort déplu.

Ce même jour je fus rencontré par le conseiller d'État M. Regnaud Saint-Jean-d'Angely qui me regarda d'un air sinistre. En effet, je sus le lendemain, par M. Fouché lui-même, que ce jour-là M. Regnaud était allé à la police générale se plaindre de ce qu'au milieu de ces événements qui mettaient en danger l'existence du premier consul on me voyait encore circuler tranquillement dans les rues de Paris. M. Fouché lui répondit : « Barère n'a rien de commun avec les royalistes qui ont organisé toute cette trame..... »

On se rappelle que les autorités constituées de la capitale, le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat, les tribunaux de toute espèce, les préfets, et jusqu'aux maires et juges de paix, vinrent en grande solennité aux Tuileries demander vengeance de l'attentat. On ne manqua pas de faire dire dans ces adresses, mendiées et préparées par les faiseurs du palais, qu'il avait sans doute eu pour but de sauver les grands coupables détenus dans les prisons, les *Aréna*, les *Céracchi*, etc.; mais que l'on devait s'armer contre eux de toute la sévérité des lois.

Chose étrange ! le préfet de police découvrit par la marque des fers du cheval attaché à la charrette de la *machine infernale* que c'étaient des hommes stationnés à Paris depuis quelque temps

qui avaient tramé cette conspiration. Les renseignements de la police portèrent les soupçons sur les républicains qu'il était à la mode de poursuivre et d'immoler. On savait bien en agissant ainsi qu'on plaisait au Maître, et l'on signala à ses yeux un grand nombre de patriotes de Paris, qui furent saisis, déportés à l'île d'Oléron au nombre de 180, et ensuite transportés sur la côte infecte et inhabitée de Madagascar. Ils y ont péri comme coupables de cette *machine infernale*, que l'on savait bien et que l'on a prouvé depuis cette époque avoir été fabriquée et mise à exécution par des royalistes et des Vendéens.

Il fut avéré à cette époque que le premier consul avait su, un mois avant la *machine infernale*, que les royalistes et des agents de l'émigration préparaient un grand coup contre lui ; et malgré cet avis donné par la police, le premier consul, excité par ses aides de camp, entre autres par le général Rapp, par le premier secrétaire de son cabinet et par M. de Talleyrand, n'en insista pas moins pour attribuer ce complot homicide aux républicains. Le cabinet des Tuileries se servit de l'effet produit par cet événement sur la sensibilité publique pour hâter la condamnation des Aréna, Cératchi, etc., ainsi que pour déporter à Madagascar 180 pères de famille qui avaient servi la liberté. On éloigna en même temps de la capitale les personnes inscrites secrètement dans le cabinet du premier consul pour être exi-

lées soit à 40 lieues de Paris, soit dans les pays étrangers.

Mais au milieu de ces mensonges et de ces calomnies officielles, il faut distinguer la courageuse franchise de Fouché, ministre de la police générale, qui ne laissa pas ignorer au premier consul que ce n'étaient pas les patriotes qu'il fallait accuser de cet événement coupable, mais bien les agents du royalisme et de l'Angleterre. Les preuves ne manquèrent pas; mais le premier consul et les directeurs de cette horrible trame n'en persistèrent pas moins dans leurs accusations. Bonaparte, dans son machiavélisme et sa haine de la république, ne demandait pas mieux que de trouver un moyen de frapper les patriotes et de se débarrasser de la surveillance importune de ces hommes qui blâmaient son despotisme.

C'était un moyen assuré d'influencer l'opinion publique contre les accusés Aréna, Céracchi, Topino Lebrun et Demerville. Aussi *le Moniteur*, les journaux serviles, les agents de police et les fonctionnaires publics ne manquèrent-ils pas de reporter sur ces malheureux tout le poids des soupçons.

Je ne dis rien de l'opinion qui circula pendant plusieurs jours, et qu'on chercha à étouffer avec soin. On prétendit que cette machine infernale avait été organisée et préméditée par les directeurs des conspirations aux Tuileries, afin de donner une impulsion aux esprits contre les accusés, et pour

favoriser l'expulsion des patriotes. L'avenir et l'histoire secrète de ce temps-là dévoileront peut-être toutes ces odieuses machinations.

Bientôt les débats commencèrent : j'y parus comme témoin et j'y rapportai un fait très-innocent, en même temps que je fis l'éloge du caractère d'humanité et de moralité de Demerville, que je connaissais depuis longtemps. M. de Talleyrand avait voulu le désigner comme mon *secrétaire*, afin de faire croire que c'était moi qui l'avais dirigé et excité dans cette malheureuse affaire ; ses émissaires répandaient ce bruit dans le public afin de me faire comprendre au nombre des accusés. La connaissance de la procédure m'a prouvé depuis que c'était vers ce but que tendaient les agents ou *brasseurs* de cette prétendue conspiration.

Comment résister à la violence, à l'adresse, à l'influence d'un gouvernement méchant qui veut perdre quelques hommes faibles, isolés, abandonnés ? Le tribunal criminel ne manqua pas de prononcer la condamnation à la peine capitale contre tous les accusés ; ils se pourvurent en cassation. C'est alors que j'eus une occasion légale de connaître tout le contenu de la procédure instruite contre eux. Demerville m'envoya par un des concierges de sa prison les pièces et actes qui lui avaient été signifiés ; il me priait de parcourir cette procédure pour voir s'il y avait quelque vice de forme ou violation de loi. Hélas ! je ne trouvai partout qu'une

horrible violation des formes et des lois divines de la justice et de la vérité.

Je voulus cependant consulter un de mes compatriotes, avocat au tribunal de cassation comme moi et ami de Demerville. Il parcourut les papiers que celui-ci venait de m'envoyer et me dit avec une douloureuse indignation : « C'est un procès inique, infâme et de police provocatrice ; mais on a eu soin au tribunal criminel de bien observer les formes : il n'y a pas lieu à cassation. » Je fus atterré par cette opinion d'un bon jurisconsulte, et je cherchai de nouveau chez moi à trouver quelques moyens pour appuyer le pourvoi en cassation.

Je demeurai six heures de suite à lire cette longue et barbare procédure. J'y remarquai surtout les interrogatoires multipliés et captieux que le président Aymar avait fait subir aux accusés. J'y remarquai surtout qu'en interrogeant Demerville et Céracchi, il avait demandé :

1° D'où provenaient l'argent ou les billets sur le trésor public qu'avait présentés Aréna, commissaire des guerres et l'un des accusés ?

2° Si les accusés avaient reçu de l'argent de Salicetti ou de Masséna ?

3° S'ils avaient eu des relations avec Carnot et Barère ?

A ces interrogatoires je ne doutai plus de la main supérieure qui du fond d'un cabinet aux Tuileries avait dirigé conspiration et procédure. Je vis bien que c'était moins ces malheureux et obscurs accusés

qu'on poursuivait, que nous autres quatre, Salicetti, Masséna, Carnot et moi, à qui on en voulait plus particulièrement.—Quant à Lucien Bonaparte, il parut qu'Aréna suivait son impulsion, et que les billets du trésor public qu'il avait présentés, et dont il avait aidé le malheur et les besoins urgents du célèbre sculpteur Céracchi, venaient du riche ministre de l'intérieur.

Je ne sais ce qui résulta de cette procédure dans l'esprit du premier consul relativement à son frère. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils eurent au sujet d'Aréna et de son procès des explications très-vives, et que quelque temps après Lucien Bonaparte fut envoyé en Espagne en qualité d'ambassadeur, tant le premier consul redoutait son voisinage et son influence comme ministre de l'intérieur.— Lucien fut plus heureux en Espagne où, pour la seule signature du traité de Badajoz, il reçut du Portugal une somme de six millions qu'il voulut toucher avant que de signer le traité. Ce fait-là m'a été raconté par M. Izquierdo, mon ami intime, qui était alors auprès du prince de la Paix; ce prince, présent au traité de Badajoz, stipula lui-même pour qu'il fût accordé par le Portugal six millions à Lucien Bonaparte à prendre sur les millions que l'Espagne devait à cette puissance. Sans cette intervention du prince de la Paix, le traité avec le Portugal n'eût pas été signé, et Lucien n'aurait pas reçu ses six millions.

Je reviens au procès. — Les accusés de cette

conspiration de fabrique en furent les victimes, et je fus pour mon compte suspect aux yeux de ce gouvernement consulaire qui n'avait de républicain que le nom, et qui n'agissait qu'avec des formes orientales.

1803.

Après les événements du traité d'Amiens, je reçus beaucoup de visites d'Anglais célèbres et de membres du parlement très-distingués. — M. Fox allait beaucoup aux Tuileries ; il avait l'air de sonder le caractère et les intentions du premier consul, avec lequel l'Angleterre venait de hasarder un traité, une reconnaissance diplomatique bien solennelle et une ambassade. Je ne vis pas M. Fox, mais j'eus l'honneur de recevoir souvent M. Erskine, avocat célèbre, l'immortel défenseur de Thomas Payne, et de tant d'accusés à qui il a sauvé la vie et l'honneur. M. Erskine voulut me présenter son fils, et ils vinrent plusieurs fois déjeuner chez moi, avec M. Mackensie Cœfhis, son ami, homme très-remarquable par son esprit d'observation et sa philosophie politique. A ces messieurs se joignaient quelquefois lord Greaten et M. Green, membre de la Chambre des communes.

Nous parlions toujours du premier consul ; ils jetaient sans cesse la conversation sur le chef du gouvernement français. On eût dit que les Anglais distingués qui se rendirent à Paris, pendant les dix mois de trêve du traité d'Amiens, venaient ouvrir

une enquête sur les projets, les vues et le caractère de Bonaparte. L'ambition et l'activité du chef des Tuileries les occupaient beaucoup. Je crois avoir satisfait leur curiosité en leur signalant dans ce général l'homme le plus ambitieux, le plus orgueilleux, le plus altier et le plus ennemi de la liberté qui eût jamais existé.

« J'en suis très-convaincu, me dit un jour M. Erskine devant M. Mackensie; j'ai été présenté à lui aux Tuileries. Il n'aime pas, à coup sûr, les gens de loi, et il m'a jugé sans doute comme il juge les avocats de Paris; il m'a peu parlé et montré un faible intérêt. Mais sa physionomie et ses manières peuvent le déceler plus qu'il ne pense; je l'ai observé, je ne le crois pas ami de la liberté.» — « Il s'en garderait bien, lui dis-je; mais qu'en dit M. Fox?» — « Je crois qu'il n'en a pas été plus satisfait au fond que moi, malgré l'espèce de coquetterie dont on use envers lui. Nous croyons que Bonaparte n'est qu'un aristocrate renforcé. » — M. Green allait souvent chez la femme du premier consul : il avait les mœurs douces, sociables ; il se plaisait dans la société de cette dame vraiment bonne et aimable. M. Green m'invitait quelquefois à aller dîner chez lui à l'hôtel de Tivoli, rue Saint-Lazare. Je rencontrai là M. Erskine et son fils, lord Greaten, M. Mackensie, et deux ou trois fois le célèbre acteur tragique M. Kemble, dont j'aimais bien l'énergie et l'amour pour la liberté.

Dans un de ces repas, ces messieurs me remirent sur le compte du premier consul; et je leur parlai avec la franchise d'un homme qui avait vainement travaillé à établir une république, forme de gouvernement impossible à réaliser et à faire compatir avec le caractère français. Nous parlâmes aussi de la liberté de la presse, et je leur prouvai qu'elle serait aussi extrêmement difficile à établir dans toute sa latitude au sein d'un pays où les hommes sont irritables, passionnés, légers, poussés à tous les excès, à tous les abus sans s'en douter et sans y résister. Je leur disais qu'il fallait tout leur flegme et leur examen calme et impassible pour supporter la liberté de la presse avec ses accompagnements hostiles, ses agressions diffamatoires et ses franchises turbulentes. — « Par exemple, leur dis-je, vos journaux irritent chaque jour l'humeur hautaine de ce consul bilieux et vain, qui est capable de vous déclarer la guerre pour les seules agressions injurieuses des journaux. Ne vaudrait-il pas mieux que vos ministres fissent supprimer ces injures des journaux, et maintenir la bonne harmonie entre deux nations fortes, puissantes, industrieuses et civilisées, qui sont faites pour s'unir et s'estimer, de telle manière que leur union sincère amenât forcément la paix du monde entier? » — A ces mots, M. Kemble frappe d'un coup de poing vigoureux la table et s'écrie : « Monsieur Barère, s'il y avait en Angleterre un ministre, fût-ce même M. Pitt, qui osât enjoindre aux journa-

listes de ne plus parler du premier consul et qui voulût exercer un tel empire sur la liberté des journaux, je me placerais moi-même à la tête d'une émeute du peuple, et nous irions démolir la maison de l'homme qui voudrait attenter d'une manière quelconque à notre liberté de la presse.» — Je vis que le tragédien s'échauffait en parlant de ce boulevard de la liberté britannique, et nous ne parlâmes plus du premier consul de France ni des journalistes anglais.

Avant que le traité d'Amiens fût rompu, j'eus souvent occasion de converser avec ces illustres Anglais; et M. Erskine me pressait vivement de profiter de ces intervalles de paix pour aller visiter l'Angleterre. — « Mais, lui dis-je, j'ai tant écrit contre les Anglais. Comment pourrai-je parcourir Londres, sans être peu agréable à quelques Anglais, surtout à ceux qui sont fanatiques de leur pays? » — «Vous ne nous connaissez donc pas? nous aimons ceux qui défendent leur patrie, parce que nous en avons une, et nous ne blâmerons jamais dans les vrais Français ce que nous désirons admirer dans les bons Anglais. Venez à Londres, et je vous offre hospitalité chez moi. Vous y verrez de braves et bons citoyens qui estimeront votre conduite et vos talents.... » Toutes ces politesses, dites avec cordialité et franchise, ne me séduisirent point. Je vis partir quelques jours après M. Erskine et ses amis, sans avoir aucun regret de ne pas les suivre.

Quelque temps après leur départ, je vis venir chez moi un bel homme blond, parlant bien le français et désirant converser avec moi. Lui ayant demandé son nom et le motif qui l'appelait chez moi, quel fut mon étonnement de l'entendre rappeler mes divers discours, rapports, opinions dans les deux Assemblées constituante et conventionnelle..... « Je suis, me dit-il, *Francis Burdett*. Je suis comme vous amant de la liberté et de la patrie ; je n'ai pas voulu quitter Paris sans vous avoir vu.» — Je lui témoignai le regret de ne l'avoir pas su arrivé à Paris et de ne l'avoir pas prévenu, sa renommée patriotique me faisant un devoir de lui rendre mes hommages. — « Quant à mon amour pour la liberté et la patrie, c'est une passion trop malheureuse pour que j'ose vous en parler. C'est dans les Iles-Britanniques qu'il faut parler de patrie et de liberté. Ici nous n'aimons pas l'une et nous craignons l'autre. Je doute que la liberté et le patriotisme puissent de longtemps se naturaliser parmi nous.» — «Vous êtes un peu légers et inattentifs sur vos droits, me répondit poliment M. Francis Burdett ; mais la liberté a grand besoin de l'apprentissage du temps.» — « Les Français, repris-je, n'ont point encore d'expérience en ce genre. Les leçons de l'histoire sont nulles ; les maux supportés par nos pères ne servent à rien. Nous sommes trop passionnés, trop irritables ; nous sommes toujours dans les ambitions des guerres étrangères ou dans les fureurs des guerres civiles. La fatigue fera plus que

la raison ; les événements nous conseilleront mieux que nos orateurs, et s'il vous a fallu cent ans de liberté pour être libres, permettez-nous quelques années d'erreurs, à nous qui touchons encore à l'année 1789.... »

J'oubliai le plaisir de lier conversation avec des Anglais instruits et célèbres, aussitôt que les combinateurs du cabinet de Saint-James trouvèrent avantageux de rompre le traité d'Amiens, de s'emparer de nos escadres et de nos bâtiments envoyés à Saint-Domingue sur la foi de ce dernier traité. On prétendit alors que le premier consul avait refusé de consentir à un traité de commerce entre la France et l'Angleterre, et que cette promesse violée avait entraîné la rupture.

Quoi qu'il en soit, les Anglais avec qui je m'étais lié partirent ; M. Green seul resta encore à Paris et il vint me voir avec cordialité. Les événements politiques se pressèrent. Tout changea dans l'opinion et dans les mesures du gouvernement. On m'excita à faire un journal contre le gouvernement anglais qui nous rendait la guerre et la ruine du commerce. J'entrepris alors à mes frais et de mon plein gré le *Mémorial anti-britannique*. Je demandai seulement l'autorisation au premier consul, qui me l'accorda sans aucune réserve ni condition, mais sans y prendre le plus léger intérêt. Il avait pour arrière-pensée *de ne jamais attaquer sérieusement* l'Angleterre, mais de l'amener à un traité de paix générale par la

peur d'une descente qu'il n'aurait jamais entreprise.

En fondant ce journal, je voulus prouver à mes calomniateurs que non-seulement j'avais repris, malgré leurs injustices et leurs clameurs, l'exercice de mes droits de citoyen, mais encore qu'en sortant des liens de la proscription, je plaçais le nom d'un *bon et véritable Français* à la tête d'un écrit périodique.

Aussi, contre l'usage reçu, j'exigeai dans l'autorisation qui me fut accordée par l'autorité que mon nom, B. Barère, serait placé en tête du *Mémorial anti-britannique*. Je ne voulais pas ressembler à ces chevaliers journalistes qui attaquent tous les passants *visière baissée* et qui cachent dans les ténèbres de l'anonyme les coups perfides qu'ils leur portent. J'ai donc attaché mon nom à mes flèches, et j'ai cru faire une action patriotique en les dirigeant contre le gouvernement anglais, qui venait de violer le traité d'Amiens, et qui, selon mon pressentiment, organisait de nouveau les coalitions de l'Europe militaire pour abaisser, ruiner, et peut-être effacer la France, pour la traiter enfin comme on avait traité la Pologne.

Tels furent mes motifs patriotiques en entreprenant à mes frais, c'est-à-dire aux dépens de mon patrimoine, le *Mémorial anti-britannique*. J'eus en très-peu de temps mille abonnés ; leur nombre ne s'éleva jamais au delà de quinze cents, ce qui me prouva que les Français qui se portaient jusqu'à

vingt mille dans leurs souscriptions aux petites calomnies de théâtre contenues dans les feuilletons de Geoffroi, avaient peu de sympathie pour les grands intérêts de la France. Paris est plutôt la grande *auberge de l'Europe* que la capitale de la France : aussi Paris fournit-il peu de souscripteurs à un journal qui parlait des besoins et des intérêts de la patrie. Quelques cabinets littéraires s'abonnèrent au *Mémorial ;* les autres abonnés étaient tous dans les départements. On n'a de patrie qu'en province ; c'est un ridicule à Paris d'être patriote, il faut bien se garder de s'en vanter.

Les salons principalement furent les antagonistes de mon journal et de l'esprit français qui y dominait. Nos brillantes coteries ont une anglomanie indestructible ; c'est à un tel point qu'elles accueilleraient mieux un caporal de Londres qu'un général français. J'eus le courage et le désintéressement de dépenser mon temps, ma pensée et mon argent à maintenir ce journal ; j'en envoyai plusieurs exemplaires gratuitement au chef du gouvernement, aux ministres et à un grand nombre de fonctionnaires publics qui les recevaient sans doute comme un tribut que je leur devais. Je n'en reçus d'autre marque de reconnaissance qu'une lettre de deux lignes de M. le général Duroc, qui me prescrivait de ne plus envoyer au consul qu'un seul exemplaire. J'avais eu l'inutile attention de lui en envoyer chaque jour six exemplaires en papier vélin pour sa maison. Je réduisis donc mon offrande,

voyant que le chef de la guerre contre l'Angleterre estimait beaucoup plus ses flottilles et ses nacelles ridicules construites à grands frais à Boulogne pour épouvanter les *gentlemen* de Londres, qu'il n'appréciait les attaques livrées à la puissance anglaise dans le domaine de l'opinion publique en France et en Europe.

Les agents entretenus à Paris par l'empereur Alexandre m'accueillirent beaucoup mieux; j'avais fait connaissance chez M. le comte de Balck, chambellan de l'empereur de Russie, avec M. Zatrapesnoff, homme fort instruit et secrétaire intime de S. A. I. le grand-duc Constantin. Il me parla de mon journal, je lui en offris deux exemplaires, l'un pour S. M. I. et l'autre pour le grand-duc Constantin. Il voulut bien les accepter, et j'avoue que j'aimai mieux dépenser mon papier vélin pour un prince étranger qui avait la renommée de protéger les idées libérales, que de les envoyer à un *parvenu corse* qui avait l'air de regarder mon travail et mes dépenses comme une contribution que je devais lui payer. — M. Zatrapesnoff mettait du moins un tel intérêt à la collection des numéros de mon journal, qu'il m'en redemanda plusieurs qui avaient été égarés, ou qui n'étaient pas parvenus à Saint-Pétersbourg.

Cet agent, qui prit de la confiance en moi, me montra plusieurs fois les notes diplomatiques et les anecdotes privées qu'il recueillait à Paris, et qui étaient adressées au cabinet de S. M. I. de

Russie. Leur lecture me montra une grande finesse d'observation sur le caractère et les vues de Bonaparte, ainsi que sur les événements qui se passaient à Paris. Il fut curieux de connaître mon opinion sur celui que tous les flatteurs appelaient un grand homme, un profond politique et un illustre général. Je prouvai par des faits à M. Zatrapesnoff 1° que l'opinion publique (des patriotes) repoussait Bonaparte à cause du pas de charge du 18 brumaire, les Français n'aimant pas le *gouvernement militaire et absolu* et ne pouvant supporter *qu'un gouvernement civil et modéré ;*

2° Que Bonaparte prenait une route de despotisme qui le perdrait tôt ou tard, la révolution du 14 juillet 1789 ayant été entièrement dirigée contre le vieux despotisme des Bourbons;

3° Que le gouvernement consulaire aurait bien de la peine à se maintenir, parce que sa république était purement nominale et que les actes de tyrannie déjà exercés contre les patriotes l'avaient perdu dans l'opinion.

J'ai répété plusieurs fois les mêmes pronostics et les mêmes sentiments à M. le comte de Balck, et ensuite à M. le général Hytroff, aide de camp de l'empereur de Russie, qui vint à Paris de la part de son maître, pour étudier sans doute la marche et la consistance du nouveau pouvoir élevé en France sous le nom de *consulat*. M. le général Hytroff vint me voir deux fois et me vanta beau-

coup le séjour et la civilisation des habitants de Saint-Pétersbourg. Il est certain que lui et M. le comte de Balck, ainsi que M. Zatrapesnoff, étaient capables de faire aimer les Russes.

Les événements se succédèrent dans l'intérieur de la France, au point que l'on n'entendait plus parler que de trames, de complots et d'usurpation. Bonaparte était assiégé de terreurs, et il voulait les imposer aux autres. On vit tour à tour commettre par ses ordres la violation du territoire badois et l'odieuse arrestation du duc d'Enghien, enfermé et fusillé la nuit à Vincennes; ce qui fit donner à Bonaparte, dans les journaux anglais, le nom de *meurtrier de minuit* (murderer of midnight).

M. de Talleyrand (d'après les mémoires de M. de Rovigo, chap. compl. de la fin du tome 2) a présenté à Louis XVIII une attestation de madame la princesse de Rohan-Rochefort, de laquelle il résulte que le *duc d'Enghien* avait été *prévenu de s'éloigner* quelques jours avant son enlèvement. Il a prétendu, en même temps, qu'il lui avait fait porter cet avis par un courrier qui, selon lui, se serait cassé la jambe à Saverne. *Cela n'est qu'une fable*, car un pareil fait peut toujours se prouver, et on ne le prouve pas. Il n'est pas probable qu'il eût osé envoyer un courrier pour cet objet, et si telle avait été son intention, tant de personnes se seraient trouvées heureuses d'une pareille mission, que le messager serait aujourd'hui nommé.

Mais on sait à quoi s'en tenir sur cette attestation donnée par madame de Rohan. M. de Talleyrand ne l'a obtenue à Paris qu'après la Restauration, grâce aux vives instances de madame Aimée de Coigny, ancienne duchesse de Fleurus, auprès de madame de Rohan-Rochefort. La vérité est que M. de Talleyrand n'a rien envoyé. L'avis qui fut donné au duc d'Enghien et que madame de Rohan-Rochefort a constaté, *sans spécification d'auteur*, venait d'une autre source. C'est le roi de Suède alors à Carlsruhe, et l'électeur lui-même qui firent avertir le prince qu'il pouvait courir des dangers, et qu'il devait s'éloigner. Un témoin que M. de Talleyrand ne récusera pas sans doute, M. le duc d'Alberg, en convient dans sa lettre du 13 novembre 1823. Cet avis était la conséquence de la note diplomatique envoyée par M. de Talleyrand à Carlsruhe, antérieurement au 10 mars, par laquelle il demandait l'arrestation du comité d'émigrés français à Offembourg. Le duc d'Enghien tarda, et sa sécurité lui devint fatale.

Plus tard, le général Pichegru fut étranglé dans sa prison ; plus tard encore, ce fut le procès de Georges et l'injuste exil du général Moreau. Le crime inutile et exécrable commis sur un jeune prince de la famille du grand Condé avait tellement terrifié et indigné les esprits, qu'ils furent sur le point d'éclater vivement lors des débats du procès de Moreau à qui tout Paris prenait intérêt, parce qu'on le voyait au moment de périr victime de

la haine et de la jalousie du premier consul.

25 décembre 1804.

Tels furent les degrés sanglants par lesquels Bonaparte monta au trône impérial ; je sentis que mon métier de journaliste ne convenait plus aux circonstances, et encore moins à mes principes. Le jour de sa nomination *au grade d'empereur* (car dans ce temps-là la royauté n'était plus qu'un grade militaire), je me contentai de mettre pour épigraphe au *Mémorial anti-britannique* le bel éloge que Montesquieu fait de *Charlemagne* dans l'*Esprit des lois,* éloge qui mettait ce prince hors de toute comparaison avec le nouveau parvenu. Cette épigraphe déplut à l'autorité, j'en fus averti, et je sentis qu'il fallait mettre un terme à mon journal, qui d'ailleurs n'était plus en harmonie avec un gouvernement absolu et une monarchie orientale. Il ne servait en outre qu'à me faire des ennemis personnels dans la bonne compagnie toujours anglomane et chez ce qu'on appelle les *honnêtes gens,* qui ne se doutent pas qu'ils sont Français.

J'écrivis au gouvernement qu'à compter de tel jour je cesserais mon *Mémorial anti-britannique,* ce que j'exécutai ponctuellement. Je transportai le livre de mes abonnés chez le directeur du journal *l'Europe,* et nous lui donnâmes le nom de *Mémorial européen,* avec un autre format et un autre style ; il fut ensuite réuni au *Courrier de l'Europe et des spectacles,* pour se fondre quelques années

après dans le *Journal de Paris* par ordre de Savary, duc de Rovigo, alors ministre de la police.

Me trouvant enfin délivré de toute inspection de la part du gouvernement et n'ayant rien à en espérer, je me retirai pendant quelques mois dans mon pays. Arrivé au mois de mars 1805 dans les Hautes-Pyrénées, j'y repris, à la réunion des électeurs de mon département, mes droits de cité suspendus par la tyrannie conventionnelle et réactionnaire de 1795. Il s'agissait de présenter deux candidats pour le Sénat, et deux candidats pour le Corps législatif. Je retrouvai de vieux amis, des concitoyens qui ne m'avaient pas oublié. Le premier tour de scrutin donna beaucoup de voix, pour la candidature au Sénat, à M. le général Bernadotte et à moi. Ce scrutin étonna les nobillons et les petits réacteurs du pays. Ils se liguèrent pour faire renvoyer le deuxième tour de scrutin au lendemain, afin de travailler pendant la nuit les électeurs contre Bernadotte et moi.

Le président du collége était le général Noguez, de ce département, premier aide de camp du prince *Louis Bonaparte*. Je connaissais le genre d'influence qu'il devait exercer, et je crus devoir m'en expliquer avec lui avant la seconde séance de l'assemblée électorale. J'arrivai chez le général président et je lui demandai s'il croyait que Bernadotte et moi nous aurions des voix comme la veille, ajoutant qu'il pouvait connaître l'état des esprits et me parler avec franchise. Sa réponse me prouva

qu'il était contraire à Bernadotte (jalousie de pays et de métier). « Quant à vous, me dit-il, je ne puis vous servir en aucune manière. J'ai reçu en partant de Paris un ordre formel de combattre votre élection. » — « Voilà, m'écriai-je, une belle liberté pour l'exercice de la souveraineté; voilà des élections bien honorablement dirigées. » — « Que voulez-vous? me répliqua-t-il, le prince Louis m'a dit expressément, au moment où j'ai pris congé de lui, que je devais empêcher Barère d'être nommé et déclarer aux électeurs que cette nomination déshonorerait le département. » — Je lui répondis qu'un tel propos était seul capable de déshonorer celui qui l'avait tenu, et que les nouveaux princes n'avaient pas plus que les présidents de collége le droit d'influencer les élections qui étaient le domaine libre du peuple. — Je parlais à un général très-ambitieux et qui ne savait qu'obéir comme un mameluck. — En effet les suffrages changèrent de direction, et l'on présenta à la candidature deux hommes inconnus à Paris et à l'Empereur; aussi ne furent-ils jamais désignés pour le Sénat. C'étaient M. le chevalier d'Angos, astronome et mathématicien célèbre (à Malte), et M. Saint-Vergès, ancien subdélégué des intendants.

Pendant cette même session électorale, je fus nommé candidat pour le Corps législatif par l'arrondissement d'Argelès dans nos montagnes du Lavedan, pays indépendant où les hommes ne se lais-

sent influencer ni par les puissants ni par les intrigues, mais obéissent à leur opinion et à leur conscience.

C'est le pays de ma grand'mère qui était de la famille de Ney; c'est aussi le pays natal de ma mère qui était nièce de M. Dantin d'Ouront, surnommé le bon Dantin, famille noble du temps des croisades et qui possédait dans le Lavedan un grand nombre de fiefs et terres. C'est chez M. Dantin d'Ouront, près d'Argelès, que mon enfance et ma jeunesse se sont écoulées, au milieu des marques du plus sincère attachement. Les habitants de ces vallées ont conservé pour moi l'intérêt que leurs ancêtres ont porté à ma grand'mère, à ma mère, et à son oncle M. Dantin d'Ouront.

Je votai alors auprès de mes concitoyens pour nommer à la candidature M. Dauzat, capitaine de vétérans marié à une nièce du général d'Embarrère, mon oncle. Je n'eus pas une seule voix dans le Sénat de Bonaparte, preuve évidente de l'opinion défavorable dont j'avais l'honneur de jouir dans le gouvernement impérial. Je m'en consolai avec les lettres et l'amitié de mes concitoyens; je ne m'occupai plus des affaires politiques, qui ne m'avaient apporté que délations, déportations et calomnies.

Je retournai à Paris. J'y publiai : *les Veillées du Tasse, les Beautés poétiques d'Young* et *le Recueil des Éloges académiques* qui, dans les jours heureux de ma jeunesse, avaient remporté des prix

aux académies de Toulouse et de Montauban.

Le sénat des *écrivains périodiques* ne me traita pas mieux que le sénat des *valets impériaux*. Mes opuscules furent décriés et honnis dans les journaux, parce qu'il n'est pas admissible qu'un bon patriote puisse faire un bon ouvrage.

Ce fut alors que je fis connaissance avec M. Izquierdo, gentilhomme navarrais ou biscayen, natif de Steilla, homme plein de science et de génie. Cet Espagnol avait parcouru les différentes cours et capitales de l'Europe. Il était à la fois naturaliste, chimiste, botaniste, métallurgiste, économiste et habile politique. Le roi Charles IV lui avait donné à Madrid les mêmes distinctions et la même place qu'avait en France M. le comte de Buffon. Il était âgé de soixante ans, lorsqu'une nouvelle destinée le ramena en France, où il était déjà venu avant et pendant la révolution. Jusqu'alors il n'avait été que témoin et simple observateur ; mais, en 1805, il vint à Paris avec le caractère de ministre extraordinaire du roi Charles IV. Il était très-lié avec le prince de la Paix, et c'est avec lui qu'il correspondait régulièrement.

Événements d'Espagne.

M. Izquierdo, dont j'aime à rappeler le souvenir et dont l'amitié m'a consolé et honoré pendant les sept dernières années de sa vie, se lia tellement avec moi, que je le voyais deux fois par jour ; il

me grondait, quand je passais une journée sans le voir. Il faut connaître le caractère espagnol et l'excellent cœur de M. Izquierdo, pour se faire une idée du genre d'amitié dévouée et courageuse dont il était susceptible. Un jour il se brouilla avec des connaissances anciennement faites à Paris, parce qu'elles avaient mal parlé de moi ; un autre jour, il alla se battre au bois de Boulogne avec M. de Mont^on^, parce que celui-ci lui avait reproché de me voir et qu'il avait motivé ce reproche sur les calomnies banales des salons et sur les traditions diffamatoires des sociétés du bon ton de Paris. Il m'en parla ; je le priai de ne plus être mon chevalier, non que cela ne me fît beaucoup d'honneur, mais parce que ce genre de chevalerie loyale et dévouée peut bien convenir au cœur et à l'âme d'un Espagnol, mais non aux usages et aux mœurs des Français. — Dans le calme de la réflexion, il pensait comme moi ; il estimait l'opinion des salons ce qu'elle vaut; aussi finit-il par laisser un libre cours aux préjugés, aux passions et à l'influence habituelle des coteries. Il me parlait souvent du changement que ma manière de sentir et de juger les Français, surtout ceux de Paris, avait opéré dans sa manière de voir.

Les années 1806 et 1807 se passèrent dans la plus grande intimité avec M. Izquierdo qui, en sa qualité d'envoyé extraordinaire d'Espagne, exerçait la plus grande influence sur les opérations de cette cour. Comme il avait beaucoup de dé-

fiance et de perspicacité, il jugea avec profondeur les dangers que courait sa patrie, avec un homme aussi ambitieux que l'empereur Napoléon. Il m'avait souvent parlé du caractère faux et machiavélique du soldat heureux, dont il redoutait pour la cour de Madrid les insinuations.

M. Izquierdo se servait, pour amortir les lubies conquérantes de *l'Empereur corse*, du général Duroc, maréchal du palais, qui s'était marié avec la fille de M. Hèrivaz, banquier espagnol, nommé depuis ministre de S. M. C. à Constantinople. Il se servait aussi de l'influence flegmatique de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, avec qui il s'était lié depuis longtemps au point de le voir tous les jours et de faire son whist tous les soirs chez madame de Souza, veuve Flahaut.

M. Izquierdo, forcé de payer à Bonaparte une partie des soixante millions de subsides imposés à l'Espagne, fut obligé d'aller au nom de sa cour ouvrir un emprunt avec la maison Hope en Hollande. Alors les piastres de la Vera-Cruz étaient comme en séquestre en Amérique, les Anglais infestant les mers et ayant arrêté naguère trois frégates chargées d'or pour Cadix. Mon ami voulut m'emmener avec lui à Amsterdam; mais j'avais intérêt à ne pas faire parler de moi diplomatiquement dans le cabinet de sa *majesté corse*, et surtout à ce qu'il ne me connût aucun genre de relation avec les envoyés de la politique étrangère. M. Izquierdo comprit mes

motifs et partit avec sa belle-sœur pour la Hollande.

1807.

Lors du voyage de Fontainebleau, M. Izquierdo que je n'avais pas vu depuis quinze jours, vint me trouver en me disant : « Je viens enfin de terminer les affaires de l'Espagne et je tiens un traité signé de l'Empereur; mais ce qu'il y a de bien singulier, c'est la séance qui l'a précédé. On était au spectacle de la cour ; M. le général Duroc m'a fait appeler et m'a conduit dans un cabinet où il m'a laissé seul de la part de son maître, avec prière de lire le projet de traité posé sur la table, et d'y faire, sans sortir du cabinet et sans communiquer avec personne, les réponses, additions ou modifications que je croirais convenables, en consignant mes motifs. Je n'ai point refusé la partie, et me voilà pendant le spectacle écrivant sur la marge du traité mes corrections et mes variantes. — A la fin du spectacle le général Duroc revient, prend mes notes, et dit qu'il va les communiquer à l'empereur. — A minuit je suis introduit chez lui ; quelques simples observations précèdent la nouvelle rédaction. Elle est bientôt faite et le traité est signé ; nous évitons la guerre et nous cimentons notre union avec la France. — Je vous le ferai lire, et vous jugerez si j'ai bien défendu les intérêts de l'Espagne. »

En effet, deux jours après, nous trouvant seuls, il me fit lire le traité dont il transmettait à sa cour

une copie authentique. J'y lus entre autres choses que l'empereur Napoléon cédait à l'Espagne le Portugal occupé par le duc d'Abrantès et ses troupes, à la charge par Charles IV de donner une principauté dans les Algarves au prince de la Paix et une indemnité honorable à la reine d'Étrurie et à son fils. Le roi d'Espagne prenait le titre d'*Empereur des deux Indes et des Espagnes;* il fournissait des troupes, des vaisseaux et des subsides à la France, etc., etc.

«Mais je vois là, lui dis-je, que le prince de la Paix est éloigné du gouvernement par le don de cette principauté dans les Algarves. Napoléon veut ôter à Charles IV son appui, son conseil, son ministre, et puis il agira dans cette cour ainsi isolée pour la diviser et la compromettre. » — «Oh, me répondit-il, vous voyez trop loin. *Chi va piano, va sano.* Nous avons le temps de respirer avec le traité. Je n'ose pas vous dire : *oh! le bon billet qu'a La Châtre*... parce que c'est ici une affaire sérieuse, et d'ailleurs votre ouvrage. »

Mes soupçons étaient justes et mon ami me le confirma au bout d'un mois, parce qu'il avait inutilement fait demander par M. de Talleyrand et par M. le général Duroc que S. M. I. voulût bien faire insérer ce traité dans le journal officiel. L'Empereur s'y était refusé constamment, ce qui donna enfin à M. Izquierdo une telle défiance qu'il essaya tous les moyens, même d'importunité, auprès des ministres pour que ce traité

d'octobre 1807, passé à Fontainebleau, fût enfin connu de la France, de l'Espagne et de l'Europe.

Il paraît que S. M. I. fut très-obsédée à cet égard; car un jour de conseil d'État, en levant la séance, l'Empereur se tourna vers son secrétaire d'État, le ministre Maret, en lui disant : *faites donc mettre demain dans le Moniteur le traité de Fontainebleau.* Ces paroles furent rapportées, à dessein sans doute, à M. Izquierdo pour calmer ses défiances ; il m'en parla avec un air de succès et même de triomphe. — « Nous verrons demain, lui dis-je, je ne crois plus, avec le grand Empereur, qu'à ce que je vois, et encore même j'y regarde à deux fois... » — Je ne m'étais pas trompé. Ces paroles de Bonaparte étaient un jeu convenu avec son secrétaire d'État; ou bien il dut lui défendre le soir d'obtempérer à son ordre, car *le Moniteur* n'en a jamais fait mention. Cette affaire d'Espagne, quant à la publication du traité, traîna jusqu'au printemps : pendant ce temps-là l'Empereur organisa si adroitement son système de brouillerie et de division à la cour d'Aranjuez, soit par les soins du comte de Beauharnais, son ambassadeur, soit par les intrigues d'un frère d'Esmenard qui fut envoyé à Madrid, que l'on vit à la fin de décembre éclater le complot parricide de Ferdinand, prince des Asturies, pour détrôner son père et se défaire d'Emmanuel Godoï, prince de la Paix.

Alors M. Izquierdo me mettait chaque jour au courant des événements qui se passaient à Madrid,

des causes qui les produisaient, des instruments qui les faisaient mouvoir, et des odieux résultats que le cabinet des Tuileries avait l'atrocité d'en attendre.

Le complot du prince royal et du duc de l'Infantado ayant échoué, l'Empereur s'intéressa au sort de Ferdinand qu'il avait lancé par ses intrigues diplomatiques. Cette fois elles coïncidaient avec les intrigues de l'Angleterre représentée par le duc de l'Infantado qui depuis a épousé une nièce du général Wellesley Wellington.

M. Izquierdo étant allé aux Tuileries pour faire connaître les événements de Madrid, trouva l'Empereur fort instruit de tout ce qui se passait. Napoléon lui parla des moyens de calmer cette affaire et de la terminer au gré de la reine, qui aimait et qui défendait beaucoup Ferdinand. L'Empereur avait l'air d'un juge de paix, et il n'avait été qu'un agent secret de discorde dans cette famille, pour s'emparer du royaume, sous prétexte d'y éteindre les germes de la guerre civile. Cet art des cours est si connu et si abhorré partout, que je ne conçois pas comment les peuples sont assez niais ou assez malavisés pour s'y laisser prendre encore.

Si je raconte tous ces faits dans mes mémoires particuliers, c'est par intérêt pour la vérité de l'histoire contemporaine, trop ignorée par les peuples et trop corrompue par les puissants. D'ailleurs, mon ami Izquierdo me disait souvent : « Je n'écris

rien ; je vous dis tout, parce que quand vous écrirez des mémoires de ce temps-ci, vous ne laisserez pas ignorer la vérité des faits qu'il importe que la postérité connaisse avec exactitude. Il faut que l'avenir sache la part infâme que votre Empereur a prise dans le bouleversement moral et politique de la cour de Madrid. Il faut que l'histoire recueille ces trames diplomatiques, ces insinuations venues de France pour exciter le père contre le fils, pour désorganiser le gouvernement et pour s'emparer plus facilement de l'Espagne. » — Je le promis plusieurs fois à mon ami, et en écrivant ces mémoires j'acquitte ma promesse, en y ajoutant d'autres faits qui feront connaître davantage le caractère des hommes que la destinée, le hasard ou les lois des nations condamnent à régner. Voici les faits de la conjuration.

C'est par le confesseur du prince des Asturies que Charles IV fut averti du complot tramé contre lui et contre le prince de la Paix. Il en parla à ce dernier et à la reine ; puis il se transporta dans l'appartement de Ferdinand, et lui adressa des reproches sévères sur sa conduite envers son père et son roi. Ferdinand se jeta aux genoux de son père et lui laissa prendre la clef du meuble qui renfermait les listes des conjurés et les documents du complot. Le roi se retira en colère après avoir mis le prince des Asturies aux arrêts. — La reine toute en larmes vint intercéder pour son fils. Les magistrats suprêmes et les ministres

montraient à la cour un front sévère, et se souvenant sans doute de l'exemple de Don Carlos, ils étaient profondément effrayés et affligés de cette double crise politique et domestique qui ébranlait la monarchie.

La journée se passa dans de vives agitations. Chacun craignait de se trouver sur les listes des conjurés, ou d'y trouver ses amis. Le lendemain au matin le prince des Asturies fait prier le roi de venir dans son appartement, annonçant qu'il a quelque chose d'essentiel à communiquer à S. M. — Le roi vient, mais quelle est sa surprise et son indignation en entendant le prince lui dire: « J'ai réfléchi toute la nuit à ma mauvaise conduite envers votre majesté, et j'ai cherché à me rappeler les noms des conjurés qui ne sont point inscrits sur les listes. » — A ces mots Charles IV, épouvanté d'une telle action, qu'il caractérise durement, sort en disant qu'il ne veut pas en entendre davantage. Ce trait est assez caractéristique. — Dans le mois suivant, toute l'influence de l'empereur Napoléon fut employée à obtenir le pardon de Ferdinand et à faire en sorte qu'il ne fût plus question de ces événements dans aucun des conseils de S. M. C. M. Izquierdo écrivit en ce sens au prince de la Paix, quoiqu'il fût bien de l'avis que l'exemple de Don Carlos avait une fois sauvé la monarchie espagnole. Mais le désir de donner à l'Empereur une preuve que l'on ne voulait que la paix et l'ordre en Espagne, même aux dépens des plus pressants intérêts

de famille, fit accéder à sa demande. L'on vit plus tard ce qui pouvait résulter de cette indulgence, quoiqu'elle soit conforme aux principes de la morale, de la religion et de l'humanité. Toute la famille de Charles IV en fut la victime quelques mois après.

Tout était tranquille à Paris, excepté la tête et l'ambition de Bonaparte : forcé à la paix par le traité de Tilsitt, ne pouvant attaquer l'Angleterre qui était à l'abri de ses coups, il ne s'occupait plus que des moyens de voler l'Espagne et les deux Indes aux Bourbons. Il lui fallait des couronnes pour ses frères, ses sœurs et ses beaux-frères.

Pour faire réussir la trame secrète ourdie contre l'Espagne, l'Empereur avait fait demander à Charles IV trente mille hommes de ses meilleures troupes, infanterie et cavalerie, pour le servir dans ses domaines nouveaux en Allemagne et dans les villes anséatiques. Il avait en même temps fait passer en Espagne des troupes nombreuses qu'on avait l'air d'envoyer en Portugal, et qui cependant étaient chargées de pénétrer à Saint-Sébastien, à Saragosse, à Pampelune et dans d'autres forts pour s'en emparer.— Plusieurs détachements français cachant leurs armes sous leurs capotes avaient pris possession de quelques places sur la frontière de l'Espagne, ce qui inquiéta et révolta à la fois le cabinet de Madrid. M. Izquierdo eut beau demander la réparation de cette espèce d'occupation militaire assez mal déguisée, ses efforts furent inutiles. On usa de

prétextes, de subterfuges pour pallier un commencement d'invasion. Dès lors les batteries de l'Empereur prirent à Aranjuez une autre direction, ainsi qu'on va le voir.

Au mois de mars 1808, un nouvel orage éclata à Aranjuez. Les gardes du corps secondèrent le mouvement donné par le prince des Asturies et le parti de l'Infantado. Ce qu'on n'avait que gauchement commencé en décembre 1806, fut alors complétement exécuté. Charles IV et la reine sont prisonniers dans leur palais ; le prince de la Paix est obligé de se cacher dans un des greniers du château. Il y est aperçu par un jardinier, au moment où, chassé de sa retraite par la chaleur et la soif, il cherchait à appeler quelqu'un à qui il pût se confier. Le reste des événements est très-connu par le mémoire de M. de Cévallos. Je dois me borner à n'écrire que des faits particuliers moins connus, et dont j'ai eu la connaissance par l'intimité de M. Izquierdo.

J'ajouterai seulement qu'après que le gouvernement de l'Empereur eut déclaré qu'il prenait une part active aux événements d'Aranjuez et qu'il eut donné des ordres au prince Murat pour aller à Madrid rétablir le calme, ce fut à lui, Murat, que les amis du prince de la Paix s'adressèrent pour le faire mettre en liberté. Le prince Ferdinand se déclara roi d'Espagne succédant à son malheureux père.

Il fallut que le prince de la Paix donnât huit ou

neuf millions de francs pour solder le bataillon et le chef qui, de Madrid, vinrent le délivrer. Murat, qui présida à cette expédition, et qui fit conduire le prince jusqu'à Bayonne, reçut aussi une belle récompense; mais la liberté est sans prix, surtout quand on possède le Mexique et le Pérou. — Ici commence cette exécrable intrigue, où l'on vit Bonaparte s'ériger en juge de paix à Bayonne, convoquant une junte constitutionnelle, prenant dans ses filets toute la famille royale, et faisant la *presse des princes espagnols* comme on fait à Londres la *presse des matelots*. Ici commencent les grands crimes politiques de l'empereur Napoléon contre l'indépendance des États et la foi des traités. C'est aussi l'époque de la décadence de son empire et de sa renommée. Vainement Bonaparte prétendait-il que le roi d'Espagne l'avait appelé pour réparer le désordre où l'attentat de Ferdinand avait mis la monarchie. La vérité est que l'Empereur fomentait par ses agents diplomatiques les ambitieuses prétentions du parti de Ferdinand; qu'il avait fasciné l'esprit du prince des Asturies au point de lui faire demander pour épouse une de ses nièces adoptives ou de ses parentes, (demande qui fut formulée par une lettre autographe de Ferdinand, remise à l'ambassadeur de France, comte de Beauharnais). La vérité est qu'après l'attentat du mois de décembre, ce fut l'Empereur qui réclama et obtint la grâce de Ferdinand, demandée officielle-

ment au roi Charles IV. — La vérité est que dans l'entrevue que ce bon roi eut avec Napoléon, à Marrac, près Bayonne, le roi lui reprocha vivement sa participation à la conduite criminelle de son fils : « Oui, c'est vous, lui dit-il, qui avez armé le fils contre le père. C'est vous et votre ambassadeur qui avez tout préparé à cet effet. » — L'Empereur ne répondit rien à ce juste reproche ; mais il lui présenta l'acte de son abdication comme nécessaire. Le roi fut forcé d'y consentir à des conditions qui n'ont jamais été exécutées. — Quand la reine vint à Marrac, elle crut devoir se rendre l'Empereur favorable pour Charles IV et Emmanuel Godoï, prince de la Paix. Pour cela, elle fit cadeau à l'impératrice Joséphine d'un grand nombre des plus beaux diamants et de pierres précieuses qu'elle avait apportés de Madrid.—La vérité est que peu de temps après, l'Empereur ayant reçu séparément le prince des Asturies, lui demanda son acte d'abdication. Le prince refusa avec opiniâtreté, et pour motiver son refus ou pour l'adoucir, il lui renouvela sa prière d'épouser une parente ou nièce adoptive de S. M. T. C. ; mais l'Empereur ne lui répondit que ces mots : *Prince, l'abdication ou la mort.* L'ordre était absolu : on se souvenait du duc d'Enghien. Le prince des Asturies signa forcément son abdication, et il fut enfermé avec ses frères dans le château de Valençay, appartenant à M. de Talleyrand.

1808.

J'allai voyager cette année-là dans les Pyrénées, aux eaux de Cauterets. Le maréchal Lannes y vint, il ne cessait de maudire cette guerre d'Espagne et de prédire que cette ambition ferait périr les généraux et hâterait la chute de l'Empereur.

Tant de machiavélisme et l'oubli de toute probité envers le roi d'Espagne et ses fils, sont en effet la cause la plus évidente et la plus générale de la perte de Napoléon. — Dès le moment que Savary, son fidèle séide et son aide de camp, eut trompé ces princes en les amenant de Madrid à Bayonne sous divers prétextes très-spécieux (les habitants de Vittoria furent les seuls qui devinèrent le piége : deux fois sur la place publique ils dételèrent les chevaux des voitures, et voulurent les empêcher de partir, disant que les princes espagnols ne devaient pas sortir des frontières du royaume), dès ce moment, dis-je, on ne crut plus en Europe à aucune parole ni à aucun traité de l'Empereur. La France en fut indignée; elle le prouva par l'honorable et touchante réception que ses habitants firent au roi Charles IV et à ses fils. Pour les observateurs politiques, c'est la guerre impie faite à l'Espagne qui a commencé la décadence de l'empire colossal de Bonaparte. Malheureusement cette grande leçon ne profitera pas plus aux rois qu'aux peuples.

Je vis venir aux eaux de Barèges, où j'étais allé passer quelques jours, ainsi qu'aux bains de Saint-Sauveur, le prince Murat qui était rappelé de Madrid après l'effroyable journée où les troupes françaises qu'il commandait firent feu sur la population, et firent périr deux riches familles de banquiers ; mais jetons un voile sur ces horribles violations de la foi des traités et des promesses. Je vis donc Murat à Barèges : il était jaune, maigre, ses yeux étaient caves ; il avait peine à respirer et paraissait ne pouvoir vivre que peu de temps. Cependant l'air pur des montagnes le rétablit ; il reprit après quelques jours la route de l'Italie, où il allait, par ordre de l'Empereur, régner sur les Napolitains.

Quand je revins à Tarbes, à la fin du mois d'août, je vis passer Napoléon qui venait de constituer l'Espagne à sa manière, c'est-à-dire de mécontenter officiellement les Espagnols, de les effrayer sur le maintien de leur religion catholique et sur l'intégrité de leur territoire. Déjà on s'était aperçu que les déclarations de l'Empereur étaient fort louches sur ces deux objets auxquels tiennent principalement les habitants de la Péninsule, et que S. M. I. convoitait les rives de l'Ebre pour frontière de son empire, comme l'avait fait Charlemagne.

Quand l'Empereur vint à Tarbes, où j'étais, je me gardai bien de me présenter à lui à la préfecture, où tous les habitants notables s'empressè-

rent d'aller le saluer. Je me contentai de voir son passage sur la grande place du Marché, où les habitants des campagnes, qui sont francs et peu timides, qui savent bien qu'un Empereur n'est qu'un homme, l'abordèrent familièrement et touchèrent ses habits et ses bottes. Il en eut quelque frayeur, et il demanda à M. de Noë, commandant la garde d'honneur de Tarbes, ce que lui voulaient ces gens-là avec leurs gestes et leurs exclamations dont il n'entendait pas l'idiome? — « Soyez tranquille ! Votre majesté est entourée de braves gens : ils expriment leur joie à leur manière. » L'Empereur alors se mit à galoper avec les généraux Lannes, Duroc et d'autres militaires qui l'accompagnaient, jusqu'à la Patte-d'Oie, où trois routes se réunissent au bout du pont de l'Adour.

Il me tardait que S. M. fût partie, parce qu'elle donnait à notre ville un mouvement inaccoutumé. Elle nous quitta après minuit et se dirigea vers Auch, Toulouse, Montauban, Agen et Bordeaux, pour retourner par la Loire-Inférieure à Paris.

On parut fort étonné dans ma ville natale de ce que j'étais le seul des habitants notables qui n'eût pas cherché à voir S. M. I. D'ailleurs on savait que j'avais beaucoup connu l'Impératrice, quand elle était madame de Beauharnais, épouse d'un de mes illustres collègues à l'Assemblée constituante. Je laissai ignorer à mes compatriotes

combien j'étais peu agréable à cette insolente cour de parvenus qui détestait les hommes de la Révolution. Aussi éprouvai-je une sorte de plaisir à voir partir de nos paisibles Pyrénées ce monarque ambitieux qui nous faisait présent de la guerre avec nos voisins, et qui nous préparait toutes les calamités qui en sont inséparables.

Une réflexion me frappa à cette époque. Je venais de parcourir un grand nombre de départements, depuis Paris jusqu'aux Pyrénées, et partout j'avais vu les populations en mouvement, déguisant leurs sentiments par des acclamations pour le prince et son épouse, et cachant leur misère derrière des arcs de triomphe élevés à grands frais dans les avenues des villes et jusque dans de pauvres villages. Alors ces mêmes villes de Toulouse, d'Agen et de Bordeaux, qui se battent aujourd'hui pour des Bourbons et qui assomment les partisans de l'Empereur, s'épuisaient en contributions volontaires pour des fêtes, des arcs de triomphe, des gardes d'honneur, des feux d'artifice et des illuminations.

Napoléon, à peine de retour à Paris, ne songea qu'à courir à Erfurt, où il avait l'orgueilleux espoir d'aller présider le conseil des rois européens. Il s'était fait précéder dans cette ville d'Allemagne par un grand train de maison impériale et par les artistes les plus célèbres des théâtres de la capitale.

On se souvient que Talma et Fleury y firent, par leur admirable talent, ressortir la supériorité du théâtre français.

Il n'est pas du ressort des simples mémoires de porter l'attention du lecteur sur l'extraordinaire congrès d'Erfurt, ni sur le but secret et politique de Napoléon qui l'avait désiré et convoqué. Paris ignora entièrement la pensée de ces conférences impériales et royales, où assistèrent les souverains de Russie et d'Autriche, ainsi que ceux de Prusse, de Bavière et de Wurtemberg. Mais les Anglais, à qui rien n'échappe en matière diplomatique, et qui ont pour maxime de tout publier, ont imprimé ce qu'ils ont appris de ces *conférences d'Erfurt*. Leur résultat *devait être un système de despotisme européen* le plus profondément organisé et le plus follement conçu, depuis les despotismes de Gengiskan et de Mahomet.

Il faut lire dans les *Voyages en Italie et en Asie*, de Yougalt (1 vol. in-4°, Londres, 1810), le dernier chapitre intitulé : *Considérations politiques*, chapitre dans lequel l'auteur parle de la puissance ancienne de la France et des projets modernes de l'ambition napoléonienne. Il y rapporte surtout les idées et les plans proposés par Bonaparte aux empereurs et rois de l'Europe; il y signale le gouvernement français comme le type des gouvernements dangereux, insurrectionnels, et comme formant un objet de comparaison qui nuit aux autres gouvernements de l'Europe. J'ai traduit ce voyage;

mais sans pouvoir le faire imprimer encore, à cause de la puissance de Bonaparte qui s'effrayerait du chapitre dernier de Yougalt et de la franchise de ses révélations. Il me tarde de le publier, surtout à cause de cet exécrable plan de despotisme européen dont Bonaparte était l'auteur, le chef et le président. La France et l'Europe seront effrayées un jour de ce projet machiavélique qui devait enchaîner les lumières et les droits des générations à venir.

La guerre impitoyable et sacrilége que l'Empereur avait déclarée à l'Espagne se continuait avec acharnement, et surtout avec une telle prodigalité de conscriptions, que toutes les familles françaises étaient en deuil pour placer le faible Joseph sur le trône usurpé de Charles IV.

L'opinion publique se prononça contre cette guerre inouie, à Paris, et plus encore dans les départements du midi de la France qui se voyaient grevés à la fois par le passage des troupes françaises et par celui des prisonniers portugais et espagnols. Le pays était ruiné de réquisitions, et le commerce lucratif de l'Espagne avec le midi de la France se trouvait anéanti.

C'est chez M. Izquierdo que j'apprenais, par plusieurs Espagnols qui lui apportaient leurs lettres, à quel degré d'infamie et de cruauté, de brigandage et d'immoralité était poussée cette guerre. Un jour que nous étions à la croisée de son appartement

sur le boulevard, arrive d Espagne un de ses amis qui lui donne d'effroyables détails sur ce qui s'était passé dans la ville de Cuença et sur les excès auxquels s'étaient portés les Français, même contre le sexe le plus aimable et le plus faible. Pendant que nous déplorions les calamités de cette guerre impolitique, nous voyions passer sur le boulevard la population nombreuse qui tous les dimanches va chercher des plaisirs et des fêtes. Ce contraste de la gaieté publique avec le triste sujet de notre conversation nous amena à des réflexions affligeantes sur l'égoïsme des Parisiens et sur l'indifférence totale des capitales des empires. « *Ah!* s'écria M. Izquierdo, *qu'importe aux Parisiens que les larmes du genre humain coulent à flots, pourvu que les larmes ne coulent point à Paris?* »

Ce trait profond et digne d'un cœur navarrais me frappa à tel point que je l'ai fait connaître à qui a voulu l'entendre.

Pendant les progrès de cette horrible guerre, que l'Empereur avait eu la maladresse de confier à ses maréchaux envieux et rivaux les uns des autres, on crut un moment que Bonaparte allait lui-même y mettre un terme, pactiser avec les Espagnols et rétablir enfin la paix de l'Europe que son insatiable ambition avait détruite.

L'Empereur se porta sur l'Ebre, et bientôt à Burgos; il arriva aux portes de Madrid, on crut à Paris la guerre près d'être terminée; mais elle devint plus exaspérée que jamais. Bonaparte parut

avoir tremblé de frayeur sur les bords du Manzanarez ; car on le vit se retirer subitement et revenir à Bayonne à l'improviste, comme il était revenu de l'Égypte. Il n'en résulta cependant qu'un nouvel acharnement de sa part contre l'Espagne ; mais il abandonna la poursuite atroce de cette guerre à de nouveaux maréchaux qui devaient opérer de concert avec les anciens demeurés en Andalousie.

Une nouvelle armée traversa les Pyrénées avec de nouveaux chefs ; mais les guérillas s'étaient organisés sur tous les points de l'Espagne indignée d'une si injuste agression. Les Anglais avançaient du Portugal sur le Douro et se mesuraient sous les ordres de Wellington à Talaveyra de la Reyna, et ensuite sur les frontières portugaises.

Que faisait alors Bonaparte ? il donnait au blocus insensé de l'Angleterre le nom pompeux de *système continental*, et il organisait ses douanes, ses patrouilles, enfin toutes ses calamités avec un génie infernal. Des Pyrénées au fond de la Baltique, tout le commerce ne se faisait que par ses ordres, et tous les bénéfices venaient dans ses mains. Il préparait déjà l'extension de son système prohibitif jusqu'aux ports de Riga, de Dantzig et au fond de la Livonie, lorsque le Czar lui opposa enfin une juste et courageuse résistance, la Russie ne pouvant subsister sans l'échange de ses productions contre les produits indispensables qui lui sont apportés des Iles Britanniques.

N'importe, le commerce français est mis sous le séquestre. Un bâtiment de France ne peut pas sortir du port sans une licence de l'Empereur; et s'il sillonne la mer jusqu'à Douvres, il doit porter à Pitt un droit de bénéfice ou de douane d'un million de valeur.

A cette époque, un décret impérial qu'on eut la pudeur de ne faire connaître qu'aux commissaires de police dans les ports, condamnait à mort tout capitaine qui apportait en France des journaux anglais; et la cargaison, ainsi que le bâtiment, étaient confisqués.

J'observais les progrès très-sensibles du mécontentement public, et surtout des classes industrielles. On sentait qu'un pareil régime devait finir par ses propres excès; mais on ne concevait pas comment le dénouement pouvait arriver. C'était l'apogée de la puissance et de la gloire impériale. Napoléon ne pouvait plus aspirer qu'à descendre. La fortune fit ce que l'Empereur ne sut pas faire.— L'Europe semblait pacifiée, moins l'occupation militaire de la Péninsule des Pyrénées. — L'orgueilleuse et militante Autriche était devenue l'alliée de la nouvelle dynastie victorieuse à Wagram. — La Hollande et les villes anséatiques étaient réunies au grand empire. — Les provinces illyriennes étaient gouvernées par la France. — L'Angleterre et son ambitieux commerce étaient bannis des côtes de l'Europe, depuis l'extrémité de la mer Adriatique et de la mer Ionienne jusqu'au fond de la mer du

Nord et de la Baltique. — La Russie, avec sa politique usurpatrice et perfide, sommeillait dans ses steppes depuis la bataille de Friedland et le traité de Tilsitt.

Il ne manquait à la France que ses libertés et leurs garanties. — Elle attendait des premiers jours de la paix de fortes institutions propres à lui assurer une grande prospérité intérieure et une sûreté inattaquable à l'extérieur, lorsque le démon de la guerre prépara la gigantesque et impolitique expédition de Russie. L'incendie de Moscou et un hiver précoce détruisirent sans combat sept cent mille Français animés d'une ardeur héroïque. Il n'en resta que douze mille, ralliés à Posen. Les autres guerriers n'ont pas revu leur patrie. — Dès ce moment, la brillante étoile de Napoléon pâlit. Le grand empire disparut au milieu des ruines du *Kremlin*.

1812.

Le printemps de 1812 devait réunir les éléments de la grande entreprise que méditait Bonaparte. Il avait passé l'hiver à changer de ministres, de chambellans, de préfets et de généraux, il avait demandé toutes les cartes de la Russie et ne voyait plus que cela. Le Conseil d'État avait préparé les prodigalités de la conscription ; le Sénat était prêt à s'incliner et à livrer la France et toutes ses populations au démon de la guerre, pourvu que les émoluments et les riches sénatoreries fussent respectés.

Quand ce projet d'expédition contre la Russie fut connu, on l'improuva plus encore que la mauvaise guerre d'Espagne. Nous en parlâmes un jour chez M. Izquierdo, et tout le monde convint que l'Empereur se perdrait en faisant la guerre aux deux bouts de l'Europe. M. Izquierdo, empruntant sans doute le langage des toréadors de son pays, dit : *Bonaparte prend le bœuf par les cornes, il succombera;* désignant ainsi l'Europe par le bœuf, l'Espagne et la Russie par les cornes.

C'est au milieu des fêtes du palais que l'Empereur écrivit son plan de campagne contre la Russie; le traité de Tilsitt signé avec une noble loyauté, mille injustices commerciales et douanières supportées avec patience étaient pourtant dignes de la paix. Les départements du midi et de l'ouest manquaient de subsistances ; on craignait la disette pour Paris ; partout des mouvements populaires semblaient avertir l'Empereur de ne pas aller comme un aventurier politique à Wilna et à Moscou, mais de s'occuper plutôt de l'administration intérieure, de faire cesser la guerre d'Espagne et de faire enfin jouir la France d'une paix si longtemps promise. Mais la bassesse des conseillers d'État et le délire des ambitions militaires étaient portés à leur comble. L'Empereur ordonna qu'on arrêtât à Caen les auteurs de ces troubles pour cause de subsistances ; le préfet avait été, dit-on, insulté, et pour un tel délit on alla jusqu'à faire fusiller des femmes dans la citadelle de Caen.

Cette conduite du gouvernement impérial révoltait à Paris tous les bons esprits, et malgré les bâillons de la police, on ne se gênait pas pour se plaindre et pour invoquer hautement un autre ordre de choses.

Ce fut dans ce mois de mai 1812 que je fus très-surpris de recevoir une lettre qui m'invitait à me rendre à midi à l'hôtel du ministre de la police générale. Je ne pouvais concevoir quel motif amenait une invitation si agréable pour moi qui n'ai jamais entendu parler qu'avec effroi de la police de France, comme on parlait de l'inquisition de Madrid ou de Goa. Enfin force fut d'y aller. Je demandai M. de Rovigo, il était dans son jardin, je l'y rejoignis. M. de Rovigo m'aborda en me disant : « N'avez-vous pas une part dans un journal? » — « Oui, monseigneur, dans *le Courrier de l'Europe et des Spectacles.* » — « Eh bien, quoique l'on fasse beaucoup de changements dans les journaux, le vôtre sera conservé. » — « Ce journal, lui dis-je, est sage et bien rédigé. » — « Cela se peut, aussi vous le garderez ; dites-le à vos associés ; le gouvernement n'a nul intérêt à le supprimer. Je vous ai fait appeler pour vous le dire. » — Comme j'adressais mes remercîments de tant de justice à M. le duc de Rovigo, je vis que tout cela n'était qu'un prétexte, car il ajouta : « J'ai à vous parler d'autre chose. Savez-vous ce qui se passe dans Paris? » — « Je ne me mêle que de moi et de mes intérêts personnels. Je n'ai aucune

fonction qui me mette comme vous à portée de connaître ce qui se passe dans la capitale. » — « N'avez-vous pas ouï dire qu'il y a des mouvements sous prétexte de subsistances dans les faubourgs? » — « Non, monseigneur, je ne me mêle point des affaires d'administration ni de gouvernement; je laisse ce soin à ceux qui en sont chargés. » — « Mais avec qui vivez-vous? qui voyez-vous?... » Ces questions faites d'un ton brusque, ou plutôt brutal, m'inspirèrent le ton qui convient à un homme qui n'est point justiciable de la police. — « Monseigneur, lui dis-je avec fermeté, je vis avec mes livres; je vois très-peu de personnes dans un pays où il n'y a point d'amis. Mes malheurs personnels m'ont appris à vivre loin des gouvernants et à fuir la politique et ses agents..... » Sur ce, M. le duc de Rovigo parut plus doux; je vis venir vers nous M. Tallien qui, sans doute en sa qualité d'ancien révolutionnaire, ou à je ne sais quel autre titre, venait pour le même objet auprès du ministre. Je n'ai plus revu ce duc, qui ressemblait plutôt à un gendarme qu'à un ministre. — Sa parole de conserver le *Courrier de l'Europe et des Spectacles*, où j'avais un très-petit intérêt, fut si sacrée, que deux mois après le journal fut despotiquement supprimé et forcément réuni d'intérêt et d'abonnés avec le *Journal de Paris*. Celui-ci, divisé en 24 actions, m'a offert *un quart d'action* pour ma part de propriété. Le ministre s'en réserva six pour payer les services impor-

tants de ses poètes, de ses agents, de ses chansonniers et de ses espions.

On vit M. Alissan de Chazet obtenir une action entière sur le *Journal de Paris,* parce que cet aimable et complaisant gentilhomme faisait des vers pour la naissance du roi de Rome, des pièces d'anniversaire pour l'archichancelier, et surtout des vaudevilles pour les fêtes données chez madame la duchesse de Rovigo. C'est ce M. Alissan de Chazet qui plus tard s'est dit le chevalier du trône et de l'autel, et qui a montré pour les Bourbons le même zèle et le même talent qu'il avait déployés pour Napoléon.

Enfin, l'Empereur partit pour sa dernière expédition. On ne parlait chez ses partisans et enthousiastes à gages que de la *grande croisade pour le salut de l'Europe.* L'Empereur avait, disait-on, réuni toutes les nations continentales contre l'agent de l'Angleterre, contre cette Russie qui, quatre ans auparavant, était, selon Bonaparte, la seule puissance digne de s'allier avec la France. Il avait, disait-on, une armée comme celle de Xerxès. Il emportait tous les genres d'équipements et d'approvisionnements nécessaires aux climats de la Russie, de la Crimée, du Bosphore, même de la Perse. Jamais l'expédition de la Toison d'or n'enflamma les poètes comme cette expédition de Russie excitait les vœux et les jactances de tous les fonctionnaires et agents de Napoléon.

Mais cette entreprise si colossale, si impoliti-

que, si hautement imprudente, était jugée bien différemment dans les autres contrées de l'Europe, même dans celles qui avaient été réunies à l'Empire, mais qui n'en eurent jamais ni l'esprit ni les mœurs. A Rome, le général gouverneur Miollis avait fait à cette époque ériger un grand théâtre à l'instar des théâtres français ; il avait fait placer sur le fronton cette inscription *Theatrum imperiale.* — Dans la nuit un artiste y substitua cette version plus vraie, *Imperium theatrale ;* épigramme inspirée par une profondeur de jugement et un esprit prophétique ; car l'Empire, dont le chef ressemblait plutôt à un acteur tragique qu'à un prince véritable, est tombé comme on voit au théâtre un palais en remplacer subitement un autre au seul coup de sifflet du machiniste.

Napoléon s'était fait précéder dans le pays des braves Sarmates par un abbé auvergnat connu longtemps par son opposition à la révolution de 1789, à la constitution de 1791, et qui, après avoir prudemment émigré outre Rhin, était revenu s'utiliser sous le Directoire et le Consulat par des pamphlets politiques. Cet abbé se nommait de Pradt. L'Empereur ne tarda pas à connaître le prix d'un tel homme pour son gouvernement absolu, et il se l'attacha par les moyens de finance et de faveurs particulières que donne le pouvoir. L'abbé se transforma en évêque, l'évêque devint archevêque de Malines ; bientôt après il fut l'orateur sacré de la cérémonie où

l'Empereur prit la couronne impériale sur l'autel de Notre-Dame de Paris ; l'éloquent abbé ne manqua pas de crier bien fort aux fidèles, du haut de la chaire de vérité et de paix, *que Napoléon était l'envoyé de Dieu*. Il parvint à tous les honneurs de l'Église, il ne lui manqua que l'attache du pape qu'il n'obtînt jamais ; mais *son doux maître* l'en dédommagea en 1812, en le nommant son ambassadeur extraordinaire à Varsovie. Il ne s'agissait de rien moins que de régénérer la belle nation polonaise, de la former en nation indépendante, de l'arracher aux trois monarchies qui depuis 1772 la tenaient sous le joug, après l'avoir morcelée et partagée entre elles. Voilà donc monseigneur l'archevêque de Malines qui abandonne ses ouailles belges, le château des Tuileries où il était à la fois aumônier, prédicateur politique, pamphlétaire, et pour ainsi dire *spes altera Romæ*.

Voilà les hommes que l'Empereur considérait et qu'il dotait, qu'il honorait, qu'il employait avec une prédilection toute particulière. Il avait agi de même en 1809, en honorant de sa confiance intime un M. *Fiévée*, ancien prote d'imprimerie, auteur en 1790 de pièces de théâtre en l'honneur de la liberté (théâtre Feydeau), puis imprimeur d'un journal que le peuple de Paris trouva très-mauvais, puisqu'il se porta à l'excès de briser ses presses en 1793, époque où M. Fiévée se jeta décidément dans le parti opposé à la Con-

vention. Je l'avais perdu de vue pendant la réaction de 1795, à laquelle il ne manqua pas de coopérer pour obtenir quelque place. Je n'ai été à portée de le revoir dans les intrigues politiques qu'à l'époque où le consul Bonaparte crut pouvoir utiliser son talent, et l'envoya à Londres pour espionner (disait-on alors) Louis XVIII et les Bourbons relégués dans le château d'Hartwell, à quelques milles de la capitale.

On ne connut à Paris le nouvel emploi que Bonaparte avait créé pour M. Fiévée qu'en voyant paraître une petite brochure de cent pages, intitulée : *Quelques idées sur les Anglais*. Cette brochure était destinée à masquer l'espionnage que son auteur avait été chargé de faire à Londres. On verra dans la suite de quel degré de fidélité était capable cet habile et ambitieux observateur.

Il fallait au gouvernement de Bonaparte des *rédacteurs en chef* à chaque journal, pour mieux assurer sans doute au peuple français l'exercice de la *liberté de la presse*. La place de rédacteur en chef du *Journal de l'Empire*, ci-devant *des Débats*, était la plus lucrative : trente-six mille francs par an, assurés à M. Fiévée, semblaient devoir promettre au premier consul, alors empereur, un partisan zélé de sa gloire et de sa renommée. Cependant, à l'époque de la bataille de Tilsitt, M. Fiévée se vanta dans une réunion de poètes, de chansonniers et d'écrivains politiques dévoués à l'Empereur, d'avoir, lui aussi, à sa disposition,

une grande armée de deux cent mille abonnés et lecteurs. Ce propos, rapporté dans les bulletins secrets de Paris envoyés au quartier général près du Niémen, déplut fort au vainqueur, qui destitua M. Fiévée et fit passer le titre et les émoluments de rédacteur en chef sur la tête de M. Étienne, employé dans les bureaux de M. Maret, secrétaire d'État, et que l'Empereur avait aperçu un certain soir sur le champ de bataille de *Preuss-Eylau*.

M. Fiévée, un peu désappointé par cette disgrâce, attendit un temps plus propice pour regagner les bonnes grâces de Napoléon. Cette occasion ne se présenta sans doute qu'en 1809, puisque ce ne fut qu'à cette époque qu'on le vit appelé à l'intimité du cabinet impérial, et quelque temps après nommé maître des requêtes. C'était le titre apparent. Il faisait quelques petits rapports au conseil d'État, et chaque soir un grand rapport d'observation ou de *contre-police* qu'il adressait au cabinet de l'Empereur.

Ici commence pour moi la connaissance fortuite de ce maître des requêtes qui, se croyant obligé de représenter, vint prendre à loyer un bel appartement au premier étage de la maison de la rue Lepelletier, n° 6, où j'habitais le deuxième étage depuis quinze années. C'est là que je le vis s'établir avec une belle voiture, un beau mobilier, une cuisine bien montée, et plusieurs domestiques. J'avais peine à concevoir comment un ci-devant imprimeur devenu maître des requêtes

pouvait tenir un semblable état de maison avec les *six mille francs* d'appointements du maître des requêtes. On m'apprit qu'il avait en outre un traitement de trente-six mille francs pour sa police ou sa contre-police. En effet je voyais venir toute la matinée des agents, des figures, des hommes d'un certain genre qui ne pouvaient appartenir qu'aux manipulations subalternes d'une police quelconque. La régularité de pareilles visites me confirma dans cette idée, qu'il était l'homme de la police secrète de l'Empereur.

Cette observation *policienne* placée si près de moi ne m'effraya nullement, parce que je ne me suis jamais mêlé d'aucun gouvernement, me contentant de les supporter et de m'en éloigner. Cependant, voyant quelquefois M. Roch de Montgaillard, qui parlait chez moi *à voix haute* sur les opérations politiques et militaires de l'Empereur, je crus devoir l'engager à énoncer plus bas ses opinions politiques, de manière à ne pas être entendu de M. Fiévée qui habitait l'étage au-dessous. — « Si ce maître des requêtes, lui disais-je souvent, est un noble espion de Bonaparte, comme on le dit, et qu'il connaisse tant soit peu les lois de l'acoustique, qui peut nous assurer qu'il n'a pas fait pratiquer dans ses plafonds quelques trous conducteurs de la voix? et dès lors tout ce que vous vous permettez de dire si librement contre la guerre, la conduite et le despotisme de l'Empereur, pour qui vous avez tant écrit de mémoires, pourrait bien

lui revenir par les échos de cette police domestique dont je suis entouré. » — Ceci rendit M. Roch de Montgaillard plus circonspect.

Je crus devoir faire visite à M. Fiévée, pour avoir une idée par moi-même du genre de sûreté que pourrait me donner son voisinage. Je ne pouvais douter que je ne fusse suspect à l'ombrageuse tyrannie de S. M. I. et je savais que j'étais inscrit avec de mauvaises notes sur le grand livre ou *index du personnel*, tenu à la police générale par un ancien prêtre normand nommé M. Havas. On me regardait comme la bête noire dans ce gouvernement qui ne voulait que des dévoués, des fidèles ou plutôt des séides. Je devais donc plus qu'un autre être prudent. — Je descends à l'appartement de M. Fiévée. Il était dans son cabinet ; ma visite parut l'étonner à cause de la diversité de nos opinions et de nos fortunes politiques ; j'en étais bien plus étonné que lui. Il causa avec beaucoup d'esprit sur l'Empereur, qu'il trouvait d'une conversation piquante, gaie, et quelquefois originale. « Je demeure avec lui souvent deux heures en tête à tête, et j'en sors toujours plus étonné de ses moyens. » — « N'allez-vous pas aussi quelquefois, lui dis-je, chez M. l'archichancelier, qui a un autre genre d'esprit, une grande expérience et une sagesse de conduite imperturbable ? » — « J'y vais parfois, mais c'est un homme usé par les événements, et fatigué de la révolution : il est comme les

hommes qui croient que tout le monde doit se reposer quand ils sont las de marcher. » — Ce petit propos révolutionnaire était fait pour surprendre dans la bouche d'un ancien réacteur; mais il me prouvait qu'il était très-décidé à marcher dans l'esprit très-révolutionnaire de l'Empereur. En résultat je vis un important parvenu, qui parlait de tout avec cette suffisance qu'on ne trouve qu'à Paris. — M. Fiévée me fit l'honneur de ne me rendre jamais ma visite, et je me crus heureusement oublié de ce maître des requêtes espion, qui un an après fut envoyé par l'Empereur à Hambourg, pays nouvellement réuni à l'Empire. Il était chargé d'en liquider les dettes... Ce changement d'emploi nous prouva que sa police ne satisfaisait plus Bonaparte et que le grand observateur des cafés et des salons était usé.

Je ne sais ce qui se passa à cette époque dans la cervelle impériale ; toujours est-il vrai qu'en 1813, dès le printemps, M. Fiévée fut nommé, sans s'y attendre, préfet de la Nièvre, et que ses domestiques dirent que cette nomination lui déplaisait et le dérangeait beaucoup. Force lui fut cependant de partir pour sa préfecture. On sait comment il a servi quelques mois plus tard, c'est-à-dire en 1814 (janvier et février), lorsque les puissances alliées vinrent envahir la Champagne et le Nivernais. Il existait alors, à ce que m'a assuré un sous-préfet d'Autun, un comité de maires chez le préfet de Nevers, comité où l'on réglait la conduite à

tenir avec les alliés pour les intérêts du pays. Ces maires avaient des cartes du comité, au moyen desquelles ils passaient à travers les armées ennemies et réglaient ainsi les intérêts de je ne sais qui.

En avril 1814, M. le comte d'Artois fit son entrée à Paris, au milieu du plus grand et du plus général enthousiasme (l'opinion avait entièrement abandonné l'Empereur). Le soir même de cette entrée flatteuse, un valet de pied du prince vint à la rue Lepelletier, n° 6, demander M. Fiévée; les dames Saulnier, propriétaires de la maison, à qui ce valet des Tuileries s'adressa, lui répondirent que M. Fiévée était à Nevers, préfet depuis une année. « Dans quel quartier est donc Nevers? » demanda l'ignorant valet. « Mais, répondirent ces dames au géographe d'antichambre, Nevers est dans le Nivernais, à plus de soixante lieues de Paris. » — « C'est différent, dit le laquais, je vais rendre cette réponse. » — Je tiens ce fait de la bouche même des dames Saulnier, qui voulaient me prouver combien M. Fiévée était estimé par les Bourbons.

Peu de jours après, M. Fiévée, l'agent de l'Empereur à Londres, l'ex-policier de l'Empereur à Paris, l'ex-maître des requêtes au conseil d'État, l'ex-liquidateur de Hambourg pour S. M. I. et de plus son préfet de Nevers, devint un des favoris des Bourbons. On expliquera tout cela comme on voudra. Je ne suis ici que narrateur de faits contemporains. Après avoir parlé de

M. l'abbé de Pradt et de M. Fiévée par épisode historique, je reprends le fil de mes mémoires trop longtemps interrompu.

J'ai laissé l'Empereur allant, comme Charles XII, ensevelir sa gloire et son sceptre dans les champs moscovites. Tout le monde connaît ses alliances imprudentes avec la Prusse et l'Autriche, qu'il avait si longtemps ravagées et humiliées. Elles furent la première cause de son extravagante expédition sur la Vistule. Les triomphes faciles de Wilna, le combat plus glorieux de Smolensk et l'entrée triomphale de Moscou s'évanouirent bientôt devant le courageux dévouement des Moscovites brûlant leur propre capitale pour en chasser l'imprudent vainqueur. C'est à la lueur de l'incendie de Moscou que la France aperçut la perte de son armée et qu'elle vit un avenir affreux. De vagues espérances de paix endormirent Napoléon sur ces ruines encore fumantes, et, peu de jours après, ne pouvant plus pénétrer en Crimée par Tula et Calouga très-bien défendues par les Russes, il vit disparaître en quelques jours de glace et de disette six cent mille hommes ; ils n'avaient fait que passer à Moscou, et ils n'étaient plus.

C'est ainsi que la nature, plus puissante que la politique, renversa en peu d'instants les projets gigantesques de cette effroyable ambition, qui ne prétendait à rien moins qu'à s'emparer de Constantinople, et qui espérait descendre un jour par

les fleuves de la Perse dans les domaines britanniques du Bengale ou de l'Indostan.

J'ai traduit en 1813 (mars) une brochure anglaise, intitulée : *Vaut mieux tard que jamais, ou Nécessité de faire la paix entre la France et l'Angleterre.* — Dans cette brochure, Bonaparte, traité comme un homme de rien et un ambitieux parvenu, était cependant loué à outrance pour le grandiose de ses projets. Cette brochure dévoilait les plans ultérieurs de Bonaparte, en disant que si on ne faisait pas la paix au plus tôt, ce guerrier irait partager en plusieurs états les Russies, se porterait en Crimée, prendrait Constantinople comme ville impériale, refoulerait les Ottomans dans l'Asie, traiterait avec le shah de Perse ou envahirait les montagnes du nord de cette contrée, pour descendre par les fleuves dans l'Indostan, ainsi que l'avait jalonné le colonel Taylor dans ses *lettres sur l'Inde*, que j'ai traduites en 1812 et imprimées à Paris.

Bonaparte, plus accoutumé aux fuites qu'aux retraites, déserta son armée, ou ses misérables débris, aussitôt qu'il eut passé le pont de la Bérésina, en sacrifiant à ce passage douze mille Français. Mais tel est le fanatisme irréfléchi qu'on a en France pour les chefs ou gouvernants ; on se sacrifie pour eux. Bonaparte cache sa honte à Wilna, à Varsovie, à Posen, à Dresde, à Francfort et à Mayence. Il se réfugie, honteux et déshonoré, dans le fond du palais des Tuileries.

Janvier 1813.

S'il y avait eu alors une nation en France, ou des représentants assemblés, ou des conseillers patriotes, ou des maréchaux courageux, Napoléon eût été renversé du trône, ou forcé de faire la paix et de laisser l'univers en repos. Loin de là, les flatteurs officiels, les valets de cour, les conseillers perfides et toutes les âmes serviles de Paris se groupèrent solennellement autour de ce monarque déserteur, de cet ambitieux puni. Le Sénat vint le premier relever son abattement et lui présenter la nation comme trop heureuse de lui prouver de nouveau son dévouement et sa fidélité. Le préfet de Paris (Chabrol) vint en grande cérémonie à la tête du département faire une offrande civique à S. M. I. de plusieurs cavaliers armés et équipés, afin de donner un exemple à tous les préfets, à tous les départements : comme si la perte affreuse de six cent mille Français dans les contrées glaciales de la Russie devait être renouvelée en livrant nos conscriptions à la manie guerrière de l'Empereur. Aussitôt son courage se réveille, il ordonne, il lève des bataillons, il crée des impôts. Il menace de nouveau les puissances. Il se dit malheureux mais non pas vaincu. Il organise une nouvelle armée de trois cent mille hommes qu'il pousse vers la Sprée, l'Elbe et la Vistule. Batailles de *Lutzen et de Bautzen!* vous ne

fûtes que de nouveaux malheurs pour la France ! encore quelques victoires de ce genre, et la nation était perdue. Le mauvais génie de Napoléon repousse les propositions de paix ; ses conseillers intimes, d'accord avec son cœur de bronze et sa tête de fer, prêchent la guerre ; et tandis qu'il force Paris et la France à chanter des te deum, il se fait chasser des montagnes de la Bohème, ainsi que des rives de l'Elbe, il perd la bataille de Leipsig, et il fuit de nouveau vers Hanau, vers Francfort, à travers des monceaux de cadavres français. Son armée en désordre, son artillerie et sa cavalerie épouvantées des succès des alliés, marchaient sur les morts et les mourants. C'est ainsi que le grand triomphateur fuit encore jusqu'à Mayence et jusqu'à Paris. Là, à la fin de 1813, mêmes conseils perfides, mêmes offrandes civiques. Napoléon ignore ou il oublie que la Cour n'est point l'État, que le Sénat et le Conseil ne sont point la Nation. Il recommence ses orgueilleuses fanfaronnades dans *le Moniteur*. Il déclare aux alliés que, fussent-ils maîtres des hauteurs de Montmartre, il ne leur cèderait pas un seul village des pays qu'il a réunis à son empire.

Les fonctionnaires publics, complices de ces crimes politiques, lui fournissent de nouveaux moyens de guerre, quand il fallait forcer par des menaces et des refus d'hommes et de finances, cet orgueil barbare et inflexible à signer une paix qui alors pouvait être encore honorable et sûre. Bonaparte,

enhardi par les funestes complaisances des autorités constituées, ne balance plus à se passer des représentants du peuple pour faire voter des impôts et des conscriptions. Sur son bureau se trouve, selon lui, la toute-puissance nationale; il organise les contingents des départements, les gardes nationales de tout l'empire; et il double à son gré les impositions.

Fin de 1813.

Les esprits observateurs virent bien que l'Empereur avait perdu l'esprit et qu'il ne tarderait pas à perdre la couronne : l'opinion était flagrante contre lui. Elle blâmait hautement ses opérations militaires et fiscales; on ne se gênait plus, il était l'objet des diatribes, des chansons, des calembourgs et de tout ce qui est une arme d'opinion chez les Français; il se mit à régner aux Tuileries depuis le mois de décembre 1813 jusqu'au 20 janvier 1814, disant en plaisantant aux généraux et aux conseillers d'État : « Messieurs, il faut empêcher que les Cosaques ne viennent coucher avec nos belles dames. » Ces odieuses plaisanteries ne convenaient ni au temps, ni aux Français, et ne servaient qu'à faire joindre le mépris à la haine que tout le monde lui portait.

Janvier 1814.

Le service de la garde nationale de Paris fut un objet de ses sollicitudes, tant il avait à cœur de *défendre militairement Paris,* entreprise aussi atroce qu'impossible. Il espérait que la garde nationale, composée de pères de famille, irait se faire hacher pour soutenir un gouvernement inique, despotique et aussi accablant que le sien. Chacun chercha à se dispenser de cette charge funeste.

Quand je reçus l'invitation de faire mon service, je me présentai à M. Dacier pour me faire dispenser en vertu de mon âge et de mes infirmités habituelles. Ce sous-officier me reçut et me traita avec beaucoup d'honnêteté, mais il crut n'avoir pas le pouvoir d'accéder à ma demande. J'adressai ma pétition à M. le maréchal de Conegliano; je lui déclarai qu'à mon âge, après mes proscriptions, mes malheurs et avec mes infirmités, je ne pouvais pas devenir un soldat de l'Empereur, et qu'étant d'ailleurs inscrit sur le tableau des gardes nationales de mon département, je ne pouvais pas supporter deux charges à la fois.

Le maréchal me renvoya au préfet Chabrol, de qui je n'eus pas plus de réponse. Bientôt furent connus les premiers succès de l'empereur du côté de Montereau; mais je ne me fis pas illusion sur la suite de ces succès annoncés avec tant d'emphase dans les bulletins du *Moniteur;* et je me décidai à

accompagner dans les Pyrénées la veuve et la fille de mon cousin Hector Barère. Ce ne fut pas sans quelque regret cependant que je quittai Paris au moment le plus intéressant du drame politique dont l'empereur Napoléon allait évidemment jouer le dernier acte sous les yeux de l'Europe attroupée en armes sur le sol français. J'ai toujours eu un grand plaisir à voir tomber du trône les mauvais princes et les ambitieux. C'était d'ailleurs un grand et utile spectacle pour les nations asservies de voir leur tyran descendre au rang obscur d'où il n'aurait jamais dû sortir, et la fortune, déchirant son bandeau, être une fois juste dans le cours de vingt-cinq ans.

Personne, soit parmi les politiques, soit parmi les philosophes, soit parmi les intrigants du jour, ne pouvait même soupçonner les conséquences ni la fin de ce terrible drame dont la France et l'Europe en deuil payaient les énormes frais depuis quatorze années. Chacun sentait que cela allait finir, mais on ne pouvait deviner le dénouement. J'écrivis, avant de quitter Paris, une lettre à M. le duc de Conegliano pour lui expliquer les motifs de ma demande en radiation des rôles de la garde nationale de Paris qui n'est pas ma patrie, mais bien la grande auberge de l'Europe. Ce maréchal me fit écrire par son aide de camp, adjudant général de la garde nationale, que son excellence M. de Moncey était incompétent pour décider de ma radiation, l'Empereur ne l'ayant

investi que du commandement en second, et que je devais m'adresser au préfet de la Seine. C'est ce que je fis le lendemain ; mais comme je ne comptais pas davantage sur la réponse du préfet que sur la justice de ceux qui dans les bureaux étaient chargés de régulariser les appels pour la garde nationale, j'allai demander à la police un passeport pour le département des Hautes-Pyrénées, ma seule et véritable *patrie natale*. Je partis le 14 février, trois jours après que l'Empereur eut tranquillisé la capitale effrayée, en lui envoyant trois bulletins de victoires sur les alliés et cinq ou six mille prisonniers russes, prussiens et cosaques.

Aussi l'encombrement de voitures qui se faisait remarquer quelques jours auparavant sur toutes les routes et chez les maîtres de poste avait-il beaucoup diminué. Les riches Parisiens et les peureux fuyaient vers la Bretagne, la Touraine, l'Anjou et la Normandie. Nous ne trouvâmes, depuis Chartres, Vendôme, Tours, Poitiers et Angoulême jusqu'à Bordeaux, que des troupes arrivant au secours de Paris.

Cette route de Paris à Bordeaux offrait une circulation aussi animée, aussi populeuse que celle des boulevards à Paris dans les jours de fête. Le gouvernement appelait une grande quantité de troupes de l'armée d'Espagne, qu'il affaiblissait comme pour augmenter la facile gloire de lord Wellington : il appelait en même temps les gardes

nationales de la Bretagne, de la Normandie, et des autres provinces de l'ouest, tandis que le ministre de la guerre ordonnait le mouvement des dépôts de prisonniers de toutes nations qui circulaient pêle-mêle jusqu'à Tours et Angers.

Partout on exécrait Napoléon ; on désirait bien que les étrangers fussent battus et chassés de la France, et cependant on redoutait les victoires de l'Empereur qui pouvaient le confirmer dans son despotisme. On aurait voulu qu'une balle lui donnât la mort au milieu de sa gloire, et que l'armée victorieuse vînt seule faire une régence, que le Sénat était dans l'impuissance de créer, et encore moins de conduire. Jamais la nation française ne s'était trouvée dans une affliction aussi extraordinaire, aussi compliquée, aussi funeste de toutes parts.

Quand je partis de Tours pour Montbazon, un postillon de ce dernier relais, revenant de Tours, joignit notre voiture et conversa avec notre postillon. « Vous trouverez nos postes harassées, « exténuées de fatigue : voilà trois nuits que nous « avons couru pour conduire *vingt-deux voitures* « *remplies de prisonniers d'état* qu'on amène au « château de Saumur. » C'était l'évacuation du château de Vincennes, effectuée dans la crainte que les Russes ne vinssent, en s'approchant de Paris, ouvrir cette nouvelle Bastille, consacrée par l'assassinat inutile du jeune duc d'Enghien. Ah! lorsque j'entendis ces deux postil-

lons s'entretenir froidement du transport des cent victimes du despotisme impérial, je me figurai ces vingt-deux corbillards, semblables à ces bières commerciales, à ces bâtiments négriers où l'avarice entasse des esclaves ; ou plutôt, pour ne pas sortir du cercle ordinaire des justices royales, tout cela me rappela les victimes qu'un certain roi de France faisait égorger pendant la nuit dans le palais du Louvre et transporter ensuite clandestinement dans un des charniers de Paris. Des hommes indiscrets se tenaient à la porte du Louvre, du côté de la rivière pour être témoins assurés des crimes du trône : les soldats, voyant un obstacle de curieux, s'écriaient d'une voix rauque et barbare : *Laissez passer la justice du roi....* Ainsi passait la nuit sur la route de Touraine la justice de l'empereur Napoléon. Il me tardait d'avoir quitté cette exécrable et funeste route, que tout ami de la liberté et de la France pouvait être forcé de prendre.

A Angoulême, pays très-royaliste et dès longtemps dévoué aux Bourbons, un de mes amis m'assura que bientôt tout serait décidé ; qu'il y avait une intelligence très-active entre l'armée alliée et la ville de Paris. Je ne pouvais le croire, quoiqu'en général ce qu'il y a de plus incroyable et de plus anti-national est ce qu'il faut supposer davantage.

J'arrivai à Bordeaux le 25 février. Je n'ai jamais entendu parler aussi hautement, aussi rudement

contre Bonaparte et son affreux gouvernement que dans cette ville qu'il avait ruinée et désolée de fond en comble. Les insinuations secrètes de Wellington travaillaient encore cette ville, déjà si malheureuse par la perte des colonies, par l'octroi des licences de commerce et par les droits excessifs imposés aux denrées coloniales. On me raconta à ce sujet une anecdote fiscale qui prouve à quel point les gouvernements avares et militaires sont plus oppresseurs que les autres. Le droit impérial sur les sucres, cafés et indigos était de quarante-cinq sous par livre. L'administration des droits réunis ou des douanes réclamait ce droit sur les denrées déposées à Bordeaux depuis plusieurs années, et le gouvernement, éprouvant de grands besoins pour nourrir la guerre contre les alliés, en exigeait avec rigueur le payement. Les propriétaires et les consignataires lui avaient proposé de recevoir ces denrées coloniales en nature et en toute propriété pour acquit des droits impériaux. Le gouvernement refusa ce marché et voulut exiger le payement en numéraire. Cette circonstance avait encore irrité les esprits et contribué à ruiner dans l'opinion un gouvernement imprévoyant, avide, exacteur ou accapareur de métaux pour des plans et des projets que le temps seul allait dévoiler. Enfin, l'exaspération était portée à un si haut degré, que dans la société j'ai entendu des femmes bien élevées et qui paraissaient avoir des mœurs douces, s'étonner de ce qu'il ne se trouvait pas

dans l'armée française quelque âme assez courageuse pour délivrer la nation de son fléau politique. Je l'ai entendu, ce propos, et il était répété souvent dans le langage du peuple. La garde nationale s'organisait lentement à Bordeaux. On attendait les troupes de Wellington, et l'on assurait qu'elles ne commettraient aucun dommage ni spoliation, comme le faisaient très-souvent nos troupes en Allemagne et surtout en Espagne.

Un Irlandais (compatriote de lord Wellington) nommé M. Linch, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, créé baron et maire de la ville par l'aveuglement de l'Empereur ou de son ministre Montalivet, gagnait tous les esprits par l'assurance qu'il donnait que les Anglais ne nuiraient pas au commerce bordelais, et qu'ils pourraient au contraire le rendre plus florissant. C'étaient là du moins les bruits qui circulaient dans le public. Les Bordelais étaient si bien instruits de la marche militaire de Wellington, que plusieurs négociants me disaient de ne pas aller plus loin, que les Anglais seraient à Tarbes aussitôt que moi et que j'allais courir d'inutiles dangers. Je ne crus pas à leurs assertions que je regardais comme suggérées par la haine qu'ils portaient au gouvernement de l'Empereur. Je continuai ma route à travers l'Agénois, où l'on avait requis tous les patrons de barques et tous les matelots pour transporter à Agen les dépots et les approvisionnements placés pour l'armée française dans les principales po-

sitions du département des Landes. Les ordres arrivèrent tard, ou furent mal exécutés sans doute, car les magasins tombèrent peu de jours après au pouvoir des Anglais, trop bien instruits par les gens du pays.

J'arrivai à Tarbes le 27 février, et à peine eus-je embrassé ma famille que le canon de la bataille d'Orthez, gagnée par les troupes de Wellington, m'obligea à prendre la poste et à me réfugier à Toulouse pour quelques jours. Tout le monde espérait que pendant le mois de mars l'Empereur aurait le bon sens de faire la paix qui lui avait été offerte tant de fois avec les limites du Rhin.

Il faut avoir été sur les lieux pour savoir une foule de détails qui échappent à l'histoire. On parle avec emphase et flatterie des généraux, des conquérants : on parle peu des moyens qu'ils emploient. Wellington a employé tour à tour la violence des peuples barbares et la corruption des peuples civilisés et riches. Il a permis le pillage, la dévastation, le viol, dans la ville basque de Saint-Palais; il a acheté avec des guinées la trahison de plusieurs Basques et Béarnais qui ont mené ses troupes par des chemins de montagne inconnus et inaccessibles à tous autres qu'aux naturels du pays. C'est ainsi que le maréchal Soult, qui avait une position formidable à Orthez, se vit tourné par les troupes anglaises. Dès que le maréchal se vit attaqué de tous côtés par

des forces supérieures, il se retira par les petites landes vers Aire ; il laissa Pau et Tarbes entièrement à découvert, et attira l'ennemi dans le nord du département des Hautes-Pyrénées. Pendant que celui-ci portait ses principales forces dans les bois entre Pau et Tarbes, par la route de Lembége, les Anglais se renforcèrent du côté de Dérisèle, Maubourguet, et chassèrent les troupes françaises de ces lieux mal défendus ; ils les combattirent un instant à Vic, et les poussèrent jusqu'à Tarbes, Carnouilles, Serveca, Pietat et Tournay. Là, le maréchal Soult, qui quelques jours auparavant avait pris une bonne position à Villeconteil, où son artillerie aurait pu défendre le chemin de Toulouse avec succès, l'abandonna tout à coup, se remit sur celui de Tarbes à Saint-Gaudens, et envoya son artillerie au-devant de lui à Toulouse, par cette belle route qui est le long de la Garonne. Pendant cette espèce de fuite ou de retraite, lord Wellington s'emparait de la double route par Auch, pour aller à Toulouse où il se trouvait en présence des Français vers le 23 mars. Il campait à Leguevin, et explorait les passages de la Garonne, soit du côté de l'abbaye d'Aulnes près de Muret, en montant la rivière, soit au-dessus de Blagnac en la descendant. Les côtes de Pech-David présentaient des positions trop favorables à l'armée du maréchal Soult pour que Wellington prît le parti de traverser la Garonne près de Muret. Il se décida donc vers le commencement d'avril à passer l'eau

à Blagnac; et, chose singulière, c'est avec des planches et des bois trouvés dans la belle maison de campagne de Blagnac appartenant au général de division Compans, que le passage fut effectué par les Anglais.

Quelques ingénieurs avaient décidé de faire couper et sauter le magnifique pont neuf de Toulouse, mais les habitants s'y opposèrent ; ils avaient d'ailleurs l'esprit très-hostile au gouvernement de l'Empereur, ils le maudissaient avec raison depuis bien des années. Ils faisaient publiquement des imprécations contre lui et aussi des vœux pour le succès de Wellington. L'armée du maréchal Soult, forte de trente mille hommes, occupait Toulouse, à la tête du pont qui était formidable. Sa position sur Cartemel et la route du bas Languedoc assurait ses communications avec l'armée de Catalogne, commandée par le meilleur des administrateurs militaires, et l'un des bons maréchaux de l'Empire, le duc d'Albuféra.

J'ai toujours détesté l'empire de la force; la gloire militaire ne m'a jamais paru être autre chose qu'une décoration brillante qui cache aux nations une atroce boucherie et tous les crimes réunis en un seul. Je n'ai jamais apprécié et honoré le courage des armées que lorsque je les ai vues servir la cause sacrée de la liberté, et défendre le territoire indépendant et les droits de la Nation. Tout le reste ne rappelle que le despotisme oriental ou le règne des Mamelucks. Avec ces

principes et ces sentiments, qu'aurais-je fait à Toulouse? J'aurais été témoin du long assassinat de nos braves, immolés en détail et en minorité à l'avarice brutale et au despotisme des ministres anglais. Je pris la route de Cahors le 28 mars, et j'allai attendre dans le plus triste pays de France le résultat de notre mauvaise défense du midi, défense affaiblie par les ordres de Bonaparte lui-même qui enlevèrent vingt mille hommes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie à l'armée chargée de défendre Bayonne et les départements méridionaux. C'est donc à l'égoïsme de l'Empereur qu'il faut attribuer la gloire si préconisée de lord Wellington.

Le séjour de Cahors était à cette époque (25 mars) extrêmement désagréable par l'entassement extraordinaire des prisonniers espagnols, mêlés aux malheureux militaires qui s'étaient attachés au sort du roi Joseph Bonaparte (connus dans le midi sous le nom ridicule de Joséphins). Les places publiques étaient couvertes toute la journée de cette nuée d'Espagnols infortunés, dont une partie mendiaient malgré leur orgueil national. Les premiers besoins n'écoutent ni morgue, ni vanité. Les Joséphins se conduisaient très-bien, et ne s'occupaient que des journaux; leur sort tenait à la politique et à la guerre.

Dans cette capitale du Quercy se réfugiaient alors en foule les propriétaires des pays envahis par Wellington. Ceux qui n'allaient pas se

cacher dans les montagnes de l'Auvergne ou de l'Aveyron, ou à Figeac, ou à Saint-Affrique, restaient sur la route de poste, et sur la route militaire, qui offrait plus de sûreté dans ce temps de perturbation générale. Les paysans de l'arrondissement de Gourdon et de Martel (haut Quercy), supportaient impatiemment le joug exécrable et ruineux des *droits réunis*. Ils s'attroupèrent au nombre de quatre mille à Gourdon, un jour de marché, entassèrent les livres et registres de cette administration au milieu de la place publique et y mirent le feu, après avoir chassé tous les employés; puis ils firent apporter du vin que ces insurgés burent sans payer de droits à l'Empereur ni à ses commis, comme on le pense bien. Je fus informé de ces attroupements par le directeur de la poste aux lettres, car on n'osait pas en parler dans la ville de Cahors, où le préfet s'occupait à étouffer toutes les nouvelles de ce genre. Il y avait aussi dans une des principales auberges un chef d'escadron de gendarmerie, chargé par état d'observer l'opinion et d'espionner les passants. De cette sorte on se trouvait placé entre les attroupements des prisonniers espagnols et ceux des paysans, ennemis jurés des droits réunis, entre la police du préfet et celle de l'Empereur.

Cette situation, jointe à la marche avancée des troupes anglaises sur Toulouse et sur Montauban, ne rendait pas fort agréable le séjour de Cahors.

Je pris le parti d'aller à Limoges au 1er avril, pour y être enfin stationnaire observateur des événements qui se pressaient vers un dénouement quelconque. Mais on n'était pas plus tranquille à Limoges qu'à Cahors; il y avait même quelques éléments de plus d'agitation et de trouble. On y avait entassé dans des couvents et des églises très-nombreuses les prisonniers espagnols, au nombre de quinze mille environ; à cela étaient réunis les nombreux militaires Joséphins, et, en outre, des prisonniers prussiens, allemands, russes, cosaques, bavarois et même anglais. Cette immense population prisonnière surpassait celle de Limoges. Aussi les Limousins eurent-ils peur de quelques projets de conspiration qu'ils attribuaient aux Espagnols. On prétendait que quelques-uns de leurs officiers, voulant se joindre aux armées espagnole, portugaise et anglaise déjà à Toulouse et à Montauban, voulaient mettre le feu à la ville, et avec le secours des prisonniers, s'emparer de Limoges, la piller et la soumettre d'avance au joug de Wellington. On disait à Limoges, quand j'y vins, qu'on avait arrêté les principaux auteurs de ce prétendu complot, et qu'on les avait adressés au commissaire de l'Empereur à Bourges (M. de Sémonville). Les événements postérieurs ont prouvé qu'on s'adressait bien. — Là, on devait faire juger, disait-on, les Espagnols; mais il est probable que ce n'était qu'une terreur panique des Limousins et que les

événements du commencement d'avril, ont laissé en repos les pauvres Espagnols, dont le sort et les besoins excitaient la pitié de l'homme le moins sensible.

Les esprits étaient très-agités à Limoges quand j'y arrivai, soit à cause des mauvaises intentions qu'on supposait aux nombreux et malheureux prisonniers, soit à cause des émeutes populaires pour les droits réunis. Une autre cause aussi agitatrice se joignait aux deux premières : c'était le défaut absolu de lettres de Paris ainsi que de journaux depuis le 29 mars. Ce silence dura jusqu'au 11 avril au matin. Alors seulement nous connûmes les événements de Paris, la déchéance de Napoléon, le retour des Bourbons, leurs brillantes promesses, et les actes pusillanimes et impuissants d'un gouvernement provisoire de quelques jours composé de l'abbé Maurice de Talleyrand, de l'abbé de Montesquiou, ancien agent du clergé, du général Beurnonville, sénateur, d'un Allemand, M. de Dalberg, aussi sénateur.

La veille de ce jour était la fête de Pâque; j'étais allé à l'église Saint-Michel, où l'évêque de Limoges officiait. Toute la bonne compagnie limousine se trouvait dans cette église. Lorsqu'à la fin de la messe les chantres entonnèrent le *Domine salvum fac Imperatorem*, les belles dames qui étaient près de moi se retournèrent en riant vers des messieurs qui sans doute avaient reçu des nouvelles de Paris par la voie secrète du com-

merce, et leur dirent : *il est trop tard pour le* salvum fac, *il est trop tard.* Ces mots me donnèrent toute la journée des soupçons sur la chute de l'Empereur, et ces soupçons se réalisèrent le lendemain, par la connaissance des journaux. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que le jour de Pâque on avait affiché dans toute la ville une proclamation de l'impératrice et régente, sous la date du 9, signée de Marie-Louise et du ministre de l'intérieur, Montalivet, faisant fonction de secrétaire d'état de la Régente.

Cette tardive proclamation était composée de quinze ou vingt lignes dont le sens se bornait à ceci : — Défense à toute autorité constituée d'obéir à aucun ordre qui ne soit émané de l'Empereur ou de la Régente, soit au militaire, soit au civil ; — Avertissement positif que l'armée de l'Empereur a volé au secours de la capitale, et va délivrer incessamment les Parisiens de cette horde de barbares qui les menacent.

Les préfets d'Orléans et de Châteauroux avaient intercepté les courriers de la malle, porteurs des journaux et des proclamations du gouvernement provisoire, depuis le 29 mars.

Avril 1814.

Jamais je n'avais éprouvé autant d'ennui qu'à Limoges. Les habitants de cette ville, comme tous ceux des provinces centrales, sont moins éclairés

et moins civilisés que ceux qui habitent les frontières, ou les grandes villes maritimes, ou la capitale ; ils ne connaissent que le commerce et l'argent qu'il produit. En politique ils étaient Bourboniens par vieille habitude, et non par sentiment ; ils haïssaient Bonaparte par haine pour les droits réunis, les licences de commerce, les impôts excessifs, les guerres éternelles et la conscription avec ses excès. Partout les mêmes causes d'exécration contre cet Empereur et son despotique gouvernement.

Je partis de Limoges aussitôt qu'il se présenta une occasion favorable. Un de mes amis, que j'estime beaucoup pour sa probité courageuse et ses opinions sincères (M. Lamarque, juge au tribunal de cassation), passait par Limoges pour se rendre à Paris ; je me joignis à lui, et nous arrivâmes le 25 avril. La capitale était dans un état de joie et d'enthousiasme impossible à décrire ; elle avait reçu avec des acclamations unanimes, quelques jours auparavant, Monsieur (comte d'Artois), nommé lieutenant général du royaume par le roi à Londres, et ensuite reconnu comme tel par le sénat à Paris ; mais cette joie prenait surtout sa source dans la délivrance inespérée de Paris menacé par les Barbares. A la barrière du Maine, des gardes nationaux et des soldats russes gardaient les avenues, sans même demander de passeport à personne.

Les Parisiens avaient l'air de croire au retour de

l'âge d'or; le nom de Henri IV se mêlait à toutes les acclamations, à toutes les fêtes, à toutes les pièces de théâtre fabriquées pour cet extraordinaire événement. On eût dit que les Bourbons apportaient avec eux des trésors, la paix éternelle, la diminution des impôts et le retour du commerce et de l'industrie. La cocarde blanche était de rigueur; on annonçait chaque jour l'arrivée du roi; et les Parisiens se réjouissaient de l'espérance de voir bientôt un prince qui les avait abandonnés en 1791 avec tant de facilité, pour aller prêcher une guerre européenne contre la France.

Avec quel plaisir je retrouvai enfin ma bibliothèque, mes tableaux et mon logement! C'est surtout après avoir erré à l'aventure au milieu des tumultes de la guerre et dans le bruit des discordes civiles qu'on aime à retrouver ses foyers, et surtout cette obscurité, ce calme dont on ne peut bien jouir qu'à Paris.

Il me tardait d'être au lendemain pour connaître l'état de l'opinion après tant de changements politiques aussi imprévus.

Après le 31 mars 1814, jusqu'au 29 juillet 1830.

On avait travaillé à faire de l'enthousiasme pour le comte d'Artois, en répétant des paroles qu'on

disait avoir été prononcées par lui lorsqu'il arriva aux Tuileries : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus* (1). Il ne manqua à ce mot que d'être réalisé. Les Français éclairés ne furent point dupes de ces espérances lancées dans le public crédule par une police astucieuse. On croyait à la paix forcée, mais non au pacificateur hypocrite.

Louis XVIII, qui s'était établi quelques jours au château de Saint-Ouen, entra à Paris le 4 mai suivant, mais après avoir été forcé par l'empereur Alexandre, présent à Paris depuis le 31 mars, de signer et de publier, avant son entrée, une solennelle *déclaration des garanties des libertés et des droits politiques*. Louis XVIII reçut cette déclaration envoyée de l'hôtel Talleyrand à Saint-Ouen *comme un billet d'entrée dans la capitale*. On se souvenait de la déclaration verbale du comte d'Artois qui ne l'avait pas empêché de livrer aux étrangers, ses alliés, les cinquante-cinq places fortes occupées par les troupes françaises, et de donner à l'Angleterre et à la Prusse les départements de la Belgique et du Rhin. Les royalistes saluèrent avec fureur la *Restauration* comme ils avaient reçu avec enthousiasme les *Cosaques et nos amis les ennemis ;* mais le peuple était triste et défiant. Les esprits étaient inquiets de l'avenir ;

(1) On lui a prouvé en 1830, *qu'il y avait un Français de trop...—Note ajoutée postérieurement par l'auteur.*

la paix générale, signée le 31 mai, et le départ prochain des armées alliées supportées à grands frais et avec impatience, pallièrent pendant quelque temps les incertitudes et les répugnances publiques.

Le 4 juin, le roi ouvrit la session des deux chambres et leur octroya, de droit divin et par droit de naissance, une charte dite constitutionnelle. Le chancelier, M. d'Ambray, fit un long discours ainsi que le roi ; mais plus franc que son maître, il avoua que la *Charte n'était qu'une simple ordonnance de réformation.* Nul député, nul pair ne s'éleva contre cet *octroi* royal, ni contre cette définition faite par le chancelier (1).

La chambre des pairs était composée en grande partie des sénateurs qui avaient lâchement délibéré et voté la déchéance de Napoléon. Dans la chambre des députés étaient les muets de son corps législatif. Louis XVIII se servit de ces hommes propres à tous les gouvernements. Les acteurs lé-

(1) La constitution de 1791 ne fut point soumise à l'acceptation des assemblées primaires ; celle de 1793 fut soumise à la sanction du peuple. — Les votes nationaux ont été portés jusqu'à quatre millions de suffrages par certaines constitutions ; d'autres en ont eu beaucoup moins. — La Constitution de 1791 avait trop de démocratie pour les trois quarts des Français. — La Constitution de 1793 renferme tant d'éléments démocratiques qu'on cherchera longtemps en vain sur le territoire français des républicains qui puissent l'adopter. — Mais la charte royale octroyée le 4 juin n'eut aucun vote de la nation ; elle lui fut imposée et n'aurait pas obtenu l'acceptation du peuple.

gislatifs de l'Empire continuèrent, comme acteurs politiques de la Restauration, à voter de forts impôts dont Louis XVIII sentait le besoin urgent. Aussi les ministres ne tardèrent-ils pas à violer la Charte octroyée; les paroles royales furent un mensonge officiel dès la première année et amenèrent les événements du 20 mars 1815.

Aucun des pouvoirs de l'État, aucune des autorités constitutionnelles ne demanda que la Charte fût présentée à l'acceptation de la nation. La *souveraineté du peuple* avait disparu devant le bon plaisir et devant la pleine science et puissance royale.

Je n'attendais des Bourbons rien de favorable : je ne voulais ni de leurs honneurs tant prodigués, ni de leurs hochets, cordons, croix, etc., etc.; on me laissa tranquille. Mes votes et mes opinions étaient sous l'égide de l'inviolabilité des représentants du peuple et sous le voile des paroles royales et de la Charte de 1814.—Un jour j'allai par hasard en visite chez M. Véron, juge de paix, rue Vivienne ; j'y trouvai M. Roc de Montgaillard et un libraire suisse nommé *Fauche Borel,* ancien agent secret de Louis XVIII, soit en Allemagne et en Russie, soit en Angleterre et en France. La conversation s'engagea sur la situation très-délicate du roi à l'égard des alliés et de la nation. L'on observa qu'il y avait un moyen bien simple de placer le roi et la France dans une situation politique très-avantageuse.

Ce moyen paraissait une alliance franchement contractée entre la France et l'Angleterre, avec un traité de commerce moins illusoire, mieux pondéré et plus réciproque que le traité passé en 1783 par le ministre de Vergennes. J'expliquai à M. Fauche Borel que tout peuple en Europe, quelque puissant qu'il soit, a besoin d'une alliance; qu'ainsi l'Autriche aura toujours son alliance avec l'Angleterre; que la Russie aura toujours sa connexion avec la Prusse et l'Angleterre; que l'Espagne a une alliance naturelle avec l'Italie et la France. D'après ce système, quand une nation est isolée elle cherche un appui ou une force additionnelle dans ses révolutions, dans les mouvements de l'opinion; c'est ce qui a forcé la France à concentrer et à révolutionner ses moyens pour résister à l'Europe conjurée contre elle. Si donc on veut éloigner le retour des révolutions et donner à la France ce qu'elle a droit d'avoir de puissance, de prospérité et de force, il faut qu'il se fasse un grand traité de commerce et d'alliance entre les deux nations les plus civilisées, les plus fortes, et qui peuvent commander la paix au monde.

Ces idées jetées au hasard dans une conversation plurent si fort à M. Fauche Borel qu'il me pria de les écrire et qu'il se chargea de les faire mettre sous les yeux du roi, sauf à indiquer ensuite l'auteur si le mémoire était agréé pour ses principes.

Août 1814. — Nous nous séparâmes, et je ne

me pressai point d'écrire cette note politique. M. de Montgaillard vint trois jours après avec M. Fauche Borel pour la réclamer. Enfin je la promis pour le surlendemain. M. Fauche Borel, après l'avoir lue, m'assura qu'elle parviendrait à S. M. T. C. Je n'en attendais pas même l'honneur d'être cité. Cependant M. Fauche Borel vint me dire quelques jours après que M. le duc d'Avray en avait été très-satisfait et qu'il s'était chargé de la mettre sous les yeux du roi. Je n'ai plus cherché à en savoir la moindre nouvelle ; M. Fauche Borel partit pour Neufchâtel, sa patrie, et je ne l'ai plus revu.

Jamais il n'avait paru tant de brochures et d'écrits de tout genre que depuis l'abdication de Bonaparte. Il avait tyrannisé la presse et l'opinion ; aussi l'opinion et la presse firent une terrible réaction contre leur oppresseur. A cette idée générale se joignait l'habitude des écrivains de Paris de se ruer sur tout ce qui est par terre et de louer tout ce qui s'élève. On sacrifie à Paris *au soleil levant.* Bonaparte était l'astre qui se couchait ; on l'outrageait ou plutôt on révélait ses fautes, ses crimes politiques ; on commençait à lui rendre justice.

Cela me donna l'idée, non de l'attaquer lâchement dans sa chute, comme tant d'autres, mais d'écrire à tête reposée toute l'organisation et les moyens de sa tyrannie, de manière à en empêcher le retour et à être ainsi utile à mon pays. Je tra-

vaillai donc, depuis le mois de mai jusqu'à la fin de l'année, à l'histoire du despotisme impérial et de la tyrannie consulaire depuis 1799 jusqu'en 1814; j'espérais porter un jour cet ouvrage en Angleterre, où il y a une véritable liberté de la presse et des hommes d'État capables d'apprécier les recherches sur le gouvernement le plus extraordinaire qui ait été organisé en Europe.

J'ai écrit aussi dans le même temps des *Notices contemporaines* sur le gouvernement qui lui a succédé et sur les opérations européennes relatives à la France. Quand je serai à Londres, je tâcherai de mettre en ordre ces notices qui, écrites jour par jour et à mesure que les événements politiques les inspiraient, peuvent donner quelques notions utiles à ceux qui sont appelés à écrire notre histoire nationale.

Vers la fin de l'automne, M. de Montgaillard vint me dire qu'un grand personnage de la cour désirait qu'on écrivît une bonne brochure sur la nécessité de réunir *les républicains et les royalistes pour le soutien de la Charte constitutionnelle.* M. de Montgaillard désirant m'y voir travailler sur-le-champ, nous nous mettons à écrire et dans trois jours la brochure est faite. On l'imprime sous le nom d'*un ami de la patrie et de la paix;* et l'ouvrage de trois jours a un plein succès, parce qu'on y développe avec franchise les bienfaits politiques de la Charte, les vices du gouvernement impérial qui l'avait précédée et les espérances que fait con-

cevoir le gouvernement royal qui lui succède. Tout royaliste aurait signé un tel ouvrage à cause des principes monarchiques et des sentiments pour la famille des Bourbons qui y sont noblement et non servilement exprimés ; il n'est point de républicain qui ne l'eût avoué à cause des principes de liberté et de bonne organisation sociale qui y sont établis comme résultat de vingt-cinq ans de révolutions.

Que ceux qui, par haine, ou par ignorance, ou par habitude, me calomnient pour se rendre agréables aux Bourbons lisent donc cet écrit, et qu'ils apprennent enfin à me rendre justice.

On eût dit qu'on envoyait vers moi des hommes adroits pour sonder mes opinions et voir ce que je pensais de la durée du gouvernement royal. Un M. de Vieil-Castel, de Périgueux, jeune homme très-intéressant par ses manières honnêtes et par la vivacité de son esprit, et avec qui j'avais fait récemment connaissance chez un de mes parents, M. Lavigne, vint me dire qu'il était très-malheureux depuis qu'on l'avait fait arrêter à Bordeaux, l'été précédent, par ordre du duc d'Angoulême ; qu'il désirait s'en aller à la Guadeloupe ou à Saint-Domingue, où le gouvernement se proposait de sonder les dispositions des chefs en faveur de la France et du roi ; qu'il me priait de lui écrire un petit mémoire sur la nécessité de transiger avec les deux chefs de Saint-Domingue. — Je lui répondis que je n'avais aucune donnée sur les principes et la

conduite antérieure ou actuelle des chefs, et que je ne savais même pas si l'Angleterre permettrait à des agents français d'approcher de cette île qui semble être plutôt un domaine anglais. M. de Vieil-Castel insista, et je travaillai mes idées et non les siennes. Je lui dis qu'il fallait parler au ministre de la marine pour savoir s'il adoptait mes idées sur l'établissement de *colonies commerciales* au lieu de *colonies militaires,* comme on l'avait pratiqué jusqu'à présent; que si ce système de colonies pouvait convenir, je l'exposerais volontiers pour le roi et pour son ministre de la marine.

En effet, M. de Vieil-Castel ayant conféré sur ce point avec le ministre de la marine, M. Beugnot, et lui en ayant parlé vivement dans le salon de M. le comte de Castellane, ancien préfet de Pau, je m'occupai de rédiger ce mémoire adressé à S. M.

M. Beugnot en parut fort satisfait et promit de le mettre sous les yeux du roi. Il dut le faire, M. de Vieil-Castel me l'assura; mais il n'eut pas de succès dans une cour qui croit que le roi est le maître *légitime* de Saint-Domingue et qu'un roi de France et de Navarre ne doit pas s'abaisser à traiter avec ses sujets, et encore moins transiger avec des ci-devant esclaves noirs.

Pour me récompenser de mon mémoire, qui fut remis le 15 janvier 1815 à M. Beugnot et le lendemain présenté à S. M., je fus informé par un de mes amis, M. Bannet de Treichef, ancien dé-

puté, qu'il venait d'apprendre par voie sûre que M. Dandré, ministre de la police, avait donné des ordres à M. Saulnier, secrétaire général, pour que des gendarmes déguisés fussent placés le 21 janvier dans les rues où logeaient des *ex-conventionnels votants* (c'est le nom que dans la bonne compagnie on donne aux membres de la Convention qui ont jugé le roi par mandat exprès de la nation après le 10 août).

Comme je lui témoignais ma surprise de pareils ordres, il me dit qu'il y avait à Paris une petite réunion d'honnêtes royalistes et de héros vendéens qui voulaient assassiner à domicile les députés votants, pour affermir la Charte constitutionnelle et faire aimer le roi. Il m'engagea à ne pas coucher chez moi jusqu'après la cérémonie funèbre du 21 janvier.

Heureusement ces projets homicides furent déjoués par un coup de la Providence. Mademoiselle Raucourt mourut quatre jours avant le funèbre anniversaire; les préjugés religieux, protégés au château des Tuileries, excitèrent le fanatisme sacerdotal à refuser les honneurs de l'église à une chrétienne qui jouait les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine et de Voltaire. Ce refus contraire à l'opinion publique excita une telle rumeur dans la rue Saint-Honoré et autour de l'église Saint-Roch que l'on fut obligé d'en référer au roi. Les courtisans et les chefs des gardes, plus fanatiques et moins religieux que le curé, s'opposaient à ce

qu'on vît le roi et à ce que les ordres donnés contre la cendre de mademoiselle Raucourt fussent changés ou révoqués. Force fut cependant d'obéir à l'opinion publique et au nombreux attroupement qui l'appuyait dans la rue Saint-Honoré jusqu'à la porte des Tuileries. L'église reçut l'actrice excommuniée, et le scandale fut évité par l'énergie des bons citoyens et des artistes des théâtres.

On tâta ainsi le pouls à l'opinion publique, et dès lors s'évanouirent les grands projets d'exalter les esprits et d'établir une violente réaction avec des catafalques et des convois. La cérémonie se passa dans les glaces de l'hiver et de l'opinion. Tout fut tranquille, et je restai en paix dans mon appartement.

Malgré ces intrigues et les agents de l'Angleterre, nous étions dans le calme le plus profond quant à la politique, lorsque le hasard ou je ne sais quels avertissements firent sortir de l'île d'Elbe le conquérant qui, en abdiquant le pouvoir en France par la force majeure des trahisons, nous avait délivrés du plus grand des maux : *la guerre étrangère,* mais qui nous avait livrés au plus grand des fléaux : *la Restauration.*

Débarqué sur les côtes de Provence avec sept ou huit cents hommes, on ne croyait point à Paris au succès de cette hardie entreprise, et les bons esprits n'y entrevoyaient aucune heureuse issue ni aucun bon résultat. La cour fut exaspérée ; les citoyens paisibles furent épouvantés. Les autorités

constituées étaient dans d'effroyables perplexités. Quelques agents ou anciens fonctionnaires de l'Empereur s'agitaient de joie et d'espérance en voyant revenir leur maître. Les égoïstes nombreux se taisaient et attendaient ; les classes inférieures de la société, qui étaient depuis quelque temps très-mécontentes ou qui avaient une ancienne superstition pour la gloire militaire ou turbulente de Bonaparte, semblaient faire des vœux pour son arrivée à Paris. Ses astucieuses proclamations répandues depuis le golfe Juan jusqu'à Lyon, promettaient aux Français un chef qui avait renoncé à la guerre, aux conquêtes, aux ambitions despotiques ; un chef qui rappelait la nation à ce qu'elle avait voulu en 1789, à la liberté, à l'égalité, aux idées régulatrices d'une monarchie tempérée, à l'abolition de la noblesse. Elles avaient tellement agité tous les esprits, excité toutes les espérances, mis en jeu tous les intérêts de la révolution, que sur la route de Cannes à Grenoble, Lyon, Dijon et Paris, la fermentation était devenue générale. La famille des Bourbons se vit obligée de céder à l'orage et de fuir vers la frontière de Belgique, sans qu'aucun de ces preux chevaliers, nobles, dévoués, fidèles serviteurs et agents de la Restauration, tirassent l'épée du fourreau pour défendre l'ancienne dynastie.

Je n'avais aucun genre d'intérêt au retour de Bonaparte ; je n'étais et n'avais jamais été son fonctionnaire, son dignitaire, son adminis-

trateur, son juge, son agent. Je n'avais obtenu du gouvernement consulaire que l'exil, le 27 vendémiaire an IX; je n'avais reçu du gouvernement impérial d'autre honneur que d'être exhérédé et éloigné de toutes les fonctions de ce gouvernement. Ce n'était donc pas à moi de me réjouir d'un semblable retour : je n'y pouvais gagner autre chose que de n'être plus vexé ni recherché pour mes votes et mes opinions politiques, et de n'être plus outragé, calomnié tous les jours par les journaux et les écrivains à gages de la Restauration.

Mais quand Bonaparte arriva aux Tuileries un lundi 20 mars, le roi ayant fui dans la nuit du 19, je me promenai tristement sur les boulevards où l'on ne remarquait que l'agitation militaire et la consternation civile. Les classes populaires ne se mirent en mouvement que vers la soirée, où l'on dit que Bonaparte devait faire son entrée aux Tuileries.

Ce soir-là, ne prenant aucune part active ni mentale à toutes les agitations de la contre-révolution, qui ne me présentait que de nouveaux orages et de nouveaux combats, même avec les promesses de Bonaparte, je rentrai chez moi, ne voulant ni voir son entrée aux Tuileries, ni participer aux mouvements qui se dirigeaient vers le Carrousel.

Le lendemain on me dit que depuis cinq heures du soir, les grands appartements du palais des

Tuileries étaient encombrés de militaires de tout grade, de curieux de tout genre, de fonctionnaires publics de tout ordre, de personnes décorées, d'intrigants qui voulaient se faire remarquer, et surtout de ces conseillers d'État, maîtres des requêtes et auditeurs, qui tous cherchaient à prouver leur zèle et leur dévouement à l'empereur.

Pour moi, j'aurais rougi de me trouver au palais et d'aller féliciter S. M. I. dans cette époque si étrange, tandis que dans des temps plus heureux pour la France, je ne m'étais jamais présenté ni à ses audiences, ni à ses fêtes, ni à ses représentations impériales, pas même à ses revues du Carrousel où tant de curieux affluaient librement.

Depuis que Bonaparte m'avait exilé de Paris, le 27 vendémiaire an IX, je n'avais plus cherché à le voir. Quand j'avais vu le premier consul en l'an IX, c'était pour son intérêt et non pour le mien; c'était d'ailleurs par son ordre ou sur son invitation.

Il s'est présenté, au mois de mars 1811, une occasion légale de me présenter aux Tuileries; c'est lorsque le collége électoral de mon département m'adjoignit au général Dembarère, président du collége et mon parent, ainsi qu'à MM. Peré, sénateur, Laporte, procureur impérial, et quelques autres électeurs chargés de lui présenter une adresse de félicitation et de reconnaissance. Je crus donc devoir me disposer à être de cette députation, ce qui

ne laissait pas de m'embarrasser un peu, sachant que Bonaparte n'oubliait rien et qu'il me détestait pour m'avoir frappé injustement d'exil, ainsi que pour mon opinion tant de fois prononcée contre sa tyrannie. M. Laporte écrivit à M. le comte de Ségur, maître des cérémonies, pour lui demander le jour de l'admission chez l'empereur, et lui envoya la liste des membres qui composaient la députation du collége des Hautes-Pyrénées. Mon nom déplut sans doute; car M. le maître des cérémonies répondit qu'il n'y avait que les *fonctionnaires publics* du département qui pussent être admis. C'était le moyen de m'écarter, et je n'en fus pas fâché : ces servitudes m'ont toujours déplu à l'excès.

Les communications du nouveau gouvernement impérial devenaient fréquentes par la voie du journal officiel. Mais déjà elles étaient peu conformes aux proclamations de S. M. I. qui avaient été toujours croissant en promesses de liberté depuis le golfe Juan jusqu'à Grenoble et à Lyon, où elles avaient pris un caractère de libéralité, et qui s'étaient soutenues ainsi dans la Bourgogne et la Champagne jusqu'à Paris, par des discours aux autorités constituées, aux maires et aux habitants des pays que S. M. traversait comme en triomphe. On vit bientôt à quel point ces proclamations étaient contradictoires avec les déclarations officielles qui se faisaient à Paris. Dès lors les bons esprits devinrent incrédules : le discours des

ministres à S. M. ; la déclaration politique du Conseil d'État qui suivit de près ce discours, énonçaient le besoin d'une constitution nouvelle qui effaçât le despotisme et la honte des sénatus-consultes. Mais on voyait que l'empereur faisait tenir ces beaux propos politiques par ses agents, ses ministres, ses conseillers, et que tout ce fatras officiel n'était qu'une véritable *déclaration domestique*. Le prince machiavélique se tenait derrière le rideau, sauf à ne pas réaliser ses promesses de Grenoble et de Lyon et à modifier faiblement sa tyrannie.

Je ne cachai pas mes craintes d'un nouveau despotisme mieux infusé dans les institutions impériales et plus adroitement exercé que par le passé. Mes amis m'engagèrent à écrire et à publier des idées qui pouvaient forcer l'empereur à suivre ses déclarations de Grenoble et de Lyon. La mission était difficile dans un pays où la presse n'a été, n'est et ne sera jamais libre. Je préférai adresser aux Tuileries mes idées à ce sujet ; et après avoir mûri mon plan, je proposai à l'empereur, comme unique moyen de calmer les inquiétudes des bons esprits et les alarmes que son retour donnait à la France, de publier promptement deux déclarations solennelles émanées de lui seul.

Dans la première, il devait, pour l'extérieur, abjurer les conquêtes, renoncer entièrement aux ambitions militaires, proposer la paix franchement au nom de la nation, s'en tenir aux ancien-

nes limites et au traité de Paris, et placer dans une constitution nouvelle l'article de la constitution de 1791 qui contenait la renonciation expresse de la France à tout esprit de conquête, et qui interdisait au monarque de se mettre en aucun cas à la tête des armées.

Dans la deuxième, il devait, pour l'intérieur, abolir le régime de l'an VIII, les sénatus-consultes organiques, les conscriptions, les droits réunis, diminuer les impôts, interdire tout acte arbitraire sur les personnes et sur les propriétés et faire délibérer une constitution vraiment libérale par les envoyés de la nation, etc.

Cette note dut être lue par quelque secrétaire ou laquais politique ; rien n'en transpira.

On ne vit paraître longtemps après qu'un misérable et cauteleux chef-d'œuvre de machiavélisme, sous le nom dégradant d'*acte additionnel aux constitutions de l'Empire*. C'était octroyer à la France une espèce de charte additionnelle, tandis que la France avait eu déjà six constitutions complètes, toutes mieux rédigées et plus libérales que l'acte travaillé clandestinement au cabinet des Tuileries par Bonaparte, empereur, Joseph Bonaparte, ci-devant roi, M. Maret-Bassano, secrétaire d'Etat, et M. Benjamin Constant de Rebecque, devenu pour ce fait conseiller d'Etat.

Aussitôt l'acte additionnel publié, l'opinion se déclara contre l'empereur et ses conseillers perfides. On ne douta plus que Napoléon ne fût incor-

rigible dans son despotisme et que, comme tant d'autres puissants, il n'eût rien oublié ni rien appris dans son exil de l'île d'Elbe. Jamais la voix publique ne s'était prononcée avec autant de force et d'unanimité que dans cette circonstance. Les électeurs ne venaient plus des départements, les militaires eux-mêmes s'inscrivaient sur les registres contre l'acte additionnel; les fonctionnaires publics, espèce moutonnière et égoïste, furent presque les seuls signataires qui parurent dans les mairies et les dépôts publics. Le Champ-de-mai ne sembla plus qu'un simulacre de volonté nationale. Chacun épilogua sur ces articles additionnels qui se reportaient sans cesse à d'anciens sénatus-consultes avilis et exécrés. Enfin, la masse de la nation ne douta plus que l'empereur ne voulût régner comme par le passé, s'emparer de tous les pouvoirs, nous tromper avec des déclarations hypocrites et mettre une grande cérémonie à la place d'une bonne constitution.

Pour moi, je m'honore de n'avoir donné ni assentiment ni signature à cet acte additionnel; on ne trouvera mon nom sur aucun des registres de notaires, de justices de paix, ni de mairies.

L'état de l'opinion publique et l'obstination de l'empereur à nous priver d'une constitution sage et conforme à ce que la nation avait voulu en 1789, me fit naître l'idée de trois ouvrages qui pouvaient être utiles pour arriver à nous constituer enfin, malgré lui et ses conseils.

Je traduisis une analyse très-bien faite de la *Constitution anglaise*, et je voulus l'opposer comme type et comme objet de comparaison à l'*acte additionnel*. Je crus devoir faire précéder cette traduction d'un examen rapide des constitutions qu'avait eues la France pendant vingt-cinq années. J'eus le courage, trop rare sous S. M. I., d'attaquer ses constitutions consulaires et impériales et de prouver qu'elle sétaient sans garanties aucunes pour les droits de la nation et entièrement despotiques, illimitées et illusoires.

Je publiai quelque temps après les *Époques de la nation française sous ses quatre dynasties*, pour démontrer que la *souveraineté du peuple*, traitée de chimère ou d'idée abstraite, était aussi ancienne que la monarchie et avait été même consolidée et respectée par les rois les plus pervers et les plus faibles. Ces deux opuscules eurent beaucoup de succès, parce qu'ils disaient des vérités politiques sous un empereur qui n'avait jamais pu les supporter. Le troisième ouvrage avait pour but l'abolition de la *noblesse nouvelle*, à laquelle l'empereur tenait beaucoup, quoiqu'il eût promis dans ses déclarations de Lyon qu'elle serait abolie ainsi que l'ancienne. Mais les princes, les ducs, les comtes et les barons de la fabrique napoléonienne étaient encore plus attachés à leurs hochets que ne l'était la vieille noblesse de France qui, depuis l'attaque constitutionnelle de 1791, semblait s'en être tant soit peu consolée.

Certes, ces trois ouvrages, publiés sous Napoléon restauré ou usurpateur sorti de l'île d'Elbe, étaient une preuve de la liberté et de l'indépendance de mes sentiments et de mes opinions politiques.

Le Champ-de-mai allait s'ouvrir; je communiquai à plusieurs électeurs et à mes amis la nécessité de faire cesser l'autorité de l'empereur pour éviter une guerre atroce et pour réorganiser dans la masse des électeurs un comité de constitution qui, exerçant le véritable pouvoir national, rédigerait une constitution nouvelle et complète, en prenant pour base celle de 1791, votée librement et en pleine paix à l'unanimité des suffrages de tous les départements.

Me trouvant un jour chez M. Jullien, rue Napoléon, avec deux royalistes très-prononcés, j'énonçai mon opinion sur la nécessité où était l'empereur d'imiter l'exemple de Philippe-Auguste, abdiquant son pouvoir la veille de la bataille de Bouvines, et sur la nécessité où se trouvait la France de s'emparer de tous les pouvoirs publics pour traiter par ses envoyés avec le congrès de Vienne. Ces royalistes paraissaient étonnés de ce que j'osais parler ainsi dans le moment (mai 1815) où Napoléon venait de ressaisir l'autorité. Ne sachant comment on pourrait parvenir à renverser cet acte additionnel et à lui faire substituer une constitution complète et exécutable, je pris le parti de m'adresser à M. Fouché, ministre de la police géné-

rale, qui, au milieu des opérations difficiles de son ministère, a toujours donné appui aux véritables principes de liberté publique. Je rédigeai un mémoire où je démontrais les vices, les dangers et l'insuffisance de l'acte additionnel, de manière à faire désirer que la réunion des colléges électoraux à Paris fût l'occasion d'une grande rénovation nationale, quant au prince, quant à la paix et quant aux lois constitutionnelles. Je lui portai mon mémoire; et contre son usage, il en fit lecture sur-le-champ devant moi; puis il m'engagea, en suivant le système que je proposais, de rédiger par avance un plan général de lois constitutionnelles, en prenant dans chaque constitution ancienne ce que l'expérience avait démontré être bon et utile.

Je proposais de faire nommer par chacun des quatre-vingt-sept colléges d'électeurs un député. Ces députés se seraient réunis et auraient choisi un comité de vingt-un membres investis du pouvoir constituant. Ces vingt-un membres auraient rédigé une constitution complète, et l'auraient ensuite fait adopter par les députés des quatre-vingt-sept départements (1). Ensuite elle eût été présentée au Champ-de-mai à tous les électeurs réunis, et au monarque pour en jurer l'exécution,

(1) On a depuis lors suivi cette forme de composition pour le Comité de constitution organisé dans la chambre des représentants en juin 1815.

sauf l'acceptation solennelle dans les assemblées primaires.

A la veille du Champ-de-mai, on assemble dans la salle du Corps législatif des députations de cinq membres de chaque collége électoral; plus de quatre cents électeurs sont convoqués à la hâte pour dénombrer les votes de chaque département. Plusieurs n'avaient pas encore envoyé leurs registres. Il y en eut une soixantaine de vérifiés. Tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins, il sort du milieu de cette assemblée présidée par Cambacérès un orateur en lunettes qui propose un projet d'adresse à l'Empereur. C'était une *initiative* calculée pour amener un autre projet d'adresse concerté entre des électeurs du département de l'Hérault. L'orateur était M. Carrion de Nisas, connu par plusieurs ouvrages dramatiques; il fit lecture de cette adresse sur un ton très-admiratif. Il y avait trop d'électeurs réunis pour pouvoir en corriger la rédaction qui excita beaucoup d'applaudissements et beaucoup de critiques. Elle fut cependant adoptée, parce qu'il fallait adopter quelque chose. On m'a dit depuis que MM. Chaptal, Cambacérès, de Gérando et autres gens d'esprit avaient retouché et augmenté ce morceau, qui fut lu le lendemain à l'Empereur par M. Dubois, avocat, député d'Angers, dans la cérémonie du Champ-de-mai. — Si au lieu de flagorner Napoléon par cette adresse *communiquée* et semi-officielle, si au lieu

de ne lui parler que du dévouement absolu des Français, on lui avait présenté l'effrayant sacrifice d'hommes, de capitaux, de repos et de prospérité que son obstination à garder l'autorité impériale rendait imminent, on aurait pu parvenir à de meilleurs résultats politiques; mais alors, soit par crainte, soit par ambition, soit enfin par habitude, tout pliait devant le fugitif de l'île d'Elbe. Magistrats, ministres, dignitaires, conseillers d'État, courtisans de tout genre, écrivains et militaires, tous lui prodiguaient les flatteries. On avait épuisé sous la première période de l'empire, depuis le sénat jusqu'aux adresses des communes, les formules de la servitude et de la louange, à un tel point que les bons citoyens en France étaient *fatigués de mépriser*.

Quelques jours après, le 4 juin, les deux Chambres étant réunies au palais du Corps législatif, l'Empereur vint ouvrir la session et recevoir le serment de fidélité à sa personne et aux constitutions de l'empire. C'était reprendre les errements de l'ancien despotisme impérial. Si l'énergie de cette assemblée avait pu être élevée au point de refuser en masse un pareil serment, l'Empereur était sans pouvoir, la constitution additionnelle tombait, et la France aurait pu traiter de la paix avec les alliés. Mais le coup était trop fort pour les caractères de ce temps-ci, et il présentait, dit-on, quelques dangers à cause de l'imminence de la guerre, de l'ouverture des frontières et des excès mêmes auxquels

aurait pu se porter l'Empereur contre l'assemblée, lui qui avait l'habitude de traiter les représentants de la nation au pas de charge, comme il fit le 18 brumaire an VIII et de fermer despotiquement le palais du Corps législatif, comme il fit le 31 décembre 1813.

Rentré dans les fonctions de représentant, j'obéis à la volonté honorable de mes concitoyens. Ils m'avaient choisi déjà sept fois; et quoique je n'eusse recueilli de l'exécution de leurs mandats que de ruiner ma fortune, de consumer ma vie en travaux stériles, d'être calomnié par tous les méchants qui vendent leur plume aux puissants du jour, quoique je n'eusse acquis, pour récompense de mes travaux, que les tristes honneurs de la déportation à Cayenne ou à Madagascar, je crus ne devoir pas refuser le choix qu'avaient fait de moi les électeurs de l'arrondissement d'Argèles dans les Hautes-Pyrénées.

Indigné des injures débitées contre moi par quelques journaux de Paris, un électeur des Hautes-Pyrénées que je n'avais pas l'honneur de connaître publia une réponse à ces calomniateurs à gages. Voici sa lettre :

Tarbes, le 9 juin 1815.

Messieurs, j'ai lu dans votre dernier numéro un article contenant une satire ou une épigramme contre M. Barère et contre le collége qui l'a

nommé *représentant*. Vous le jugez en homme de parti; le royalisme l'a toujours poursuivi, et nous savons pourquoi on l'a accusé; mais on n'a jamais su le convaincre d'aucun crime ni délit contre sa patrie. Celui qui, pour la bien servir, a dépensé ou perdu cent cinquante mille francs de sa fortune, quoique placé au premier rang, offre bien plus de garanties que tant d'autres qui ont gagné des millions à la tromper. Les libellistes à gages sont de tous les temps, de tous les siècles; ce rôle est indigne de vous, messieurs, qui venez de proclamer si hautement le respect qui est dû au vote des colléges électoraux : on vivifie l'opinion publique par la morale et l'instruction, on la tue en n'employant que les lazzis ou les ridicules. J'ai contribué six fois de mon vote à élire M. Barère; tant qu'il n'a fallu, dans les assemblées, que des esclaves et des muets, je me suis consolé de ne pas l'y voir; mais aujourd'hui que l'on peut penser, parler et raisonner, j'ai cru qu'il y serait à sa place, et je l'y ai porté. Comme vous le voyez, je ne suis pas un libéral gascon, ou un libéral à demi : j'ai mon franc-parler. Je vous estime trop, messieurs, pour n'être pas convaincu que vous insérerez ma lettre. J'ai l'honneur de vous saluer.

VALENCE, *électeur*. »

Je me promis à moi-même de ne parler que sur les vrais intérêts nationaux et sur les lois constitutionnelles, en m'éloignant de tout ce qui pour-

rait servir ou exciter les passions, les partis et les opinions exagérées.

J'ai tenu parole : *le Moniteur* en fait foi. Je ne suis monté à la tribune dans les quinze premiers jours que deux fois : la première pour parler sur les ministres dans le sens constitutionnel ; la seconde pour parler sur l'initiative de la loi qui devait appartenir à la chambre des représentants. — Dans la dernière quinzaine, il ne s'est agi que de la constitution. J'avais été appelé au Comité qui s'occupait de cet objet, le plus important pour le repos et l'avenir de la nation. J'ai eu le bonheur de ne discuter que pour les principes et pour les décisions utiles : j'ai cru devoir appuyer la présentation *d'un acte déclaratif des droits des Français ;* et avec les treize articles qui le composent, toute nation éclairée peut conjurer le despotisme monarchique et ministériel. J'ai de plus, après l'abdication de Bonaparte, présenté une adresse ou plutôt un *projet d'adresse* aux armées françaises, travail qui ne fut pas adopté. La rédaction proposée par M. Jay eut la priorité. Je ne m'en plains point, mais je défie seulement la plus inquiète malveillance d'improuver une seule expression de mon projet. Il n'est pas long, qu'on me permette de le citer ici.

Lundi 3 juillet 1815.

« Braves soldats,

« La patrie est en danger, l'indépendance de la nation est menacée. Des désastres longtemps in-

connus aux armées qui furent les maîtresses du monde ont exigé un grand sacrifice. Napoléon a abdiqué le pouvoir : des plénipotentiaires sont partis pour traiter de l'armistice et de la paix.

« Quand vous combattiez naguère sous les ordres d'un chef illustre, vous combattiez pour votre pays, pour vos foyers, pour vos familles : en changeant de général, c'est toujours la même cause que vous avez à défendre.

« Restez au poste de la gloire et de l'honneur, comme nous restons au poste de la représentation nationale. Songez qu'autrement la patrie vous reprocherait de n'avoir pas eu pour la défense de vos propres foyers le même courage que vous avez montré tant de fois pour de vaines et funestes conquêtes.

« Braves armées dont la gloire et les exploits ont déjà quelque chose d'antique et de sacré, rappelez-vous que la patrie reconnaissante a les yeux sur vous, et qu'elle prépare des récompenses pour vous et des consolations pour vos familles.

« Si l'on voulait vous désunir en vous donnant des regrets, et vous rattacher exclusivement à une grande gloire qui est entrée dans la postérité, rappelez-vous que ce ne fut pas seulement le monarque, mais la patrie qui obtint le *généreux sacrifice des Thermopyles*. Ce fut pour *Sparte et ses saintes lois* qu'aux jours des dangers publics les Lacédémoniens se couronnèrent de fleurs et jurèrent sur leurs armes de vaincre ou de mourir. »

Lorsque dans les premiers jours de juillet les dangers de la patrie devinrent plus imminents, et que la chambre se voyait pressée entre deux dynasties, dont l'une présentait la constitution impériale et l'esprit de l'armée, dont l'autre présentait sa Charte constitutionnelle et le vœu des puissances alliées, il n'y avait d'autre parti à prendre pour la probité politique et morale de cette assemblée que de tenir à la religion de ses serments, de ne pas violer la résolution adoptée solennellement par la nation au Champ-de-mai et d'attendre avec un courageux silence que les forces étrangères vinssent arrêter le cours de ses délibérations.

Dans cette terrible et dangereuse position, j'ai pensé que la chambre des représentants n'ayant eu qu'un mois d'existence et étant obligée de délibérer entre deux abîmes et sous le feu violent des armées françaises et étrangères, elle devait faire une déclaration solennelle de ses sentiments et de ses principes à la France et à l'Europe. C'est dans cette idée, qui n'était qu'un simple accomplissement de nos devoirs envers la patrie, que j'ai conçu la rédaction d'un projet de déclaration lu à la tribune, mais qui n'a pu obtenir que la concurrence avec une autre déclaration plus diplomatique, lue par M. Dupont de l'Eure, député très-estimable par ses talents et ses vertus comme par ses bons principes.

Cette autre déclaration avait été composée par

M. Jullien de la Drome, sous-inspecteur aux revues, plein de patriotisme et de talent. On réunit le commencement de mon projet avec la fin du projet de Jullien; et c'est cet ensemble qui a formé un des plus beaux actes de la chambre des représentants. L'Histoire et la postérité l'apprécieront; ce sont là les juges naturels et incorruptibles.

Ces deux projets de déclaration aux puissances alliées furent examinés et *fondus* dans une nouvelle rédaction à laquelle travaillèrent MM. Dupont de l'Eure, Tripier, Romiguière, de Vimar et moi. Les principaux rédacteurs furent MM. Tripier et Romiguière. Ce dernier fut nommé rapporteur, et il la présenta à la séance permanente du soir avec un plein succès.

L'heure dernière de la chambre des représentants venait de sonner. Le général Blucher était entré le premier dans Paris, par esprit de rivalité avec Wellington qui s'était concentré entre Versailles et Saint-Germain-en-Laye. Blucher avait porté son artillerie sur la place de la Révolution, et avait fait braquer plusieurs canons, mèche allumée, sur le pont, en face du palais de la représentation nationale. Cet appareil menaçant n'avait pas empêché le général Blucher, en haine du duc de Wellington, qui négociait secrètement avec Fouché, président du conseil exécutif, de faire proposer de mettre un de ses régiments d'élite à la disposi-

tion de la chambre des représentants, pour protéger la liberté de ses délibérations (1).

Cette proposition aussi dangereuse qu'inattendue fut rejetée par les représentants, disant qu'ils aimaient mieux périr que de subir l'ignominieuse protection des alliés, nos ennemis.

La chambre continua de discuter sa déclaration de principes, qu'elle livra à l'avenir et au courage des Français dignes de la liberté.

La postérité sentira beaucoup mieux que les contemporains combien était noble et héroïque l'attitude de ces représentants de la Nation, proclamant les droits de l'homme et du citoyen, les libertés publiques et individuelles, ainsi que leurs garanties légales, en présence même des armées étrangères, et à la bouche des canons prussiens.

La séance avait duré jusqu'à huit heures du soir. On sait, d'après l'observation du cardinal de Retz, *qu'il est impossible de désheurer les Français.* Plusieurs représentants demandèrent vainement que la chambre se déclarât en permanence, seul parti à prendre pour éviter l'invasion du lieu de leurs séances par l'étranger en armes et pour continuer de délibérer sur les intérêts et les dangers de la patrie.

(1) Cette proposition du général Blucher avait été adressée à Fouché, président du conseil exécutif; Fouché montra cette lettre au représentant *Bédoch*, lequel vint en faire part aux divers membres qui étaient autour de la tribune.

Le président de la chambre, M. Lanjuinais, qui, avant l'ouverture de la séance du 7 juillet, se trouvant entouré de députés inquiets sur l'avenir, avait déclaré qu'il ne voyait d'autre moyen de conjurer l'orage que de se tourner du côté des Bourbons, M. Lanjuinais, cédant à l'opinion de certains représentants, particulièrement à celle de la députation de Paris, contre la permanence, leva brusquement la séance et la renvoya au lendemain.

A peine les représentants furent-ils sortis de la salle que la garde nationale, qui occupait tous les postes, disparut comme par enchantement. Nous avions été en sûreté tant que le maréchal Masséna l'avait commandée. Mais le général Dessoles, un des premiers qui avaient offert leurs services à la Restauration, était allé au-devant de Louis XVIII à Louvres, et avait reçu du roi, à Saint-Denis, l'ordre de se mettre à la tête de la garde nationale de Paris, en remplacement du maréchal Masséna, de s'emparer du palais des représentants, d'en fermer les portes, et d'empêcher les députés de se rassembler, en les dispersant par la force.

L'ordre donné au général Dessoles fut rigoureusement exécuté. Les mêmes gardes nationaux qui, peu d'heures auparavant, étaient chargés de nous défendre, ne s'occupaient plus qu'à nous repousser et à nous traiter comme des séditieux.

Le maréchal Masséna, ayant appris sa destitution, se rendit le 7 dans la nuit à Saint-Denis,

où était stationnée Sa Majesté très-chrétienne. Il fut reçu d'assez mauvaise grâce. Le roi lui fit remarquer d'abord qu'il était peu convenable de paraître devant lui avec ses rubans tricolores. — « Mais, Sire, répondit le maréchal, ce sont les couleurs que tout Paris porte, et si j'avais à inspirer quelque idée à Votre Majesté, ce serait de faire sa rentrée à Paris avec ces couleurs; elle n'en serait que mieux accueillie. »

Louis XVIII, frappant le parquet avec sa béquille, s'écria d'une voix forte: « *Non, Monsieur, je ne porterai jamais les couleurs d'une nation rebelle.* » Le roi avait oublié la conduite du prince. En 1790, pour éviter d'être regardé comme complice de la conspiration du marquis de Favras contre l'Assemblée constituante et la sûreté de l'État, le comte de Provence, Monsieur, était allé solennellement protester à l'hôtel de ville de son innocence et de son attachement à la France et à la liberté. Ce prince portait alors les couleurs nationales, et il semblait fier d'avoir à son chapeau une énorme cocarde tricolore.

Le maréchal Masséna nous raconta cette entrevue à son retour de Saint-Denis, pendant la nuit du 7 au 8 juillet.

Pendant que nous attendions le maréchal, nous apprîmes que les barrières de Paris se trouvant fermées par ordre, les gardes nationaux avaient tenté l'escalade du mur d'octroi sur plusieurs points de la barrière de Clichy, de Mousseaux, des Bati-

gnoles et de Montmartre, pour se rendre en foule à Saint-Denis, au-devant de Louis XVIII, dont la rentrée à Paris était annoncée pour le lendemain 8, à deux heures de l'après-midi.

Ce jour-là, dès le matin, les représentants vinrent de tous côtés vers le palais Bourbon, essayant d'y pénétrer. Ils se groupaient dans les rues environnantes pour se concerter dans ces difficiles circonstances ; mais M. le général Dessoles s'empressait de dissiper tous les groupes et de repousser surtout les représentants par la force.

Ils prirent alors la résolution de se rendre chez M. de Lafayette pour délibérer sur les intérêts de la nation.

M. de Lafayette nous accueillit très-bien, mais il nous fit observer qu'il était dans les convenances de se réunir chez le président, M. Lanjuinais, au faubourg Saint-Germain, et il se mit à notre tête pour nous y conduire.

Nous traversâmes Paris à pied sans être remarqués ni inquiétés par aucune autorité. Nous étant réunis chez notre président, diverses propositions furent faites ; mais après quelques débats, la majorité adopta le projet d'un exposé simple et détaillé des faits, et d'une protestation au nom de la nation contre la violence exercée à l'égard de ses représentants dans la nuit du 7 juillet et dans la journée du 8. Cette protestation fut bientôt couverte de signatures, et je m'honore de l'avoir signée le premier. Elle fut déposée entre les mains du

président chargé d'en faire constater l'authenticité et de la transmettre sûrement à l'avenir. Pendant que nous rédigions et que nous signions notre solennelle protestation, les habitants de Paris encombraient les boulevards du nord; les femmes aux croisées agitaient des mouchoirs blancs, et les acclamations soldées par la police accompagnaient sa majesté très-chrétienne au palais des Tuileries.

Là finit la session de la Chambre des représentants, très-improprement nommée *Chambre des cent jours*, puisqu'elle n'avait duré que trente-trois jours, depuis le 4 juin 1815 jusqu'au 8 juillet suivant. Les représentants se retirèrent dans les diverses directions autres que celle de la Loire; celle-ci, par un ordre exprès du général prussien Muffling, commandant de Paris, était prohibée sévèrement.

Quant à moi, j'attendis les événements en 1815, comme je les avais attendus en 1814, lors de la première restauration. Mais bientôt j'appris que les nouveaux envahisseurs étaient devenus plus exigeants et qu'ils ne parlaient que de proscriptions, d'exils, de fusillades et de toutes sortes de rigueurs contre les hommes de la révolution et de l'empire.

Voulant éclaircir mes doutes et connaître d'où venaient ces dispositions barbares, je me rendis chez le ministre de la police générale, Fouché qui venait d'être nommé par Louis XVIII à ces fonctions importantes dans de telles circonstances.

quoiqu'il eût été l'un des plus ardents révolutionnaires, et conventionnel votant la mort de Louis XVI.

Fouché m'avoua qu'il avait été question de bannir de France un certain nombre d'individus désignés dans les listes remises aux Tuileries, soit par le parti de l'émigration, soit par le corps diplomatique des alliés ; mais qu'il espérait que ces projets de proscription s'évanouiraient devant le besoin urgent de concilier les esprits au lieu de les irriter. « Cependant, ajouta-t-il, si un passe-port peut vous tranquilliser davantage, je vais vous le faire expédier sur-le-champ. » C'est le 15 juillet que je reçus ce passe-port pour me retirer dans les Pyrénées, non pays natal.

Je fus averti que les alliés ne laissaient passer la Loire à aucune personne venant de Paris, à moins d'avoir l'autorisation donnée par le général Mufling. M. Capelle, avocat, qui avait été mon collègue au parlement de Toulouse, connaissant beaucoup le Prussien Mufling, se chargea de faire viser par lui mon passe-port. Il s'abusait, le général prussien refusa formellement dès qu'il vit mon nom: *Nul représentant ne passera la Loire....*

L'armée française avait été obligée, par suite des ménagements dont on voulait user envers les habitants de Paris et leurs boutiques, d'aller camper au delà de la Loire et d'éviter tout combat dans l'Isle de France. Les alliés ne redoutaient rien tant que de voir les représentants se réunir

à cette brave armée et délibérer sous la tente au milieu d'un camp, où pouvaient se concentrer les fédérés, les volontaires et les gardes nationales de tous les départements méridionaux.

J'avais connu M. Decazes chez le ministre Fouché, pendant qu'il était simple juge d'un tribunal de la Seine, et ensuite secrétaire des commandements de Madame mère. J'espérais qu'en m'adressant à lui, qui venait d'être nommé préfet de police par Louis XVIII, je pourrais plus facilement obtenir l'autorisation du général prussien, qu'il voyait tous les jours. M. Decazes me reçut avec cette politesse et ces manières qui promettent tout et qui ne tiennent rien. Je lui confiai mon passe-port et j'attendis trois jours inutilement qu'il me fût renvoyé avec ou sans le *visa Mufling*. Un de mes parents, M. N. Carles, se chargea d'aller à la préfecture de police réclamer ce passe-port. M. Decazes lui fit répondre, par un de ses secrétaires, qu'il ne savait pas de quoi on lui parlait. Ainsi, mon passe-port était perdu ou supprimé. Je dus renoncer à toute idée de départ de Paris; j'attendis l'effet des intrigues du château des Tuileries et des exigences de la diplomatie étrangère. On répandait alors dans le public le bruit que Louis XVIII, pour éviter l'odieuse responsabilité des proscriptions, se faisait forcer la main par les ambassadeurs Nesselrode, Metternich, Castlereagh, et par le duc de Wellington, pour faire traduire les généraux français devant des conseils de guerre et

pour faire bannir à perpétuité les représentants et les ex-conventionnels, en Prusse, en Autriche et en Russie.

L'intrigue politique des Bourbons et des alliés porta enfin ses fruits dans la nuit du 24 juillet. Les deux ministres Talleyrand et Fouché portèrent dans le cabinet du roi, les deux tables de proscription que le petit Sylla de Coblentz, de Hartwel et de Gand avait commandées. Talleyrand présenta une première liste de généraux, qui était fort nombreuse, mais qui fut réduite à vingt-quatre. Fouché fut l'introducteur de la seconde liste, celle des représentants, des impériaux et des ex-conventionnels, liste qui, ayant été revisée comme la première avant la signature, se trouva fixée à trente-huit individus. On raconte que Louis XVIII, impatienté des réductions que les deux ministres faisaient par diverses considérations sur ces deux listes, s'empara des papiers en s'écriant : « Je vais les signer enfin, car si je vous laissais faire il n'y resterait plus personne ! » Le roi appliqua sa griffe royale sur les deux tables de proscription, auxquelles fut donné le nom important d'*ordonnances royales.*

Il était minuit ; c'est l'heure des coups d'État. La nouvelle en fut portée aussitôt dans les deux nobles faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré. Grande fut la joie des salons en voyant cet heureux essai du retour des bastilles, des oubliettes, des lettres de cachet et du bon plaisir.

Le 25 juillet, je me promenais sur le boulevard des Italiens, dans la matinée, lorsque les crieurs publics s'y répandirent en hurlant : « Grande ordonnance royale qui bannit les généraux et les députés. » J'achetai un exemplaire de cette ordonnance. Quel fut mon étonnement de me voir écrit sur la liste dite des trente-huit, après tout ce que m'avait dit Fouché de l'inutilité des démarches et des intrigues des ambassadeurs alliés !

Je vis, dans cette ordonnance, que je n'avais que trois jours pour sortir de Paris ; mon premier mouvement fut d'aller consulter Fouché sur ma situation actuelle et sur la perte de mon passe-port retenu par le préfet de police Decazes. J'attendis quelque temps dans le salon du ministre, où je voyais beaucoup d'allées et de venues des principaux commis et chefs de division. Le coup diplomatique était porté ; il fallait en prévenir les effets dans l'opinion publique, qui se déclarait ouvertement contre cette odieuse proscription des hommes les plus connus pour avoir défendu la liberté, la France et l'empire.

Fouché prévit sans doute mes reproches sur la fausse confiance qu'il m'avait inspirée, et sur sa signature apposée à la liste de proscription dite des *trente-huit*.

Il m'envoya mon ancien collègue à la chambre des représentants, Manuel, qui vivait dans son intimité depuis 1814. En sortant du cabinet du ministre, Manuel me dit : « Fouché ne peut pas vous

recevoir aujourd'hui, il a trop d'affaires à traiter; mais il vous fait dire de n'avoir aucune inquiétude; tout cela aura un terme prochain. Il ne s'agit que d'attendre quelques jours. » Cette réponse évasive ne m'inspira aucune confiance. Je rentrai chez moi pour écrire au préfet de police qu'étant malade il m'était impossible de sortir de Paris, conformément à l'ordonnance royale du 24 juillet, et que j'espérais qu'il m'autoriserait à y rester dans mon appartement. Pour toute réponse, M. Decazes m'envoya le médecin de la préfecture pour constater l'état de ma santé. Le médecin officiel, après m'avoir entendu et examiné, me dit: « Votre maladie n'est pas un des cas graves qui font exception à l'exécution des ordres de la police; votre nom d'ailleurs fait peur aux Tuileries, et je ne crois pas qu'on vous autorise à rester à Paris. Je vais faire mon rapport à M. le préfet de police. »

Cette déclaration me décida à ne point attendre les ordres de M. Decazes, qui n'était que l'instrument servile du despotisme et des proscriptions de Louis XVIII, et qui en outre contrariait sans cesse les vues du ministre Fouché, dont il convoitait la succession.

La veille, en apprenant ma proscription par l'ordonnance royale, un de mes compatriotes des Pyrénées, M. Artiguenave de Bordères, secrétaire général du Théâtre Français (1), était venu

(1) Il ne faut pas le confondre avec les Artiguenave d'Aureillan,

m'offrir un asile secret et sûr dans son appartement, rue Montorgueil; il avait même déjà prévenu le propriétaire de la maison, M. d'Avillez. Ce propriétaire partageait l'opinion politique de son locataire M. Artiguenave sur les Bourbons restaurés; il y consentit volontiers, promettant que mon secret serait bien gardé. Je me rendis, le soir même de la visite du médecin, chez M. Artiguenave, où je restai pendant les mois d'août et de septembre; c'était l'époque où les journaux de la restauration que je lisais dans ma retraite applaudissaient, en style de cannibales, au supplice du brave colonel Labédoyère dans la plaine de Grenelle, et à la fusillade de Murat sur le territoire napolitain.

Au mois d'octobre, M. Artiguenave dut partir pour Londres, où il allait établir une école de déclamation d'après les traditions de Talma. Force fut de quitter un asile devenu si nécessaire, dans un temps où les agents et les espions de police couvraient tout Paris. Le propriétaire de la maison vint à mon secours et me donna un logement au troisième étage; mais je n'avais plus les soins et les services de la bonne famille Artiguenave; j'étais resté seul, et j'en avertis un de mes parents qui ha-

---

près de Tarbes, qui étaient ses parens; celui qui me donna asile était M. Artiguenave de Bordères; il avait reçu des leçons de déclamation dramatique du célèbre Talma, qui l'aimait beaucoup.

bitait mon appartement, rue Lepelletier. M. Nicolas Carles se souvint d'une bonne famille de Paris, à qui j'avais rendu service en 1803, pour un de ses fils attaché à l'expédition de Saint-Domingue confiée au général Leclerc. La sœur de ce jeune homme s'offrit généreusement pour m'aider de ses services dans ma retraite. Ce fut comme un ange gardien qui m'apparut, et sa présence me consola de la perte de mon ancien compatriote si hospitalier. Je restai encore chez M. d'Avillez pendant le mois d'octobre; mais quelques curieux s'étant présentés chez le portier, le propriétaire jugea, d'après les questions qu'ils avaient faites, que c'étaient des espions de la police, et vint m'en prévenir pour que j'eusse à chercher un refuge plus assuré. Un de mes anciens collègues de la convention nationale, qui venait me voir de temps en temps dans ma retraite rue Montorgueil, partagea mes peines et se chargea de me tirer d'embarras, en me procurant une cachette dans une vaste maison où il connaissait deux dames lyonnaises très-patriotes. Il vint peu de jours après m'annoncer que la cachette était trouvée, qu'il y avait au quatrième étage, sous les combles, une petite chambre à feu, occupée par un garçon perruquier, qui payait douze francs de loyer par mois, et qui consentait à céder son logement pour le double. J'acceptai bien vite le marché, et deux jours après, mon ancien collègue et mademoiselle Lefauconnier me donnèrent le bras, à huit

heures du soir, pour aller prendre possession de ma cellule, où j'avais fait déposer un lit et quelques meubles empruntés à madame Degt par M. Aisorius, artiste, et en son nom.

C'est là que je passai les mois de novembre, décembre, janvier et février, dans des transes continuelles. Mon sommeil était sans cesse interrompu, la maison étant remplie de locataires. Plusieurs fois, après minuit, et à quatre heures du matin, j'entendais la sonnette importune, et j'écoutais si les sbires de la police Decazes venaient frapper à ma porte.

L'on n'était occupé alors dans Paris que de vengeances poursuivies par la royauté et l'émigration. Le procureur général Bellart était l'instrument salarié des proscriptions judiciaires, qui furent dirigées principalement contre le maréchal Ney et contre M. Lavalette, ancien conseiller d'état de Napoléon.

Heureusement, j'avais fait apporter de ma bibliothèque quelques volumes de Voltaire, de J. J. Rousseau, de Montesquieu et de Bacon. C'étaient des amis muets qui ne me quittaient pas et qui me faisaient oublier cette exécrable période de la seconde restauration. Le besoin d'acquérir des connaissances nouvelles me faisait oublier pendant quelques heures le besoin plus urgent d'être en liberté. L'amour de l'étude ne m'avait abandonné ni dans le fort d'Oléron, ni dans les prisons de Saintes, ni dans la retraite de Bordeaux, ni pen-

dant les persécutions éprouvées à Paris sous le Consulat. Il n'y a que le travail intellectuel qui puisse faire quelque diversion au sein même des plus vives agitations.

L'année 1816 commençait sous de malheureux auspices. Des gardes du corps et des émigrés, déguisés en vétérans, venaient de fusiller le brave des braves dans le jardin même du palais des pairs.

Lavalette venait, par une action héroïque de son épouse (action que l'antiquité aurait honorée d'un autel consacré à l'amour conjugal), d'échapper aux bourreaux de Louis XVIII. L'annonce de cet événement et du dévouement des trois officiers anglais qui emmenaient avec eux le prisonnier fugitif vers la terre hospitalière de Belgique, avait fait hurler les passions féroces des députés de la chambre introuvable, qui voyaient échapper leur proie. C'est au milieu de ces agitations furibondes que M. de Labourdonnaye, député des chouans, avait demandé que la Chambre se formât en comité secret, pour entendre une proposition qui importait à la sûreté de l'Etat et à la satisfaction des alliés.

On se disait alors secrètement dans Paris que le roi avait fait appeler aux Tuileries, dès le mois de décembre, M. de Labourdonnaye, député connu par son dévouement à la légitimité et par la violence de son caractère. Le roi, disait-on, l'avait reçu en audience particulière et lui avait remis un programme de discours et un décret d'am-

nistie, dont les nombreuses exceptions étaient divisées en catégories. Il s'agissait d'une proscription générale couverte du beau nom d'amnistie. C'était décimer la France à coups de lois exceptionnelles. M. de Labourdonnaye avait fait observer à sa majesté très-chrétienne qu'un si grand nombre d'individus se trouvaient atteints par les exceptions, que cela pourrait exciter l'intérêt public et l'opinion en leur faveur ; qu'il lui paraissait nécessaire de réduire ces catégories. Le roi, disait-on, avait répondu : « Conservez du moins les catégories des militaires et des ex-conventionnels. Les députés, avec leurs amendements, vous marchanderont bien assez. Proposez toujours les catégories et ne les faites discuter qu'en comité secret ; il faut, avec les hommes, proposer le plus pour avoir le moins. »

La discussion du projet de bannissement provoqua les débats les plus violents dans le comité secret de la Chambre des députés (1). On était assuré

(1) Il appartenait aux chambres d'examiner :

1° Si les ministres avaient pu, par l'ordonnance du 24 juillet, *déroger à la Charte constitutionnelle*, pour prononcer des exils contre plusieurs citoyens dont la Charte protégeait les droits et la liberté civile.

2° Si les ministres avaient pu se permettre de *violer ainsi les promesses royales* contenues dans cette Charte dont le roi lui-même s'était interdit solennellement la transgression.

3° Si les ministres avaient pu *transformer la représentation nationale en tribunal*, et lui conférer à leur gré le *pouvoir judiciaire* qui doit être toujours indépendant du *pouvoir législatif*.

du vote de la Chambre des pairs, quelque exagéré que fût le nombre des catégories exceptionnelles.

4° S'ils avaient pu *établir d'avance une loi pénale*, en statuant que le crime qu'ils dénonçaient devait être puni du *bannissement hors du royaume ;* tandis qu'il est interdit aux ministres de prononcer en aucun cas aucune pénalité et l'exclusion des tribunaux ordinaires à qui seuls il appartient d'infliger les peines portées par des lois *antérieurement promulguées.*

L'examen de ces grandes questions de droit public est de la compétence des deux chambres. Et si les ministres avaient voulu se rappeler deux exemples mémorables que l'histoire nous a transmis, ce n'est pas sous un roi juste et fidèle à sa parole comme le roi de Navarre Henri IV, dont il était un des derniers descendants, qu'ils se seraient portés à un tel abus de pouvoir.

Chez les Égyptiens, les rois faisaient jurer aux magistrats de ne point obéir à leurs ordonnances, si elles se trouvaient contraires aux lois de l'État.

Chez les Français, on peut citer l'article de la grande loi ou ordonnance portée par Louis XII, par lequel il enjoignait à ses cours de parlement de lui opposer cette loi fondamentale si jamais il tentait de s'en écarter.

Avant Louis XII, Philippe le Bel défendit à tous les magistrats de son royaume, d'avoir aucun respect ou aucun égard à ses lettres ou ordonnances royales, si elles se trouvaient contraires aux lois de l'État.

Comment donc les ministres de Louis XVIII ont-ils pu souscrire une ordonnance qui dérogeait à la Charte constitutionnelle, et qui détruisait les principaux droits des citoyens et les garanties de la liberté civile?

Comment donc la chambre des députés a-t-elle pu légaliser la violation manifeste de la Charte, dès 1814, et bannir sans jugement des citoyens, par listes de proscription et par catégories?

Mais aucune de ces questions de droit public ne fut ni prévue, ni discutée. Il s'agissait de vengeances et non de justice et de droits.

Ce fut le 12 janvier 1816 que la Chambre obéit aux vœux de Louis XVIII. Tout le personnel de la restauration en tressaillit de joie; et l'on ne vit plus, de tous côtés, que des préparatifs de départ pour l'exil. Les bannis se rendaient, de toutes les directions départementales, vers les cantons de la Suisse, les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Amérique.

Le roi respirait plus à l'aise dans le palais des Tuileries. Le corps diplomatique et le duc de Wellington se chargeaient, dans l'intérêt de leurs maîtres, de l'exécution de l'amnistie bourbonienne.

Avant que la loi de proscription fût rendue par la Chambre introuvable, le 12 janvier 1816, M. Decazes, qui était devenu le remplaçant de Fouché au ministère de la police générale, me croyant parti, d'après mon passe-port qu'il avait gardé entre ses mains quand il n'était que préfet de police, envoya au préfet des Hautes-Pyrénées les ordres les plus exprès pour me rechercher et m'envoyer sous bonne escorte à Paris. Le préfet et les gendarmes firent faire, à Bagnères, des visites domiciliaires. On cerna la maison du général d'Arnaud, sur la place des Coustous; et les recherches se dirigèrent ensuite vers l'arrondissement d'Argelès, dont le sous-préfet, dévoué à tous les gouvernements, fut chargé de me découvrir.

J'étais alors caché dans la rue des Vieux Augus-

tins, dans ce petit réduit sous les combles que je devais, ainsi que je l'ai dit, à mon ancien collègue et compatriote, M. Piqué, ex-conventionnel, et à la bienveillance des deux dames dont j'ai parlé.

J'ai végété dans cet asile obscur jusqu'à la fin de février 1816, époque fixée pour la sortie des bannis de la France.

Là, une personne généreuse dont j'écris le nom avec bonheur, mademoiselle Marguerite Lefauconnier, se dévoua à tous les périls et à toutes les peines de ma position; chaque jour elle allait chercher chez M. Nicolas Carles, mon parent, logé dans mon appartement rue Lepelletier, tout ce qui pouvait m'être nécessaire, ainsi que mes lettres et mes journaux. Que cette jeune personne qui, du consentement de son honnête famille, eut le courage de porter des secours à un proscrit, reçoive ici l'expression de ma reconnaissance.

C'est dans cette retraite forcée, pendant plus de six mois, à Paris, et ensuite dans le cours de mon exil que je rédigeai quelques observations sur la double Restauration des Bourbons.

Ces quinze années d'exil ne furent pas perdues; j'y recueillis mes études, mes souvenirs, mes notices contemporaines, dans une série de quarante-neuf petits volumes en papier blanc, in-12 et in-8° que j'intitulai *Senilia*. L'avenir pourra peut-être y trouver quelques notions utiles, et les preuves multipliées de mon dévouement aux libertés et aux intérêts de la France.

Quinze années d'exil. — Départ de Paris. — Passage à Valenciennes. — Arrivée à Mons.

Après avoir vécu caché pendant sept mois dans Paris, je fus obligé, à la fin de février 1816, de sortir de France, d'après la loi dite d'amnistie, proposée à la Chambre introuvable par Louis XVIII. Le difficile était d'obtenir un passe-port à la police générale, sans être présent. Je ne pouvais me montrer sans m'exposer à être arrêté, en vertu de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, par laquelle le roi proscripteur avait enjoint à tous les individus inscrits sur cette ordonnance de sortir de Paris dans trois jours, sous peine d'arrestation. Un de mes parents s'adressa à un homme très-obligeant, que j'avais beaucoup connu, homme doué d'esprit et de courage, qui avait eu à lutter longtemps contre le despotisme impérial : c'était Joseph Thurot, ancien secrétaire général de la police sous le ministère de Fouché, avant et depuis le 18 brumaire an VIII. M. Thurot se chargea de m'obtenir un passe-port à la police générale; mais ce ne fut que sous la condition expresse de me rendre en *Prusse;* force fut d'accepter ce dangereux passe-port. Mais M. Thurot, en le remettant à mon parent, Nicolas Carles, lui dit : « J'ai fait mettre sur le passe-port le nom de *Barère de Roquefeuille;* avec ce nom de Roquefeuille, il déroutera tous les inquisiteurs de la police et de la diplomatie dans les pays étrangers. »

Ce qu'il y avait de plus difficile était de sortir de la capitale. Le délai pour quitter la France était fatal, et il était échu depuis le 25 février. J'avais attendu l'arrivée d'un de mes anciens amis qui exploitait des mines de houille dans les pays Wallons. Il arriva dans les derniers jours de février, alla prendre trois places à la diligence de Paris à Valenciennes, dans le faubourg Saint-Martin, et disposa tout pour notre départ secret.

Les deux dames dont les soins et la discrétion obligeante m'avaient été si longtemps utiles, voulurent bien se charger de faire remettre quelques meubles de ma cachette aux personnes qui me les avaient prêtés en secret, et de régler le compte de mes petites dettes. Le 1er mars, à cinq heures du matin, nous partîmes; mademoiselle Lefauconnier, mon ange gardien, me donnait le bras et me soutenait, tant j'étais affaibli par une retraite absolue de sept mois, au milieu des dangers et des craintes qui m'assiégeaient.

Nous arrivâmes au bureau de la diligence où je trouvai mon compagnon qui nous avait devancés. Quelques gendarmes rôdaient autour des voitures; ils ne nous demandèrent rien, et bientôt nous nous mîmes en route. En sortant de la barrière Saint-Martin, je me crus sauvé, j'échappais enfin aux grands inquisiteurs de Paris.

En arrivant à Louvres, où il y a un poste de gendarmerie, nos passe-port furent demandés; après leur examen, on fit descendre de la dili-

gence un jeune officier d'artillerie qui se rendait à la garnison de la Fère. Les explications de l'officier durèrent plus d'un quart d'heure ; mais enfin il lui fut permis de continuer sa route, et le gendarme vint nous rendre nos passe-port.

Nous fûmes plus tranquilles à Noyon, où nous couchâmes le soir, sans avoir subi aucune recherche.

Le lendemain au matin, en nous rendant à Saint-Quentin, nous passâmes devant le fort de Ham, où était détenu le brave général Travot. Nous saluâmes avec respect cette Bastille, en souvenir du prisonnier des Bourbons.

A Cambrai, on exigea la remise de nos passe-port ; c'était là que résidait l'état-major du grand persécuteur des patriotes français, le duc de Wellington. Mais en approchant des murs de Valenciennes, on nous apprit qu'on y était fort rigoureux à l'égard des Français qui se rendaient dans les Pays-Bas. Mon compagnon qui connaissait parfaitement la ville et ses boulevards, me fit descendre de la diligence une demi-heure avant que d'arriver à Valenciennes. Nous avions plutôt l'air de promeneurs de la ville que de voyageurs étrangers. Il me fait passer sur quelques ponts et quais de l'Escaut, et nous pénétrons par la porte de France, sans que les sentinelles nous disent rien. Nous traversâmes les boulevards ; et à peine engagés dans les grandes rues, nous entrâmes dans un estaminet, où ma compagne d'exil et moi, nous

passâmes une heure pleine d'anxiété, parce que cet estaminet ne désemplissait pas de soldats et de sous-officiers anglais. Cette soldatesque rouge nous regardait mais ne nous connaissait pas. Mon compagnon, qui était allé demander à un de ses amis un asile et un souper pour une nuit seulement, revint enfin, et nous conduisit chez cet hôte généreux, où nous fûmes dispensés de dire notre nom et d'exhiber nos passe-port.

Le lendemain nous louâmes un cabriolet pour aller jusqu'à Mons, afin d'éviter les recherches usitées à l'égard des diligences, soit aux douanes française et belge, soit dans les villes et places de guerre.

Dans mon impatience, je m'écriai avec Virgile :

Heu ! fuge crudeles terras, fuge littus avarum !

Il me tardait de quitter le territoire des méchants et des proscripteurs. Nous pressâmes le départ pour Mons ; je sortis seul comme pour me promener, et j'allai à un quart de lieue au delà de la porte de la ville attendre le cabriolet ; bientôt nous nous acheminâmes vers la terre hospitalière des Belges.

Arrivés à la frontière, nous aperçûmes les deux loges ou portes des douanes de France et des Pays-Bas. Le douanier français réclama nos passe-port, mais il nous les rendit bientôt après, dédaignant

de visiter trois voyageurs qui n'avaient qu'un sac de nuit pour tout équipage ; le douanier des Pays-Bas ne nous demanda rien et ne fit point de visite.

Je descendis de la voiture pour toucher de mes deux mains la terre de l'hospitalité. J'embrassai par reconnaissance le sol belge, qui m'offrait un asile contre le despotisme de la race bourbonienne et de la féroce émigration.

Nous voilà enfin reposés à Quiévrain où, pour la première fois depuis sept mois entiers, je pus prendre un repas avec tranquillité. Je n'étais plus en France, je n'étais plus en butte aux passions les plus turbulentes et les plus vindicatives. Ah! pourquoi faut-il que le bonheur d'un ami de la liberté soit d'être hors de son pays!

Après ce repas délicieux parce qu'il était fait en pleine sécurité, nous partîmes pour Mons, où nous arrivâmes à l'entrée de la nuit. Nous évitâmes les grands hôtels qui sont sur la place principale, près et en face de l'hôtel de ville, et nous gagnâmes, à l'extrémité de la ville, vers la porte de France ou de Maubeuge, une hôtellerie à laquelle l'ange Raphaël servait d'enseigne; c'était l'auberge la plus renommée des rouliers. On nous prit pour des agents de maisons de roulage, et nous fûmes très-bien accueillis. On ne nous demanda ni noms, ni passe-port. Notre compagnon était connu dans le pays comme grand propriétaire de houillères à Dom, sur la frontière de France et des pays Wallons.

Nous passâmes quatre jours dans cette auberge. Nous dînâmes à la table d'hôte avec une douzaine de rouliers, qui parlaient commissions et tarifs de douanes.

Nous cherchâmes un appartement dans la ville. Nous en trouvâmes un chez M. Raout, employé au bureau des hypothèques. C'était un bon et loyal Français, qui sentit ma position et qui la ménagea, ainsi que sa famille, avec beaucoup de discrétion.

Mon premier soin, en entrant dans mon nouveau logement, fut de déchirer et de brûler mon passe-port, afin qu'aucune autorité des Pays-Bas ne fût tentée de me faire partir pour la Prusse, destination imposée par la police générale de France. Dépourvu de passe-port pour le pays prussien, on ne pouvait me traiter que comme tout étranger réfugié, et m'assujettir seulement aux formalités de police usitées en Belgique ; mais on n'avait plus alors ni motif ni prétexte pour m'exiler.

Nulle part la police inquisitoriale et vexatoire n'est portée au même degré d'importunité et de sévérité qu'en France. Je demeurai constamment pendant six années chez M. Raout, allant dans les cafés, aux spectacles et aux concerts, sans que j'aie jamais été inquiété ni recherché par aucune autorité.

La première année fut la plus rigoureuse pour les réfugiés français, parce que l'esprit tracassier et turbulent du duc de Wellington, qui était comme

le préfet de police de la Sainte-Alliance, dominait depuis Cambrai jusqu'à Bruxelles. C'est lui qui se chargea du soin de tourmenter les ex-conventionnels et les impériaux, et de les forcer par son opiniâtre persécution à quitter les Pays-Bas pour émigrer en Amérique, aux Etats-Unis, ou dans les royaumes absolus du nord de l'Europe. Mais la fermeté et la probité politique du roi Guillaume, déjouèrent constamment les complots de la police Wellington et rendirent ses insistances inutiles.

Séjour à Mons; nouvelles persécutions. — Hospitalité des habitants. — Départ pour Bruxelles.

La ville de Mons contient une population toute française : mœurs, usages, langage, caractère, sympathies, tout y est français et patriote. Le maire de la ville était alors M. Edmond Dupré, peu tolérant pour les étrangers. Il ne cessait de faire dire aux ex-conventionnels réfugiés à Mons d'aller dans d'autres résidences plus éloignées des frontières de France. On eût dit un agent de la police française, plutôt que le bourgmestre d'une cité belge.

M. Edmond Dupré faisait chaque année un voyage à Paris, et à son retour il augmentait de rigueur contre les réfugiés français. M. Picquet, commissaire de police, me connaissait sous mon véritable nom; il était chargé de l'exécution des ordres du bourgmestre, M. Dupré; cependant

il ne me dit jamais rien, quoiqu'il me vît presque tous les jours dans la ville (1).

Le gouverneur de la province, M. le chevalier de Bouziers, était un homme remarquable par sa droiture, sa modération et sa justice administrative. On n'entendait jamais s'élever une plainte contre lui, et nul acte arbitraire, nulle persécution pour opinions politiques, n'eurent lieu sous son gouvernement provincial. C'était un noble du pays Wallon, riche propriétaire et excellent père de famille.

J'eus une seule occasion de m'adresser à ce bon gouverneur. Il connaissait mon nom et les causes de mon exil; il y eut égard et me répondit une lettre pleine d'intérêt, de discrétion et de délicatesse. Nos pachas de France ne sauraient employer un pareil style; ils croiraient manquer de dignité s'ils n'étaient insolents, surtout à l'égard du malheur et des réfugiés.

Mais il y avait alors à Bruxelles, à l'imitation de la France, un ministre de la police générale soumis aux volontés du duc de Wellington, que le roi Guillaume venait de créer feld-maréchal du royaume des Pays-Bas, après qu'il eût obtenu déjà une riche indemnité en forêts domaniales qu'il fai-

(1) Son fils est un avocat très-distingué, qui causait souvent avec moi sur la révolution française. Je n'ai eu qu'à me louer de lui, autant que de son père.

sait exploiter et vendre incessamment. Ce ministre était M. de Thiennes, noble dévot qui habitait son château de Combize à quelques lieues de Mons. M. de Thiennes était connu pour sa probité religieuse, mais on ignorait ses principes politiques, lorsqu'il fut placé sous l'influence du duc de Wellington, agent militaire et diplomatique de la Sainte-Alliance plutôt que général anglais. Ce chef de la police organisa ses bureaux comme ceux de Paris, avec le bagage obligé d'observateurs soldés, d'espions de bas étage et de fabricants de conspirations à l'anglaise, pour se donner le prétexte de persécuter les réfugiés français qui étaient nombreux à Bruxelles et à Liége.

On s'occupa d'abord de prétendues conspirations contre le duc de Wellington dont personne ne s'occupait; ensuite d'une prétendue conspiration contre l'empereur russe Alexandre, à son retour du congrès d'Aix-la-Chapelle à Bruxelles; enfin on imagina une troisième conspiration des réfugiés français pour placer sur le trône de France le prince d'Orange, à la place des Bourbons. Le ministre se servit de ces misérables moyens pour disperser les réfugiés dans les villes de Flandre et de Hollande et pour exercer des actes arbitraires sur plusieurs d'entre eux.

De ce nombre furent quelques militaires dont le gouvernement de Louis XVIII avait demandé l'extradition. Mais celui qu'on maltraita le premier en ces circonstances orageuses fut *Félix Lepel-*

letier, frère de Michel Lepelletier assassiné en janvier 1793 par le garde du corps Pâris. Félix Lepelletier avait été comme moi membre de la Chambre des représentants en 1815, et comme moi il avait eu l'honnenr d'être inscrit sur la liste de proscription dressée par Louis XVIII, le 24 juillet.

M. Bonnet de Treiches, qui m'avait longtemps tenu compagnie à Mons, comme *ex-conventionnel votant,* était depuis quelques jours à Bruxelles, lorsqu'il apprit chez Cambacérès que la police de M. de Thiennes avait pris la résolution d'expulser du territoire des Pays-Bas Félix Lepelletier et Bertrand Barère. M. Bonnet m'envoya, par la poste, copie de cet arrêté du ministre, en me recommandant la plus grande discrétion.

Je continuai de vivre à Mons dans la même obscurité et la même modération qu'auparavant. J'appris bientôt que Félix Lepelletier avait été arrêté dans son domicile à Bruxelles, par la gendarmerie, chargée de le conduire à la frontière rhénane et de le livrer aux autorités de Francfort sur le Mein. Le ministre n'ayant pu me trouver à Bruxelles et ses espions l'ayant trompé dans leurs rapports à mon égard, puisque je n'avais pas un seul instant quitté ni la ville de Mons ni mon logemens, on ne s'occupa plus de moi; la société des concerts me donna mes entrées gratis, et je fus placé, comme habitant, sur le rôle des impositions.

Plus tard, les bons habitants de Mons, qui m'avaient accueilli si généreusement, me dirent que, d'après le nouveau Code civil, dont les états généraux venaient de décréter les premiers titres, tout étranger qui habitait pendant six ans la même commune, prouvait par là son intention de se fixer dans le royaume, et qu'après ces six années d'habitation il jouissait des droits civiques. Je demeurai en conséquence à Mons jusqu'en 1822, époque où une grave et longue maladie m'obligea de changer d'air et de transférer mon domicile à Bruxelles.

Le gouvernement français fait demander mon expulsion des Pays-Bas. — Épisode de l'exil de Merlin. — Belle réponse du roi Guillaume. — Détail sur M. Courtois.

Je n'éprouvai jusqu'à cette époque qu'une persécution, et ce fut de la part d'un Français. M. de la Tour du Pin, un de ces nobles de France propres à servir sous tous les gouvernements qui veulent bien les employer, avait été préfet de Napoléon dans un département de la Belgique; il était devenu ensuite le digne ambassadeur de Louis XVIII auprès du roi des Pays-Bas. Il justifia le choix du Bourbon restauré, en persécutant les réfugiés.

Un jour, à l'audience du corps diplomatique, M. de la Tour du Pin demande au roi Guillaume, au nom de son maître le roi de France et de Navarre, l'expulsion hors du royaume des Pays-Bas de l'ex-conventionnel Barère. Le roi Guillaume

lui répond qu'il n'y a aucun réfugié français de ce nom dans son royaume, mais qu'il s'informera.

Le tenace gentillâtre français revint à la charge un mois après, et insista, au nom du roi son maître, pour l'expulsion de Barère, qui était retiré à Mons, trop près de la frontière de France. « Il n'y a à Mons, répondit le roi, aucun réfugié du nom de Barère ; il n'y a que MM. Debry, François Laloi et *Roquefeuille ;* ces vieillards sont de braves gens; monsieur l'ambassadeur, ne m'en parlez plus; je ne leur ai pas donné en vain l'hospitalité. »

Deux ans auparavant, le même diplomate avait sollicité opiniâtrément l'expulsion de l'ex-conventionnel Merlin, le plus savant jurisconsulte de l'Europe, qui a fait tant d'honneur à la France par ses ouvrages traduits dans toutes les langues pour l'instruction des hommes de loi et des magistrats. Un ordre de sortir du royaume avait été surpris à la religion du roi Guillaume, d'après de faux rapports sur le caractère de M. Merlin et sur sa conduite en Belgique. M. Merlin s'était embarqué à Amsterdam, sur un vaisseau américain qui devait le transporter à New-York; mais à peine avait-il commencé à naviguer qu'une tempête refoula le vaisseau sur les côtes de Hollande, où il échoua. Les passagers et tout l'équipage furent obligés de regagner la terre en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. M. Merlin se retira à Amsterdam et se tint caché dans une mauvaise barraque, près les champs élysées de cette ville.

Mais, grâce à l'espionnage français importé en Hollande par les soins et la moralité de M. de la Tour du Pin, il sut bientôt que M. Merlin était caché à Amsterdam. L'ambassadeur de Louis XVIII n'eut rien de plus pressé que d'en prévenir le roi Guillaume, de lui renouveler, au nom du roi son maître, la demande définitive d'expulsion de M. Merlin. Le roi Guillaume répondit qu'il s'informerait de la vérité des faits avancés par M. l'ambassadeur. Quelques jours après, M. de la Tour du Pin, acharné à sa proie, demande une réponse définitive à S. M. le roi des Pays-Bas. « Je sais tout maintenant, lui répondit le roi Guillaume; mais M. Merlin a été très-malheureux; il s'était embarqué, la mer me l'a rendu, je le garderai.... » Cette réponse, digne des beaux siècles de l'antiquité, confondit le proscripteur au petit pied; et M. Merlin fut autorisé à venir résider à Bruxelles, où il s'est occupé, pendant plusieurs années, à revoir et à augmenter une nouvelle édition complète de son Répertoire de jurisprudence et de ses Questions de droit, réimprimées en 52 volumes in-8°, à Bruxelles.

Vers ce temps était arrivé à Bruxelles un nouveau banni appelé Courtois, connu par sa participation aux violences réactionnaires après le 9 thermidor. Il avait eu des motifs personnels et peu honorables pour se faire réacteur fanatique. Il fut mal accueilli des ex-conventionnels réfugiés à Bruxelles; et il mourut peu de temps après dans le

plus profond oubli. Son fils vint un peu plus tard recueillir ce qui restait de ses effets et papiers; il fit imprimer à Bruxelles une notice d'une demi-feuille d'impression qu'il distribua aux réfugiés, notice dans laquelle il essayait de justifier son père par le tableau des persécutions que, depuis la loi dite d'amnistie de Louis XVIII du 12 janvier 1816, lui avait fait éprouver le ministère de la police générale de M. Decazes.

Cette notice rapportait que M. Courtois, qui, sous l'empire, s'était retiré dans un petit domaine qu'il avait acheté dans les Vosges, se croyait ignoré lors des proscriptions des *ex-conventionnels votants;* mais qu'ayant éprouvé quelque inquiétude d'après des rapports qui lui avaient été faits, il avait espéré d'obtenir de M. Decazes l'autorisation de rester en France, dans son manoir des Vosges, en offrant à ce ministre de lui remettre plusieurs documents historiques sur les Bourbons, et des correspondances trouvées dans les papiers de Robespierre dont il avait levé les scellés en qualité de commissaire nommé par le Comité de sûreté générale. Il offrait surtout de remettre le testament de la reine Marie-Antoinette qu'il avait trouvé aux Tuileries, étant, après le 10 août, délégué par l'Assemblée législative pour l'inventaire des effets renfermés dans ce palais. A peine la lettre de M. Courtois fut-elle parvenue à Paris, que M. Decazes se hâta d'ordonner au préfet des Vosges de faire sortir du territoire fran-

çais cet ex-conventionnel banni par la loi du 12 janvier 1816 et de saisir tous ses papiers et documents. Le préfet des Vosges fait aussitôt investir la maison de M. Courtois, le fait arracher de son lit, quoique malade, et lui ordonne de livrer tous ses papiers. M. Courtois répond qu'ils ne sont plus en sa possession ; mais il est enlevé de son habitation et mené de brigade en brigade à la frontière des Pays-Bas. Après son départ, on fouille toute la maison, on ouvre les matelas de son lit, et l'on y trouve les papiers convoités par M. Decazes, à qui ils furent aussitôt envoyés. Le favori de Louis XVIII s'empressa de faire valoir son zèle en déposant sur la table du roi les papiers saisis chez M. Courtois. La pièce qui frappa le plus Louis-Stanislas-Xavier, fut le testament olographe de Marie-Antoinette ; et il trouva convenable à son hypocrisie politique de le faire publier, en affectant les plus respectueux égards pour la mémoire de Marie-Antoinette, ne se souvenant plus qu'étant comte de Provence, il avait cherché à déshonorer cette femme par des pièces déposées au Parlement de Paris, et dans lesquelles l'origine de ses enfants était mise en doute (1).

(1) Depuis la révolution de 1830, M. Courtois fils a intenté à M. Decazes un procès devant un tribunal de Paris, en restitution des papiers, pièces et documents qu'il avait fait saisir et qu'il s'était appropriés en 1816, dans la maison de son père. M. Courtois fils a demandé à l'ancien ministre de la police des dommages

Cette notice de M. Courtois fils produisit une grande indignation dans le public belge, mais elle ne fit que confirmer les réfugiés dans la certitude des maux et des persécutions qu'ils devaient attendre de ce roi légitime de l'émigration et de la contre-révolution.

Quelque temps après, la France transigea avec les alliés pour faire cesser l'occupation militaire, si onéreuse et si humiliante pour le courage français. Je voyais arriver à Mons les officiers de la garnison russe de Maubeuge ; ils se pressaient de jouir dans de grands repas à l'hôtel de France, sur la grande place, des derniers jours qu'ils avaient à passer en France et en Belgique.

Évacuation des troupes étrangères. — Persécutions de lord Wellington. — Le roi Guillaume résiste. — Effets de la mort de Napoléon.

Notre position devint plus grave lorsque après que les Cosaques eurent repris la route de leurs steppes, de leurs déserts glacés, et après que la soldatesque rouge en garnison à Cambrai et à Valenciennes fut partie pour le Hanovre et se fut embarquée pour la Grande-Bretagne, nous vîmes arriver le duc de Wellington avec une partie de son état-major, pour faire l'inspection des nou-

---

et intérêts, pour toutes les pertes qu'il lui a causées. Mais, selon les usages et coutumes de Paris, l'affaire fut sans doute arrangée, puisque les résultats en sont demeurés inconnus.

velles fortifications de Mons, payées avec les millions extorqués à la France. Le duc de Wellington, après avoir insolemment visité les places fortes de la frontière française-belge, semblait regarder les pays Wallons et les deux Flandres comme une tête de pont pour l'Angleterre, ou comme un avant-poste des Iles Britanniques.

Il revint à Bruxelles et se ligua de nouveau avec l'ambassadeur de Paris, pour tenter de faire expulser des Pays-Bas tous les ex-conventionnels et les Napoléoniens ou officiers impériaux, sans exception. Pour le coup, le roi Guillaume prit de l'humeur de voir tant d'insistance sur un fait qu'il croyait accompli sans retour : M. le feld-maréchal et M. l'ambassadeur entendirent le roi des Pays-Bas leur répéter pour la dernière fois : « Ces vieillards me sont connus, ils sont fort tranquilles; je maintiendrai les lois et l'esprit d'hospitalité des Pays-Bas. »

C'est de cette époque que data notre tranquillité dans les différentes villes du royaume où nous étions disséminés.

Le ci-devant archichancelier de l'empire, Cambacérès, était réfugié à Bruxelles depuis 1816. Il y avait acheté et meublé un hôtel très-beau, et recevait tous les jours la plupart de ses anciens collègues de la Convention nationale.

M. Decazes, ministre de la police générale, avait conservé des relations avec M. Cambacérès, suite du servilisme impérial. Ce ministre voulut se faire

valoir auprès des proscrits, en annonçant son désir de faire cesser leur proscription. Mais à la manière des ministres, il demanda à Cambacérès de vouloir bien lui indiquer les ex-conventionnels qu'il pouvait d'abord faire rentrer en France sans danger de se compromettre.

On sut, à n'en pas douter, que M. Cambacérès avait envoyé à M. Decazes des notes relatives à ceux qu'on pouvait rappeler. Il y en eut une vingtaine de signalés, et bientôt après ils purent retourner en France.

On prétendit ensuite que Cambacérès avait préparé une seconde liste plus nombreuse, pour être envoyée au ministre de la police générale; mais ce fut dans ce moment que M. Cambacérès obtint lui-même l'autorisation de venir à Paris pour y mourir dans son hôtel de ce qu'on appelle *la mort des ministres*, c'est-à-dire du chagrin de n'être plus au pouvoir. M. Cambacérès n'avait jamais pensé à mettre sur la liste des rentrants ni Merlin, ni Ramel, ni Debry, ni Barère, ni Thuriot, ni Oudot !.....

Vers ce temps on fabriqua à Paris une conspiration contre la sûreté de l'État, qu'on voulait faire juger par la Chambre des pairs ; c'était un cadre dans lequel on voulait comprendre beaucoup de militaires et des hommes de l'opposition libérale. Nous vîmes alors arriver sur la place un grand nombre d'officiers sortis de Maubeuge et de Valenciennes. Les habitants de Mons les accueillirent

comme des braves et des frères; le commandant de la place, M. Duvivier, les traita avec tous les égards dus à leur position, et les garda libres dans la place, sur leur parole, en attendant que le gouvernement des Pays-Bas eût fait connaître sa volonté à leur égard.

Louis XVIII demanda leur extradition, et peu de jours après ces officiers repartirent pour la France, accompagnés des regrets et des vœux de tous; car alors on était plus Français à Mons qu'on ne l'était en France.

L'année suivante fut marquée par la mort du grand prisonnier de Sainte-Hélène. Ce fut un jour de deuil, dans les pays Wallons principalement, où l'on regrettait que ce général immortel eût fait un si grand abus de la gloire et n'eût pas employé son grand génie et son étonnante fortune à défendre la Révolution et la liberté, au lieu de dépenser tant de trésors et de sacrifier tant de millions d'hommes à l'ambition des conquêtes et au profit d'un seul.

Le rude hiver de 1821 à 1822 me conduisit aux portes du tombeau; c'était le fruit de l'exil. Les chagrins et le regret de quitter le pays natal dessèchent les sources de la vie. Pour faire cesser cet état de nostalgie, mon médecin, M. Boulanger, de Mons, qui prolongea ma vie comme par prodige, me conseilla de quitter cette ville coûte que coûte, et d'aller chercher un asile à Bruxelles, séjour plus salubre que Mons, où je périrais, disait-il, si j'y restais quelques jours de plus.

Je me décidai à écrire au roi Guillaume ; je connaissais sa probité généreuse et l'esprit d'hospitalité qui l'animait, après en avoir eu lui-même besoin, lorsque, lassés du stathoudérat, les Hollandais l'avaient forcé de se réfugier en Angleterre. Je me rappelai mon classique Virgile : *Non ignara mali, miseris succurrere disco !* (1)

Rentrée en France. — Mon retour à Tarbes ; l'accueil que j'y reçois ; appréciation de la marche de la Révolution française.

J'étais malade depuis mon retour de Bruxelles à Paris. La secousse morale que m'avait fait éprouver la cessation inattendue de mon exil avait altéré mes forces physiques, au point d'essuyer une longue maladie, augmentée encore par l'aspect tumultueux que présentait la capitale, encombrée d'intrigants, de fripons politiques, d'ambitieux subalternes et d'insolents parvenus de toutes les classes, qui tous prétendaient *avoir sauvé la patrie.* Cette armée de solliciteurs, accourus de tous les départements, offrait l'image de ces nuées de sauterelles qui viennent périodiquement dévorer les récoltes de l'Égypte.

Je me disposais à quitter cette grande Babylone, où je ne voyais plus que la manie des places, la

(1) Barère obtint la permission de se rendre à Bruxelles où il demeura jusqu'à ce qu'enfin la révolution de juillet lui ouvrit les portes de la France. Il se trouve ici dans les *Mémoires* une lacune qui sera comblée plus loin par les *Souvenirs de Belgique.—Note de l'éditeur.*

soif des richesses et l'amour des distinctions, des titres, des cordons, substitués à l'amour de la patrie, à la défense de la liberté et des droits du peuple. Le mot égalité avait été officiellement rayé des drapeaux de l'armée et de ceux de la garde nationale, pour être remplacé par un mot de police, *ordre public*.

Deux fléaux m'arrêtèrent encore à Paris, jusqu'au milieu de l'année 1832. C'était le *choléra et ses ravages, l'état de siége et ses fureurs*. La nature seule mit un terme au premier, et la Cour de cassation fit cesser le second. Alors je courus me réfugier, pour n'en plus sortir, dans les Hautes-Pyrénées, que pour mon bonheur je n'aurais jamais dû quitter. Mais qui peut éviter ou rompre ses fatales destinées?

INVENI PORTUM! Ce mot de Dioclétien s'échappa de mon cœur en revoyant ma ville natale après un demi-siècle d'absence, après avoir éprouvé tant de tempêtes politiques, tant d'orages révolutionnaires et tant de proscriptions successives; je rentrai enfin dans la maison paternelle comme dans un port assuré qui reçoit le marin après une longue et pénible navigation.

Je revenais des contrées belges si hospitalières, où mes opinions, mes travaux, mes malheurs avaient été mieux compris, mieux appréciés, mieux sentis que dans cette France, théâtre de réactions injustes et égoïstes. Mais je rentrais à Tarbes, au milieu de mes concitoyens, et j'étais heureux de me

trouver loin du tumulte de Paris, de ses pompes, de ses vices, et à l'abri de ses passions effrénées.

Quoique revenu dans mes foyers domestiques avec les détresses de l'exil, avec les tristes débris d'un patrimoine ruiné par la Révolution, et avec les infirmités de la vieillesse, j'ai trouvé dans la génération nouvelle et dans son estime reconnaissante le plus doux et le plus honorable dédommagement d'une aussi longue adversité.

Les jeunes électeurs de Tarbes, canton sud, m'ont donné un témoignage public de leur sympathie et de leur patriotisme, en me nommant *membre du Conseil général du département des Hautes-Pyrénées.*

C'est l'unique mais précieux souvenir dont j'aie été honoré par mes jeunes concitoyens; mes anciens contemporains, qui m'avaient élu député six fois depuis 1789 jusqu'en 1815, étaient descendus au tombeau pendant mon long exil, et ceux qui les avaient remplacés ne me connaissaient point; ils avaient formé leur opinion sur ma vie politique, d'après les journaux de la réaction, et d'après les biographies mensongères et soldées.

Aussi je conserverai religieusement, pendant mes vieux jours, un sentiment de reconnaissance pour la jeunesse libérale de Tarbes. Ce sentiment, qui est aussi un acte de justice, ne mourra qu'avec moi, parce que la tombe est silencieuse.

J'étais heureux et tranquille dans cette agréable contrée des Pyrénées, où je vivais avec quelques

vieux amis, mes livres et mes souvenirs, lorsque le démon des procès est venu troubler et menacer mon existence, en me contestant la propriété de mes biens, longtemps abandonnés par suite des fonctions législatives et des proscriptions. Ceux que la nature avait fait naître à côté de moi, et qui devaient être mes soutiens et les consolateurs de ma vieillesse, ont préféré au repos domestique de malheureuses contestations.

Mais il y avait à Tarbes des juges éclairés, intègres, équitables. Le tribunal a rendu deux jugements qui m'ont rétabli et maintenu dans ma maison paternelle et mes biens ruraux, tristes débris de ma première proscription et de quinze années d'exil sur la terre étrangère.

Honneur et reconnaissance aux honorables magistrats de Tarbes, qui, sans aucun préjugé ni aucune passion, et sans autre inspiration que la justice et la loi, m'ont rendu mes droits et mes propriétés.

Maintenant, jetons un regard sur le passé et apprécions la marche de la Révolution française.

—

Mirabeau s'adressant aux aristocrates du côté droit de l'assemblée constituante en 1789, s'écriait : « Vous verrez plus tard que les révolutions ne sont pas des jeux d'enfants. »

La Révolution est en marche, depuis 1789, vers son but, vers la liberté. Cette marche n'a pas été arrêtée, tant que le peuple a prêté sa force et sa

puissance à ses représentants. Mais du moment que le peuple a cessé d'agir ou d'influer par lui-même, il a été trompé; la marche de la Révolution a été arrêtée ou détournée de son but.

Une faction de courtisans voulut favoriser la fuite du roi, pour l'empêcher d'accepter les premiers décrets constituants. Elle échoua les 5 et 6 octobre 1789, et le 21 juin 1791, la Révolution allait continuer sa marche. Une faction de faux patriotes fit la révision des lois constitutionnelles pour redonner au roi son autorité ultra-monarchique. Le 10 août en fut le résultat et la punition.

Une faction de législateurs, passée dans les élections à la Convention nationale, veut dominer la France et ramener la monarchie des Bourbons. Elle arrête pendant six mois la marche de la Révolution. Mais le 31 mai brise violemment l'obstacle, et la faction est détruite.

Une faction communale, aidée des comités révolutionnaires, veut faire prévaloir sur la Convention nationale son autorité ambitieuse, qui ne parvient qu'à fausser la marche de la Révolution, en attendant qu'elle subisse la peine de son attentat.

Du sein de ce système anarchique et dictatorial à la fois, deux sociétés fameuses (les Jacobins et les Cordeliers) présentent le pouvoir absolu d'un seul comme nécessaire pour sauver l'État; mais il y surgit deux prétendants qui s'observent, se mesurent, se rapprochent un jour, s'éloignent le lendemain et divisent les forces de la Convention nationale.

Danton, appuyé sur la Commune, sur le club des Cordeliers et secrètement sur l'étranger, est dénoncé par Saint-Just qui s'appuyait sur Robespierre et sur les Jacobins. Danton, qui avait voulu s'emparer de la Révolution à son profit et en détourner la marche, monte à l'échafaud et donne une grande leçon fort inutile aux ambitieux.

De cette défection d'un homme plein d'audace et d'une témérité féroce, comme il l'avait prouvé le 2 et le 3 septembre 1792, sortit une ambition encore plus monstrueuse, celle de Robespierre, qui se croyait, par son excessive popularité et par le fanatisme qu'il inspirait au peuple de Paris, le maître nécessaire de l'État. Il avait honte des projets et des moyens de Danton à l'extérieur; il avait pour lui la Commune de Paris, soixante-huit députés envoyés en mission dans les départements, et le club des Jacobins. Il ne lui manqua que l'opinion du Comité de salut public, à qui lui et Saint-Just, Couthon et Lebas, demandèrent la dictature et l'ajournement de la Convention nationale. L'indignation qu'excita Robespierre dans la réunion des deux Comités de sûreté générale et de salut public, et le refus d'une dictature regardée comme un crime de lèse-nation, mena Robespierre et ses complices à la mort. Mais la Révolution, accablée par tant de complots et épuisée par tant de résistances, sembla laisser la carrière libre à ses plus invétérés ennemis. C'est ainsi que le 9 thermidor, qui ne devait être que la punition de

l'ambition dictatoriale, devint le tombeau de la liberté.

Dès lors, toutes les médiocrités audacieuses se crurent héritières de ces ambitions dictatoriales. Tallien, qui avait fait ses coupables essais comme représentant en mission à Tours, à Bordeaux, avait échappé à une juste accusation par les événements du 9 thermidor. Il était appuyé par les princes émigrés, qui lui avaient envoyé, à Paris, un commissaire de guerre civile qui ne le quittait point. Il fit un journal pour accélérer la contre-révolution et se fit envoyer à Quiberon, pour avoir l'air de résister à l'armée catholique que devait commander le comte d'Artois, lequel n'osa point quitter l'Isle-Dieu, et prit la fuite vers la Tamise, laissant fusiller ses émigrés et ses partisans. Tallien, revenu triomphant de Quiberon, crut imposer son influence à la Convention réactionnaire. Il était démasqué, il échoua. Un homme plus rusé, et que Robespierre appelait : *la Taupe de la Révolution*, l'ex-abbé Sièyes s'emparait secrètement du pouvoir. Il avait dirigé les émeutes provoquées le 12 germinal et le 1^er^ prairial. Il les avait exploitées avec une atroce habileté. Il parut se charger de donner des formes légales à la contre-révolution. Mais la journée du 13 vendémiaire où les sections de Paris levèrent la tête, dirigées par l'esprit et par les commissaires de Coblentz, vint mettre un obstacle à sa dictature secrète. La contre-révolution fut arrêtée à coups de canon par des conven-

tionnels que bientôt une nouvelle réaction força d'abdiquer pour céder la place à un directoire exécutif, assemblage monstrueux de royalisme et de républicanisme, mais ne marchant que dans l'ornière sanglante de la contre-révolution.

Un aventurier provençal, qui avait fait ses preuves de tyrannie et de dilapidations avec Fréron, dans la commission de représentant à Marseille, et qui avait marché à la suite du général Bonaparte contre les sections de Paris, le 13 vendémiaire, Barras s'empara du pouvoir, excita les républicains et les trompa. On établit ce gouvernement à bascule essayé par la Convention réactionnaire, et l'on proclama que la Révolution était terminée. Mais le terme n'était écrit que dans des lois de fraude et de déception gouvernementale; les coups d'état se multiplièrent, la contre-révolution, dirigée de Coblentz, se marchandait à Paris, lorsque le directoire apprit le débarquement inopiné du général de l'armée d'Egypte, Bonaparte, à Fréjus. La contre-révolution s'arrêta épouvantée, et le directoire exécutif demeura comme paralysé par cet événement.

Le 18 brumaire renversa ce gouvernement inepte, absolu et banqueroutier. Un soldat audacieux s'empara, par nécessité et par intrigue, des pouvoirs publics. La République se crut sauvée; elle était usurpée: la liberté se crut proclamée de nouveau; elle était envahie. Le premier consul se vanta de n'avoir vaincu que l'anarchie et de

mettre un terme à la Révolution. Toutes les médiocrités, toutes les lâchetés, toutes les intrigues, toutes les versatilités politiques s'attachèrent au char du vainqueur de Saint-Cloud. Les républicains ne tardèrent pas à en subir les dangereuses conséquences ; les uns furent conduits à l'échafaud, chargés du crime des royalistes à machine infernale ; les autres furent bannis arbitrairement et déportés clandestinement sur les côtes désertes et insalubres de Madagascar.

Bonaparte préludait à la monarchie absolue jusqu'au moment où il pourrait mettre la main sur l'Europe vaincue ; mais la Révolution a en elle une force incalculable, à laquelle nulle puissance, nulle renommée, nul despotisme ne peuvent résister. Le succès plein et entier, soit lent, soit accéléré, est la destinée invincible de la liberté et de l'égalité, ouvrage de la nature et constante inspiration du Ciel ! Les victoires même les plus extraordinaires des ennemis de la liberté sont éphémères comme eux et servent à les renverser. Napoléon est tout à coup abandonné de la fortune et de la nation ; là finit son rôle contre-révolutionnaire.

Le 3 mai 1814 intronise de plus féroces et de plus hypocrites adversaires de la liberté. Les Bourbons émigrés arrivent à Paris à la suite des bagages des armées étrangères et ne se donnent pas même la peine de déguiser leur esprit de haine et de vengeance. Chassés un instant par l'indignation publique, ils vont faire halte dans la boue et le sang.

Mais, après la bataille de Waterloo, ils accourent pour en profiter, en accélérant la marche de la contre-révolution, par les proscriptions, les exils, les supplices et la ruine de la France, occupée militairement par la coalition des rois.

SUITE DES MÉMOIRES DE BARÈRE.

A l'époque où nous sommes parvenus, Barère a cessé de donner à ses mémoires le caractère d'une narration suivant l'ordre et la série des événements politiques. Mais il a laissé sur son séjour en Belgique, sur les principaux faits contemporains, sur les personnages éminents, hommes d'État, poètes, artistes, diplomates, écrivains de son époque, des récits intéressants, des réflexions piquantes qu'il jetait chaque jour et selon le caprice de sa pensée sur des feuilles volantes, où l'on remarque avec plaisir, sinon la correction et la pureté du style, du moins toute l'abondance, toute la verve et la chaleur d'une imagination méridionale.

SOUVENIRS DE LA BELGIQUE.

I.

Revenu en France après un long exil, j'ai cru devoir offrir le tribut de ma reconnaissance au pays hospitalier des Belges. J'ai été si bien accueilli, si honorablement traité par les habitants de Mons et de Bruxelles, que j'ai retrouvé chez eux une patrie.

Comme en avançant dans la vie tout se retrace vivement à la mémoire du vieillard, j'ai encore présentes toutes les premières impressions que j'éprouvai à cette triste époque de ma vie, où je fus banni de la terre française, du sol natal que j'avais défendu avec tant de constance et de succès. J'ai conservé le souvenir de tout ce dont je fus témoin chez ce bon peuple belge, hospitalier par ses mœurs encore plus que par ses lois, et qui a gardé au milieu des divers degrés de civilisation étrangère qui l'entourent, sa moralité publique, ses démonstrations civiques, son sentiment religieux, son caractère antique d'indépendance, et son amour sage et raisonné de *liberté* et de *légalité*:

ce ne sont pas chez les Belges de vains noms ou des fictions politiques.

II.

Je vais feuilleter l'histoire de ma vie d'exil. Ce sont des souvenirs et des actes de reconnaissance que j'écris. L'hospitalité s'y trouvera peinte avec les traits natifs qui la caractérisent dans ce beau pays. J'y tracerai mes regrets de l'avoir quitté en 1830, car je n'ai jamais été si heureux que dans les quinze années passées à Mons et à Bruxelles. Je n'ai trouvé en revenant à Paris que ces mécomptes, ces espérances trompées, ces fictions sociales, et ces illusions si décevantes chez une nation corrompue par le mouvement même qui devait la régénérer. J'étais mélancolique en Belgique ; je suis devenu triste en France.

III.

Il faut vivre dans la retraite pour écrire ses souvenirs ; ce n'est que loin du tumulte du monde et de ses passions qu'on peut les retracer avec une certaine profondeur de pensée, et les exprimer avec une franche vivacité de style. Il faut aussi ne rappeler que les événements publics ou particuliers dont on a été acteur ou témoin, et

peindre seulement les hommes qu'on a fréquentés et connus.

Il n'est pas aisé de crayonner une révolution et ses principaux acteurs. Ce grand drame exige le talent nécessaire pour faire un grand tableau d'histoire.

Il faut creuser au fond des faits et pénétrer dans les événements ; il faut montrer à nu les caractères même les plus mystérieux.

Il importe de peindre les personnages influents, ambitieux, et d'expliquer leurs passions par leurs propres paroles, ou par leurs actes positifs et leurs intrigues secrètes.

Il est nécessaire de faire connaître leurs opinions et de les mettre en regard avec leurs actions, qui en sont comme le reflet ou le simulacre. Tacite et Montesquieu, ainsi que Suétone, traçaient admirablement les portraits des personnages historiques ; ils nous faisaient entendre leurs paroles et assister à leurs actions, ils nous rendaient présents les hommes et les faits du passé. Le secret de produire de telles impressions est perdu, et ce ne sont pas les biographes, les historiens et les faiseurs de mémoires du dix-neuvième siècle en France qui le retrouveront.

IV.

Évoquer les souvenirs de l'exil, c'est vivre encore dans la Belgique, c'est respirer librement chez

un peuple éclairé et surtout indépendant; c'est payer le plus juste tribut de reconnaissance à la terre la plus hospitalière de l'Europe.

V.

L'orgueil des Anglais a institué une fête quasi-féodale pour célébrer la seule victoire à laquelle ils aient assisté. Le succès de Waterloo fut dû à l'arrivée de l'armée prussienne sous les ordres de Bulow et du général Blucher, autant qu'à l'immobilité inconcevable de la division commandée par le général Grouchy.

Le duc de Wellington a pillé la victoire, et c'est à Londres qu'on la célèbre, le 18 juin, jour anniversaire de la bataille de *Waterloo*.

Ce jour-là, le noble lord est obligé d'apporter au pied du trône un drapeau tricolore; le triomphateur accomplit un acte de vasselage.

Mais pourquoi, depuis l'alliance anglo-française, tant vantée après la Révolution de juillet 1830, l'union politique qui devrait régner entre des alliés n'a-t-elle pas amené la suppression de cette fête outrageante pour la nationalité française? C'est parce que les Anglais ne changent jamais rien à leur arrogant empire sur les nations du continent.

Quelle manie ont donc les Français, d'aller visiter le tombeau de leur liberté? A peine arrivés à

Bruxelles, ils s'informent où est le champ de bataille où dorment tant de braves défenseurs de cette France, si indignement trahie par ceux qui étaient chargés de la défendre !

Livrée à son impulsion héroïque, l'armée française était victorieuse le 16 ; le 18, elle était vaincue. Non, la fortune n'a pas des ailes si rapides ; il y a des degrés à son inconstance. Qui donc a voulu exercer une si terrible vengeance contre une nation libre? qui donc a trompé sciemment d'aussi brillantes destinées? L'avenir seul le saura. Le présent aurait trop à rougir, trop à s'indigner, trop à punir.

Voyageurs de France, laissez aller les Anglais dans le champ mortuaire de vos héros. Qu'aurait fait l'Angleterre de Wellington sans la Prusse de Blucher et de Bulow? Saint-James avait soldé les combats du continent pendant un quart de siècle, et ses alliés subsidés avaient été constamment vaincus. L'or et le hasard se cotisent pour lui donner une victoire imméritée.

La Sainte-Alliance a élevé dans la plaine de Waterloo un tertre insolent, sur lequel l'orgueil des rois a élevé le lion belge. C'est ainsi que la Prusse éleva, au dix-huitième siècle, la colonne de Rossbach. Mais les vents sont inconstants, la France du

dix-neuvième siècle a détruit la colonne de Rossbach. Cette même France renversera le monument léonin de la Belgique. Là dorment des héros dont les ombres demandent une glorieuse vengeance ; là repose sur des monceaux de lauriers, cette garde héroïque, qui *meurt et ne se rend pas!...*

Pendant le long temps de mon exil je n'entendais parler par les visiteurs anglais et par les voyageurs français que de Waterloo. Les Anglais, encore étonnés de leur victoire unique dans cette guerre de 25 ans, couraient au mont Saint-Jean et tenaient à grand honneur d'avoir visité le champ de bataille de Waterloo. Les Français partisans de la restauration couraient aussi à Waterloo, sachant bien qu'ils allaient rendre hommage à l'étranger et faire honneur aux ennemis de leur patrie. Cela ne servit qu'à me rendre encore plus odieux les vainqueurs de cette déplorable journée, et je me serais bien gardé d'aller visiter le tombeau de la gloire de Napoléon et de la liberté de la France.

En 1825, un patriote anglais, sir Richard Phillipps, vint à Bruxelles avec sa famille. La visite de Waterloo était alors un pèlerinage obligé pour un Anglais, comme celui de la Mecque pour les musulmans. Sir Richard Phillipps vint me voir. Il m'engageait à me retirer en Angleterre, où je serais, disait-il, bien accueilli et où mes mémoires

sur la révolution auraient le plus grand succès et feraient ma fortune. Je répondis de mon mieux à ces ouvertures obligeantes et généreuses, car il m'offrait l'hospitalité, une bibliothèque et son imprimerie qui avait une grande célébrité; mais je refusai d'aller dans cette Angleterre dont j'avais attaqué le gouvernement, soit à la tribune de la Convention nationale, soit dans mes divers écrits publiés pendant le Directoire exécutif. Un jour sir Richard Phillipps m'invita à dîner au grand hôtel de Bellevue, sur la place Royale, avec sa famille. Après le dîner, il se disposait à visiter Waterloo. Les voitures étaient prêtes. Je me permis de lui faire observer qu'ami ardent de la liberté, il serait affligé à coup sûr d'être allé voir le tombeau des libertés des peuples de l'Europe, Waterloo n'étant que le résumé de tous les despotismes..... Sir Richard Phillipps donna aussitôt l'ordre de renvoyer les voitures. Lui et sa famille renoncèrent sans peine à leur voyage.

VI.

Autour de Mons se trouvent les plus abondantes mines du charbon de terre le plus estimé. Quand la Belgique était réunie à la France, ce charbon alimentait à bon marché nos usines et nos grandes manufactures. Exempt qu'il était de droits d'entrée, les classes pauvres trouvaient en lui un

chauffage très-bon et presque à vil prix ; mais 1815 a fermé la Belgique pour la France, en la réunissant au royaume des Pays-Bas. Depuis cette époque, une compagnie à la tête de laquelle s'est trouvé un banquier français, M. Casimir Perrier, a profité des pertes de la France et établi le monopole de la houille dans les mines d'Anzin. MM. Perrier et compagnie ont su faire établir un droit très-fort sur les charbons de terre, afin d'écarter la concurrence des mines du Hainaut, si riches de matière combustible. Le petit nombre d'actionnaires d'Anzin s'enrichit ainsi au détriment des mineurs dont le salaire est maintenu au plus bas prix, et au détriment des consommateurs qui, n'ayant plus la ressource des mines de la Belgique, subissent le monopole Perrier et compagnie. Un revenu annuel de deux millions de francs est le montant du dividende perçu par les banquiers monopoliseurs.

On m'a montré les mines, dans les villages des environs de Mons, villages considérables qui renferment cette nombreuse population de mineurs que les habitants nomment des Borrins.. C'est une peuplade étrangère, autant par ses mœurs, son courage, ses travaux, que par ses qualités physiques ; elle a une langue particulière, elle doit être venue originairement de l'Allemagne. Les femmes vont la tête couverte d'un grand mouchoir de coton teint en différents dessins ; ce mouchoir est noué sous le menton, et encadre

souvent de belles formes et de beaux profils grecs. Une partie de ces femmes travaille aussi dans les mines. Mais les mineurs exécutent pendant huit ou neuf heures par jour les travaux les plus dangereux. Une fois enfouis dans les entrailles de la terre, à 7 ou 800 pieds, et dans certaines mines jusqu'à 1,000 et 1,200 pieds de profondeur, il ne leur est plus possible de rester debout ; accroupis sur leurs genoux, couchés sur le côté, ou étendus à plat ventre, ils sont obligés de suivre le filon dans des galeries qui n'ont pas plus de trois pieds de hauteur. Ils sont forcés quelquefois de travailler presque nus, à cause de la chaleur extrême produite par le voisinage des couches embrasées ; ils sont à chaque instant exposés à la mort, soit par les éboulements, soit par l'asphyxie ou par l'inondation des galeries, soit enfin par l'explosion des gaz. Telle est l'existence de cette population de mineurs ; et lorsqu'ils veulent revoir le jour et leurs familles, il leur faut franchir pendant une demi-heure de nombreuses échelles ou remonter dans des paniers. Ce long et pénible trajet est leur premier délassement. Cette vie laborieuse et obscure, remplie de souffrances et de dangers, plaît cependant aux mineurs. Ils ont appris dès leur enfance à faire ce rude métier et à en braver les périls ; mais du moins ils reçoivent un salaire convenable et assuré, et ne sont pas traités comme les mineurs de France, où les banquiers d'Anzin escomptent leurs travaux de la manière la plus usuraire, de manière

à produire par leur avarice et leur cupidité des soulèvements d'ouvriers dont plus de 3,000 sont dans l'impossibilité de trouver ailleurs un emploi de leurs bras.

VII.

C'est une antique renommée que celle de l'hospitalité belge. — Lorsque la contre-révolution éclata en France, à la suite de l'intronisation de Louis XVIII imposé par les armées étrangères, les défenseurs de la liberté accoururent de toutes parts dans la Belgique pour y chercher asile contre cette tyrannie victorieuse après une fuite de vingt-cinq années. Bruxelles, Mons, Tournay, Gand, Liége, Namur, ouvrirent leurs portes aux réfugiés français. Un prince de la famille d'Orange-Nassau régnait dans les Pays-Bas, après avoir vécu lui-même dans l'adversité et réfugié en Angleterre pendant plusieurs années. Aussi Guillaume, roi des Pays-Bas, fut-il le prince le plus hospitalier de l'Europe; il maintint les mœurs et les lois belges avec un courage vertueux, qui triompha des importunités intolérantes de Wellington et des inquisitions persécutrices.

Les ex-conventionnels ne furent ni extradition-nés, ni expulsés, ni traqués par les diverses polices; ils jouirent de la constante protection des lois et du monarque.

Dans les années suivantes, le nombre des réfu-
iés s'accrut par les migrations d'une foule de pa-
iotes et de constitutionnels persécutés, en Italie
ar l'Autriche, en Espagne par Ferdinand, en Por-
ıgal par les Anglais. Ainsi, quatre nations du midi
e l'Europe avaient fourni leur aliment à la bien-
isante hospitalité de la Belgique, où l'on venait se
éfugier de toutes les directions, comme, dans l'an-
quité, on allait embrasser les statues des dieux;
e même aussi qu'au moyen âge on se reti-
ait dans les églises comme dans un lieu d'asile
npénétrable et sacré.

VIII.

J'ai vécu dans la plus grande tranquillité à
ons. Cette résidence constante dans la même com-
ıune me donnait les droits de cité. Habitant du
oyaume des Pays-Bas d'après les lois nouvelles
élibérées par les états généraux et sanctionnées
ar le roi Guillaume, je rougissais d'être français
nigré et proscrit sous Louis XVIII, tandis que
avais les droits d'un Belge sous le roi Guillaume
hospitalier. Avec quel plaisir j'y payai les impôts
endant mon séjour, soit à Mons, soit à Bruxelles.
Une maladie grave, produite par le chagrin
'avoir quitté la patrie, et aussi par la différence
u climat, me força de changer d'air et de sollici-
r une résidence nouvelle; celle de Bruxelles était

regardée comme plus saine que celle de Mons, où les grands travaux des fortifications nouvelles inspectés par Wellington, avaient produit une épidémie de fièvres pernicieuses, augmentées par les émanations méphitiques des anciens fossés de cette place forte.

Quoique je ne fusse à Mons que sous le nom de *Barère de Roquefeuille*, nom que m'avait donné le ministre de la police générale dans mon passeport pour l'étranger, je m'adressai directement au roi des Pays-Bas, sous mon véritable nom et peu de jours après je reçus de S. M. l'autorisation de résider à Bruxelles, « avec pleine faculté porte la réponse du roi, d'y faire transporter de France ses meubles et ses livres exempts de droits de douane. »

Quel contraste entre Louis de Bourbon bannissant à perpétuité des Français, et Guillaume de Nassau exerçant envers ces proscrits une hospitalité généreuse!

IX.

A Mons, je trouvai une ville toute française d'opinions, de mœurs et de liberté. J'y fus bien accueilli des principaux habitants, avant que, par mon séjour de six années, je pusse justifier leur confiance. Mais les Montois sont très-sociables, et leurs manières égales et obligeantes adoucirent pour moi la tristesse de l'exil. Ils me

traitaient en concitoyen et me donnaient les entrées dans leur salle de concert et leurs sociétés d'harmonie. J'assistais à leurs spectacles, à leurs fêtes, à leurs kermesses, comme si j'eusse été un ancien Montois. La famille nombreuse de M. Cattier m'invitait souvent à ses soirées et se plaisait à me faire raconter quelques événements de la révolution française, à laquelle ils paraissaient tous plus attachés que des Français.

Je reçus à Mons la visite d'un jeune homme qui avait été sous-préfet dans le département de Lot-et-Garonne pendant les Cent-jours, et inscrit, on ne sait par quel motif, sur la liste des trente-huit bannis par l'ordonnance royale du 24 juillet 1815. Je me défiais de tout ce qui nous venait de Paris en Belgique. La police y envoyait le trop plein de ses bandes d'espionnage.

X.

« Bénissez cette fleur qui sort d'un tombeau. »

Cette bénédiction a été religieusement comprise et entendue des peuples de la Belgique. Là s'élèvent dans toutes les villes des maisons d'asile et d'éducation pour les êtres infortunés qui, comme de tristes fleurs, sortent du tombeau de l'abandon et de la misère.

La Belgique est le pays le plus riche en établissements de bienfaisance. On y voit dans toutes les

villes et même dans les campagnes, des asiles, des refuges, des hospices ouverts aux besoins de l'humanité infirme ou indigente. Là, toutes les misères humaines sont recueillies, secourues, et les divers établissements, soit pour les vieillards des deux sexes, soit pour les orphelins, les indigents, les aliénés, y sont richement dotés de biens immeubles, de rentes ou de souscriptions permanentes. La Belgique peut être citée en ce genre comme modèle, et la Hollande l'a imitée avec une généreuse émulation. — Tant d'infortunés qui demeurent privés de secours en France reçoivent ici éducation et soins assidus aux frais du pays ou aux dépens des villes, ou encore par les revenus des fondateurs et des bienfaiteurs, et par des associations philanthropiques et charitables.

Il y a plusieurs siècles que les Belges ont inscrit dans leurs institutions le grand principe de charité chrétienne, et ce principe a été appliqué dans toute son étendue. On dirait, en parcourant les villes de la Belgique, et surtout les hospices de Bruxelles et le grand hôpital de ce quartier appelé le *Béguinage*, que dans ce beau pays, quiconque manque de pain, de vêtement, d'asile et d'instruction, a le droit de demander à la société ce qui est nécessaire à son existence.

C'est dans la Belgique que l'on a senti et que l'on exercé, avec toute son énergie et son activité, cette initiative de bienfaisance, qui est devenue un des devoirs de la société civile. Outre l'établisse-

ment des vieillards de Sainte-Gudule, il y a, dans le Béguinage, un immense et superbe établissement construit en 1826 pour les personnes âgées des deux sexes. A l'extérieur, on prendrait ce bel hospice pour le palais du roi ; à l'intérieur, c'est le temple de l'humanité. La France, si fière de ses monuments et si prodigue de travaux publics, n'a rien qui ressemble à ce noble asile de la vieillesse. Paris, sous ce rapport, est bien au-dessous de Bruxelles.

La vue de ce magnifique hospice m'a rappelé celui de l'Ile de Malte, connu sous le nom de la Floriana, où 750 vieillards infirmes sont entretenus aux frais de l'État.

Français si fiers de notre philanthropie, qu'avons-nous fait de pareil en faveur des nombreux vieillards infirmes, qui mendient au sein de nos cités et au milieu de notre population de 33 millions d'individus?

XI.

On a beaucoup vanté le goût des Italiens et des Allemands pour la musique ; on vante aujourd'hui les Français pour leur passion musicale, et pour le succès toujours croissant de l'importation des méthodes, des compositions et des chefs-d'œuvre de l'Allemagne et de l'Italie ; et on garde le silence sur les Belges qui ont cultivé dans tous les temps ce plus beau des arts.

Cependant c'est dans la Belgique que se trouvent les plus nombreuses sociétés d'harmonie et les écoles de chant les mieux établies. Il n'est pas de ville, en ce pays où les villes se touchent pour ainsi dire, tant elles sont nombreuses et tant le pays est riche, il n'est pas de commune rurale où il n'y ait des sociétés philharmoniques, allant disputer les prix dans les concours de musique qui s'ouvrent chaque année à Bruxelles, à Gand, à Anvers ou à Liége.

Dans la Belgique la science musicale est un objet d'encouragement national. Les concours publics et solennels dont j'ai parlé y sont ouverts à toutes les sociétés d'harmonie, et de grands prix sont décernés aux vainqueurs dans des fêtes triomphales.

C'est là un immense progrès pour les mœurs.

XII.

Il est un signe auquel on peut reconnaître la trace des émigrations hébraïques en Europe. Les savants d'Italie ont trouvé, par des monuments anciens, que l'étendard ou drapeau de la première et principale tribu juive, lors de la dispersion des Juifs sous l'empereur *Titus,* était un lion relevé sur ses pattes de derrière ; c'était le drapeau de la tribu de Juda. Or, cette effigie du lion redressé est celle de la Hollande, de la Belgique et

de la Bohème, trois nations voyageuses comme le sont des nations étrangères et émigrées.

Ces populations proscrites de leur patrie par les Romains éprouvèrent le besoin d'établir l'hospitalité, qui d'ailleurs était en honneur chez les Hébreux. Ainsi l'on vit les contrées hollandaises et bataves, brabançonnes, belges et bohémiennes devenir des terres d'asile et de refuge.

Louis XI s'éleva contre les libertés et l'hospitalité belges; Louis XIV envoya en Hollande des agents pour persécuter les réfugiés français, et porta longtemps la guerre dans les Pays-Bas. Marie-Thérèse ne pouvait souffrir l'indépendance et la liberté de la Bohème.

La fierté nationale des Belges, des Bataves et Bohèmes revit dans l'écusson de ces trois pays, sous l'emblème du lion des Hébreux.

XIII.

Après avoir quitté Mons pour cause de santé, j'arrivai à Bruxelles, ville royale, bien différente de mœurs et d'usages, ainsi que d'administration et de police.

Je trouvai d'abord dans les lieux publics des personnes curieuses auxquelles je répondais avec beaucoup de retenue; elles se plaignaient de ma discrétion en me disant que je n'avais pas une idée

juste de l'indépendance de caractère et de la franchise des Flamands.

J'étais trop fier et trop prudent pour révéler les faits particuliers de la grande époque révolutionnaire si mal connue des Français, et j'ignorais dans les premiers temps de mon séjour à Bruxelles, si les habitants avaient une véritable sympathie pour les réfugiés conventionnels tant diffamés partout. Je restai presque une année sans vouloir répondre à la curiosité de quelques jeunes Bruxellois très-instruits et très-sociables.

Mais ayant connu la solidité de leur caractère et l'indépendance de leurs opinions, je ne balançai plus à me montrer tout entier à cette partie de la nation que je voyais tous les jours et qui me faisait un honorable accueil; et je leur racontai des faits qu'ils me dirent n'avoir jamais connus.

Là, nul ne se réjouissait de notre proscription, et l'on parlait des réfugiés conventionnels avec les égards touchants et bien sentis que les peuples libres témoignent pour le malheur.

Lorsque moururent à Bruxelles, David, Vadier, Cambon, Ramel, Cavaignac et quelques autres conventionnels qui périrent en exil dans un état voisin de l'indigence, les Bruxellois honorèrent leur cendre de leurs regrets, et les accompagnèrent religieusement au dernier asile.

XIV.

Il se prépare en Europe une lutte entre le système du gouvernement héréditaire et celui du gouvernement représentatif.

Les lumières et les armées seront d'un grand secours à la cause populaire ; de l'audace et un excessif enthousiasme pour la liberté suffiront avec les constitutions déjà établies.

La guerre occupera la plus grande partie des forces militaires des rois ; les rigueurs de tout genre, les vexations, les impôts que ce fléau entraîne avec lui exalteront les mécontentements des peuples.

Est-ce qu'il ne peut donc y avoir une association générale des amis de la liberté en Europe? c'est le gouvernement démocratique qui surgira partout à la fois et renversera les vieilles idoles de la politique.

XV.

Bruxelles est bâtie comme Rome, sur sept collines. Là, je sentis diminuer pour moi les peines de l'exil; j'y arrivai de Mons à travers les belles plaines qu'arrose la rivière de Dyle, laquelle donnait son nom à un de nos départements lors de la réunion à la France. Tout annonçait dans cette ville charmante, bien bâtie, d'une tenue et d'une pro-

preté remarquables, qu'elle était digne du séjour d'un bon roi. C'est une des plus agréables villes de l'Europe. La démolition de ses anciens remparts, que l'on finissait alors et que l'on ornait par de belles plantations et par deux mille maisons nouvellement construites avec autant de goût que de luxe, ajoutait encore à la beauté, à l'agrément et surtout à la salubrité de cette ville.

Le roi des Pays-Bas a été élevé à l'école du malheur. Éloigné longtemps du stathoudérat de Hollande par un parti qui voulait un nouvel ordre de choses, Guillaume de Nassau se retira en Angleterre et se forma à la pratique de toutes les vertus, dans l'obscurité de la vie privée. Là se développèrent ses vertus personnelles et la fermeté de son caractère et de sa probité! Il s'accoutuma par les privations à cette économie sage qu'il a toujours montrée dans son administration publique.

Guillaume, devenu roi des Pays-Bas en 1815, par la volonté de la Hollande et de la Belgique, avait acquis pendant son exil une profonde sympathie pour le malheur et pour la souffrance des proscrits. Aussi, dans le cours de son règne, à Bruxelles, son cœur ne s'est pas démenti un seul instant à l'égard des nombreux réfugiés français et des ex-conventionnels que la tyrannie de Louis XVIII ne cessait de persécuter encore sur

la terre étrangère par sa diplomatie et sa police inquisitoriale.

Toutes les mesures adoptées par lui à l'égard de ces malheureux réfugiés, qui n'étaient en sûreté que dans le royaume des Pays-Bas, sont empreintes de ce noble esprit de bienveillance et de tolérance qui distinguent éminemment son caractère.

XVI.

Le général Wellington était abhorré par les Belges ; on le voyait sans cesse, jockey de la Sainte-Alliance, courant de Paris à Bruxelles pour solliciter du roi Guillaume l'expulsion des réfugiés français, ou des persécutions contre les ex-conventionnels bannis. Mais tout feld-maréchal qu'il était du royaume des Pays-Bas, il ne put à plusieurs reprises rien obtenir de l'honnête roi, qui maintint constamment les lois et les mœurs hospitalières de son pays, malgré tous les efforts contraires du duc anglais et du corps diplomatique.

Wellington reparut encore en Belgique de temps en temps pour inspecter les travaux immenses des nouvelles fortifications élevées à Mons et dans les autres places de la frontière, contre la France et avec ses millions. Elle payait les fers que lui forgeaient le gouvernement anglais et son agent opiniâtre, le duc de Wellington.

C'était un spectacle curieux de voir ce général, traversant silencieusement les populations des villes nouvellement fortifiées et n'en recevant pas même un regard. Il avait plutôt l'air d'un espion de haut rang que d'un inspecteur militaire.

Aussi cessa-t-il bientôt de revenir en Belgique, se contentant d'envoyer en France ses fourgons encombrés. Il vint surtout pour réclamer les récompenses qui lui avaient été promises pour le succès inespéré de Waterloo. Le feld-maréchal reçut du gouvernement des Pays-Bas une riche dotation de forêts nationales, et il se hâta d'en faire rapidement les coupes et d'en vendre le sol, ne pouvant pas l'emporter.

Dès lors il ne fut plus question du duc de Wellington à Bruxelles; ses hauts faits avaient été mis en coupe réglée, comme ses forêts de dotation.

Le général Bourmont, placé dans l'armée française de Napoléon, sur la demande réitérée du maréchal Ney, qui eut la témérité de répondre de ce royaliste fanatique, s'empara, dans l'état-major de l'Empereur, de ses cartes, papiers et plans de campagne contre les alliés, pour aller les porter au quartier général de Wellington, près de Bruxelles. Le traître s'enfuit des environs de Fleurus près Charleroi, passa par Mons, et étant arrivé à Bruxelles, il gravit à cheval la rue de la Magde-

leine, en criant de toutes ses forces. «Bruxellois, armez-vous! les Français sont à vos portes, armez-vous sur-le-champ!...» Il y avait encore à Bruxelles une majorité bien prononcée en faveur de la France; elle trouva très-mauvais qu'un général français vînt avec l'uniforme de sa nation appeler aux armes les Belges contre ses compatriotes.

Le perfide Vendéen excita d'abord l'étonnement, puis l'indignation; et quand il fut arrivé à la place royale, il se vit entouré de braves et loyaux Bruxellois, qui détestaient la trahison et le traître; et ce général de la Vendée, déserteur du camp de Napoléon, fut arrêté. Mais de bons amis, des Anglais, lui fournirent les moyens de s'échapper de Bruxelles et de se rendre au quartier général de Wellington. C'est avec des transfuges et des trahisons que le grand capitaine irlandais sait gagner les batailles rangées!

XVII.

Proscripteurs et proscrits, je les ai vus tous bannis de leur pays par les mêmes moyens et les mêmes passions.

Je les ai trouvés tous réfugiés sur la terre étrangère, sans distinction d'opinions ni de doctrines!

Là les vainqueurs du jour se trouvaient exilés comme les vainqueurs de la veille, qui attendaient

aussi les vainqueurs du lendemain. Belgique, tiens ouvertes tes portes généreuses! la révolution des passions n'est pas terminée.

XVIII.

L'église de Sainte-Gudule, dont la construction remonte peut-être au temps de Charlemagne, est un des plus beaux monuments de Bruxelles; elle semble une masse architecturale de nature indestructible.

Les vitraux de cette église en sont la partie la plus remarquable; la peinture sur verre était le domaine artistique du moyen âge, et les vitraux de Bruxelles sont les plus beaux peut-être qu'il y ait au monde. Les nus et la carnation en sont admirables. Ces vitraux se font remarquer surtout par les couleurs les plus éclatantes, les teintes les plus pures, les plus franches et les plus brillantes; par les belles nuances du rouge pourpre, du vert d'émeraude, du bleu d'azur, du pur violet et du jaune d'or. Les sujets que le peintre verrier a traités présentent des draperies éclatantes, des armures, des fleurs, des feuillages, des auréoles, des arabesques, et toutes les richesses pittoresques de ce genre transparent et d'un grand effet de lumière, par l'éclat et la vivacité du ton. Les artistes remarquent dans le dessin de ces vitraux, et dans leur peinture, une simplicité calme; une grande pureté de lignes.

Pendant le temps de *la kermesse* de Bruxelles, on expose dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule des chefs-d'œuvre de tapisserie, faits dans le temps où ces productions de l'industrie flamande étaient en grand renom. Ce sont des sujets bibliques; ces tapisseries forment une galerie de tableaux remarquables autant par la beauté du dessin que par la perfection du coloris.

Il n'y avait en Europe que la fiscalité française qui pût avoir le projet de vendre ces magnifiques et antiques monuments du catholicisme; la direction des domaines, à Paris, ordonna la vente des démolitions de Sainte-Gudule, et de grandes affiches furent apposées sur le pourtour de l'église. Mais le sentiment religieux n'est pas ici comme ailleurs une hypocrisie : chez les Belges le sentiment qui domine dans leur éducation comme dans leurs instincts et dans leurs habitudes, est héréditaire et éternel. Aussi ce projet cupide et anti-religieux ne servit qu'à jeter la désaffection dans toutes les classes de la société belge.

On distingue parmi les monuments funéraires qui ornent le chœur de Sainte-Gudule, le tombeau en marbre du comte Félix de Mérode, qui tient à des souvenirs historiques de la Belgique.

L'édifice de Sainte-Gudule, patrone de Bruxelles, est le monument religieux le plus remarquable du pays.

Construite sur le penchant d'une colline appelée

la Montagne-aux-Moulins, on ne peut arriver au portail de l'église que par un perron de quarante marches, qui servent à racheter l'inégalité du terrain.

L'aspect extérieur de Sainte-Gudule est imposant et majestueux. C'est un monument colossal du moyen âge; commencé en 1010, il resta inachevé jusqu'en 1226, et fut terminé en 1273; il porte sur ses murailles grises la trace des siècles qui ont passé sur cet immense tas de pierres.

Dans l'intérieur du temple, on est frappé de son style sévère et dénué de tout ornement : des piliers épais soutiennent une voûte immense et très-élevée; l'architecture est aussi simple que grandiose.

Il y a, contre les piliers, des statues colossales dues au ciseau de Duquesnoi. Dans le chœur sont plusieurs magnifiques mausolées des anciens ducs de Brabant, et quelques autres tombeaux sculptés et ornés de bas-reliefs qui méritent d'attirer la curiosité des visiteurs de cette belle église.

XIX.

Le parc de Bruxelles est un des plus beaux jardins et la plus délicieuse promenade qu'on puisse imaginer. Il est bien supérieur au jardin

étroit et bas des Tuileries, ainsi qu'à celui du Luxembourg, si irrégulier.

Le parc de Bruxelles est entouré d'hôtels et de palais magnifiques. Il est fermé de grilles et de haies élevées et bien entretenues. Il présente, dans l'intérieur, une végétation admirable, et plusieurs groupes de trophées et de statues ; sa distribution en grandes allées de gazon, et en massifs énormes de beaux arbres, est regardée comme un chef-d'œuvre de l'art des Jardins-paysagés. Il est l'œuvre de Zinner, homme de beaucoup d'esprit et de talent. Nommé conservateur de la forêt de Soignes, il pensa le premier à conserver ses grands arbres en transformant une partie de la forêt en jardin public, Zinner rendit un grand service à la ville par cette heureuse transformation ; car, de toute cette vaste forêt de Soignes, le parc actuel de Bruxelles est le seul morceau de terrain qui, depuis 1774, ait pu éviter la destruction par coupes réglées.

C'est dans cette forêt qu'au temps des guerres de Louis XIV furent déposées les malheureuses victimes de son ambition guerrière. C'est là, sur un vaste lit de paille, que les Bruxellois blessés lors du bombardement de Bruxelles, furent portés et pansés avec les plus grands soins.

Zinner sut dissimuler les nombreux accidents de terrain de cette forêt de Soignes. Il la régularisa par ses allées et ses massifs d'arbres. Il y conserva les plus belles productions de végétation

forestière ; on y voit encore, au dix-neuvième siècle, des chênes séculaires et des carrés considérables où la forêt libre domine jusque dans ses taillis et ses touffes fourrées. Mille sentiers sinueux s'offrent aux promeneurs solitaires, comme de très-belles allées droites au public qui veut voir et être vu. C'est ainsi que l'on distingue, surtout, trois allées larges et gazonnées dans le milieu, qui partent toutes d'un centre commun, magnifique bassin de verdure, enrichi des plantes les plus rares, des fleurs les plus suaves, et qui vont aboutir, l'une au boulevard de la Régence, la seconde à la place Royale et la troisième au Palais du Roi.

En 1779, l'architecte de la ville éleva en face du palais du Roi, qui est au fond du parc, un autre palais au nord de la promenade, devenu plus tard le palais de la Nation, et où s'assemblent les États généraux.

Les jardins du nouveau palais du Roi de Bavière présentent une construction nouvelle qui devrait être imitée au parc de Bruxelles, aux Tuileries, au Luxembourg et dans les grands jardins publics de la France, qui n'offrent aux promeneurs aucun abri contre la pluie.

Le jardin Royal de Munich est entouré d'une

galerie qu'on appelle les *arcades*, et où les promeneurs peuvent s'abriter en cas d'orage. Cette galerie en arcades est ornée de fresques qui représentent, d'un côté, les faits principaux de l'histoire du pays, et de l'autre les plus beaux sites d'Italie. On peut s'instruire en se promenant.

Encore un mot aujourd'hui sur les promenades de Bruxelles, sur les nouveaux boulevards, ornés de belles allées d'arbres et garnis de belles maisons construites dans le goût moderne. Quand, après avoir parcouru ces beaux sites, ils viennent se reposer dans les grandes allées du parc de Bruxelles, placé sur le haut d'une colline, entouré d'hôtels splendides, et ayant à l'orient le palais du Roi, et à l'occident le palais des États généraux, les voyageurs et les étrangers oublient le Hyde-Park de Londres, le Retiro de Madrid, le Corso de Rome, le Prado de Vienne, les Linden de Berlin et aussi nos Champs-Élysées de Paris, si poudreux.

Je décris les lieux tels qu'ils m'ont paru. Je transmets sur-le-champ les sensations qu'ils m'ont fait éprouver. C'est la vérité du moment; c'est l'inspiration soudaine, tout individuelle, toute

relative; je les raconte et ne les impose point. C'est plutôt un amusement qu'une instruction que ce recueil d'impressions successives, dénuées de prétentions philosophiques et de peintures morales. Ce genre sympathise mieux avec notre imagination qui est voyageuse et fugitive, et avec notre nature changeante et mobile.

La forme épistolaire est plus propre aux rapides récits d'un voyageur qui se hâte de raconter à ses amis ce qu'il voit et ce qu'il éprouve en passant.

Assez d'écrivains ont fait connaître l'histoire ancienne de Bruxelles, ont décrit la ville entière, ont expliqué ses amusements, comparé ses diverses traditions ; mais il en est peu qui aient écrit leurs premières impressions, dont presque tous les voyageurs ne tiennent pas compte.

XX.

Bruxelles a conservé les traces des Bourguignons, des Espagnols et des Autrichiens; très-peu celles des Français. Les constructions portent l'empreinte des dominations qui s'y sont succédé. Il n'y a pas de régularité dans les maisons de la vieille ville, mais la nouvelle est plus régulière, et soumise à un plan général. On voit bien que les nouvelles

maisons sont l'ouvrage de maîtres maçons ; car elles n'ont rien d'architectural, ni de grandiose, ni de monumental. L'ennui qui naît de l'uniformité vous poursuit sur les boulevards, où toutes les maisons se ressemblent ; rien n'en varie l'aspect ; c'est comme un damier.

L'irrégularité des rues commerçantes ramène l'attention du voyageur sur l'ancienne ville de Bruxelles. On voit, sur beaucoup d'habitations, les effets du bombardement de la ville par Louis XIV ; ils furent réparés par la reconstruction de nouvelles maisons dont l'aspect embellit les quartiers qui souffrirent le plus de la guerre du despote français.

Le plus beau palais de Bruxelles n'est ni celui du Roi, ni celui des États généraux ; c'est le palais du prince d'Orange, qui a coûté vingt millions. Il est visité par tous les étrangers, qui vont y admirer les beaux et rares tableaux, les choses précieuses, les ornements remarquables et les travaux d'art qui y abondent.

Le théâtre est bâti sur l'emplacement d'un ancien couvent ; mais ce ne sont pas les débris du monastère qui ont servi à élever ce monument, entièrement neuf, solide et imposant. Le profane a tout envahi ; le commerce ouvre ses

boutiques tout autour, et a remplacé par les produits de l'industrie cet enclos mystérieux, où le moine oisif consommait dans l'oisiveté les productions de l'agriculture.

Sur les boulevards nord-est, au milieu d'un immense terrain, s'élève un grand hôpital avec toutes ses dépendances, fondé au temps de la domination espagnole. Ce monument de bienfaisance publique est dû à la famille espagnole de Pacheco, dont il porte le nom. On pourrait construire sur le terrain qui l'entoure, des maisons qui ajouteraient au bien-être des pauvres et des infortunés auxquels cet hospice fut destiné. Le nom de Pacheco rappelle cette noble, belle et héroïque Maria Pacheco, compagne de gloire et d'infortune du chef de la ligue d'Avila en Espagne, en 1520.

Je n'entendais vanter que les eaux de Spa et les bains d'Aix-la-Chapelle. J'étais malade, et partant fort crédule sur l'effet des eaux thermales, dont j'avais autrefois ressenti les agréables influences, dans les établissements des Pyrénées.

Je consultai mon médecin qui me dit qu'à Spa, on ne se baignait pas, et qu'on se contentait d'y boire des eaux, telles que celles de la source du Pouhon, qui ne sont employées que pour aug-

menter les forces et aviver les couleurs des jeunes gens et des jeunes femmes. Ce régime ne vous convient pas, me dit le docteur; je vous conseillerais plutôt les bains d'Aix-la-Chapelle, si vous n'étiez pas un réfugié peu agréable aux Prussiens.

David me faisait observer la différence de la propreté des rues et des maisons à Bruxelles, avec la saleté de Paris. « Il y a, me disait-il dans son langage d'artiste, plus de lumière dans la capitale des Flamands que dans la capitale des Français. Ici toutes les maisons sont peintes, et rafraîchies soigneusement. » — J'avais déjà observé l'habitude flamande de laver souvent les planchers des maisons aux différents étages. Cette propreté périodique donne plus de salubrité aux habitations, et un coup d'œil plus agréable aux appartements.

Je savais que le lavage des habitations est pratiqué dans le midi de l'Espagne, mais cet usage est resté inconnu aux habitants des Pyrénées, sales et paresseux comme les anciens Samnites de l'Italie.

Les Espagnols doivent ces habitudes de propreté intérieure aux Maures qui la leur ont donnée pendant leur séjour dans l'Andalousie. Les Espagnols Andaloux ont même conservé dans

leur langue le mot arabe *aljosifar* par lequel on exprime cette opération du lavage.

L'amour et l'amitié sont les deux seules passions natives du cœur. Toutes les autres viennent de l'esprit et sont fausses, factices, hypocrites.

Quand on rencontre un ami, une personne aimée, les yeux sont les premiers à avertir le cœur. Le doux sourire est sur les lèvres. Mais les yeux sont souvent ingrats et jaloux, les lèvres peuvent cacher quelque perfidie; les larmes seules ne trompent pas; c'est la preuve irrécusable de notre émotion et le vrai signe de la sensibilité.

C'est ce que j'éprouvai en arrivant exilé sur la terre étrangère. J'y rencontrai de vieux amis, proscrits comme moi; nous parlâmes de la France, et nos yeux se mouillèrent de larmes. Je demandai à de bons Flamands comment ils exprimaient dans leur langue ce mot : le pays natal! ils me répondirent : *podre-land* (la terre de mon père); ah! je sentis alors que c'était la nature qui leur donnait la patrie paternelle, et que cette religion d'hospitalité en était la sensible expression.

Bruxelles! C'est le seul pays où j'aie jamais vécu heureux. Dans mon extrême vieillesse, je nourris encore l'espérance de la revoir et d'y finir mes jours; c'est une dette sacrée envers une terre si

tutélaire et si bienfaisante pour l'étranger. Il eût été digne du pinceau de David de représenter la Belgique courageuse et hospitalière, accueillant généreusement les proscrits de la France et les exilés de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, les protégeant contre la tyrannie de la Sainte-Alliance, contre les intrigues diplomatiques de l'aristocratie européenne, et contre les fureurs de l'émigration française. Artistes, qui cherchez des sujets historiques à peindre, transmettez à la postérité ce grand fait contemporain qui représente les champions de la lutte contre le despotisme réfugiés chez les peuples belges.

XXI.

« Ces témérités de tribune, dont tu donnais « chaque jour l'exemple, me disait un jour le « peintre immortel David, ont été heureuses : « elles ont électrisé les armées et sauvé la France. »

Combien de fois David m'a répété ces paroles, quand nous nous promenions dans le parc de Bruxelles, pendant les longues années de l'exil! Alors je lui expliquais le secret de ces paroles vives, hardies, et qui n'étaient éloquentes que de situation et d'à-propos, quand la gloire militaire faisait absoudre la Convention nationale des divisions violentes de ses partis, et des excès inséparables de l'absorption de tous les pouvoirs. Ce secret,

lui disais-je, était tout entier dans l'amour de la liberté et dans le dévouement à la patrie.

Le célèbre peintre des Horaces, de Brutus et de Léonidas pouvait me comprendre. « Et toi aussi David, lui disais-je, tu as connu les témérités de la peinture, et l'éloquence de tes pinceaux a imprimé sur des toiles et fait passer dans l'âme de tes contemporains, admirateurs de ton génie, le sentiment profond de la patrie et de la liberté! »

En entendant prononcer, au milieu des belles et silencieuses allées du parc, ce mot de *patrie*, je vis comme un nuage de tristesse qui passait sur le visage de David; il garda quelque temps le silence pendant la promenade, et il chercha un banc isolé pour se reposer avec moi.

Son air mélancolique et concentré me faisait souffrir, je cherchai à le distraire en lui parlant de sa gloire d'artiste. « N'es-tu pas entouré à Bru-
« xelles, lui disais-je, des hommages de tous les
« citoyens, de tous les gens de lettres, et des ar-
« tistes qui sont presque tous tes élèves? Ne jouis-
« tu pas de la considération et de la bienveillance
« d'un roi libéral et protecteur courageux de
« l'hospitalité belge à notre égard? Les productions
« de ton génie ne sont-elles pas recueillies, exposées
« à la galerie du palais du Luxembourg, à Paris,
« où les étrangers et les nationaux rivalisent d'é-
« loges et d'admiration en l'honneur du grand
« peintre européen? N'as-tu pas la gloire incon-
« testable d'être le fondateur de l'école française en

« peinture? Eh! que faut-il de plus? pourquoi vas-
« tu ainsi t'attrister, et par quel motif? » David ne rompit son silence que par ces mots : « *Amor patriæ!...* » Il sortit du parc et je l'accompagnai dans sa maison.

XXII.

Un jour, je reçus la visite d'un homme de lettres qui venait de Paris, pour faire imprimer à Bruxelles une traduction du *Lexicon conversationis*, ouvrage très-estimé en Allemagne, et que l'on voulait augmenter d'articles politiques et bibliographiques. Je me défiai de la proposition qu'il me fit, sans me connaître, de m'associer à cette entreprise typographique, par des articles que j'aurais rédigés sur la révolution française et sur les hommes de mon temps. Je répondis par un refus net et positif, parce qu'étant réfugié dans les Pays-Bas, je m'étais décidé à jouir en silence du bienfait de l'hospitalité. Ma réponse parut déplaire à l'homme de lettres arrivé récemment de France. Je lui demandai son nom. « Je m'appelle Cerf-berr, me dit-il, je suis Israélite, et ne m'occupe que de littérature. » Il revint me voir une seconde fois ; je persistai dans le même refus. Il s'adressa à M. Wahlen, riche imprimeur de Bruxelles, qui n'adopta point cette entreprise, et le littérateur Cerf-berr dut retourner à Paris où il fut plus heureux. C'est sans doute le même M. Cerf-berr qui

s'est montré un des plus ardents défenseurs du ministère français à Grenoble et à Clermont, et qui est depuis longtemps un de ses journalistes les plus actifs.

XXIII.

La Belgique a été favorisée de la nature : c'est le Delta de l'Europe occidentale. Tous les fleuves lui portent le tribut de leurs eaux et de leur navigation. Le territoire belge est fécondé par le limon des rivières qui l'arrosent, et les habitants distribuent les eaux en mille canaux d'irrigation et de navigation. La nature a enrichi de carrières et de mines ce pays qui semble privilégié, et qui est échu en partage à la population la plus laborieuse, la plus économe de l'Europe, la plus intelligente en industrie, en commerce, et principalement en agriculture.

XXIV.

On dirait que la destinée de la maison ou branche de Bourbon-Orléans est de toucher au trône de la Belgique, sans y monter. Deux époques, 1789 et 1831, se ressemblent sous ce rapport.

Un mémoire du ministre des affaires étrangères de France, M. de Montmorin, au mois d'octobre 1789, porte ces mots remarquables :

« Si les provinces belgiques doivent changer de « domination, le Roi (Louis XVI) aimera de pré- « férence *qu'elles aient un souverain particulier;* « mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc « d'Orléans (envoyé depuis le 9 octobre 1789, en « mission diplomatique, à Londres) concevra de « lui-même que le roi doit désirer d'y influer, et « qu'il importe à S. M. que le prince sur qui ce « choix tombera lui soit agréable. M. le duc d'Or- « léans sentira assurément combien cette ma- « tière est délicate, et combien elle exigera de « dextérité de sa part; que d'un côté, les vues que « la cour de Londres pourra manifester, déter- « mineront ou l'opposition du roi ou son assenti- « ment; et de l'autre, qu'il est possible que le « résultat tourne à l'avantage personnel de M. le « duc d'Orléans. » Mais le 10 janvier 1790, un accord entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande fut signé à Berlin, pour reconnaître l'indépendance des Pays-Bas, sous garantie de ces trois puissances. La France fut traitée comme si elle n'existait pas.

En janvier 1831, après que les Belges eurent brisé le joug hollandais, le Congrès national de Bruxelles offrit la couronne de Belgique au jeune duc de Nemours, fils du duc d'Orléans roi des Français sous le nom de Louis-Philippe. Les intrigues de la diplomatie des cinq puissances en conférence à Londres, et les tergiversations du cabinet du palais Royal, ont fait refuser cette cou-

ronne d'occasion. Il n'est resté à la Belgique que son indépendance nominale, ses malheurs réels. Ainsi la maison d'Orléans a deux fois été présentée à la souveraineté de la Belgique, et n'a pu ou voulu y atteindre.

XXV.

Il y a dans l'hospitalité trois choses respectables et sacrées : 1° les mœurs et les lois du peuple hospitalier ; 2° la maison, la famille et le caractère de l'hôte qui reçoit l'étranger ; 3° le malheur du réfugié et le secret du proscrit.

Les gouvernements n'entendent rien à ces trois conditions honorables de l'hospitalité, à laquelle ils opposent la persécution diplomatique en tous lieux, l'extradition secrètement convenue et atrocement exécutée, l'expulsion des pays de refuge et d'asile.

Il faut pourtant qu'il y ait des lieux d'asile et des peuples hospitaliers sur les continents opprimés par le despotisme, et au milieu de ces gouvernements absolus qui ne connaissent d'autre droit des gens que le sabre et les baïonnettes.

Le moyen âge fut sous ce rapport plus avancé que nous, il fut plus énergiquement hospitalier que ne l'est le dix-neuvième siècle, si fier de sa civilisation.

C'est que l'extrême civilisation touche à la bar-

barie, et que les civilisations à leur début sont bien plus sous l'influence des grands principes d'humanité.

J'ai revu à Bruxelles un ancien ami du général Kosziusko, avec qui j'avais eu des relations à Paris en 1800, quand le brave général polonais revint des États-Unis, où il s'était réfugié après les malheurs inouis de sa patrie. Cet aide de camp s'appelle le colonel Zenouwitz, d'une des premières familles de Lithuanie ; il avait servi dans l'armée française après la mort de Kosziusko.

Zenouwitz se distingua sous les ordres du grand Napoléon ; mais après le désastre de Waterloo, Polonais courageux, patriote distingué et ayant servi pendant l'empire, il ne pouvait vivre sous le joug ignominieux de la restauration et de l'émigration ; il se réfugia en Belgique.

XXVI.

Il y a un beau musée à Bruxelles, et l'exposition des tableaux modernes y est aussi brillante que nombreuse. Les traditions de l'école flamande ne se perdent point. M. Odevaer, élève de David, y a exposé plusieurs tableaux, entre autres celui du comte de Châlons, général des armées qui exterminèrent dans la plaine d'Orange, en Provence,

les bandes innombrables des Sarrazins. Ce tableau représente Charlemagne décernant une couronne de lauriers au comte de Châlons, en le faisant prince d'Orange. C'est de cette souche qu'est venue par les femmes la célèbre maison ou race princière de *Nassau-Orange*, dont un illustre descendant, Guillaume le Taciturne, coopéra vaillamment à l'expulsion des Espagnols sous Philippe II, qui avait envoyé pour son gouverneur général des Pays-Bas l'atroce Espagnol appelé le duc d'Albe, dont la statue fut brisée par le peuple à Anvers. — Le tableau de M. Odevaer était destiné au palais de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. On y admirait aussi les tableaux d'un jeune officier M. Destouilly, peintre rempli de talent, et dont les productions étaient fort estimées. Sa passion d'artiste lui faisait désirer d'aller dessiner les beaux paysages d'Orient et de voyager en Syrie ; il se proposait d'offrir un tableau à M. de Lamartine, dont il lisait souvent les Méditations religieuses. — Madame *****, élève du célèbre peintre David, y a exposé un tableau historique fort estimé. — Mais l'artiste le plus remarquable était un peintre d'animaux, capable de rivaliser avec le fameux Paul Potter ; le prince héréditaire des Pays-Bas, le prince d'Orange, lui a généreusement payé d'avance le prix qu'il a demandé de ses tableaux, pour en enrichir la galerie du palais du Roi.

Les Flamands ramènent volontiers la conversation sur les beaux-arts qu'ils aiment et qu'ils cultivèrent de tout temps avec succès. Ils se trouvent heureux d'être redevenus possesseurs des chefs-d'œuvre de Rubens et de son élève Van Dick. Ils invitent, ils pressent les étrangers et les voyageurs d'aller admirer dans l'église d'Anvers la *Descente de croix*, qui est tout entière de la main de Rubens. Il n'en confia point, comme il le faisait pour la plupart de ses ouvrages, l'exécution de certaines parties aux élèves ou aux collaborateurs flamands qui travaillaient avec zèle et talent sous sa direction. On répète au sujet de ce tableau la tradition que Rubens poussa sa prédilection pour cette œuvre jusqu'à faire poser pour la figure de la Madeleine, sa belle femme, Hélène Froment.

Les Bruxellois ainsi que les Anversois conservent avec une sorte de culte la mémoire de Rubens ; ils rapportent que la maison de ce grand artiste jouissait dans tous les Pays-Bas, comme à Anvers, d'une grande renommée pour son luxe et pour la célébrité de ses hôtes, les meilleurs peintres, occupés comme Rubens à transmettre leurs noms à la postérité par leurs ouvrages.

On voyait réunis dans ses soirées et ses soupers les David Teniers, les Corneille Hoelembourg, l'auteur du *Diogène*, Van Thulden le paysagiste, Van Egmont Sneyders le peintre d'intérieurs, San-

drut, Gérard Hont-Thort et plusieurs autres artistes illustres, auxquels se mêlaient les riches et les seigneurs du pays.

Les chefs-d'œuvre d'Antoine Van Dick, élève de Rubens, sont recherchés avec le plus grand soin et à tout prix. Ce sont des *Ecce homo, Jésus au jardin des Olives*, un portrait en pied de la femme de Rubens, qu'il peignit de souvenir, mais avec cette poésie de conception et cette pureté accomplie de formes et de couleurs qui caractérisent les ouvrages de ce grand maître. Oh ! combien Van Dick fut vengé dans la suite d'avoir été méconnu et presque outragé par les ignorants chanoines de Tournay, pour lesquels il avait fait le tableau de *l'élévation en croix*.

Au lieu de lui porter le tribut d'or et d'éloges que le chapitre de Tournay lui devait, il en fut insulté ; ces chanoines, plus amateurs de vins que de tableaux, se plaignirent et rebutèrent sa composition ; ils lui dirent que son Christ avait l'air d'un portefaix, et que les autres figures ressemblaient à des marquis. (Ce fait est rapporté dans la vie des peintres par Decamps.) A peine Van Dick avait-il exposé son tableau, que les chanoines lui tournèrent le dos et s'enfuirent.

Mais le public de Tournay fit dans la suite, par son admiration, rougir le chapitre de Tournay de son ignorance ou plutôt de son avarice ; il dé-

préciait le tableau pour payer moins le peintre. Rubens, son maître chéri et respecté, le consola en lui disant : « Va visiter l'Italie, l'étude des chefs-d'œuvre de ses grands peintres achèvera de faire passer en toi le fruit de mes leçons!... » Voilà comme partout, et de tout temps, l'ignorance et l'envie traitent le génie et le talent!.....

Les souvenirs historiques dont Bruxelles est plein me portaient quelquefois à aller visiter les maisons, les hôtels qu'habitèrent les hommes illustres du pays. Là, disais-je, furent les Nassau ; là, le fameux Guillaume, indigné de la tyrannie espagnole, présida l'assemblée des seigneurs coalisés contre l'étranger, sous le nom de Gueux, sobriquet que l'insolent duc d'Albe avait donné aux hommes libres et indépendants des Pays-Bas... Là, vécut la famille de Mérode, dévouée aux franchises et aux libertés de la Belgique... Plus loin, au bout de la place du Petit-Sablon, vers les boulevards, on admire le palais des ducs d'Aremberg. En revoyant parfois cet hôtel dans mes promenades historiques, ma pensée se reportait sur ce fameux comte d'Aremberg, qui fut si longtemps et si injustement captif du roi d'Espagne, Philippe II, le Néron moderne. Je me représentais l'ancien propriétaire de ce grand hôtel, qui ne craignit pas de sacrifier sa liberté et sa vie pour la défense de son pays. Le duc d'Aremberg était

aussi remarquable par son amour éclairé pour les arts que par son héroïque patriotisme qui sauva sa patrie.

M. Van Der Veyer, bibliothécaire du musée de la ville de Bruxelles, est fort complaisant pour les gens de lettres et pour les visiteurs de la bibliothèque, auxquels il montre la masse des manuscrits précieux qui n'ont pas encore été parcourus ni classés.

La Belgique renferme d'immenses éléments de prospérité industrielle, agricole, commerciale, scientifique et littéraire, qui ont été tour à tour comprimés ou rendus stériles par la double réunion successive, tantôt à la métropole française, tantôt à la métropole batave. Le premier besoin des peuples est de s'appartenir ; ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent valoir tout leur prix, et donner l'élan à leurs richesses, à leur prospérité et à leur civilisation.

M. de Sugenois, archiviste de la ville de Gand, a trouvé en 1836, dans de vieux manuscrits mis au rebut depuis longtemps, plusieurs lettres de Charles-Quint, de Marguerite de Parme et du duc d'Albe, le même qui exerça tant de cruautés et de tyrannies à Mons, Bruxelles, Anvers et Gand. Les correspondances éclairent l'histoire ; elles sont trop négligées, trop oubliées dans le fond des bibliothèques de l'Europe...

XXVII.

Voici un contraste remarquable. Un Français a exploité pendant quelque temps à Paris la curiosité publique, en montrant de malheureux Osages. Tout Paris courut pour les voir sur les divers théâtres où on les montrait à prix fixe, et où l'on traduisait en français leurs sons gutturaux mal articulés.

Ce bateleur crut trouver le même empressement en Belgique. La curiosité attira le premier jour beaucoup de spectateurs ; mais bientôt le bon sens et l'humanité des Belges firent justice de ce charlatanisme, et de cet abaissement de l'espèce humaine, donnée en spectacle à titre de bête curieuse. A la deuxième représentation, le petit nombre des spectateurs prouva au conducteur de cette étrange troupe de sauvages, qu'il n'était point à Paris, et il disparut pour aller tenter fortune à Amsterdam.

XXVIII.

Quand les Pays-Bas brisèrent le joug de Vienne, Joseph II se trouvait en guerre avec la Turquie. Le gouvernement anglais aidait constamment de sa diplomatie ses alliés les Turcs, en

prêtant aux Brabançons insurgés pour leur indépendance des secours de toute nature.

Alors, le but de la cour de Londres était ou de réunir les Pays-Bas à la confédération des Provinces-Unies, ou d'en former une république indépendante, ou enfin de les soumettre à un prince étranger à la maison d'Autriche.

Dans la première hypothèse, le cabinet anglais aurait assuré aux Provinces-Unies une consistance qui n'eût pas été sans inconvénients, même pour l'Angleterre.

Dans la deuxième hypothèse, la république indépendante ne donnait aucun effroi, aucune répugnance à la Prusse, à la Hollande, à l'Angleterre ni à la France : celle-ci n'avait pas encore appelé le monde à la liberté et changé la forme de son gouvernement. Ces quatre puissances, en 1789, ne croyaient pas que cette république belge réveillerait en Europe l'esprit de liberté et d'indépendance.

Quant à la troisième hypothèse, la France s'était flattée un instant et avait fait entrevoir au duc d'Orléans qu'il pourrait devenir souverain du nouvel État indépendant; mais le roi de Prusse et l'Angleterre s'étaient emparés du choix. Le roi de Prusse proposait même d'affranchir seul les Brabançons avec le simple consentement des Anglais.

XXIX.

Les jeunes gens attachés à l'ambassade fran-

çaise à Bruxelles se rendaient souvent au théâtre et se plaçaient en vue, au balcon, près de la loge du roi des Pays-Bas : ils étaient vêtus du frac noir, gilet et pantalon noir, et portaient des gants blancs. On disait tout haut au parterre, en les voyant : « Les jeunes diplomates peuvent être définis : des animaux noirs aux pattes blanches ! » Cela rappelle la définition que faisait Beaumarchais du gentilhomme français : Un animal qui a des dettes.

En 1825, la police de Charles X envoya à Bruxelles deux friponneaux lettrés, ramassés dans les mansardes de Paris, pour composer une biographie spéciale des condamnés politiques français. Il paraissait plus naturel et plus facile de faire composer cette diffamation officielle à Paris, où il y a tant d'écrivailleurs à gages et tant de biographes à prix fixe, au lieu de les envoyer à Bruxelles où ils n'avaient aucun des documents nécessaires. Mais les Belges, amis des Français patriotes autant qu'ils sont ennemis des Français serviles, voulurent pénétrer les motifs qui avaient appelé à Bruxelles les calomniateurs soldés. On fut bientôt convaincu que cette biographie de commande avait pour principal objet de diffamer les ex-conventionnels réfugiés, si bien accueillis en Belgique, cette terre ouverte à toutes les infortunes. L'opinion publique ne manqua pas

de flétrir et de condamner à l'impuissance les deux écrivains, venus de Paris pour insulter des hommes exilés en violation de la Charte de 1814 et de la capitulation de Paris de 1815, et frappés de proscription par la Chambre Introuvable de l'émigration et de l'absolutisme. L'un d'eux fut arrêté pour délit particulier. Le dictionnaire commandé par la police de Paris ruina son éditeur, et les feuilles ne se virent plus que chez les marchands épiciers.

XXX.

Les monuments publics sont la grande propriété d'une nation, héritière des siècles et des générations qui ont précédé la génération vivante. Nul pouvoir, nulle autorité, nul individu, quelque puissant qu'il soit, n'a le droit de détruire l'ensemble ni de changer la face des monuments nationaux qui sont la propriété de tout un peuple. Ce sont les pages solennelles de son histoire ; ce sont des traits de son caractère, et, pour ainsi dire, de sa physionomie ancienne. Nul ne peut donc la détruire ni l'altérer. Une portion du peuple, la capitale même, ne le pourrait pas sans l'assentiment général. Le peuple tout entier le pourrait, mais en se résignant à passer pour barbare et coupable de vandalisme. Mais un roi,

qui n'est délégué par le peuple que pour régner, conserver, améliorer, n'a pas le droit de faire ce que le peuple tout entier ne pourrait faire qu'au risque de sa réputation, au risque de ressembler à une horde de Cosaques. Défigurer, dénaturer un monument, n'a jamais été que le fait et non le droit de la force brutale, et le partage des siècles d'ignorance et de barbarie. Ce prétendu droit a été contesté même aux époques où les partis, les troubles et les guerres civiles détruisaient pour se venger, ou mutilaient par vandalisme. D'ailleurs, ce qui nous reste des siècles passés occupe si peu de place sur ce vaste territoire de France, dont un tiers est en friche ou sans culture ! Des ruines historiques n'occupent qu'un terrain exigu et improductif, tandis que nos landes accusent notre paresse ou notre imprévoyance.

J'ai vu souvent à Bruxelles le général napolitain Pépé, longtemps réfugié en Angleterre, et ensuite en Belgique. Il fut proscrit comme tous les défenseurs de la liberté en 1820, à la suite de cette révolution de Naples, que termina d'une manière si fatale et si subite l'intervention armée de l'Autriche appelée par le roi Ferdinand IV et aidée de son vicaire le prince François, qui était de connivence avec le général autrichien. Le prince héréditaire de Naples feignit, avec une grande ap-

parence de bonne foi et de patriotisme, de se joindre aux défenseurs du régime constitutionnel. Il ne cessa point d'encourager dans cette carrière civique et militaire les généraux Carascosa et Pépé ; mais en même temps il donnait au général autrichien le tableau des forces et les dispositions des différents corps de l'armée napolitaine. J'ai lu entre les mains du général Pépé les lettres autographes du vicaire du roi de Naples. Jamais dissimulation ne fut plus profonde et déception plus perfide. Il faut espérer qu'un jour, pour l'instruction des généraux patriotes et des constitutionnels qui se fient aux paroles et aux écrits des princes, le général Pépé enrichira l'histoire contemporaine par la publication de cette correspondance, entretenue au moment où l'armée autrichienne intervint pour renverser la constitution qui déplaisait tant au vieux Bourbon Ferdinand IV.

M. Palmieri, réfugié que la révolution de Naples avait condamné à vivre sur le continent, fut obligé de parcourir la France, la Suisse et l'Angleterre. Il a rassemblé durant ses longues et douloureuses années d'exil, ses souvenirs sur les événements auxquels il a pris part. Il raconte dans les deux volumes de ses mémoires, publiés à Paris en 1830 et 1831, de piquantes anecdotes sur les Bourbons et la noblesse de Naples. Les détails qu'il rapporte sur la connivence du prince héréditaire, vicaire du roi Ferdinand IV, avec le

général des armées autrichiennes, donnent une épouvantable idée du degré de bassesse et de trahison auquel, en pareilles circonstances, des hommes sans talent et sans caractère peuvent cependant porter la perfidie.

XXXI.

J'adore les fleurs, et je pense comme Marguerite de Valois :

« Les fleurs sont un livre, un miroir. ...
« Les fleurs ont une âme..... »

Le printemps est la saison des fleurs, et le signal de l'alliance secrète de leurs âmes et de leurs sympathies. Les jardiniers, dans leur langage vulgaire, ont pour le printemps et les fleurs une expression toute poétique : « au mois de mai, disent-ils, la terre est en amour. » Les divers parfums qui circulent dans l'air et que nous respirons dans un jardin ou dans la campagne, les ravissantes émanations qui se croisent et remplissent l'atmosphère printanière d'une électricité pleine de mystères : tout alors est un chant d'amour : la floraison n'est que l'hymne du mariage de ces plantes odorantes et fleuries ! La floraison qui n'est aux yeux vulgaires qu'une profusion de doux parfums et de belles couleurs, est, pour les botanistes éclairés et pour les âmes pleines de sensibilité ou de mélancolie,

une solennelle et charmante déclaration d'amour qui remplit la nature entière. Les arbres mêmes concourent à ce concert des fiançailles ; car sous leurs ombrages, à travers les branches des platanes, des acacias, des orangers, l'air s'enrichit et s'embaume de leurs riches parfums ; nous respirons cette atmosphère des fleurs avec volupté, même sans que la science botanique nous ait initiés à ses merveilleux secrets.

Aussi le printemps a-t-il été célébré par des fêtes dans tous les pays et dans tous les siècles. Le printemps a inspiré les poètes, les peintres et les amants. C'est qu'alors la floraison générale donne plus d'énergie à la respiration et de douceur à l'âme. Elle féconde aussi la pensée et le sentiment ; elle donne de la passion à l'atmosphère. Les exhalaisons printanières des fleurs exaltent les sens et disposent à admirer la création et à aimer la nature. Le printemps est favorable aux douces rêveries, aux touchants souvenirs ; il donne au cœur des émotions inconnues qui se communiquent même à la voix.

Quand on voit la mer pour la première fois, cette vue soudaine donne une forte émotion à l'âme la plus intrépide ; c'est une impression pleine de grandeur, de puissance et d'immensité. On en est saisi même, toutes les fois qu'on pense à ces vastes déserts de l'océan, gros de

tempêtes et de naufrages. Si la voix du désert est dans les vents impétueux qui soulèvent des nuages de sable, la voix de la mer est bien plus imposante; c'est la voix tumultueuse et incessante des vagues qui se précipitent les unes sur les autres, comme pour apporter les paroles bruyantes d'un autre hémisphère, celles des plages sauvages ou des terres inconnues. Tel est l'univers atlantique couvrant de ses eaux éternelles plus des trois quarts du globe terrestre.

Mais la mer des autres contrées change de forme, de mouvement et d'étendue. On la voit morne, immobile et comme endormie dans les canaux de Venise et dans les ports de l'Adriatique; elle roule plus loin des flots azurés sous un ciel de feu dans le golfe de Naples; nonchalante et voluptueuse à Baïes, blanche d'écume sur la côte de Gènes, de Savonne et d'Oneille, et bondissant comme d'impatience au pied des derniers versants des Alpes, dont on dirait qu'elle veut atteindre la hauteur. Telle est la mer Méditerranée, tout entourée des cités et des populations de l'ancien monde et de l'antique civilisation! Si de l'est nous passons dans l'occident, nous trouvons sur les côtes de l'industrieuse et commerçante Hollande, une mer houleuse, triste, sombre et menaçante, à qui les descendants courageux et opiniâtres des anciens Bataves disputent péniblement leurs marais et imposent le joug puissant de leurs digues et de leurs polders. Mais du moins

cette mer du Nord se charge de transporter les vaisseaux et les bâtiments de commerce hollandais dans toutes les directions coloniales et sur toutes les mers.

La mer est terrible à Cherbourg où elle est belle encore dans ses fureurs qui n'ont pu empêcher les Français de la dompter par des travaux gigantesques, et d'y creuser un port militaire très-important. A ce spectacle si étonnant, si varié, si majestueux, et parfois si terrible, on est saisi d'admiration pour les hommes au cœur d'airain qui bravent les caprices et domptent les tempêtes des mers toujours agitées; aussi les scènes maritimes ont-elles excité la verve des poètes, le génie de l'historien et le talent des artistes.

XXXII.

J'avais beaucoup entendu parler à Bruxelles de lady Morgan : les littérateurs en parlaient avec un peu de jalousie ; mais les Anglais de la société en faisaient l'éloge comme d'un excellent écrivain de voyages et d'observations morales, sentimentales et philosophiques. On admirait surtout le trait de son esprit et ses remarques ingénieuses. Les ladys mêmes convenaient que le nom de lady Morgan ne pouvait être prononcé sans attendrissement, au souvenir des pages charmantes qu'elle avait tracées.

Lady Morgan fut reçue avec distinction à Bruxelles. Je ne sais à quoi j'ai dû une mention honorable de cette aimable et spirituelle Anglaise ; mais son mari, médecin irlandais, étant venu dîner chez le général Pépé avec plusieurs Anglais de distinction, dîner auquel j'assistais, m'engagea à visiter lady Morgan qui désirait me connaître. Je lui fus présenté le soir même, et je jouis toute la soirée de la conversation spirituelle et variée de cette dame célèbre. Elle a beaucoup de vivacité dans le langage, de feu dans le regard, d'originalité dans l'esprit, et de sagacité d'observation ; elle a aussi du trait et de l'épigramme. Elle avait étudié l'Italie et aperçu la France ; mais elle connaissait peu la Belgique et les Belges, que je lui représentai, d'après leur histoire, comme un peuple à caractère, et digne d'être observé avec soin.

Ma conversation avec lady Morgan roula quelques instants sur les femmes célèbres de France, soit anciennes, soit contemporaines. Elle ne cessait d'admirer madame de Sévigné, et surtout ses lettres, inimitable expression du cœur et de l'esprit.

Quant à madame de Genlis, elle l'appelait le Voltaire des femmes, à cause de sa fécondité littéraire : « mais, disait-elle, malgré de si nombreuses productions, il y a bien loin de Belle-Chasse à Ferney. » Lady Morgan avait plus de sympathie pour madame Cottin, dont elle avait lu avec un vif

intérêt tous les romans. Voici comment elle m'en parla : « La sublime et sensible madame Cottin n'existait plus lors du premier voyage que je fis en France, et je ne trouvai que l'histoire de ses malheurs et de ses vertus, là où je cherchais des traces de sa vie et de son beau talent. J'allai interroger vainement les souvenirs de la vallée d'Orsay, où madame Cottin avait eu un petit ermitage ; cette vallée avait pour moi, indépendamment de ses agréments et de sa beauté romantique, le mérite d'avoir vu créer sous ses bosquets le caractère de Malek-Adhel. » Lady Morgan a rendu dans ses ouvrages justice à cette femme célèbre ; on y lit : « C'est une des femmes dont les ouvrages ont eu le plus de succès en France ; elle réunissait tous les suffrages, et sa simplicité modeste, ses qualités éminentes et ses vertus contribuèrent beaucoup à les lui assurer. » Mais elle professait plus d'estime encore pour les talents et les qualités supérieures des femmes célèbres du dix-septième siècle : les Sévigné, les la Fayette, les Caylus.

XXXIII.

Dans les Pays-Bas, depuis la frontière française jusqu'à la mer du Nord, il y a deux peuples entièrement différents de religion, de mœurs, d'habitudes, de langage, d'usages et de législation. Ces peuples sont séparés l'un de l'autre comme par

un abîme : l'un partage la civilisation, les lumières, les mœurs de la France ; l'autre n'abandonne jamais sa rudesse primitive, sa morgue aristocratique, son esprit mercantile, ses préjugés, auxquels il est aussi attaché qu'à ses marais et à ses digues.

Si quelqu'un pouvait parvenir à faire entre ces deux peuples une fusion morale et politique, ce ne pourrait être qu'un roi économe, sage, équitable, aimant le peuple avec sincérité, un roi modéré, sans ambition personnelle autre que celle du bien public, enfin un roi honnête homme : éloge trop rarement fait pour les chefs des gouvernements et des nations !

L'inauguration du monument érigé à Helligersée (Groningue) à la mémoire du comte Adolphe de Nassau, mort pour la liberté de son pays, a eu lieu le 24 août 1826, jour anniversaire de la naissance de Guillaume I^er^, roi des Pays-Bas. Ce monument est formé d'un obélisque en pierre de Bentheim, il est de la hauteur de cinq aunes des Pays-Bas, élevé sur un piédestal et surmonté d'une urne.

Voici les faits dont ce monument est destiné à rappeler le souvenir en Europe. Lorsqu'en 1568 le sanguinaire duc d'Albe, donnant un libre cours à sa rage, commettait toute espèce d'assassinats et épouvantait Bruxelles par des scènes de carnage, les nobles concertèrent les moyens de mettre un frein

à ses cruautés. Le prince d'Orange, Guillaume I^er^, rassembla à leur imitation une armée qu'il fit partir pour la province de Groningue sous les ordres de Louis de Nassau. Ce général battit près d'Helligersée le comte d'Aremberg qui y périt avec 15,000 Espagnols ; c'est dans cette bataille que succomba glorieusement son frère Adolphe de Nassau, en l'honneur duquel vient d'être érigé ce monument.

La Belgique a perfectionné le premier, le plus ancien et le plus nécessaire des arts, l'agriculture ; c'est, au dix-neuvième siècle, le pays où elle est le mieux entendue, où l'on s'en occupe avec le plus de capitaux, de lumières et d'expérience. D'excellentes méthodes y secondent la fécondité naturelle du sol. La sage politique du gouvernement fait profiter toutes les provinces des améliorations et des essais agricoles, en favorisant l'établissement des sociétés et des écoles agronomiques. Un excellent journal d'agriculture se publie depuis 1816 à Bruxelles sous le nom de journal d'agriculture, d'économie rurale et de manufactures du royaume des Pays-Bas.

La Belgique compte, plus qu'aucun autre pays de l'Europe, de nombreux asiles pour l'indigence, pour la caducité, pour les vieillards des deux sexes, pour les orphelins et les enfants trouvés. Il y a un grand nombre de ces établissements philanthro-

piques, formés par des gens riches charitables qui ont légué des fonds. Il y a, de plus que dans les autres pays, de grandes salles destinées à chauffer les pauvres et les nécessiteux ; ce sont des chauffoirs publics entourés de banquettes et de chaises : asile de l'indigence pendant la mauvaise saison. Il y a aussi des maisons où des bienfaiteurs associés font distribuer aux indigents des vêtements, des chaussures, des souliers et des aliments. Des souscriptions toujours ouvertes sont destinées à alléger les maux des classes nécessiteuses. C'est à Bruxelles surtout que l'on voit le plus grand nombre de ces établissements en faveur de l'humanité souffrante.

Nulle part les institutions philanthropiques ne sont en aussi grand nombre que dans les Pays-Bas.

Les administrations pour les secours à domicile sont au nombre de 193 ; 755,622 individus, dont 336,709 habitants des villes participent à la distribution des secours. Il y a parmi les individus secourus 17,149 incurables. Les revenus sont de 5,782,099 florins ; les dépenses de 5,706,898 florins. Les revenus s'alimentent du produit des collectes, des subsides du commerce, des provinces et de l'État ; le gouvernement ne donne que 164,000 florins.

Les sociétés pour secourir les pauvres honteux sont au nombre de cinq. Elles accordent des se-

cours à 2,460 individus, sur leurs revenus provenant des souscriptions des membres et des dons extraordinaires s'élevant à 11,036 florins; les secours accordés sont de 11,309 florins. Il existe 47 sociétés distribuant des aliments et le chauffage pendant l'hiver; elles ont 8,976 souscripteurs. Les dépenses sont de 102,210 florins; les revenus s'élèvent à 103,767 florins : ils proviennent des collectes, des dons extraordinaires, et des subsides des provinces et du commerce.

Les sociétés de charité naturelle sont au nombre de 6; elles résident à Verviers, Gand, Harlem, Rotterdam, Leyde et Groningue. Elles comptent 745 hospices, dont 596 dans les villes. La population est de 41,748 individus, dont 38,827 dans les villes, sur lesquels 7,449 malades, 1,502 vieillards et infirmes, et 19,297 enfants. Les dépenses montent à 4,248,001 florins; les recettes à 4,283,041 florins.

XXXIV.

Notre grand Talma fut encore plus admiré et applaudi à Bruxelles qu'à Paris. Le roi Guillaume l'accueillit honorablement et obtint du grand acteur qu'il viendrait jouer deux fois par an au Théâtre Royal de Bruxelles, avec une belle subvention et l'assurance

d'une pension viagère de six mille francs, après avoir donné ses représentations pendant six années. Talma était souvent appelé au palais du roi et s'entretenait avec la reine et la jeune princesse Marianne qui allaient l'applaudir fréquemment au théâtre.

En 1827, le roi de Prusse vint visiter sa sœur la reine, et son beau-frère Guillaume de Nassau ; Talma était alors à Bruxelles ; il joua devant toute la cour le rôle de Néron dans *Britannicus* et le Sylla de M. de Jouy.

Dans ces deux rôles Talma ressuscitait avec son talent profond le souvenir du grand empereur, qu'il avait vu de si près et si familièrement. Le roi de Prusse regardait avec une attention soutenue Talma jouant les rôles de Néron et de Sylla ; il lui semblait sans doute voir et entendre encore Napoléon.

C'est ainsi qu'un vain simulacre théâtral rappelait aux rois du congrès de Vienne leur victime illustre ; c'était l'ombre de Napoléon épouvantant encore les dynasties qu'il avait renversées et relevées tour à tour.

Comme tous les grands talents, Talma n'avait pas une existence individuelle ; il vivait de la vie du public, de sa pensée, de ses applaudissements, de ses censures mêmes ; car il savait que le public donne la gloire et ne la vend jamais.

Aussi Talma se prodiguait aux spectateurs dans tous les pays, aux grandes cités comme aux pe-

tites villes, et il disait souvent qu'il avait trouvé dans les dernières des applaudissements plus vrais, des jugements plus justes et des aperçus plus naïfs que dans les masses traditionnelles des spectateurs brillants et lettrés des capitales.

Il avait remarqué dans les derniers temps de son séjour à Bruxelles que les spectateurs devenaient plus nombreux, plus ardents. J'ai été témoin de cette admiration sans mélange de critique ni d'envie ; on eût dit que le public de Bruxelles pressentait qu'il ne reverrait pas un autre Talma. Le grand acteur de son côté se dévouait au public en jouant à Bruxelles les principaux chefs-d'œuvre de nos maîtres de la scène française. Il ne se donnait pas de repos dans sa vie dramatique, et à sa mort les regrets les plus vifs éclatèrent à Bruxelles, le théâtre fut en deuil et la grande salle du foyer reçut bientôt la première statue qui ait été élevée à son génie. Les Bruxellois ne voulurent point que cette haute fortune dramatique fût viagère ; et ils transmirent avec ce louable sentiment ses traits à la postérité.

Talma reçut un jour un billet d'entrée au musée de Bruxelles pour voir la belle statue en marbre blanc que l'artiste danois Thorwaldsen avait envoyée de Rome pour le palais du roi de Prusse : la galerie du musée ne devait être ouverte ce jour-là

que pour les personnes de la cour et les artistes.

Talma s'y rendit ; les rois voulaient voir Talma en échappant aux formes de l'étiquette, et Talma alla voir les rois avec son laisser-aller et sans autres formes de cérémonie..

Pendant qu'il admirait le chef-d'œuvre du sculpteur, Talma vit entrer les deux Rois de Prusse et des Pays-Bas avec leurs courtisans et leur suite. Cette visite des princes au musée avait pour but de mettre en communication le roi de Prusse et Talma, comme par hasard.

Les rois ne se doutent pas sans doute qu'ils ne sont que des comédiens privilégiés, jouant leur rôle avec moins d'études et de talent que les acteurs et les tragédiens célèbres. On indiqua dans le nombre des spectateurs Talma au roi de Prusse qui, s'approchant de lui, lui demanda comment il trouvait le travail de l'artiste. « La statue est fort belle, répondit-il, et propre à exciter la jalousie de Canova. »

Cette réponse plut au roi de Prusse, qui lui dit : « J'ai assisté à vos représentations au Théâtre-Royal, j'ai admiré votre talent, qui est encore au-dessus de votre renommée; mais au lieu d'imiter les anciens, pourquoi prenez-vous un type moderne? c'est un contre-sens et un anachronisme sur la scène. Pourquoi imitez-vous Napoléon quand vous jouez le rôle de Néron et celui de Sylla ? » — « Que voulez-vous, sire? j'ai lu Plutarque et j'ai vu Napoléon ; je suis plus frappé de ce que

j'ai vu de mes propres yeux que de ce que m'apprend le biographe de l'antiquité. » — « Sans doute, mais qu'a de commun le consul du 18 brumaire à Paris avec le dictateur nommé par le sénat de Rome ? »

« L'art du tragédien, reprit Talma, n'est point si raisonneur, il étudie le cœur humain dans ses fortes passions, dans ses pensées sublimes, dans ses démonstrations énergiques, dans tout ce qui émeut par la terreur et la pitié ; j'ai recherché quelle était la tenue et la marche des grands caractères ; et j'ai vu que les hommes de génie et les gouvernants illustres se ressemblaient et qu'ils étaient tous de la même famille. » Cette réponse incisive parvint sans doute à son adresse, car le roi de Prusse garda le silence et se retira bientôt après. Cette étrange conversation fut bientôt connue dans Bruxelles ; chacun était satisfait de l'énergie de Talma, séparant ainsi le vulgaire des rois, des grands hommes et des caractères publics.

J'allai le lendemain chez Talma, ainsi que plusieurs autres français réfugiés, et il nous raconta ce que je viens de dire.

XXXVI.

Je reçus en 1829 une visite bien intéressante, celle de mademoiselle Duchesnois, tragédienne célèbre du Théâtre-Français. Elle vint me voir, me dit-elle, par esprit et par sentiment de patriotisme;

elle était accompagnée d'une cantatrice admirable, mademoiselle Julie Dorus ; elles étaient amies et toutes deux faisaient honneur à Valenciennes, leur ville natale. — Je remerciai mademoiselle Duchesnois, au nom des réfugiés français, de la généreuse et courageuse hospitalité qu'elle avait offerte à plusieurs proscrits, recherchés par la police atroce du monarque qui avait fait fusiller le colonel Labédoyère et le maréchal Ney. « J'ai agi selon mon cœur et mon opinion, me répondit-elle avec une naïveté touchante, et dans la même circonstance j'agirais encore de même. » — Nous parlâmes du théâtre, et je lui demandai pourquoi on n'avait pas eu l'idée de jouer les trois tragédies de M. de Guibert, *le connétable de Bourbon, Anne de Bolein* et *les Gracques*. » — « Ah ! nous sommes bien loin de là aujourd'hui ! le théâtre a totalement changé de sociétaires, d'acteurs et de spectateurs ; il faut des pièces nouvelles à grand spectacle, des scènes à fracas, des mœurs extraordinaires et des caractères exagérés ou factices. Racine est passé de mode, comme le disait madame de Sévigné ; Talma et les acteurs ses contemporains ont seuls maintenu sur la scène ce grand poète dramatique. » — « Mais vous aussi, vous avez contribué comme Talma, lui dis-je, à la gloire de l'auteur immortel de *Phèdre*, d'*Andromaque* et d'*Athalie*. » — « A propos de *Phèdre*, reprit-elle, je vous dirai qu'un jour je fus appelée aux Tuileries, où l'on me conduisit par ordre au cabinet de

Louis XVIII. Il me reçut avec beaucoup d'égards. «Il y a longtemps que je n'ai applaudi à vos rares talents, me dit-il, je vous ai toujours distinguée; j'ai connu votre respectable mère à Valenciennes, et ses espérances sur sa fille n'ont pas été trompées; — vous jouez Phèdre avec une supériorité remarquable. Eh bien! ne voudriez-vous pas m'en déclamer quelques scènes à votre choix?» — «Ah! sire, c'est au choix de votre majesté que je m'en rapporterai uniquement.» — « Eh bien, répétons la belle scène de Phèdre et d'Hippolyte : j'ai une excellente mémoire, et je n'aurai pas besoin du livre pour vous donner la réponse.» En effet, le roi m'étonna; il déclama le rôle d'Hippolyte avec une justesse, une dignité admirables, et il me parut très-satisfait de Phèdre; il m'engagea à venir répéter quelques scènes d'*Athalie*. » Il serait curieux de savoir si le gros et vieux Louis XVIII a quelquefois rempli le rôle du petit Joas.

XXXVII.

En Belgique, chaque ville, chaque village a sa Ducasse (dédicace et fête patronale) ou sa Kermesse; c'est une époque religieuse, mais remplie de joies, de fêtes, de danses, de repas, de plaisirs, de joutes et de promenades. Pendant la Kermesse ou Ducasse l'hospitalité est générale; ce sont les mœurs antiques qui accueillent les étrangers, attirent les voisins. Chacun peut entrer librement, s'asseoir et

partager les repas, pour peu qu'il soit connu ou amené par des gens du pays; la qualité d'étranger ouvre toutes les portes. Au bal du village, sur la place publique, en plein air, toutes les classes de la société se mêlent et dansent ensemble, les nobles avec les paysannes, les bourgeoises avec les agriculteurs, les enfants de la ville avec les petits bergers de la campagne; tout est réuni par les plaisirs de la fête. C'est un cours d'égalité professé par la joie; égalité moins contestée et plus bienfaisante que celle imposée par les lois.

Les états généraux s'assemblent alternativement une année à La Haye et une année à Bruxelles.

Leur palais à Bruxelles est magnifique et placé à l'une des extrémités septentrionales du parc, en face du palais du roi. La salle des états généraux est très-élégante, très-commode et riche de sculptures et d'ornements; les tribunes publiques y sont vastes et nombreuses; on y entend très-bien les orateurs, qui parlent de leur place généralement dans un langage simple et énergique; ils sont sobres de spéculations ambitieuses, et ne visent pas aux brillants effets de l'éloquence. J'étais assidu aux séances des états généraux à Bruxelles; leurs débats législatifs étaient remplis de bon sens et d'esprit public. L'amour de la nationalité présidait à ces discussions des lois et des impôts; j'y pus acquérir la preuve que la liberté convient mieux aux peuples graves et flegmatiques qu'aux nations légères et passionnées.

Je fus surtout frappé de la noble simplicité du roi Guillaume dans les cérémonies d'apparat, à l'ouverture des états généraux. Cette modeste représentation du pouvoir rappelait les habitudes d'un illustre prince de Nassau, Guillaume le Taciturne, qui, à la tête du peuple des Pays-Bas, le délivra de la tyrannie espagnole en triomphant de Philippe II et du duc d'Albe. J'entendis avec le plus vif intérêt un discours du roi Guillaume aux états généraux, dont il appelait les députés mes concitoyens, ce qui, en France paraîtrait une grande familiarité du pouvoir royal.

XXXVIII.

Le frère du duc d'Aremberg, appelé le comte Auguste, avait été membre de l'ordre de la noblesse, aux états généraux de 1789, comme possesseur de terres féodales en France. Quoique Belge, il devint membre de l'Assemblée constituante; il avait connu Mirabeau à Bruxelles lorsque celui-ci alla se réfugier en Hollande, pour se soustraire aux lettres de cachet lancées contre lui. Le comte Auguste, connu dans l'Assemblée nationale sous le nom de comte de Lamark, était un courtisan assidu du château de Versailles et des Tuileries; quoiqu'il fût un des plus fanatiques aristocrates du côté droit de l'assemblée, il quittait son banc quelquefois pour s'approcher de Mirabeau. On s'informa et l'on apprit que M. de Lamark était

l'agent secret de Marie-Antoinette, chargé d'amortir l'ardeur patriotique de Mirabeau et ensuite de l'attirer dans les vues et dans les intérêts du comité autrichien (*comité de la reine*). Les députés du côté gauche s'alarmaient peu de ces intrigues de cour, persuadés que Mirabeau avait donné trop de garanties à la liberté, pour craindre qu'il servît le despotisme. D'ailleurs si Mirabeau dominait l'assemblée par son génie et son éloquence politique, il était dominé à son tour par la surveillance nationale et par l'opinion publique, ces sévères gardiens des grandes âmes et des hautes renommées.

Pourquoi Mirabeau, mourant au mois de mai 1791, légua-t-il ses papiers et manuscrits à son ancien ami, le comte Auguste de Lamarck? Jamais d'aussi précieux monuments de l'inspiration patriotique n'avaient été si imprudemment confiés qu'à ces mains étrangères et aristocratiques. La France fut ainsi déshéritée de ces documents historiques, et de ces enseignements du génie. Les papiers de Mirabeau furent enlevés de sa maison par M. de Lamark lui même; le testament venait d'être connu à peine, que M. de Lamark s'emparait du legs fait par Mirabeau, son corps n'étant pas encore refroidi. Ces précieux manuscrits furent transportés à l'hôtel du comte de Lamark, et ils sont encore déposés dans son hôtel en face du parc, à Bruxelles.

Ces faits seraient restés ignorés sans une velléité du comte de Lamark, créé prince d'Aremberg, par l'empereur d'Autriche. En 1827, en voyant les in-

nombrables éditions de mémoires contemporains de la révolution, éditions faites en France et en Belgique, ce noble personnage eut la velléité de publier la partie des manuscrits de Mirabeau qu'il jugerait convenable de mettre au jour.

Le comte de Lamark est issu de la famille des ducs d'Aremberg; il habite Bruxelles, où il est connu sous le nom de prince Auguste. J'apercevais tous les jours au théâtre, le prince Auguste d'Aremberg, et je reconnus ce fameux comte de Lamark, mon collègue aux états généraux et à l'assemblée constituante, où il ne parla jamais, mais où il agit toujours dans l'intérêt de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, dont on disait qu'il avait obtenu la haute confiance. La vérité est qu'à cette époque où chacun s'observait et se jugeait dans ses opinions politiques, les démocrates de l'Assemblée constituante étaient fort étonnés de voir au milieu même des séances de l'Assemblée nationale, M. le comte de Lamark, quitter le côté droit, les aristocrates, pour venir s'asseoir avec une sorte d'affectation auprès de Mirabeau, sur le haut du côté gauche, et converser longtemps avec lui; non que les patriotes pussent croire que c'était pour séduire Mirabeau en faveur de la reine et de la cour: Mirabeau était alors trop au-dessus des soupçons et de ces viles corruptions; mais on disait que le comte de Lamark était une ancienne connaissance de Mirabeau. Lorsque, sous l'ancien régime, il fut persécuté et obligé de chercher un asile à l'étran-

ger, M. le comte de Lamark, disait-on, avait bien accueilli en Belgique et avait traité avec une généreuse amitié l'homme de génie forcé de fuir son pays.

Plusieurs circonstances pendant les deux premières années de la révolution, et aussi les besoins toujours urgents où se trouvait Mirabeau, le lièrent encore plus d'une étroite amitié avec le comte de Lamark, à tel point qu'en mourant, au commencement de mai 1791, ce ne fut pas à M. de Talleyrand qui l'obsédait sans cesse, ni à son ami le médecin Cabanis qui ne le quittait pas, qu'il légua ses papiers, ses écrits autographes, sa correspondance tout entière, mais bien au comte de Lamark en qui il avait la plus grande confiance; il savait que ses secrets ne seraient pas ainsi trahis devant des contemporains jaloux de sa gloire et envieux de sa renommée. En effet, le comte de Lamark a laissé s'écouler ces flots d'injures et de calomnies lancées pour flétrir la mémoire de Mirabeau aux yeux de la France crédule et ingrate. Ce n'est qu'en 1827, après que trente-sept années ont passé sur la tombe de Mirabeau, que le comte de Lamark a cherché à mettre en ordre ces papiers intéressants, ces écrits politiques, ces correspondances autographes du célèbre orateur. Le dépositaire avait pensé que le temps était venu de faire entendre la vérité sur Mirabeau à l'oreille légère et souvent inattentive de la nation française; il écrivit en conséquence à Paris à l'un de ses amis pour qu'on

lui procurât un homme de lettres éclairé sur la révolution, et qui fût discret et capable de préparer une édition de ces manuscrits précieux en les rangeant par ordre de dates et de matières.

Le choix tomba à Paris sur un homme de lettres qui avait été aussi chef de division au ministère de l'intérieur ; il était connu par plusieurs ouvrages littéraires, par un volume de recherches sur Napoléon, et plus encore par un ouvrage réimprimé plusieurs fois sur la vie, les ouvrages et la mort de J. J. Rousseau. M. Musset Pathay fut envoyé à Bruxelles auprès du prince Auguste d'Aremberg, qui eut d'abord quelques conversations avec lui avant de lui donner sa confiance. C'est dans ces intervalles que M. Musset Pathay, que j'avais eu occasion de connaître à Paris, vint me voir à Bruxelles au modeste troisième étage où j'étais logé ; les gens de lettres sont accoutumés à ces logements élevés, et M. Musset Pathay ne me refusa pas le plaisir de le voir plusieurs fois. Lorsque je lui témoignai mon étonnement de ce qu'il venait à Bruxelles sans y être forcé comme moi, et simplement par distraction du tumulte de Paris, il me raconta le motif de son voyage et son entretien avec le prince Auguste d'Aremberg ; il vint un jour me dire qu'enfin le prince Auguste s'était décidé à lui confier dans son cabinet les portefeuilles contenant les papiers de Mirabeau, et qu'il avait chargé son secrétaire particulier de l'aider dans cette recherche et de

lui donner tous les papiers à examiner et à mettre en ordre. M. Musset Pathay fut émerveillé de toutes les richesses politiques et historiques que contenaient ces papiers de Mirabeau ; il en fut si frappé dès le premier jour, qu'il ne put s'empêcher de prendre sur des feuilles volantes quelques notes ou extraits des faits et des révélations qui le frappèrent davantage, et il les garda en renvoyant au lendemain la continuation de son examen et de son travail ; mais le secrétaire du prince Auguste, qui avait vu avec jalousie la confiance donnée à un étranger, à un homme de lettres de Paris, dénonça le soir même au prince M. Musset Pathay comme défiorant cette collection précieuse en y prenant des notes pour son propre usage. La défiance du prince Auguste ne tarda pas à se montrer, et dès le lendemain, sans revoir M. Musset Pathay comme à son ordinaire, il lui fit dire par son secrétaire particulier, qu'il avait changé d'avis et qu'il suspendait toutes les recherches et la mise en ordre de ces papiers dans les circonstances actuelles ; qu'il le ferait prévenir à Paris si, dans la suite, il voulait s'occuper de cet objet aujourd'hui intempestif. M. Musset Pathay vint me raconter la fin de sa mission, qui aurait pu être si utile pour l'histoire des premières années de la révolution française, si un jour la France et la postérité sentent le besoin de rendre une justice solennelle à la mémoire d'un grand homme d'État, le seul véritable orateur

qu'aient eu la nation et la liberté. Cette note, si elle est lue un jour, indiquera où sont déposés les écrits et les correspondances les plus importantes et les plus secrètes de Mirabeau. Ce sont des jalons posés sur la grande route de l'histoire moderne, parcourue par tant de faiseurs de mémoires, de biographies et de calomnies contemporaines.

Après le départ de M. Musset Pathay de Bruxelles, le prince Auguste dut chercher un autre homme de lettres plus à son gré pour la mise en ordre des papiers dont il était le dépositaire, et dont il ne pouvait seul tirer un parti utile à l'histoire de l'époque. Il paraît certain, d'après un volume de morceaux d'histoire et de fragments inédits publiés à Paris en 1828, chez Ponthieu, libraire, que M. L. Barrière, éditeur des Mémoires de Brienne, fut appelé à Bruxelles par le comte de Lamark, qui lui communiqua les manuscrits de Mirabeau et qui lui permit sans doute de prendre copie de la première lettre écrite par Mirabeau au roi Louis XVI, lettre que M. F. Barrière a reproduite à la fin de son volume, page 387 et suivantes.

« Les papiers importants de Mirabeau, dit M. F. Barrière, tous ceux auxquels il attachait, avec un noble orgueil, l'idée de sa gloire à venir, sont entre les mains d'un grand seigneur ; cet homme seul pour qui Mirabeau n'a point eu de secrets. A cet homme seul il a montré constamment le fond de son cœur et de sa pensée ; et celui seul, qui

placé par son rang dans la plus haute confiance de Louis XVI et de la reine, osa leur donner le conseil de recourir à Mirabeau, et d'ouvrir avec lui un commerce de lettres, est aussi demeuré l'unique dépositaire de cette mystérieuse correspondance, entre le prince assis sur un trône chancelant, et le sujet qui avait le plus ébranlé ce trône, mais qui voulait enfin le raffermir. Cette correspondance politique, commencée dans de si graves circonstances (1790), et qui fut l'objet de tant de vagues soupçons, était jusqu'à ce moment couverte d'un voile épais. Le noble possesseur des lettres autographes de Mirabeau au roi m'a permis de publier celle qui commence cette correspondance. »

Il est surprenant que le comte de Lamark n'ait laissé prendre copie que de cette première lettre, ou que l'éditeur, M. Barrière, ait choisi celle-là qui sans doute fait le moins connaître les moyens que le génie politique de Mirabeau voulait employer pour affermir la monarchie constitutionnelle.

XXXIX.

Les maisons d'orphelins sont très-nombreuses dans la Belgique ; c'est un établissement de charité publique inconnu en France, où l'on croit qu'il suffit de donner des représentations théâtrales et des bals somptueux, pour secourir les grandes calamités.

Les Belges sont restés plus près de la morale

et de la nature que les civilisés Français ; ils se sont rapprochés des mœurs des premiers chrétiens qui avaient la charité de nourrir des orphelins, qu'ensuite ils mariaient avec leurs propres enfants, plutôt qu'avec d'autres étrangers. Un jour peut-être les Français s'occuperont du sort de ces êtres infortunés que le sort ou la maladie a privés de leurs appuis naturels.

Ces orphelins appartiennent à la société qui leur doit asile, nourriture et profession, ainsi que l'instruction religieuse et morale.

Un jour chaque département de la France aura une maison d'asile consacrée à ses orphelins, et cet établissement sera un des plus honorables comme il est un des plus nécessaires.

Nulle part en Europe l'enfance des orphelins et les besoins des vieillards ne sont soulagés avec autant de soins et de générosité que chez les peuples sages et hospitaliers de la Belgique.

Pendant mon exil, je fis connaissance avec un imprimeur célèbre de Bruxelles, appelé Wahlen ; il me parla d'une entreprise, la biographie des contemporains, qu'il avait commencée avec le secours d'un Français, homme d'esprit et connaissant la série des intrigues et la conduite des intrigants principaux de France et surtout de Paris. M. Wahlen me proposa de lui faire quelques articles, je m'y refusai ; il me fit

presser par un de mes co-réfugiés, M. Bonnet de Treiche, de rédiger moi-même mon article biographique. Je m'y refusai, laissant ce soin à M. Jullian qui, très-jeune en 1795, était venu à la barre de la Convention nationale, avec la jeunesse dorée de Fréron, pour demander la tête des membres du Comité de salut public.

Monsieur Bonnet me dit alors de faire comme d'autres conventionnels, tels que Chazal, Puyraveau, Jouane, et Sièyes qui ont rédigé eux-mêmes leur article pour cette biographie des contemporains. « Sièyes, dit-il, ne s'est point épargné la peine d'écrire son propre éloge. » — « Je n'imiterai cependant pas mes collègues ; les biographes diront ce qui leur plaira ou ce qui leur sera le mieux payé. » Nous en restâmes là.

Lors de la décadence de leur commerce, les Flamands achetaient la laine des Anglais et l'employaient à faire du drap qu'ils leur revendaient ensuite, avec de grands bénéfices. Le gouvernement anglais fit des règlements sévères pour empêcher la sortie des laines du royaume ; alors, les Flamands s'adonnèrent à la manufacture des toiles, et pour s'y soutenir, ils se livrèrent à la culture du lin.

C'est ainsi qu'il faut protéger l'industrie et la fabrication par les produits indigènes.

Arnault a composé, dans son exil en Belgique, la tragédie de *Guillaume de Nassau*, dont le prince d'Orange a agréé la dédicace. Cette pièce a été lue au palais du prince à Terwmen, par Talma, en présence de l'auteur, et devant une société de la cour. Le prince, qui aime les arts et les lettres, se montra sensible à l'infortune de M. Arnault, lorsqu'il fut obligé de se cacher, même dans l'exil, pour se soustraire à la fureur de ses ennemis. On aime à voir cet hommage du talent au pouvoir; la reconnaissance honore autant le véritable homme de lettres que la flatterie le dégrade.

Le plus délicieux spectacle que présente la Belgique, c'est la fête musicale qui a lieu tantôt à Anvers, tantôt à Gand, à Liége ou à Bruxelles.

J'ai assisté au concours d'harmonie qui fut célébré dans cette dernière ville; c'était dans la plus belle partie du parc que se tenait la séance du concours.

Une vingtaine de compagnies musicales y prirent part, en présence d'une innombrable réunion d'amateurs et de spectateurs venus de toutes les parties de la Belgique et de la France. Il y avait un amphithéâtre dressé pour le roi Guillaume, sa famille et sa cour; un autre amphithéâtre était destiné à la régence et aux diverses autorités de Bruxelles.

Plus loin était placée la loge du jury qui devait

prononcer sur le mérite et les talents des diverses sociétés d'harmonie, toutes distinguées par leur drapeau et leurs uniformes.

Après trois journées consacrées au concours musical, le jury a adjugé les prix avec une pompe et une solennité dignes des anciens jeux olympiques de la Grèce.

Que Paris vante sa civilisation, ses plaisirs, ses théâtres et ses fêtes ; Paris n'a rien qui ressemble aux jeux publics de la Belgique. Dès que la belle saison revient, le parc de Bruxelles, plus agréable, mieux disposé et plus vaste que les jardins tant vantés des Tuileries et du Luxembourg, est rempli de nationaux et d'étrangers. Tous les jours de fêtes et les dimanches, la musique des régiments de la garnison exécute des symphonies remarquables au milieu d'un bois mystérieux où s'élève un orchestre abrité contre le soleil et la pluie. Chaque semaine il y a dans un hôtel consacré à la société d'harmonie de Bruxelles un grand concert où sont invités les dames et les étrangers par les sociétaires nombreux de cet établissement lyrique. Les concerts donnés dans un jardin spacieux et artistement décoré sont suivis d'un bal offert aux spectateurs dans les salles de l'établissement.

Tous les trois ans, le parc est disposé de manière à recevoir le roi et la famille royale, le jury qui décerne les prix de musique, les théories des musiciens ou les diverses sociétés d'harmonie, qui viennent concourir, et les nombreux spectateurs

accourus de toutes les villes de la Belgique et des pays étrangers.

A l'ordre qui règne dans ces jeux lyriques, à l'immense affluence des spectateurs répandus dans le parc et dans les amphithéâtres, on croirait assister aux réunions fameuses de la Grèce, à ses jeux olympiques si vantés. Ce concours est présidé par le roi qui, le troisième jour, distribue les couronnes aux vainqueurs; ceux-ci sont ensuite honorés dans la ville par des applaudissements et des acclamations, qui les accompagnent dans leurs communes.

Paris a-t-il donc quelque chose de comparable à ces trois institutions musicales, solennelles, publiques et gratuites?

A Paris, l'argent est au fond de toutes choses et de tout établissement : Bruxelles ressemble plus à Athènes et à Corinthe; Paris ressemble davantage à Persépolis et à Babylone.

Voyez aussi combien les beaux-arts ont fait de progrès dans la Belgique. L'école flamande dont l'antique célébrité n'a pu être égalée, compte encore des peintres célèbres.

L'architecture vient d'y élever un théâtre royal, plus beau qu'aucun des théâtres si nombreux de Paris, un vaste et magnifique hospice pour les vieillards des deux sexes, qui doivent y trouver tout ce qui peut être propre à adoucir la double souffrance de la misère et de la vieillesse; on prendrait cet hospice pour le palais d'un roi puissant. C'est le tem-

ple du temps et de l'humanité : on le voit, ce n'est pas seulement à la musique que les Belges ont consacré des autels.

— Les Hollandais sont les premiers parmi les chrétiens de l'Europe qui ont secouru et soulagé les peuples révoltés contre le joug ottoman. Les Grecs ont vu, en 1824, les généreux habitants d'Amsterdam recueillant des dons pour les Grecs fugitifs, et les leur distribuant avec un soin paternel ; la persécution a toujours échoué sur les côtes de la Hollande ; l'hospitalité y a toujours élevé des autels à l'humanité et à la liberté. Il y a à Amsterdam, depuis 1822, une commission qui préside à ces secours envers les Grecs infortunés.

Cet exemple donné du fond de l'occident européen n'a point trouvé d'imitateurs, ni chez les Français si civilisés, ni chez les Autrichiens si papistes, ni chez les chrétiens protestants de la Prusse, ni chez les Cosaques grecs de toutes les Russies, ni chez les bons catholiques de l'Italie.

— Il y a dans l'infortune des consolations secrètes, qu'on sent bien ne pas venir des hommes. Il existe un Dieu des opprimés.

Il n'est pas un seul des réfugiés politiques qui sur la terre étrangère n'ait trouvé encore quelques douceurs parmi de nombreuses calamités.

Mais rencontrer un roi magnanime, généreux, hospitalier, employant sa puissance à protéger l'infortune, et se dire en passant devant un palais :

dans celui-là, du moins, on n'ignore point le malheur ; on se souvient qu'on a souffert. N'est-ce pas une douce consolation ?

J'ai vu dans plusieurs cabinets de tableaux et d'estampes à Bruxelles, deux gravures aussi remarquables que les fléaux de guerre qu'elles représentent. Ce sont deux vues de Bruxelles bombardée par Louis XIV. Ce despote orgueilleux, voyant la courageuse résistance des Belges, ordonna le bombardement de la ville de Bruxelles, et fit placer son attirail de destruction dans la plaine et les prairies du village d'Anderleck, qui est en face de Bruxelles. Le roi de France et de Navarre, appelé Louis le Grand par la flatterie contemporaine, n'eut de grandeur à cette époque que dans les projets de destruction et d'extermination ; car, en deux jours seulement, trois mille bombes et douze cents boulets rouges furent lancés sur la ville de Bruxelles ; il en résulta pour cette ville une destruction complète de toutes les propriétés bâties en face de la campagne d'Anderleck. Les malheureux estropiés, les blessés, réduits à fuir leurs habitations, et en proie à la maladie et à la misère, furent transportés sur les hauteurs de Bruxelles où étaient des bois considérables, dont on fit un immense bivouac pour les victimes de l'orgueil féroce d'un Bourbon ; ce fut en ce lieu qu'ils se réfugièrent ; ils couchèrent en plein air

sur la paille ou sur la terre humide, et moururent par milliers. Ce lieu forme aujourd'hui le parc de Bruxelles, une des plus agréables promenades de l'Europe, ornée de monuments et de statues, et entourée de palais et de magnifiques hôtels. Mais en se promenant, le souvenir des fureurs militaires de Louis XIV poursuit le promeneur solitaire; et ce souvenir est un deuil.

On m'a montré dans la plaine d'Anderleck l'emplacement de l'artillerie qui foudroya cette ville sous les yeux du grand roi. Le siége fait par les Français fut épouvantable de destruction et de barbarie. Tous les quartiers à l'occident et au sud-est de cette belle cité furent démolis par le canon de l'ambitieux monarque. Toutes les traditions de cette hostilité sont conservées de génération en génération; on en reconnaît les traces à cette masse de constructions modernes qui ont remplacé les ruines faites par la monarchie de Versailles. Étrange manière de régénérer les grandes villes!

Il y a dans Bruxelles trois établissements destinés à l'instruction publique des enfants appartenant aux familles pauvres.

Deux écoles d'après Pestalozzi sont entretenues aux frais de la ville, et contiennent 800 enfants.

Une école lancastrienne ou d'enseignement mutuel est établie aux frais d'une société de bienfai-

sance, et divisée en deux sections, l'une de 500 garçons, l'autre de 500 filles.

Cette dernière a été construite à neuf sur un terrain concédé par le roi Guillaume I^er^, au moyen d'une souscription particulière à laquelle la famille royale et la régence ont contribué. La méthode par l'enseignement mutuel diffère de l'autre en ce qu'elle est moins coûteuse. Elles arrivent il est vrai au même but.

Par cette méthode on porte très-loin le progrès de l'enseignement linéaire et même celui de la musique, on peut s'en convaincre en voyant l'école dite des Minimes.

Que ne doit-on pas attendre pour les progrès de l'enseignement des classes peu fortunées d'un pays où le roi et les citoyens s'occupent ainsi de cet objet intéressant pour l'humanité!

Se livrer au nouvel enseignement, c'est faire alliance avec l'industrie, l'éclairer, l'enrichir, et prendre part à ses justes récompenses.

Cet enseignement n'a rien qui ne soit à la portée des simples ouvriers. Les arts s'élèveront et deviendront plus puissants, quand les chefs et sous-chefs d'ateliers deviendront plus éclairés. On peut prouver par là comment la science parvient à délivrer l'homme des travaux bruts et matériels qu'elle confie aux animaux, aux éléments qu'elle a domptés, et réserve à l'espèce humaine, ennoblie dans ses travaux, les diverses directions qui sont l'apanage et le propre de l'esprit humain. On voit

tous les avantages précieux que la société entière peut retirer de l'instruction du peuple ouvrier et de la masse du peuple.

Le roi a établi une chaire de minéralogie en 1825, à l'Université de Liége. Les besoins de l'industrie en ce genre se font encore plus sentir dans les provinces de Namur et de Luxembourg, où sont les mines et les terres minérales les plus abondantes.

Etablir à Namur une école pratique de métallurgie serait une utile institution, ainsi qu'à Luxembourg une société de minéralogie semblable à celle qui existe à Iéna.

Les Belges eurent, au quatorzième siècle, à leur tête, un Jacques Arteveld qui fut leur appui pendant neuf années. Le comte de Flandre était devenu justement odieux aux peuples des Pays-Bas. C'est une des mille taches qui souillèrent le règne insensé de Charles VI, roi de France, que d'avoir adopté la cause de l'infâme comte de Flandre. Les peuples insurgés avaient à leur tête le fils du patriote célèbre, Philippe Arteveld, qui combattit le duc de Bourgogne, payé par le comte de Flandre, pour une guerre qui ne pouvait être que ruineuse pour la France. De quoi pouvait servir à Charles VI l'asservissement de cette nation belge si valeureuse, si opprimée, et cependant si prudente, qui disait à tous les rois de l'Europe : « Nous n'attaquons pas ; mais nous nous défendrons et

nous ne serons jamais asservis ; car, lorsqu'on nous aura tous tués, nos ossements se rassembleront encore pour combattre. »

J'ai lu avec intérêt une notice historique sur la ville de Gand, ses monuments et ses hommes célèbres.

L'auteur, M. A. Voisin (1826), juge les monuments en amateur des arts. C'est un guide pour les voyageurs curieux d'antiquités et de traditions. Il aurait dû y parler des environs de Gand, des bords de l'Escaut et de la Lys. Ces beaux paysages sont comme l'encadrement de la ville. Il est nécessaire de faire connaître l'aspect général de la ville avec le charme que ces détails peuvent donner. Il y a cependant de jolies cartes bien lithographiées par M. Kierdoff.

Le président de la chambre des députés, Reyphius, en acceptant le fauteuil (20 octobre 1826), a dit ces paroles remarquables :

« Ce qui m'a encore enhardi à accepter les honorables fonctions qu'on m'a déléguées, c'est l'ordre qui a toujours présidé aux délibérations de la chambre ; c'est la modération qui l'a caractérisée, même lorsque les opinions les plus divergentes se manifestaient sur les projets de loi ou d'autres objets de la plus haute importance. C'est alors que nous avons dit avec raison que l'assem-

blée justifie la publicité de ses séances, que nous avons dit avec un juste orgueil qu'elle fait, par sa conduite, l'éloge de la forme de gouvernement, le seul qui nous convienne, le seul digne de nous, sous lequel nous avons le bonheur de vivre. »

En voyant, dans la rue des Barques, près du canal de Bruxelles, la maison qu'habita Linguet pendant son exil, je me rappelle les malheurs de cet avocat éloquent dans les temps désastreux où il fit ses Annales politiques, qui eurent tant de vogue et de renommée. Rayé du tableau des avocats en 1775, il s'était réfugié à Londres, où il rédigea des journaux pour subsister. Mécontent du séjour de l'Angleterre, il quitta cet asile au bout d'un an, s'établit à Iverdun, puis quelque temps après à Bruxelles, où il écrivit ses Annales politiques. Il s'éleva avec la plus grande liberté contre le ministère de France, et traita avec la même hardiesse de ce qui se passait dans tous les États de l'Europe. Un style éloquent, facile, des pensées hardies, lui assurèrent un succès toujours croissant. Mais il eut l'imprudence d'aller à Paris, où il fut arrêté et mis à la Bastille dès son arrivée, malgré un sauf-conduit qu'il avait obtenu. On dit alors, pour excuser ou atténuer cette violation du sauf-conduit, que Linguet avait écrit, sur le compte du maréchal de Duras, une lettre impertinente, dont le noble maré-

chal avait demandé vengeance. C'est la justice des grands et des puissants !

Perfidus est Gallus. C'est un proverbe belge peu flatteur pour nous ; mais les Belges, depuis la maison de Valois, ont été trompés et opprimés par les Français. Louis XI fut un des Valois les plus perfides. La tradition belge est juste.

Les Italiens des Etats du pape ont été encore plus trompés par le gouvernement français, sous Louis-Philippe. Les patriotes italiens, se fiant aux paroles du ministère français, ont succombé, ils ont vu leur patrie remise aux fers et livrée à des prêtres et à des Autrichiens. Aussi le patriote Menotti, de Modène, a-t-il dit à ses concitoyens, en mourant victime de sa confiance : «Ne vous fiez jamais aux promesses de l'étranger.....cet étranger, c'est le Gaulois, c'est le Français...»

En 1825, Louvain possédait un collége philosophique. Cette institution avait ouvert une grande source d'instruction aux prêtres, afin de les mettre en harmonie avec les lumières du siècle, et qu'il n'y eût plus de clergé ignorant pour un peuple éclairé. Mais le Vatican a frappé de sa foudre ce bel établissement. Le roi en avait fait un monument pour les intelligences cléricales ; le pape en a fait, en 1830, le tombeau de l'instruction.

J'étais occupé d'études historiques sur le pays qui m'avait reçu si favorablement, lorsque M. Jobard, artiste lithographe renommé à Bruxelles, vint me voir accompagné d'un étranger qui revenait de Londres. « Voilà, me dit-il, M. le comte Plater, Lithuanien, conseiller d'État de l'empereur de Russie, qui m'a témoigné le désir de vous voir et de converser avec vous. » — « Je suis d'autant plus touché, répondis-je, de l'honorable visite d'un fonctionnaire éminent de Russie, que j'ai été proscrit sur l'insistance des ambassadeurs des puissances alliées à qui Louis XVIII n'avait rien à refuser. » — « C'est le sort des révolutions, me répondit-il; n'avons-nous pas aussi notre Sibérie ? » — « Mais du moins vous savez que vous vivez sous un autocrate, au lieu que nous croyons exister sous un roi constitutionnel. » — « Ce sont les usages de la vieille Europe qui prédominent encore pour longtemps. » Je crus devoir changer le sujet de la conversation et je lui parlai de l'Angleterre, d'où il revenait et où il avait dû voir souvent M. le comte de Massachewitz, envoyé extraordinaire de Russie à Londres. « Que pensez-vous, lui demandai-je, de votre ministre plénipotentiaire comme homme politique, si ma question n'est pas indiscrète ? » — « M. Massachewitz est un homme très-instruit, une tête forte, un véritable homme d'Etat ; il travaille de concert avec M. de Liéven, qui est à Londres ambassadeur depuis longtemps. M. Massachewitz est un des esprits

les plus éclairés et un des plus beaux caractères publics de la Russie.» — « Que vous a semblé de l'état de l'Angleterre ?» — « Elle paraît vivre toujours sous le poids de la dette contractée par M. Castlereagh pour soutenir la guerre de coalition contre la France. Après la paix générale de 1815, il a fallu que le gouvernement anglais fît constater ses dettes, ce qui causa une panique telle à Londres, sur les banquiers et les propriétaires, que de cette perturbation de finances sont sorties toutes les détresses des classes ouvrières, industrielles et prolétaires. L'Angleterre se ressentira longtemps des dépenses énormes de cette guerre de vingt-cinq ans contre la France. Elle a cependant de grandes ressources en elle-même que le temps développera, mais elle n'entreprendra pas de nouvelles guerres. » Je ne savais si je parlais à un Anglo-russe ou à un fonctionnaire du czar. Nous en restâmes là. M. le comte Plater me dit en souriant : « Je suis à Bruxelles pour deux ou trois semaines, vous me permettrez de venir causer avec vous. » — « Ce sera toujours avec un grand plaisir : vous m'avez déjà fait connaître l'état de l'Angleterre mieux que ne l'ont fait ses nombreux journalistes. »

Quelques jours après, M. le comte Plater revint chez moi seul; il m'entretint beaucoup de l'Angleterre, qui me parut être l'objet principal de ses explorations, surtout quand je lui parlai des lettres du colonel Taylor sur l'Egypte, publiées en 1799, époque où les Français y étaient encore, lettres

que j'avais traduites et publiées à Paris en 1800, et dont le premier consul Bonaparte avait pris un grand nombre d'exemplaires, pour les distribuer à ses fonctionnaires principaux. Dans cet ouvrage, écrit de bonne foi et par un voyageur anglais très-instruit, les diverses routes et communications soit de terre ou de mer qui peuvent mener dans l'Inde britannique sont décrites avec détail. La route de la Perse du nord, par les fleuves qui se rendent dans les possessions anglaises de l'Inde, est surtout décrite avec exactitude.

M. le comte Plater ne perdait pas un mot du compte sommaire que je lui rendais des lettres du colonel Taylor sur l'Egypte, et il m'en demanda un exemplaire pour le parcourir avant son départ. Je lui confiai celui sur lequel j'avais fait quelques notes ; bientôt après il me le rapporta, en me disant que cet ouvrage l'avait tellement satisfait qu'il désirait l'emporter à Saint-Pétersbourg. Je lui en donnai un exemplaire, en lui disant que ces lettres avaient inspiré à Bonaparte un projet de descente dans l'Inde britannique par les fleuves des montagnes du nord de la Perse, et que, dans cette pensée lointaine, il avait envoyé le général Gardanne à Téhéran avec un état-major d'officiers du génie et d'artillerie, ainsi que d'ingénieurs géographes. Ce général entretenait une correspondance active avec Napoléon. « Mais vous avez écrit, vous aussi, sur l'Angleterre, me dit M. le comte Plater : ne pourriez-vous me donner un exem-

plaire de votre ouvrage sur le *gouvernement anglais dévoilé* ou la *liberté des mers* dont on m'a parlé à Londres et à Bruxelles? » — « C'est une production révolutionnaire, lui répondis-je ; elle se ressent de l'époque du Directoire exécutif qui luttait encore contre le gouvernement de Saint-James. Etant alors proscrit et caché en France, je crus intéresser en ma faveur le gouvernement directorial en soulevant cette cause publique. Je m'abusais, car la publication de cet ouvrage me fit rechercher plus encore par la police de Paris et de Bordeaux : ce fut une merveille de pouvoir lui échapper. Voilà ma récompense. » — « Mais du moins, dit M. Plater, vous avez satisfait votre cœur et payé votre dette à la patrie en combattant ses ennemis. » Je lui donnai un exemplaire de cet ouvrage qu'il emporta pour le parcourir et dont il parut satisfait en pensant à la rivalité éventuelle de la Russie et de l'Angleterre. Ce fut du moins ce qu'il me dit lorsqu'il vint prendre congé de moi quelques jours plus tard.

Dans cette dernière visite, je me hasardai à lui parler du gouvernement des czars et des formes gouvernementales de cette autocratie qui semblaient inconnues à l'occident et au midi de l'Europe. « Qu'est-ce, lui dis-je, que votre sénat dirigeant et quelle est son influence politique? En quoi consiste le pouvoir ministériel et comment est composé et procède le conseil de l'Empereur? »

M. Plater me répondit avec franchise : « On a en France une fausse idée du gouvernement russe; le sénat dirigeant n'est que ce qu'est chez vous le conseil d'État ; il a des attributions et des travaux dont il ne peut sortir. Quant aux ministres, ils font des rapports sur les matières et les questions qui leur sont renvoyées par l'empereur ; ces rapports spéciaux ne sont point soumis à d'autre décision que celle de l'empereur lui-même, qui statue de son plein gré sur toutes choses. » — «Tout dépend donc, en Russie, de la pensée d'un homme, et vous êtes gouvernés par le cerveau du czar !» — « Sans doute, répondit-il, telle est la souveraine puissance chez nous; elle réside tout entière dans la pensée et la volonté impériale : aussi nous avons moins d'intrigues et moins d'esprit de parti que dans les autres cours de l'Europe. » Nous prîmes congé l'un de l'autre avec des marques de satisfaction et d'intérêt.

Il y avait plus de bénéfice à recevoir de la conversation des députés hollandais quand on leur parlait de leur science et de leur littérature, que qnand il était question de leur politique et de leur gouvernement. Ils me vantèrent beaucoup la générosité de leurs ancêtres, qui avaient si bien accueilli les religionnaires français proscrits par Louis XIV. « Les Hollandais, me disaient-ils, apprécièrent si dignement le génie et la science de votre illustre

Bayle, qu'ils fournirent eux-mêmes aux dépenses de plusieurs éditions de son savant dictionnaire; et ce sont les Hollandais qui lui ont consacré des statues, tandis que vous autres Français ne lui avez pas encore, après deux siècles, rendu la moindre justice. » Je n'avais rien à répondre à ces faits honorables et à ces actes de justice contemporaine, dont les Français me paraissaient incapables; je me rejetais sur leurs hommes politiques tels que Juste Lipse dans le dix-septième siècle, et tels que Meyer dans le dix-neuvième. Ils me parlèrent alors avec le plus grand enthousiasme de leur Jacob Cats, qui se distingua dès le seizième siècle, où il fut l'un des premiers créateurs de la langue et de la poésie hollandaise, et qui se fit remarquer par son talent politique en Angleterre, où il fut envoyé en qualité d'ambassadeur; il fut récompensé comme *grand pensionnaire de Hollande!* Cats eut en poésie deux rivaux remarquables, c'étaient Hooft et Vondel; sa simplicité et sa pureté d'expressions, sa morale, l'ont fait surnommer le La Fontaine hollandais; et malgré quelques défauts littéraires tels que l'abondance excessive des expressions figurées et la monotonie de sa versification qui tenait au goût de l'époque, ses poèmes, ses fables, ses romances et idylles ont été réimprimés avec luxe, vers la fin du dix-huitième siècle. Voilà trois poètes dont la Hollande a droit de s'enorgueillir.

Lorsque les États généraux des Pays-Bas se te-

naient à Bruxelles (en alternant avec La Haye), je fis connaissance avec quelques députés hollandais. Je ne connaissais pas leur langue qu'on m'a dit être fort énergique et concise; mais ces députés parlaient très-bien la langue française, ce qui me rendait leur conversation fort instructive et riche d'observations politiques et littéraires.

Les Hollandais, tout calculateurs et mercantiles qu'on les suppose, reçoivent avec des traditions anciennes une éducation très-libérale. Ils sont savants dans le droit des gens et dans le droit public, privé et commercial; ils sont peut-être trop froids et trop positifs pour être orateurs. L'éloquence moderne leur paraît un funeste charlatanisme. Ils sont de mœurs et d'opinions républicaines. La Sainte-Alliance leur a imposé la royauté; mais pour les Hollandais elle n'est que nominale, ils sont toujours dans le stathoudérat. Ils se croient si supérieurs en intelligence et en politique aux Flamands, Wallons et Belges réunis par la diplomatie de 1815 sous le même régime monarchique, qu'ils ont réalisé leur imprudente ambition de gouverner les Belges, non en frères, mais en maîtres; qu'ils se sont emparés de toutes les places, dignités, emplois, fonctions, surtout dans les branches des services publics qui se rattachent à l'administration des impôts et du fisc; ils ont fait tous les actes du gouvernement et de l'administration en langue hollandaise; et des neuf provinces de la Belgique, ils ont fait une véritable Nécrlande ou Batavie. J'a-

vais beau faire observer à ces députés hollandais qu'ils se montraient trop exclusifs, trop ambitieux, en ne laissant rien ou trop peu aux Belges dont on avait aussi blessé les intérêts et l'orgueil national, ils trouvaient la chose très-légitime.

Je leur fis inutilement sentir que, placé par l'exil au milieu des Belges depuis plusieurs années, je voyais augmenter chaque jour la désaffection pour le roi Guillaume, malgré son esprit de justice et ses vertus ; que le mécontentement des populations belges allait toujours croissant à cause de la violation de leurs anciens droits et usages, de l'envahissement du monopole hollandais, à cause de l'exagération des impôts, de l'interdiction de la langue française et de l'obligation de rédiger les actes civils dans la langue flamande, tombée en désuétude ; l'obstination ministérielle à maintenir tous ces abus, malgré les plaintes réitérées des Belges, mettra, disais-je à ces députés, le comble à la mesure, et il ne sera plus temps d'y remédier, pour peu que le gouvernement persiste dans la mauvaise voie qu'il a prise. — Ces députés, flegmatiques et obstinés comme des Bataves, m'écoutaient froidement, et semblaient approuver cette suprématie vaniteuse et intéressée qui leur adjugeait toutes les fonctions et tous les bénéfices du gouvernement.

Un jour, l'un de ces députés aux États généraux me dit avec un orgueilleux sourire : « Vous n'avez pas vu la Hollande, vous ne connaissez pas

les Hollandais. Venez à La Haye, à Rotterdam, à Amsterdam, et vous penserez peut-être alors différemment de notre nation, qui fut libre et indépendante avant la France, et qui a lutté beaucoup mieux qu'elle contre la rivalité et l'oppression anglaise; alors je vous demanderai comment vous regardez les Hollandais. » — « Je vous regarde, lui répondis-je, comme un peuple libre, éclairé, aussi bon marin qu'habile colonisateur, industriel et commerçant; mais si vous êtes les digues de l'Océan, vous n'êtes pas les digues de la politique. » Là finit notre conversation. Je m'aperçus qu'il n'avait pas été satisfait de ma comparaison des Hollandais avec les digues de l'Océan.

La famille de madame la comtesse de Courtenay était la véritable héritière des Valois, à la mort de Henri III. Mais Henri IV, qui n'était parent des Valois qu'au vingt-unième degré, était en armes contre la ligue; et le comte de Courtenay, qui n'avait point d'armée pour soutenir ses droits, dut renoncer à ses prétentions. Ses droits au trône de France étaient si évidents, dans l'esprit même des usurpateurs, qu'à la cérémonie du sacre des rois, un héraut d'armes s'avançant au milieu de l'église de Reims, prononce à haute voix ces paroles : « N'y a-t-il pas dans cette enceinte, quelqu'un de la famille de Courtenay? »

J'ai appris ces faits de madame la comtesse de

Courtenay elle-même, à Bruxelles, un jour que j'avais été invité à dîner chez cette grande dame, et placé à côté d'elle à table par son mari, M. le comte de Keer de Gauler, Anglais, ancien colonel des gardes à cheval de Georges III. Elle habitait Bruxelles depuis 1825, et recevait chez elle les rois, les étrangers de distinction, les réfugiés du Portugal, de l'Espagne, de Naples. C'est là que j'ai vu ces illustres proscrits pendant mon long exil en Belgique.

Un député belge a prétendu qu'il ne fallait point attenter au lion monumental de la plaine de Waterloo, parce que cette victoire avait été remportée par la *civilisation* sur la *barbarie*. Voilà donc les Français réputés les *barbares* et les Anglais et les Prussiens réputés les *civilisés;* mais qu'on se reporte aux dernières délibérations de la chambre des représentants de 1815 et l'on verra de quel côté est la cause de la civilisation.

On voit dans la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, un manuscrit très-ancien et très-précieux qui est une copie de la traduction française de la *Cyropédie* de Xénophon. On rapporte que ce volume était dans les bagages du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui fut tué devant

Nancy, le 5 janvier 1477. On avait ignoré pendant plus de trois siècles le sort de ce livre. La munificence de la reine des Belges vient d'en faire don à la bibliothèque de Bourgogne, pour laquelle il avait été autrefois copié avec tant de soin.

Je voulus connaître l'habitation d'une ancienne famille de Flandre, remarquable dans les annales de la France par des souvenirs du temps de François Ier. C'était le comte de Lannoy, d'une des plus illustres maisons de la Belgique, dans les mains de qui le roi de France, fait prisonnier à la bataille de Pavie, se remit, ayant refusé de se rendre à tout autre qu'au vice-roi de Naples représentant de Charles-Quint. L'armure royale fut déposée à Naples; le casque et le bouclier, ouvrages du célèbre Benvenuto Cellini, ne furent reportés en France qu'au mois de fructidor an III (1795).

A Bruxelles, comme dans toutes les villes d'Europe, on rencontre ces pauvres enfants de la Savoie, du Piémont et de l'Italie, qui parcourent les rues en vendant des images, en jouant de l'orgue, en montrant des singes, des tortues, des souris blanches et des marmottes; sous leurs figures basanées mais expressives on reconnaît la probité native de ces nomades. On distinguait, à

Bruxelles, un de ces enfants italiens promenant un singe habillé en militaire, et lequel faisait l'exercice avec beaucoup d'intelligence. C'était à la fin de l'année 1829, dont l'hiver fut si rude. Un jour du mois de janvier, un logeur avare voyant que cet enfant, possesseur du singe, ne lui payait pas l'obole de sa couchée, lui refusa la triste hospitalité que l'animal le plus vil aurait obtenue. Un enfant de huit ans, sans argent, sans secours, sans appui, n'est pas assez industrieux pour chercher un asile; celui-ci se réfugia sous les arcades du grand théâtre royal et s'abrita derrière une froide colonne quand tout était glacé autour de lui. Le pauvre enfant n'avait pas eu de quoi acheter du pain; le froid excessif de la nuit le saisit bientôt et éteignit sa vie. Le jour paraît, les familiers du théâtre aperçoivent un singe qui se tient debout à côté d'un enfant qu'ils croient endormi; ils approchent, le reconnaissent pour l'enfant qui se tenait souvent devant les cafés avec son singe; ils veulent le recueillir, le secourir, ils ne trouvent qu'un cadavre dont la fureur du singe ne permet pas d'approcher. On plaignit l'enfant, mais il était trop tard pour avoir de l'humanité; il fallut entraîner le singe pour pouvoir enterrer son jeune maître. L'attachement du singe ne fait-il pas la honte de ce malheureux aubergiste ?

J. B. Rousseau jouissait d'une grande réputa-

tion poétique ; Pompignan ne redouta point de lutter avec ce grand lyrique, et il devint son ami sans être son rival. Quand Rousseau, victime d'une horrible trame ourdie par Saurin, aidé de quelques membres de l'Académie française et du parlement de Paris, fut exilé par un arrêt flétrissant en Belgique, il partageait à Bruxelles la gloire et la société du prince Eugène. Pompignan était convaincu de l'innocence de J. B. Rousseau et se glorifiait de l'avoir pour maître ; sa vénération pour lui ne se démentit jamais et sa plus belle ode est celle qu'il consacra aux mânes de cet illustre proscrit. J'ai voulu voir, près de Hall, le pavillon dans lequel l'infortuné Rousseau avait vécu pendant son exil. Les souvenirs touchants qu'il y a laissés, ses cendres recueillies religieusement dans l'église du grand Sablon, à Bruxelles, et le respect dont les étrangers environnent sa mémoire prouvent bien que le vrai génie ne peut s'allier avec la perversité des cours.

Les Belges sont économes, les Hollandais sont avares ; le caractère flamand a ses générosités, le caractère néerlandais a ses calculs. Mais il y a dans les habitudes hollandaises une méthode de conduite pleine de moralité et de prévoyance qui n'existe pas ailleurs au même degré et qui est entièrement ignorée des Français, plus occupés du présent, auquel ils sacrifient tout.

Les Hollandais font de leur vie deux parts : l'une est exclusivement donnée au travail, à l'économie et à la prévoyance de l'avenir ; l'autre est consacrée au repos, à la bienfaisance et à tous les bons sentiments qui sommeillent chez presque tous les individus, pendant cette première époque des soins de l'avenir et de préoccupations laborieuses. Avec cette sage méthode de conduite, la dernière partie de la vie est plus parfaitement supportable. Aussi les hôpitaux d'Amsterdam sont-ils moins encombrés de malheureux que ceux de Paris.

J'achetai, dans une vente publique, un petit volume latin intitulé *de sympathiâ*, par le docteur Réga, professeur à l'université de Louvain. Ma curiosité piquée par le titre de l'ouvrage m'engagea à le lire ; il a été écrit au dix-huitième siècle. Sans être physiologiste, anatomiste, ou médecin, je m'aperçus que ce petit traité de la sympathie n'avait pas été inutile au célèbre professeur de médecine de l'université de Montpellier, Barthez.

En effet, dans ses nouveaux éléments de la science des hommes, ce professeur traite des diverses sympathies, des forces du principe vital dans les différents organes du corps humain : les chapitres 8 à 12 sont une émanation du livre de Réga, avec tout ce que le génie de Barthez et ses observations

ont dû y ajouter. Dans le dix-neuvième siècle, le livre du docteur Réga et celui du docteur Barthez ont dû être connus du docteur Broussais, qui y a ajouté son régime de sangsues et son enseignement médical. On voit que, comme M. Barthez, lui aussi s'est inspiré de l'exploration sympathique faite par Réga.

J'eus occasion de parler de ce petit livre à des hommes éclairés de Bruxelles, et je m'étonnai de ce qu'un si bon ouvrage n'eût pas été réimprimé, puisque les exemplaires en étaient si rares, même à Louvain. Bientôt après, j'appris de M. l'abbé Venghel, de Bruxelles, qu'un imprimeur s'était chargé de cette réimpression. Cet ouvrage est depuis longtemps dans le domaine public.

Entre toutes les branches de richesses et de travaux, l'agriculture est toujours la base la plus solide, et celle qui occupe le plus d'individus ; elle ne saurait être portée à un trop haut point de perfection, parce que la population même s'augmente, s'améliore et se civilise en proportion des produits et du bien-être général et individuel qui en résultent.

Le prince qui ne peut étendre ses frontières, ce qui est toujours un grand bonheur pour les peuples, peut augmenter sa puissance et multiplier le nombre des citoyens par les perfectionnements de l'agriculture, par les spéculations du

commerce de terre et de mer, et encore plus par les divers travaux de l'industrie et des manufactures. Un gouvernement juste et sage a la moralité et la prévoyance de chercher les sources du bonheur dans son propre pays, et ne laisse aux circonstances et aux communications extérieures que ce qu'il a de surabondant, ou ce qu'il peut s'exposer à perdre. Dans le royaume des Pays-Bas, principalement, il y a dans le caractère des habitants une source directe et importante de richesses nationales, d'abondance publique et de vertus populaires : c'est la disposition au travail, aux manufactures, aux arts et métiers, et à l'agriculture encore plus spécialement; cette disposition laborieuse d'un peuple robuste et industrieux est un moyen qu'il suffit au gouvernement de cultiver et d'encourager, tandis que partout ailleurs, il faut la faire naître. Que le prince parvienne dans les Pays-Bas à faire que chaque année dans les diverses provinces, il s'élève un plus grand nombre d'agriculteurs, de manufacturiers, d'artistes, d'artisans et de manœuvriers, il verra s'augmenter la journée de travail pour tout le royaume, et par là sera favorisé le progrès de tous les arts utiles, de l'abondance publique, de la consommation de l'intérieur et de l'exportation extérieure. Voilà l'influence que le gouvernement peut exercer si facilement par le travail sur la population, sur la richesse de la nation, sur son commerce, son industrie, ses

mœurs et son bien-être général. C'est ainsi que le pouvoir moralise et entretient une grande population par l'amour du travail, par la honte de la paresse et par les jouissances du luxe, luxe utile et approprié aux besoins de toutes les classes de la société. Les États qui ne sont pas fort étendus peuvent plus facilement que les grands États, se ménager l'augmentation de leurs forces par la population laborieuse, multiplier leurs ressources commerciales, leurs travaux industriels, et s'assurer ainsi l'indépendance et la véritable prospérité qui en sont les résultats.

Pour affranchir les habitants des Pays-Bas des tributs qu'ils payent encore aux industries et au commerce des étrangers, il suffit de jeter les yeux sur les résultats des douanes. Chaque jour peut voir fermer quelqu'un de ces canaux étrangers, par lesquels s'écoulent les richesses métalliques des Pays-Bas.

C'est au moment où ce pays libre et hospitalier s'enrichit de toutes les fautes des autres gouvernements, et des pertes que fait la France, en vexant ses artistes et ses industriels, que le monarque des Pays-Bas peut donner un grand mouvement à l'industrie et aux fabriques nationales.

Déjà, par les machines à vapeur, et par les pompes d'un nouveau genre, fabriquées chez M. Dief, à Bruxelles, ce bel établissement a affranchi les Pays-Bas des tributs qu'ils payaient à l'étranger.

A Soignies, une riche carrière appartenant à M. Weinghs était exploitée en 1826 par des machines nouvelles. En voyant cette exploitation, on se croirait transporté dans les carrières granitiques de la haute Égypte, d'où furent extraits les obélisques des Pharaons, qui font encore l'admiration de l'univers. Une machine à vapeur a remplacé le travail de milliers d'hommes, et on parvient à en extraire des blocs énormes.

Un jour, en me promenant au parc, je rencontrai le banquier M. Rodrigues, que j'avais connu à Paris. Le parc de Bruxelles lui semblait enchanteur, et il me dit : « Vous avez ici un bien agréable lieu d'exil. » — « Mais, lui répondis-je, il n'y a pas de belles prisons ! » Le Parisien, qui était heureux et cosmopolite, persista dans son opinion, et il me fit des questions sur le pays.

« Je le préfère à la France, lui dis-je, pour la richesse de son sol, l'hospitalité de ses mœurs, l'aisance générale du peuple, et la sincérité de son caractère. Bruxelles, avec ses nombreux étrangers, n'offre qu'une population de cent à cent vingt mille âmes. C'est peut-être là la véritable mesure de la population des grandes villes. Les capitales de l'Europe sont, comme notre Paris, une funeste exagération plus nuisible que favorable aux progrès de la véritable civilisation. On jouit à

Bruxelles, de tous les avantages des grandes villes sans en avoir les inconvénients. On y possède les progrès intellectuels et les richesses industrielles sans les acheter au prix de tant de bruit, de tant de fumée, de tumulte et de boue, sans être fréquemment affligé par des émeutes, des suicides, des assassinats et des immoralités publiques, comme on l'est dans les populations extraordinaires entassées sur quelques lieues de terrain. »

« Quoi que vous en disiez, me répliqua M. Rodrigues, il n'y a qu'un Paris au monde, et tout sur la terre est soumis aux inconvénients de l'imperfection humaine. Mais le pays offre-t-il de grandes ressources pour le progrès et le bien-être de la population qui me paraît très-nombreuse dans toutes les localités? »

« Oh! sous ce rapport, la Belgique surpasse la France, lui dis-je, d'abord par ses nombreuses mines de houille inépuisables, et qui sont nécessaires à nos usines et à notre navigation à vapeur; ensuite par ses innombrables troupeaux couvrant d'immenses prairies coupées par des canaux ou par des rivières canalisées; nulle part les communications ne sont aussi étendues et aussi bien entretenues dans toutes les directions. La propreté flamande se fait remarquer dans les rues et sur les marchés. Leurs églises sont ornées de tableaux précieux, ouvrages d'artistes célèbres, qui ont peuplé aussi de leurs chefs-d'œuvre les musées et les palais. Le jardin Botanique a

dû attirer vos regards, ainsi que le magnifique hospice du Béguinage, destiné à recueillir les vieillards des deux sexes. Le Théâtre-Royal est un monument plus beau qu'aucun de vos vingt théâtres de Paris. Le palais des États généraux est plus élégant et plus magnifique que votre palais de la Chambre des Députés. Vous pouvez en juger ici par vous-même. Mais vous serez encore plus étonné de voir les villes se presser les unes près des autres; en sortant de Bruxelles, vous verrez Malines, Louvain et surtout le port et la ville d'Anvers, ce port qui est l'une des plus belles créations de Napoléon. Plus loin, Liége, Namur et les bords de la Meuse, sans compter la vaste cité de Charles-Quint, l'opulente et industrieuse ville de Gand, et le port d'Ostende, lien de la Belgique avec l'Angleterre. Je ne peux pas oublier les villes du Hainaut, les beaux et fertiles vallons de Mons, de Tournay, villes entièrement de mœurs et de langue françaises, extrêmement hospitalières et généreuses.» — Sur ce, M. Rodrigues poursuivit sa promenade.

Quand je parlais des antiquités, des médailles, des tableaux, des manuscrits et des collections de gravures que possède la France, surtout la bibliothèque royale de la rue Richelieu, la bibliothèque de Sainte-Geneviève, ainsi que plusieurs riches et savants amateurs, les Bruxellois, qui

sont justement jaloux des avantages de leur délicieuse et savante Belgique, me citaient la bibliothèque nationale qui est placée dans l'ancien palais des gouverneurs et des *gouvernantes* des Pays-Bas. La bibliothèque renferme un très-grand nombre de manuscrits précieux qui ne sont encore ni classés, ni connus, mais qui ne peuvent tarder à l'être sous un gouvernement éclairé.

Quant aux tableaux, nous possédons, me disaient les Bruxellois, les chefs-d'œuvre de Rubens, à qui nous élèverons une statue; les tableaux originaux de David Téniers et de cette foule illustre de peintres de l'école flamande. Le musée ouvert auprès de la place Royale est dépositaire d'une partie de nos richesses pittoresques; mais, comme en Italie, il n'y a pas de centralisation artistique; les chefs-d'œuvre de nos artistes sont disséminés dans les villes, dans les églises, dans les palais et dans les maisons particulières.

Les propriétaires se les transmettent comme des biens précieux et sacrés.

— Mais allez à Anvers, vous y verrez beaucoup d'objets antiques et des curiosités d'art. Il y a surtout le cabinet de M. Reneste Breidbach, qui renferme un grand nombre d'antiquités chinoises et indiennes; il a aussi une très-belle galerie de tableaux anciens et modernes; il possède plus de vingt mille gravures classées, un grand nombre de manuscrits, et environ cinquante-cinq mille médailles de toutes époques et de tout module.

— Voilà qui répond à vos cabinets de Paris.

Il n'y a que les Français qui allient des mots et des choses contraires ou incompatibles ; chez eux tout se peint en beau. C'est ainsi qu'à Bruxelles, lorsqu'ils eurent réuni la Belgique à la France depuis l'an 1795, ils transformèrent en hôpital la grande caserne de Sainte-Elisabeth qui avait été toujours occupée par l'infanterie et la cavalerie autrichiennes. Les Français donnèrent à cet hôpital le nom d'hospice de la Félicité. Plusieurs Bruxellois, peu accoutumés aux changements si communs en France, regardèrent cette étrange dénomination comme une ironie cruelle à l'égard des malheureux qui y furent entassés à de certaines époques.

Ce qui m'a le plus amusé au théâtre de Bruxelles, c'est le chef ou conducteur de la troupe musicale. Il avait comme des convulsions. Il est là avec son sceptre, gesticulant de droite à gauche, avec des contorsions et des mouvements forcés, comme s'il devait faire aller tous les instruments par la seule force de son bras, ou le feu de ses regards lancés dans les différentes parties de l'orchestre. La pantomime du chef musical est à elle seule un véritable spectacle.

Mais, dans les ballets, on change de chef d'orchestre ; la pantomime de celui-ci est beaucoup

plus chargée, elle a une plus forte animation, on dirait qu'il est plein de toute l'expression mimique et chorégraphique. Ce qui m'a frappé ici comme à Paris, c'est le bruit qui règne dans toute la salle par les conversations particulières pendant qu'on joue la comédie ou l'opéra, et ensuite le silence profond et unanime qui s'établit aussitôt que les danseurs paraissent. On dirait que les Belges, de même que les Français, ont toute l'intelligence dans les yeux, et qu'ils craignent de perdre les paroles du ballet.

Je reçus la visite de deux peintres célèbres, qui avaient été élèves distingués de David, et qui jouissaient à Bruxelles et à Tournay, où ils résidaient, d'une grande réputation. L'un était Français et s'appelait Hennequin, connu par son grand tableau des *Fureurs d'Oreste*, qui fit époque dans les expositions du Louvre. L'autre était Belge et renommé par son tableau de la bataille livrée à Orange, au neuvième siècle, contre le chef des Sarrazins ou Musulmans que terrassa *le comte de Châlons*.

Les établissements coloniaux, connus dans les Pays-Bas sous le nom de Colonies des pauvres, sont justement cités en Europe comme une des plus admirables institutions de Guillaume Ier en faveur de l'humanité indigente et prolétaire. C'est le plus beau monument de la bienfaisance publi-

que. On a achevé, à la fin de l'été de 1825, un dépôt de mendicité, à Meriplas Zikervorsel. Il est spacieux et d'une belle construction, et destiné à mille mendiants qui s'y occupent du défrichement d'une immense bruyère, dont une partie assez considérable est déjà mise en culture et en production avec le plus grand succès. Le nombre des mendiants qui y sont logés (en avril 1826) est de 850. Tous paraissent contents de leur sort. Le prince Frédéric a visité, en mai 1826, cette colonie agricole; il l'a examinée dans le plus grand détail avec un intérêt touchant. Il a parcouru les champs de culture dont le bâtiment est entouré et qui donnent du travail à plusieurs centaines d'ouvriers auparavant à la charge de l'État.

Il y a d'autres colonies libres agricoles où le prince Frédéric a également examiné les progrès de la culture, où il a visité plusieurs ménages coloniaux, et les a encouragés à servir d'exemple à ceux qui venaient après eux. Il a témoigné sa satisfaction sur la bonne administration de ces colonies, si utiles à la société par l'extinction de l'oisiveté et de la mendicité, cette lèpre des États modernes, quoique si riches et si industriels. Le capitaine Van den Bosch les dirige avec la plus grande habileté et une attention soutenue.

La culture du mûrier blanc (1) fut autrefois en-

(1) En Allemagne, on emploie depuis 1829 des feuilles de

couragée par le gouvernement, mais combattue par les préjugés, ennemis constants de tout ce qui présente le moindre aspect de nouveauté. Cette culture fut essayée dans les provinces belges, et recommandée par les souverains sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle. Ce fait résulte d'une lettre récemment découverte dans les archives de Gand, par M. L. Debart, qui en donna connaissance au sieur Cornelissen, secrétaire-inspecteur de l'université de cette ville. M. Debart a dû faire insérer cette lettre dans le *Messager des arts et des sciences.*

Voici les noms de mes compagnons d'exil, conventionnels réfugiés dans les Pays-Bas, et qui y sont morts dans l'indigence, depuis les proscriptions de Louis XVIII en 1815.

« Ils n'ont pas revu leur patrie. »

Letourneur de la Manche. — Mort subitement dans la campagne habitée par M. Ramel, à Lacken près Bruxelles. Il avait été directeur.

Cordier. — Mort à Bruxelles, en 1825, dans un état d'indigence; mis à la pension par ses collègues. Son service funèbre fut célébré avec sim-

---

scorsonère pour la nourriture des vers à soie, et on supplée ainsi aux feuilles du mûrier blanc.

plicité par ses compagnons de malheur, dans l'église de Bon-Secours.

Courtois. — Mort à Bruxelles peu fortuné, quoiqu'il eût beaucoup trop profité de certaines circonstances. Son convoi fut solitaire.

Savornin des Hautes-Alpes. — Ancien ami de Barras, qui l'a laissé, quoique opulent, dans la misère, où il est mort en 1825, à Bruxelles. Il a été enterré obscurément.

Quinette, du département de l'Aisne. — Mort subitement à Bruxelles, peu de temps après son retour de New-York. Il avait beaucoup de fortune patrimoniale. Il avait été longtemps préfet de la Somme, et ensuite conseiller d'État et directeur général des communes de l'empire. Ses funérailles furent faites avec pompe.

Massieu.—Ancien évêque constitutionnel, resté pauvre comme un honnête homme et un véritable philosophe évangélique ; il vivait du produit de son travail de rédaction dans un journal à Bruxelles, où il est mort emportant les regrets et les respects de tous ceux qui l'ont connu. Funérailles très-simples.

Rouhier, de Béziers.—Ayant grade de général et de la fortune. Il a fondé à Bruxelles une loge de francs-maçons ; il y est mort en 1820 ; ses funérailles ont été faites avec luxe : on a prononcé son oraison funèbre dans la loge maçonnique.

Louis David, le grand peintre d'histoire, con-

ventionnel énergique, plein de génie pour son art, de bon sens et de probité politique, est mort en exil à Bruxelles, le 29 septembre 1825, à l'âge de 77 ans, à dix heures du matin. Ses obsèques ont été accompagnées par plus de quatre mille personnes. L'église de Sainte-Gudule était pleine de monde le jour où la famille David a fait faire un service solennel pour les restes mortels du grand artiste. La famille David a acheté au grand cimetière de Louvain-Bruxelles un terrain privilégié. Elle y a fait construire un caveau pour y déposer la bière de David, garnie de plomb et renfermant les médailles que les diverses académies des beaux-arts de la Belgique ont fait frapper en son honneur. Là s'élève un obélisque de pierre avec des inscriptions. Les artistes de la Belgique et de la France ont ouvert une souscription pour lui élever, dans une chapelle de l'église de Sainte-Gudule, un tombeau en marbre.

Robert. — Né en Belgique, député à la Convention nationale par le département de la Seine ; il est mort à Bruxelles, en avril 1826, laissant un très-mince patrimoine à sa fille unique. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église des Riches-Claires.

Levasseur, de la Meurthe.—Mort dans la misère à Bruxelles, au commencement de juin 1826. Il a été secouru dans ses dernières années par la société des réfugiés, et surtout par un réfugié riche, M. Masset. Levasseur fut accablé par tous les gen-

res de chagrins domestiques et de malheurs politiques. Le gouvernement de Louis XVIII lui refusa la pension qu'il avait acquise par quinze années de service, en qualité de rédacteur des procès-verbaux du conseil des Cinq-cents et du Corps législatif.

Vadier, mort le 14 décembre 1828.

Cavaignac, mort en mars 1829.

Hamel Nogaret, mort le 30 mars 1829.

Maragon, mort le 31 mars 1829.

Ces trois derniers étaient riches.

Le médecin *Roubaud*, Marseillais, est mort dans la misère, mais secouru par les cotisations des réfugiés riches.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

MÉMOIRES.

12 germinal 1795. — Déportation sans jugement, et après déni de justice, de quatre membres des comités..... 1
15 germinal an III (février 1795)..... 14
Mars 1795. — Prison d'état à Oléron. — Prison à Saintes. 51
Janvier 1796..... 57
Le Directoire exécutif. — 1796 et 1797..... 59
Germinal an V (1797). — L'assemblée électorale proclame ma nomination au conseil des Cinq-cents, quoique j'eusse été déporté le 12 germinal an III..... 62
Élection de l'an V..... 67
1797 (an VIII)..... 85
Du 18 brumaire 1799 au 31 mars 1814..... 86
Octobre 1800..... 110
1805..... 124
25 décembre 1804..... 136

Événements d'Espagne..... 140
1807..... 145
1808..... 155
1812..... 162
Janvier 1813..... 177
Fin de 1813..... 179
Janvier 1814..... 180
Avril 1814..... 194
Après le 31 mars 1814, jusqu'au 29 juillet 1830..... 196
Août 1814..... 200
Quinze années d'exil. — Départ de Paris. — Passage à Valenciennes. — Arrivée à Mons..... 245
Séjour à Mons; nouvelles persécutions. — Hospitalité des habitants. — Départ pour Bruxelles..... 249
Le gouvernement français fait demander mon expulsion des Pays-Bas. — Épisode de l'exil de Merlin. — Belle réponse du roi Guillaume. — Détails sur M. Courtois.. 255
Évacuation des troupes étrangères. — Persécution de lord Wellington. — Le roi Guillaume résiste. — Effets de la mort de Napoléon..... 258
Rentrée en France. — Mon retour à Tarbes; l'accueil que j'y reçois; appréciation de la marche de la révolution française..... 262

SUITE DES MÉMOIRES DE BARÈRE.

Souvenirs de la Belgique..... 275

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

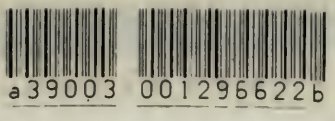
a39003 001296622b

DC 146 .B2A19 1842 V3
BARERE DE VIEUZAC, BER
MEMOIRES DE B. BARERE,

CE DC C146
.B2A19 1842 V003
COO BARERE DE VI MEMOIRES D
ACC# 1311651